

6^e congrès Union syndicale Solidaires • Dunkerque • Juin 2014

6^{ÈME} CONGRÈS DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

DUNKERQUE
JUIN 2014

Union syndicale Solidaires

144 boulevard de la Villette 75019 Paris

01 58 39 30 20 - contact@solidaires.org

www.solidaires.org

Union
syndicale
Solidaires

**6^{ÈME} CONGRÈS
DE L'UNION
SYNDICALE
SOLIDAIRES**

**DUNKERQUE
JUIN 2014**

Solidaires
Union
syndicale







Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ

13

1. Le contexte général de notre intervention syndicale
2. Le paysage syndical et l'unité d'action
3. L'intervention de l'Union syndicale Solidaires
4. Notre engagement dans les cadres unitaires
5. Solidaires et les organisations politiques
6. L'engagement de Solidaires dans ATTAC
7. Notre engagement internationaliste
8. Notre développement
9. L'audience de l'Union syndicale Solidaires
10. Bilan de notre fonctionnement
11. La formation syndicale
12. L'outil juridique
13. La politique de communication
14. Les commissions nationales
15. L'organisation des retraité-es par l'UNIRS
16. Chronologie

RÉSOLUTION N° 1 - LES UTOPIES DE DEMAIN SONT LES URGENCES D'AUJOURD'HUI

89

1. Bilan et leçons de six ans de crise
2. L'impasse du social libéralisme
3. Un capitalisme sans limites
4. Révolution technologique, transition écologique, quel modèle productif ?
5. Les défis du syndicalisme

RÉSOLUTION N° 2 - LA PROTECTION SOCIALE

119

1. La branche maladie
2. La branche retraite
3. La branche famille
4. La branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)
5. Le risque de perte d'autonomie
6. La branche recouvrement

RÉSOLUTION N° 3 - EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : UN ENJEU SYNDICAL

149

1. Une plateforme revendicative pour l'égalité femmes/hommes
2. Les femmes dans l'Union syndicale Solidaires : des pistes pour avancer !

RÉSOLUTION N° 4 - FONCTIONNEMENT, STRUCTURATION, DÉVELOPPEMENT DE NOTRE UNION SYNDICALE

185

1. Renforcer notre outil interprofessionnel, pour la transformation sociale : état des lieux
2. Moyens et outils
3. Structure et développement

RÉSOLUTION N° 5 - DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE

209

1. Introduction
2. De la légitimité de l'action publique
3. Les moyens pour une action publique sur l'ensemble du territoire
4. Des règles démocratiques pour une action publique citoyenne
5. Les services publics et la transformation sociale pour laquelle nous agissons

CEFI-SOLIDAIRES

225

- I. Compte-rendu CA et AG du CEFI-Solidaires
- II. Statuts de l'Institut de formation CEFI-Solidaires
- III. Charte financière

ANNEXES

235

- I. Déclaration du 6^{ème} congrès
- II. Statuts et règlement intérieur de l'Union syndicale Solidaires
- III. Secrétariat national











1. Le contexte général de notre intervention syndicale

1.1 UN CONTEXTE DE CRISE SYSTÉMIQUE, EUROPÉENNE ET ÉCOLOGIQUE

Six ans après la crise de 2008, les causes profondes de la crise systémique internationale, de la crise européenne et de la crise écologique, sont toujours à l'œuvre. Les peuples continuent de payer la facture que les Etats leur présentent pour éponger les dettes publiques engendrées par le sauvetage du système bancaire et des décennies d'assèchement des ressources faute de taxer le capital à la hauteur des richesses qu'il ponctionne.

Les puissances occidentales, soucieuses de sauver le système capitaliste financiarisé, n'ont pris aucune mesure radicale contre les marchés financiers ni contre les logiques financières des multinationales qui dominent le monde.

Les accords bilatéraux de libre échange, sous la houlette des Etats, et au service de la toute puissance de ces mêmes multinationales se multiplient. Ces accords détruisent toujours plus les droits sociaux, environnementaux et sont profondément anti démocratiques.

Les Etats et leurs gouvernements poursuivent leur soutien à la logique destructrice d'un capitalisme à la recherche de profits immédiats pour satisfaire les intérêts des actionnaires au détriment de la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux. Pire, le partage inégalitaire des richesses produites se creusent toujours plus et les politiques d'austérité, notamment en Europe, maintiennent un contexte économique et social récessif.

Quant à la crise écologique, l'épuisement du modèle de la croissance infinie et du productivisme, les projections alarmantes sur le réchauffement climatique, nécessiteraient d'opérer un tournant radical mais les gouvernements et les institutions internationales s'y refusent.

Face à ces désastres annoncés, économiques, sociaux et écologiques, les mouvements sociaux résistent, expérimentent des rapports sociaux hors du marché mais, globalement, peinent à changer le rapport de forces. Ce bilan doit nous conduire à redoubler d'efforts, prendre notre part de responsabilité, et rechercher l'unification des luttes au niveau national comme international, pour qu'un autre monde advienne.

Europe et mondialisation

Nous sommes toujours face à une Europe anti sociale, anti démocratique, aux mains des marchés financiers. Les politiques d'austérité sévissent à des degrés divers, selon les pays, mais les attaques sont de même nature.

Les politiques d'austérité imposées aux peuples de Grèce, de l'état espagnol, ou encore du Portugal, ont abouti à la misère sociale mais aussi à une immense destruction de richesses.

La BCE détient à ce jour 3 000 milliards d'euros, (1,5 fois le PIB de la France), de créances douteuses accumulées par les banques européennes. Les fonds spéculatifs s'attaquent aux maillons faibles de la zone euro et les gouvernements de l'UE avec l'aide de la Troïka (FMI, CE, BCE) achèvent le travail avec leurs politiques d'austérité.

Les quelques mesures sur l'union bancaire, le plafonnement des bonus bancaires ou la taxation des transactions financières, sont des mesures en trompe l'œil qui laissent intacts les pouvoirs de la finance, sources de nouvelles crises à venir.

Les accords de libre échange entre l'UE et plusieurs continents (Canada, Colombie/Pérou, ou les USA) s'inscrivent dans la politique européenne de libéralisation totale des échanges commerciaux au mépris des droits sociaux, des impératifs écologiques, et du débat démocratique.

L'architecture libérale de l'UE, le dogme de la rigueur budgétaire, le dumping social et fiscal, et ses institutions anti démocratiques, sont aux antipodes d'une Europe sociale, solidaire, et démocratique. Mais le repli national n'est pas la réponse et la bataille pour une autre Europe, comme celle menée contre le TSCG, reste un objectif pour tout syndicalisme de transformation sociale et internationaliste. La montée des courants réactionnaires et d'extrême droite en Europe, si elle traduit une désespérance sociale et un sentiment d'impuissance face à la mondialisation, renvoie également à la faiblesse des mouvements sociaux, malgré l'irruption de nouvelles générations (comme les Indignés ou Blockupy Francfort), à leur disputer « l'hégémonie » des idées. Les révoltes sporadiques ont besoin, pour s'enraciner et perdurer, de projet social et politique partagé en rupture avec le système, pour ne pas laisser la place au développement des forces réactionnaires.

L'enjeu écologique est plus que jamais d'actualité

La gravité des changements climatiques est une nouvelle fois confirmée par les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Les décisions à prendre pour éviter un emballement climatique au-delà de 2C°, notamment de la part des pays industrialisés, sont urgentes désormais. Or, les échecs successifs des sommets climat de l'ONU, (Durban, Doha, Varsovie) avec la main mise de plus en plus évidente des lobbies industriels et énergétiques, donnent peu de chance de trouver rapidement des solutions en particulier au sommet de Paris qui aura lieu en 2015. A cela, il faut ajouter les évolutions liées à la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima qui montre l'incapacité à maîtriser un accident nucléaire et le risque dévastateur que représente l'industrie nucléaire là où elle existe et pour l'ensemble de la planète.

Jusqu'à présent, le gouvernement social libéral mis en place après l'élection de François Hollande en 2012 n'a montré aucune volonté de changement que ce soit en matière économique, sociale ou écologique. Peu de résultats malgré les très médiatiques conférences environnementales, manque de conviction pour sortir du nucléaire et beaucoup de petites phrases au sein du gouvernement qui montrent les divergences de vue au sujet de l'écologie et notamment sur les gaz de schiste et le nucléaire. Au final, la question écologique n'a été qu'un deal peu convainquant pour s'allier le parti écologiste EELV qui vient, pourtant, de refuser de s'associer au gouvernement nommé au lendemain de l'échec du PS aux élections municipales.

Les dissensions entre Etats et les choix économiques d'austérité au niveau européen, ne favorisent pas les avancées en matière écologique : pas d'engagement pour accroître les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre, ni pour le développement des énergies renouvelables et encore moins pour la mise en place d'une taxe sur les transactions financières permettant de financer la transition écologique et sociale.

Plus inquiétant encore, c'est l'essor de l'exploitation des gaz de schiste aux Etats Unis qui participe artificiellement à la redynamisation de l'économie américaine et fait pression sur l'Europe pour l'engager vers l'exploitation de ses propres ressources et

s'exonérer dans le contexte de la crise ukrainienne du gaz russe.

Le lien entre crise écologique et crise sociale met en évidence l'obligation d'abandonner nos modes de consommation et de production et de trouver des réponses alternatives, économiques et sociales qui prennent en compte la question écologique.

Révolutions et résistances

La série de crises insurrectionnelles semble être une onde de choc qui gagne plusieurs continents. Les ressorts ne sont pas identiques, entre les pays arabes ou l'Ukraine par exemple, mais la force de ces soulèvements et leur complexité devraient être source de réflexion pour les mouvements sociaux occidentaux. Les questions démocratiques et la lutte contre la corruption sont à chaque fois présentes dans ces mouvements. Les forces en présence recouvrent un spectre politique divers, voire aux intérêts contradictoires, et l'issue est incertaine et peut échapper aux peuples. L'Égypte rebascule dans la dictature militaire, la Syrie est toujours sous la férule de Bachar, seule la Tunisie semble entamer la transition démocratique, et l'Ukraine voit des forces fascistes jouer un rôle inquiétant. L'ingérence des grandes puissances et des institutions internationales ou européennes, n'est pas sans effets sur le devenir de ces révolutions. Leur volonté de maintenir les équilibres géopolitiques et l'objectif économique d'imposer à ces peuples les recettes libérales, sont des obstacles à l'émancipation des peuples.

En France et en Europe, la nécessité de passer un cap pour passer de la résistance à la conquête, est un enjeu pour le syndicalisme et les mouvements sociaux. Force est de constater, que sur le plan politique comme sur le plan des mouvements sociaux, dont le syndicalisme, l'ancien n'est pas tout à fait mort et le nouveau peine à émerger comme alternative. Les transformations du paysage syndical seront longues pour arriver à un syndicalisme de luttes et de transformation sociale majoritaire.

L'Union syndicale Solidaires pour y contribuer doit poursuivre la réflexion sur deux points essentiels interdépendants : la stratégie et la logique profonde des pouvoirs économiques et politiques dominants et nos stratégies et réponses alternatives. En un mot quelle société voulons-nous, et comment ?

En cette période de confusion idéologique, de pertes de repères, le temps est venu de prendre ces questions à bras le corps, au risque de ne pas être à la hauteur de ces défis et de ne devenir qu'une organisation syndicale de plus.

2.1 LE CONTEXTE NATIONAL

François Hollande ou le libéralisme assumé

Loin de rompre avec les politiques néolibérales, Hollande et son gouvernement ont poursuivi l'offensive menée par leurs prédécesseurs pour faire régler par les salariés-es comme par l'immense majorité de la population, la facture de la crise. En quelques mois, l'Accord national interprofessionnel dit de « sécurisation de l'emploi », la contre réforme des retraites, les réductions de cotisations sociales concédées aux entreprises par le biais du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), le pacte de responsabilité, la dérisoire revalorisation du SMIC, une réforme de la formation professionnelle bâclée, auront été autant de défaites des travailleurs-euses, offertes au patronat par le gouvernement. La promesse de justice fiscale est restée lettre morte mais en revanche les cadeaux fiscaux au patronat sont bien réels. La réduction du nombre de fonctionnaires s'est poursuivie. De même, la loi sur la régulation bancaire a été réduite à son strict minimum et n'a pas permis de renforcer la réglementation bancaire qui devait séparer les activités spéculatives des activités de dépôts.

Ce gouvernement poursuit la politique d'austérité, avec l'objectif de 50 milliards de réduction des dépenses publiques en trois ans, et souscrit à l'orthodoxie budgétaire européenne du niveau de déficit à 3 %, en niant les effets désastreux de ces orientations sur l'emploi et le niveau de vie des ménages.

Alors que les économistes du FMI ou de l'OCDE ont révisé leur dogme libéral sur les soi-disant dépenses publiques improductives en reconnaissant que celles-ci étaient utiles à la vie économique des pays et que les Etats devaient dépenser pour investir. Hollande poursuit cette politique d'austérité qui non seulement ne résorbera pas la dette et les déficits publics mais, au contraire, alimente une spirale récessive.

Le taux de chômage et des emplois précaires restent à un niveau élevé. Les luttes des associations de chômeurs-euses et des précaires, et des organisations syndicales, n'ont pas encore réussi à imposer au MEDEF et au gouvernement des droits de haut niveau. La rénovation du dialogue sociale annoncée par le candidat Hollande s'est traduite par la mise en place d'une « Conférence sociale annuelle » extrêmement formelle et par un simple habillage de contre-réformes déjà arrêtées avec le MEDEF, et certaines organisations syndicales. De surcroît, le gouvernement a refusé une loi d'amnistie envers des syndicalistes, traité-es comme des criminel-les.

Si la rhétorique électoraliste de François Hollande ne trompait pas ceux et celles qui connaissent sa matrice idéologique libérale, la désespérance sociale que sa politique gouvernementale nourrit aujourd'hui met le syndicalisme face à ses responsabilités. Offrir des réponses alternatives clairement en rupture avec cette politique et construire les rapports de forces pour imposer un changement radical, sont des enjeux d'autant plus cruciaux que la montée des courants réactionnaires et du FN reste pré-occupante.

Les politiques d'immigration dans la continuité

La disparition du ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale devrait être la seule évolution d'un gouvernement socialiste qui poursuit les mêmes politiques à l'encontre de la population étrangère pour le droit au séjour et de recul d'accès au droit commun.

L'abandon du droit de vote aux élections locales pour les étrangers, l'annonce d'une future loi sur l'immigration considérée uniquement sous son angle économique et le maintien des procédures et des quotas de placement en rétention et d'expulsion du territoire sont les marques mêmes de cette continuité.

Les modifications par circulaires substituant à la garde à vue un dispositif de retenue de la personne en situation irrégulière ou de l'assignation à résidence d'une famille dans l'attente de son expulsion sont surtout des mesures de mise en conformité du droit suite à des décisions de justice.

La régularisation des sans-papiers demeure fondée sur le principe au cas par cas et sur un quota annuel de 30 000. La circulaire du ministre Valls sur les « Conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile » du 28 novembre 2012 instaure un nouveau jeu de sous-catégories pour l'accès ou non à un titre de séjour, excluant les plus exploité-es de tout espoir de régularisation comme les travailleurs-travailleuses au noir.

Une offensive réactionnaire

Odieux et inacceptable en lui-même, le meurtre, il y a tout juste un an, de Clément Méric, militant syndicaliste et antifasciste, a dépassé le drame individuel. Agressions contre les lesbiennes, bi-es, gays et les personnes trans, contre les immigré-es et les

personnes issu-es de l'immigration, les musulman-es, actes antisémites, violences envers des militant-es antifascistes et des organisations progressistes, se sont multipliées ces dernières années et ces derniers mois, dans toute la France comme à travers toute l'Europe, alors que l'extrême droite était banalisée.

La mobilisation contre le droit au mariage pour tous a été l'occasion de voir se mêler droite et extrême droite dans les cortèges, où les slogans haineux, racistes et homophobes contredisaient l'image joyeuse que voulaient donner les organisateurs. Dans le prolongement de ce combat, divers groupes ou mouvements ont vu le jour, fers de lance de l'offensive réactionnaire. Le sommet a sans doute été atteint le 26 janvier 2014 avec Jour de colère, où on a pu entendre dans les rues de Paris des cortèges qui ne regroupaient pas que des groupuscules néo-nazis crier « Juifs hors de France ».

C'est dans ce contexte que le recul du gouvernement concernant la pourtant timide loi « sur la famille », seulement 9 mois après l'adoption de la loi ouvrant le mariage à tous et toutes, apparaît comme une concession à la frange la plus réactionnaire de la société.

2. Le paysage syndical et l'unité d'action

La rentrée 2011 a été marquée par une tentative d'initiative interprofessionnelle face au annonce du gouvernement Fillon pour réduire le déficit de la France. CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires décident fin août d'appeler à une journée interprofessionnelle le 11 octobre 2011 sur les questions suivantes : abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises ; mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières ; priorité à l'emploi des jeunes ; stopper les suppressions d'emplois dans la fonction publique ; soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la fonction publique. Mais la CFDT et l'UNSA bloqueront toute possibilité d'appel à la grève et cette journée sera peu visible.

Nous rencontrerons les mêmes difficultés pour la journée européenne de la CES, le 14 novembre 2011, contre l'austérité, pour l'emploi et la solidarité. Cette journée qui se traduira dans les pays du sud de l'Europe par des mobilisations importantes restera en France très limitée.

Cette situation se retrouvera à nouveau pour une tentative d'action interpro en décembre mais avec les mêmes difficultés compte tenu du positionnement CFDT et UNSA et du refus de la CGT d'avoir un appel avec la FSU et Solidaires. Il y aura malgré tout un appel commun des cinq (CCC, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires) au 1er mai 2012.

Mais très vite, dans le contexte politique d'un gouvernement de « gauche » les divergences de fond avec la CFDT, et l'UNSA, vont se concrétiser. La CFDT va pouvoir déployer son syndicalisme d'accompagnement vis-à-vis du gouvernement Ayrault et de

ses réformes anti-sociales : accord dit de sécurisation de l'emploi début 2013, nouvelle contre-réforme des retraites qui poursuit et aggrave les réformes précédentes, soutien au « pacte de responsabilité », signature de la convention UNEDIC en 2014...

En 2013, sur la loi dite de « sécurisation de l'emploi » et sur les retraites, un cadre commun CGT, FO, FSU, Solidaires permettra d'avoir des appels à des journées de mobilisation avec grèves et rassemblements. Mais l'échec de ces mobilisations ne permettra pas d'infléchir la politique gouvernementale qui s'appuie largement sur le soutien de la CFDT à cette nouvelle contre-réforme.

La CGT va pourtant poursuivre sa démarche de « syndicalisme rassemblé », considérant qu'il n'y a pas « deux camps » dans le mouvement syndical. Cela va conduire à une nouvelle réunion d'une intersyndicale, convoquée en commun (fait nouveau) par les secrétaires généraux de la CFDT et de la CGT, en novembre 2013 à laquelle participeront CGT, CFDT, UNSA, CFTC, FSU, Solidaires. Une déclaration est rédigée pour indiquer les sujets sur lesquels il pourrait y avoir un travail de réflexion en commun et voir sur quoi il peut y avoir convergence de points de vue. Solidaires insiste pour que soit aussi mise dans cette déclaration la possibilité de travailler à des perspectives de mobilisation. Ce point fait à nouveau blocage avec la CFDT et dans ces conditions, Solidaires ne signera pas cette déclaration CGT, CFDT, UNSA, FSU (la CFTC s'étant retirée) tout en indiquant que nous étions prêts à continuer de débattre sur les contenus revendicatifs. Solidaires ne sera plus invitée aux réunions suivantes mais cette déclaration à quatre restera sans effet et sans concrétisation... Suite à cela, nous publions une « lettre ouverte » aux militant-es des autres organisations syndicales, lançant le débat sur la pertinence de tels choix d'alliance intersyndicale reposant sur l'absence d'appel à l'action.

La CGT décidera d'une action interprofessionnelle en solo le 6 février 2014. Ensuite FO annoncera sa journée du 18 mars 2014 et s'adressera aux autres organisations : nous saisissons l'occasion, pour poser, une nouvelle fois, la question d'un appel intersyndical unifiant les syndicats qui refusent d'accompagner l'austérité gouvernementale et l'exploitation patronale ; cela débouchera sur un appel national CGT, FO, FSU, Solidaires pour une journée de grèves et de manifestations contre le pacte de responsabilité.

Ce contexte de division syndicale et de divergences fortes n'a pas été favorable à la construction de mobilisations alors même que les attaques ont été importantes de la part de ce gouvernement.

FO a joué, comme toujours, sa partition très identitaire et le grand écart entre des déclarations nationales très fermes et les positions de certaines de ses organisations (comme l'accord de flexibilité à Renault au lendemain de la loi « sécurisation de l'emploi » début 2013 ou sa récente signature de l'accord UNEDIC).

La CGT, avec qui nous avons eu un positionnement assez proche sur les grands dossiers de ces dernières années, et dont la plupart des équipes se situe toujours sur l'idée d'un syndicalisme de luttes, a réaffirmé lors de son dernier congrès confédéral en 2013, son concept de syndicalisme rassemblé alors même que des désaccords importants se sont exprimés dans le mouvement syndical. Cette orientation l'a conduit, de notre point de vue, à une grande frilosité pour regrouper sur des initiatives nationales les organisations avec qui elle a des convergences réelles sur les grands dossiers. Cette attitude dérouta de nombreuses équipes CGT. Mais l'initiative prise en commun CGT, FSU, Solidaires, contre l'extrême droite montre qu'il est utile, et possible, d'avancer sur des dossiers concrets pour contribuer à ce que les choses bougent d'autant plus quand ces initiatives sont un succès. Ces rapprochements existent aussi dans quelques départements même s'ils restent plus difficiles dans les secteurs professionnels. Pour

la première fois, la direction de la CGT a accepté, en février 2014, une rencontre en bilatérale avec Solidaires suite à notre sollicitation par une lettre ouverte posant les questions d'unité syndicale, de contenu et de stratégie.

La FSU, dans le cadre intersyndical, s'est souvent située comme Solidaires sur les enjeux de fond, mais s'est toujours ralliée à la stratégie de la CGT, ne voulant pas se démarquer de celle-ci. La FSU a été à l'initiative de la proposition de la campagne unitaire contre l'extrême droite qui a débouché sur l'initiative du 29 janvier 2014. Depuis le dernier congrès de Solidaires, nous avons eu plusieurs rencontres nationales avec la FSU qui nous ont permis d'échanger sur nos analyses des enjeux syndicaux de la période, des débats intersyndicaux... Nous avons proposé à la FSU de reprendre des initiatives de débats en commun, dans la suite de ce que nous avons fait sur l'écologie, les inégalités, le partage des richesses... Cela n'a pu se concrétiser pour l'instant. La FSU a priorisé, à juste titre, sa proposition de campagne unitaire contre l'extrême droite qui a débouché sur l'initiative du 29 janvier 2014 impliquant CGT, FSU, Solidaires. Rappelons aussi qu'existe depuis 15 ans maintenant un cadre unitaire inédit avec CGT, FSU et Solidaires : ce sont les journées intersyndicales femmes dont le bilan est largement positif, tant dans la participation (entre 300 et 400 militantes chaque année, avec une implication particulièrement importante de Solidaires) que dans la qualité des débats.

La réussite de ces journées (aussi bien les journées intersyndicales femmes, ou la journée du 29 janvier contre l'extrême droite) devrait permettre de dépasser le blocage qui existait jusqu'à présent avec la CGT pour prendre de nouvelles initiatives entre nos trois organisations (CGT, FSU, Solidaires) afin de peser davantage dans le rapport de forces vis-à-vis du patronat et du gouvernement, mais aussi au sein du mouvement syndical.

3. L'intervention de l'Union syndicale Solidaires

Il ne s'agit pas ici de revenir de façon exhaustive sur l'ensemble des initiatives dans lesquelles Solidaires s'est impliquée, encore moins dans les initiatives des organisations de Solidaires, mais de faire retour sur certaines d'entre elles assez représentatives de ce sur quoi Solidaires a agi depuis trois ans.

3.1 NOTRE INTERVENTION LORS DES ÉLECTIONS DE 2012

A l'occasion de l'élection présidentielle de 2012, Solidaires est intervenue dans la période pré-électorale (comme cela avait été le cas en 2007) pour porter dans le débat citoyen les enjeux sociaux et les alternatives que nous défendons dans les mobilisations et dans le débat social. Nous avons publié une brochure : « 2012 : les vrais enjeux ». Il s'agissait aussi de dresser le bilan des politiques menées par Nicolas Sarkozy et sa majorité. Nous réaffirmions alors que « l'Union syndicale Solidaires est très attachée à son indépendance vis-à-vis du patronat, des pouvoirs publics et des partis politiques et

l'importance d'être un contre-pouvoir quelque soit le gouvernement. » Nous disions aussi : « Nous ne nous situons pas dans un esprit partisan mais nous ne pouvons être indifférents au contexte dans lequel nous agissons, même si nous sommes persuadés que la transformation sociale viendra d'abord, avant comme après les élections, des combats sociaux et des rapports de forces que nous avons la volonté de construire. » Au lendemain de l'élection de François Hollande, Solidaires s'est exprimée en ces termes : « Le gouvernement Sarkozy, c'est fini. Pour toutes celles et tous ceux, qui en ont combattu pendant les cinq dernières années les contre-réformes, les politiques sécuritaires, xénophobes et racistes, c'est une bonne nouvelle. Mais ce qui importe, pour les salarié-es, les chômeurs/es, les retraité-es, les jeunes, les précaires et les exclus-es, c'est que la politique change, que la société ne soit plus organisée en fonction des besoins d'une petite minorité qui profite du travail des autres pour s'enrichir toujours plus. François Hollande s'est fait élire Président de la République en promettant que "le changement c'est maintenant". Changer de Président, c'est fait ; changer de gouvernement c'est fait aussi. Les élections législatives de juin peuvent donner aux partis de Gauche une majorité à l'Assemblée nationale qu'ils ont déjà au Sénat. Pour que ce soit utile à tous, il faut des décisions concrètes. L'Union syndicale Solidaires réaffirme les revendications et les propositions alternatives qu'elle a portées dans les mobilisations sociales de ces dernières années. Nous ne pensons pas être dans une situation sociale permettant d'imposer que toutes celles-ci soient satisfaites dans la semaine. Mais, a contrario, certaines décisions peuvent être prises sans délai, et des engagements forts doivent être annoncés dès maintenant. »

Solidaires a été reçue par le Premier ministre (ce qui était nouveau) au lendemain de la mise en place du nouveau gouvernement et a participé (de façon limitée) aux conférences sociales. De même, Solidaires a été auditionnée par le Premier ministre à plusieurs reprises sur des grands sujets (retraites, pacte de compétitivité, fiscalité...). Cela est resté très formel mais montre que, même pour le gouvernement, notre organisation est bien présente dans le champ syndical français. Ces rencontres ont été l'occasion à chaque fois de rappeler nos analyses, nos revendications et nos désaccords avec la politique gouvernementale.

3.2 LA MANIFESTATION NATIONALE POUR L'EMPLOI DU 24 MARS 2012

Le Comité national des 1^{er} et 2 février 2012 a validé l'organisation d'une manifestation nationale pour l'emploi, le 24 mars suivant. Ce fut une réussite, au regard de ce qui avait motivé la décision des organisations Solidaires d'appeler à cette manifestation :

- Mettre en avant la question de l'emploi, des licenciements, du travail, etc.
- Montrer qu'en période électorale, l'action syndicale est toujours présente, y compris nationalement.
- Organiser une action nationale Solidaires, lorsque l'intersyndicale dans son ensemble, chaque autre organisation syndicale séparément, ne veulent pas le faire.
- Ajoutons y un point non négligeable : la satisfaction des quelques 6 000 personnes présentes ce 24 mars 2012 à l'appel de Solidaires, grâce au dynamisme et à la coloration des délégations, grâce à la préparation matérielle (panneaux, ...), grâce au travail des camarades assurant l'accueil, la restauration, l'organisation.

La prise en charge par les organisations nationales de Solidaires a été très inégale. Certaines ont diffusé à leurs équipes locales l'ensemble du matériel proposé par le Secrétariat national (les notes hebdomadaires, les tracts, etc.), y compris en y ajoutant du matériel adapté au secteur professionnel. D'autres ont priorisé une information

spécifique sans relayer le matériel Solidaires en tant que tel. D'autres encore n'ont quasiment rien fait circuler durant tout le temps de préparation (deux mois), ne publiant qu'un tract d'appel à quelques jours du 24 mars.

Ces différences, que nous avons retrouvées pour d'autres initiatives, posent un problème pour construire une action nationale interprofessionnelle, décidée ensemble et donc à préparer et réussir ensemble. Elles révèlent, par ailleurs, un problème récurrent vis-à-vis de tout le matériel national Solidaires, et notamment l'ensemble des productions qui sont faites pour les équipes militantes « de terrain ». Tout cela a une utilité si cela parvient systématiquement à ces collectifs militants. Si ce n'est pas le cas, cela ne sert à rien de les réaliser !

Cette prise en charge différenciée se retrouve dans la solidarité financière avec les Solidaires départementaux qui ont fait des demandes d'aide pour organiser le transport vers Paris. Il nous faut trouver, dans l'avenir, un « mode d'emploi » commun et pérenne pour ce type d'initiatives.

L'autre problème soulevé par ces différences de prise en charge, est le rôle des Bureaux nationaux et Comités nationaux ; dans le cadre du fonctionnement qui est le nôtre, il n'est pas concevable que des décisions soient prises avec l'accord de toutes les organisations nationales, des engagements de celles-ci, et qu'ensuite on constate que certaines ne considèrent pas la priorité définie ensemble comme une priorité, voire émettent de fortes réserves sur son existence même. Ceci a des conséquences sur la réussite de l'initiative elle-même, mais aussi sur le sens de notre engagement interprofessionnel commun. Ceci nous a poussés à reprendre le débat sur la préparation et le contenu des Bn et Cn, comme décidé lors du dernier congrès.

La participation inégale à cette initiative du 24 mars recoupe deux éléments qui peuvent paraître contradictoires mais sont complémentaires : la majorité des manifestantes était issue du « secteur public », mais la mobilisation a été plus importante dans nos « petites » structures que dans les « grandes ». La participation plus faible de nos « grosses structures » renvoie au point précédent. Le nombre insuffisant de manifestantes du secteur privé met en évidence deux sujets : la quasi-absence de quelques organisations (sans doute révélatrice de difficultés de fonctionnement, sur lesquelles nous devons nous pencher car cela nous concerne tous), et les efforts de développement que nous avons encore à faire vers le secteur privé qui nécessitent des décisions collectives pour dégager les moyens nécessaires.

Nos réalités sont diverses d'un département à un autre ; mais, là aussi, les différences de prise en charge vont au-delà de cette situation. Il semble que cela renvoie à des visions un peu différentes de ce qu'est « construire une action syndicale ». Pour certaines équipes, d'emblée il s'est agi de mener une campagne de masse, en organisant des diffusions dans un maximum de lieux publics, devant des entreprises, etc., tout en organisant la participation « militante » (transport collectif, relances des structures professionnelles locales, etc.). Pour d'autres, cela a consisté à s'assurer de la présence des quelques animateurs/trices du Solidaires départemental.

Les Solidaires locaux ne peuvent agir qu'en fonction des moyens mis en œuvre par les syndicats et sections syndicales « professionnelles » présents dans leur champ géographique ! La phase de préparation de cette manifestation confirme le sentiment de nombre d'animateurs/trices de Solidaires locaux d'être un peu « abandonné-es » par leur syndicat pour qui le fait de dégager ces camarades (au moins partiellement) pour cette tâche suffirait à leur engagement interprofessionnel collectif.

A propos des Solidaires locaux, il est nécessaire de mentionner la participation trop faible de l'Île-de-France à cette manifestation. Plus que les Solidaires locaux, ce sont

les organisations nationales professionnelles qui doivent s'interroger sur cette situation ; a contrario, l'engagement de militant-es dans toutes les tâches d'organisation, avant, pendant et après la manifestation a largement contribué à sa réussite.

Construire une action syndicale, nationale et de masse. Les deux termes sont importants. L'aspect national rappelle les points évoqués précédemment sur la nécessité d'harmoniser la prise en charge au sein de nos organisations des décisions communes, et des moyens à mettre en œuvre pour cela. Le caractère de masse signifie qu'il s'agissait bien, à travers la campagne pour la réussite de cette manifestation du 24 mars, d'organiser un travail de popularisation de nos propositions (voire de notre existence) le plus massif possible ; ceci dans deux directions : les secteurs professionnels où nous sommes déjà implantés (et cela a été fait avec modération dans certains secteurs où nous sommes pourtant assez influents), et ceux où nous ne le sommes pas (à travers des diffusions dans les gares, centres commerciaux régionaux, zones industrielles, aux portes d'entreprises, etc.). Ce dernier aspect est indispensable si nous ne voulons pas un syndicalisme à pratiquer « entre nous », si nous voulons un syndicalisme qui pèse sur les événements, un syndicalisme qui n'a pas pour but essentiel de commenter ce qui se passe... sans nous !

La préparation de cette manifestation nous a aussi amené à pointer nos insuffisances vis-à-vis des « boîtes en lutte ». Pour une grande part, cela provient de nos insuffisances d'implantation dans le secteur privé ; mais il faut aussi nous interroger sur nos pratiques de terrain : dans plusieurs cas, nous n'avons aucune activité envers les salarié-es en lutte alors même que ces mouvements durent plusieurs jours, voire semaines. Mais il existe, heureusement, des exemples contraires : des équipes locales apportent leur solidarité, se mettent à disposition des grévistes, dès lors qu'elles ont connaissance d'une lutte dans leur secteur géographique.

Une fois de plus, c'est la question des moyens consacrés à l'interprofessionnel qui est en cause. Les « moyens » en temps militant, en dégagements permanents ou non, en finances. C'est aussi une question politique quant à la conception des Solidaires départementaux qui ne doivent pas être simplement des « lieux de réflexions » mais aussi des outils de notre développement.

C'était la première fois que nous décidions une manifestation nationale organisée par l'Union syndicale Solidaires. Cela montre que nous pouvons le faire ! Mais cela ne signifie pas pour autant qu'agir seul est notre ligne de conduite. Au-delà de l'effet très positif en interne et de la dynamique créée dans de nombreuses équipes, cette manifestation n'a pas fait « la une » des médias, n'a pas fait bouger de façon visible les rapports de forces avec les autres organisations syndicales, le patronat et le gouvernement. L'unité d'action syndicale demeure un outil important et indispensable ; nous continuons à la rechercher, mais en sachant aussi nous démarquer de positions que peuvent partager d'autres syndicats mais que nous jugeons nocives. Ce fut aussi le cas, lors des mouvements unitaires de ces dernières années à travers plusieurs refus de signer des communiqués communs qui nous paraissaient dangereux pour la réussite des actions en cours ; la manifestation du 24 mars montre que nous pouvons aussi nous démarquer en proposant et construisant une alternative concrète.

Reste que cette alternative est encore trop faible. Une des motivations de cette manifestation était de montrer que dans la période électorale le syndicalisme demeurerait nécessaire et devait agir. Force a été de constater qu'y compris dans les forces militantes de Solidaires, la période électorale a conduit à un retrait de certain-es par rapport à la préparation du 24 mars. Ce n'est là qu'une constatation, qu'il faut mettre en parallèle de nos écrits multiples qui disent l'inverse.

Construire une initiative de masse, cela suppose aussi de travailler avec d'autres organisations syndicales, notamment des collectifs militants de la CGT, voire d'autres syndicats. Il y a matière à retravailler nos liens avec ces équipes militantes, pour les rendre pérennes et surtout utiles lors des mobilisations, d'autant que ce fut déjà un point faible par exemple lors du mouvement « retraites », à quelques exceptions près. Notre proposition d'organiser une manifestation nationale pour l'emploi a été faite lors d'une intersyndicale nationale en février, sans aucun écho des autres organisations. Cette proposition a été relayée par certaines de nos structures professionnelles, certains de nos Solidaires locaux, mais pas tous ; c'est sans doute une faiblesse, car cette interpellation fait aussi partie du nécessaire débat avec les autres forces syndicales. Des organisations de chômeurs/ses ont répondu positivement à notre proposition ; c'est un élément positif, mais la force de celles-ci, actuellement, ne permet pas de mettre des milliers de personnes dans la rue, surtout avec un délai de préparation assez court.

La couverture médiatique a été très faible. C'est évidemment un handicap, même si ce n'est pas à cette aune que doivent être mesurées l'utilité et la justesse d'une action syndicale. Notons qu'y compris les médias « militants » ont pour la plupart fait l'impasse sur la manifestation, avant comme après (Politis, Mediapart, Basta, etc.). Le choix de prioriser la campagne électorale y est pour beaucoup, mais cela rappelle aussi ce que nous pesons, d'une part en réalité, d'autre part aux yeux des médias.

Dernier point sur les aspects pratiques, et pas le moindre : pour des raisons matérielles, mais aussi politiques liées à l'état de notre construction, il nous faut retenir que le délai de 2 à 3 mois pour une telle initiative, s'agissant d'une construction « à froid », est insuffisant. Un mois supplémentaire est sans doute nécessaire ... En tout état de cause, cette manifestation marque une étape dans la construction de notre Solidaires.

3.3 NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LE DROIT À LA RETRAITE EN 2013

A Villefranche, notre congrès se situait quelques mois après le combat contre la réforme des retraites du gouvernement Fillon. Le rendez-vous de 2013 était inscrit dans la loi Fillon. Le gouvernement socialiste a validé en grande partie le rapport de Yannick Moreau basé sur les différents travaux du Conseil d'orientation des retraites (dont Solidaires est toujours exclue). Solidaires a été reçue par cette ancienne conseillère d'Etat et a pu donner son analyse et porter ses revendications construites au fil de nos congrès.

Très vite au cours de l'été 2013, nous savions à quelle sauce seraient mangés les salarié-es et les retraité-es. La loi de 2013 conforte et aggrave la loi Fillon de 2010 par un nouvel allongement de la durée de cotisations portée à 43 annuités pour un taux plein, une augmentation des cotisations retraites qui se rajoutent à celles déjà actées par la loi Fillon, un décalage de six mois de la revalorisation des retraites. Quelques mesures allant dans le bon sens mais largement insuffisantes ont été vendues pour tenter de faire passer la pilule : un compte individuel sur la pénibilité, la meilleure prise en compte des années d'apprentissage, d'études et de chômage indemnisé, la promesse d'améliorer les droits familiaux pour les femmes, une fiscalisation plus juste des 10% supplémentaires de pension pour avoir élevé 3 enfants. Mais elles ont vidées de tout contenu ambitieux et ne contrebalancent en aucune manière les conséquences de l'augmentation du nombre d'annuités.

Solidaires a condamné fortement cette nouvelle contre réforme des retraites qui s'inscrit dans la logique des réformes précédentes (1993, 2003, 2007, 2010). Nous l'avons dit tout au long de notre lutte : ce que nous n'avons pas accepté en 2010, nous ne

l'acceptons pas davantage en 2013 ! Il faut le dire aussi, la mobilisation sociale n'a pas été au rendez-vous.

Face au gouvernement socialiste, le mouvement syndical s'est fortement divisé. Nous l'avions craint en ce début de mandat présidentiel : le risque du syndrome de 1981, avec un syndicalisme attentiste et bienveillant pour un pouvoir dit de gauche.

Très clairement depuis le début des négociations sur ce dossier, la CFDT, l'UNSA et à leur niveau, la CFTC et la CGC se sont placées en accompagnatrices de la réforme. Le front du combat syndical s'est donc constitué autour de Solidaires, de la CGT, de la FSU et de FO.

Dès le mois de septembre ces quatre organisations, renforcées par le collectif retraites 2013, ont cherché à construire des manifestations, meeting, rassemblements pour dire non à cette réforme. Les manifestations n'auront jamais l'importance de celles que nous avons connues en 2010. Les derniers rendez-vous au moment de la validation de la loi furent même très faibles.

Solidaires en a fait l'analyse. Mais il est clair que ce dossier, comme beaucoup d'autres, a subi les affres du fatalisme et des désillusions. L'éclatement syndical a fait le reste. Mais disons-le aussi, Solidaires n'a pas non plus su convaincre l'ensemble de ses adhérent-es, et plus globalement les salarié-es, que l'action, le rejet de cette loi était une nécessité. Nos mobilisations ont été réelles mais jamais à la hauteur de l'enjeu.

La difficulté de faire grève, le manque de perspective et de lisibilité dans les actions proposées, l'absence d'unité large au plan syndical n'ont pas contribué à construire un large rapport de force.

La loi a finalement été votée dans l'indifférence générale à tel point que certains découvrent aujourd'hui les conséquences graves de celle-ci au travers des mesures désormais concrètes de décalage des retraites ou d'augmentation des cotisations.

3.4 UN PLFSS EN PLEINE RÉGRESSION

Dans le même temps, le parlement à l'automne 2013 votait une loi de finances de la sécurité sociale régressive. Poursuivant la recherche d'économies à tout crin, le gouvernement poursuit son attaque contre les dépenses de santé plus particulièrement sur l'hôpital. Certes dans le PLFSS on aura pu noter un début d'attaque contre les multinationales du médicament mais en réalité la philosophie générale reste la même, frappée du sceau de l'austérité.

Sur cette question les trois années passées ont confirmé la poursuite des attaques contre notre protection sociale. Chaque PLFSS a porté son lot de mesures régressives et réductrices de droits pour les femmes et les hommes. Ce dossier n'a jamais pu donner lieu à une mobilisation sociale interprofessionnelle, pourtant nécessaire au vu des enjeux.

Solidaires a participé et a soutenu les campagnes initiées par la Fédération SUD Santé-Sociaux, dont la manifestation de juin 2013 en lien avec la mobilisation européenne du Réseau Santé.

La lutte permanente contre les fermetures de structures publiques (hôpitaux, urgences, maternité) est un encouragement à poursuivre ce combat en tentant de créer les conditions d'un élargissement et à une convergence de ces luttes.

3.5 LA LOI DITE DE « SÉCURISATION DE L'EMPLOI »

Suite à la conférence sociale de juillet 2012 et dans la droite ligne du rapport Gallois, le gouvernement Hollande, lance le processus sur le dossier « compétitivité emploi ».

Pour éviter tout débat démocratique avec les salarié-es et compliquer la construction de mobilisations, le gouvernement a utilisé la procédure parlementaire accélérée. Les négociations Syndicats/MEDEF débutées le 20 décembre 2012 étaient bouclées en janvier et la loi votée en juin 2013.

La loi de sécurisation de l'emploi est marquée essentiellement par des régressions sociales majeures. Sans revenir sur le détail de cette loi, la logique de destruction des garanties sociales liées au contrat de travail et des moyens de défense des salarié-es, renforce le pouvoir patronal de licencier et précariser toujours plus.

Nous avons été auditionnés par les rapporteurs de la loi du Sénat et de l'Assemblée nationale, et invités par le PCF, EELV, FDG pour échanges de vues. A chaque fois, nous avons clairement dit notre opposition totale à ce projet de loi et son caractère inamendable.

Plusieurs facteurs ont permis l'adoption de cette loi sans mobilisations d'ampleur : la signature de l'ANI par une partie des organisations syndicales dont la CFDT, le temps du débat, la complexité et la densité des textes, le manque de détermination des équipes syndicales de la CGT et de FO, comme de Solidaires.

Au nom de l'Union syndicale Solidaires nous avons interpellé les syndicats non signataires, élargie au SAF (Syndicat des avocats de France) et au SM (Syndicat de la Magistrature), pour une intersyndicale nationale afin de construire la mobilisation. Cette demande est restée sans réponse de la part de la CGT et de FO qui se sont contentées d'appeler à une manifestation le 5 mars 2013 dont le bilan fût mitigé malgré des appels unitaires dans la plupart des départements. Celle du 9 avril ne fût pas plus réussie. Parallèlement, un collectif unitaire à l'appel d'Attac et Copernic, a pris quelques initiatives et diffuser du matériel explicatif, dans le but de renforcer le rapport de forces. Là aussi le bilan est mitigé : meetings limités, appel national avec à peine 15 000 signatures.

Pour Solidaires, nous avons produit une série de tracts sur l'ANI et ensuite sur le projet de loi, consacré un dossier dans le journal et un clip d'Expression direct à ce thème. Une formation Solidaires, sur les conséquences dans les entreprises de cette loi, s'est déroulée en mars 2014.

3.6 LES CAMPAGNES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les principaux axes d'intervention et de mobilisation de Solidaires Fonction Publique ont porté sur la critique de la politique globale mise en œuvre sur la fonction publique. Politique qui s'est trop inscrite, à notre goût, dans la poursuite des politiques menées par les précédents gouvernements et qui s'est traduite très concrètement par des mesures comme le gel du point d'indice des fonctionnaires, la poursuite des suppressions de postes dans certains secteurs, ou des réorganisations dans un sens d'affaiblissement des missions de services publics : la MAP (Modernisation de l'action publique) a remplacé la RGPP (Révision générale des politiques publiques) mais sans en changer vraiment le sens.

Depuis le 28 décembre 2011, l'abrogation de la « journée de carence » en cas de maladie pour les fonctionnaires et agents non titulaires, mise en place sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy, par l'article 105 de la loi de finances 2012, a été l'une des revendications constante de Solidaires Fonction Publique. Solidaires n'a eu de cesse de dénoncer cette double peine pour les agents malades, tout en rappelant, à chaque fois, qu'il fallait également se battre pour une abrogation aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Même si dès le début de son mandat, la Ministre de la fonction publique, avait condamné cette mesure, c'est sans aucun doute grâce au

rapport de forces et à la mobilisation du 31 janvier 2013 que cette revendication a été entendue et que le 21 février suivant Marylise Lebranchu pouvait officiellement annoncer « son intention » d'en proposer l'abrogation. Pour autant, il aura fallu attendre le 12 novembre 2013 pour qu'enfin l'Assemblée nationale vote effectivement l'article 67 du projet de loi de finances 2014 qui abroge, à compter du 1er janvier 2014, la journée de carence dans la fonction publique.

Malgré les multiples manifestations de mécontentement de milliers de fonctionnaires en 2008 et 2009, les innombrables courriers adressés aux élus, les audiences en tous genres, le gouvernement de N. Sarkozy faisait voter le 3 août 2009 (pendant les congés d'été) la loi relative « à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ».

Pour Solidaires Fonction Publique, cette loi sonnait le glas du statut des fonctionnaires, en rendant possible, par le biais de l'article 9, le licenciement des fonctionnaires dont le poste était supprimé ou en voie de l'être, et ce au mépris du « système de la carrière ». Le 11 septembre 2012, le Conseil supérieur de l'Etat, a approuvé à l'unanimité la proposition de la Ministre de la fonction publique d'abroger le décret du 12 novembre 2010 permettant cette mise en œuvre. A ce jour, si l'article 23 du projet de loi relatif à « la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires » entérine cette abrogation, il faut encore attendre le vote par le Parlement (prévu d'ici la fin juin 2014).

Le 26 septembre 2011, lors de la présentation du projet de décret portant création de l'échelon spécial contingenté pour les agents de catégorie C administratif, tous les représentants des personnels, sur insistance de Solidaires Fonction Publique, avaient voté « contre ». En effet, pour Solidaires, et sans refaire l'historique des décrets régissant la carrière C, cet échelon dit « spécial » est statutairement accessible en linéaire à tous les corps de catégorie C. Sa dénomination d'échelon « spécial » était injustifiée et il devait donc, purement et simplement, être intégré dans la grille indiciaire en tant que 8ème échelon avec un accès automatique et non contingenté. Un recours devant le Conseil d'Etat a été déposé, dans ce sens, par Solidaires Finances publiques appuyée par Solidaires Fonction Publique. Lors de la réunion de clôture de la concertation initiée dans le cadre de l'agenda social, le 7 février 2013, la Ministre de la fonction publique a donné raison à Solidaires et annoncé son intention de faire disparaître le contingentement de cet échelon. A l'initiative de Solidaires FP seule, une bataille d'amendements sur la date d'application de cette mesure a eu lieu lors de la Commission statutaire du Conseil supérieur de la FPE du 19 avril 2013. Le but étant de permettre aux agents partant en retraite dans le courant du deuxième semestre 2013 de consolider leur nouvel indice de traitement durant une période de 6 mois. Bataille perdue suite aux votes « contre » de certaines organisations syndicales. Solidaires n'a pu que déplorer que la bataille syndicale se soit faite, cette fois, au détriment des agents.

La refonte de la carrière C a été l'occasion pour Solidaires de prouver, si besoin était, que Solidaires Fonction Publique, avait un revendicatif solide en termes de carrières et de grille.

Quatre mois de travail intensif, de bataille directement avec le Cabinet de la Ministre, de bataille de dépôt d'amendements de la part de Solidaires Fonction Publique en CSFPE. Pour autant, Solidaires considère que la grille définitive s'inscrit dans la continuité de tous les dispositifs présentés depuis le début de la concertation et ne répond pas, et de loin, aux revendications portées : d'une carrière linéaire sans barrage, d'une reconnaissance des qualifications qui doit se traduire par une revalorisation des grilles

indiciaires de 60 points d'indice, d'un corps de catégorie C composé, dans l'immédiat, de « deux grades au maximum », avec dans le premier grade, la création d'un échelon en pied de grade pour les agents accédant à la fonction publique, sans diplôme, sans concours, par PACTE... et titularisés au bout d'un an.

D'autres protocoles, rapports ou dossiers importants ont également été traités. Il en a été ainsi, des rapports sur la mobilité interministérielle et dans la fonction publique, du rapport Pêcheur, des protocoles sur « l'égalité Femmes/Hommes », portant « sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels », de l'accord-cadre relatif à la « prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique », des dossiers sur les moyens syndicaux (refonte du décret de 82 et carrière des militants), et du toilettage du statut de la fonction publique. Sur pratiquement tous ces dossiers, un travail en commun des trois versants a fait défaut... Des groupes de travail spécifiques ont été créés, pour les dossiers lourds ou techniques. Il en a été ainsi, notamment pour les dossiers « santé et sécurité au travail », « non-titulaires », « égalité Femmes/Hommes ». Seul le protocole relatif à « l'égalité professionnelle Femme/Homme » dans la fonction publique a été signé par Solidaires Fonction Publique : il constituait, pour la première fois, un cadre de travail fixant clairement un objectif politique d'égalité.

Lors de ces trois dernières années, Solidaires Fonction Publique a été confrontée à bien d'autres événements interprofessionnels impactant la fonction publique notamment avec les réformes des retraites en 2011 et 2013.

3.7 CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTÉ AU TRAVAIL

L'Union syndicale Solidaires, s'appuyant sur la résolution « Condition de vie et santé au travail » adoptée lors de notre précédent congrès, a poursuivi son action en s'inscrivant dans plusieurs campagnes internes ou externes pour la santé au travail. Nous avons, avec la fondation Copernic et de nombreux collectifs de médecins du travail, mené une longue bataille contre les attaques menées contre la médecine du travail. A cette occasion nous avons monté plusieurs meetings unitaires et renforcé nos liens d'une part avec le SNPST (Syndicat national des professionnels de santé au travail), Association SMT (association des Médecins du Travail) ainsi que les médecins du travail CGT des IEG tout comme le collectif des médecins du travail de Bourg en Bresse. Après l'échec de ces mobilisations, nous avons poursuivi ensemble les décrets d'application devant le Conseil d'Etat et réussi à obtenir l'annulation d'une partie. Depuis la fin de l'année 2013 de nouvelles attaques sont lancées par le patronat contre plusieurs médecins engagés aux côtés des salarié-es. Là aussi nous nous sommes inscrits dans le réseau de soutien et de luttes.

Nous nous sommes inscrit-es dans beaucoup d'autres combats avec d'autres associations ou collectifs, avec l'association Henri Pézerat dans le combat juridique contre les décrets qui retardent l'abaissement du seuil d'exposition toléré aux fibres d'amiante et aussi plus généralement contre les expositions professionnelles à des cancérigènes, avec l'association internationale Interforum pour réclamer la création d'une cour internationale sur les crimes sociaux et environnementaux, avec Générations futures et l'association Phytovictimes contre les expositions aux pesticides et aussi avec les Robins des toits et d'autres associations contre les ondes électromagnétiques. L'ensemble de ces combats demande d'inscrire l'action de Solidaires dans la durée car les enjeux sont importants et les oppositions très fortes. Les équipes syndicales de Solidaires doivent être largement associées à ce travail.

Enfin, de nombreux Solidaires locaux, en lien avec la commission santé et conditions de travail, ont organisé des journées départementales ou régionales « Et voilà le tra-

vail » pendant les trois dernières années. Ce fut le cas à Montpellier, Limoges, Lyon, Avignon, Rouen, Paris, Rennes et Chalon sur Saône. Plusieurs dizaines de militant-es ont ainsi pu se former, échanger leurs expériences et leurs pratiques syndicales et travailler à des pistes d'actions à la fois dans leur secteur et en interprofessionnel. Ces journées ont été aussi l'occasion d'échanges avec des acteurs du mouvement social ou des chercheurs autour notamment de l'enjeu de rendre visible les atteintes à la santé et le lien fort avec la question centrale de la démocratie au travail.

3.8 LA LUTTE DE PSA

Plusieurs mois de grèves se sont déroulés à PSA, dans l'usine d'Aulnay, à l'appel essentiellement de SUD et la CGT contre la fermeture du site et la suppression de plus de 8000 emplois. Plusieurs structures de Solidaires (le national, départementales, fédérations, etc.) ont été très actives dans cette lutte et son soutien. La division internationale du travail - dans un système de production mondialisé - pose la question du rapport de forces dans une entreprise, voire dans une «seule» usine. Le recours important à la sous-traitance et la précarité devenue norme dans les relations de travail (dont l'intérim) sont les conséquences d'une recherche accrue de compétitivité, avec l'obsession de dégager des marges plus importantes. A l'annonce par la CGT d'un plan de suppressions d'emplois, SUD PSA a réagi immédiatement : aucune suppression d'emploi et aucune négociation pour des départs. Ce rôle joué par les militants de SUD dans l'impulsion de la grève est un point non négligeable comme l'organisation du premier grand rassemblement fin 2011 devant le CCE - soutenu par Solidaires industrie. Ce rassemblement, via le travail de terrain de SUD PSA Aulnay, s'est transformé en une participation intersyndicale importante.

La ligne stratégique de SUD PSA et de Solidaires Industrie dans cette lutte a été claire dès le début et s'est posée comme une alternative à celle prônée par la CGT. Si les syndicats jaunes de PSA (FO, CFTC, CFDT nationalement mais pas localement sur Aulnay, et bien sûr le SIA) ont directement accepté le plan de suppressions d'emploi et l'ont même accompagné, la CGT était opposée aux suppressions d'emploi, mais demandait davantage de mesures de reclassement. Cela a constitué un point de clivage entre la CGT et SUD, à savoir : quelle vision et quelle revendication fallait-il privilégier et mettre en avant ? Si certain-es y ont vu l'opposition entre une vision *pragmatique* (CGT) et *idéologique* ou *jusqu'au-boutiste* (SUD), nous y voyons surtout l'expression d'une ligne syndicale claire, cohérente, radicale et légitime. Nous n'avons pas à accepter ou à négocier des suppressions d'emploi, encore moins dans un contexte de crise et de taux de chômage élevé. Ce n'est pas pour autant que les équipes SUD ne se sont pas battues pour une amélioration maximale des conditions de départs, mais cela n'a jamais été la priorité ou la revendication principale portée auprès des salarié-es.

Dans l'industrie, tout d'abord au niveau régional, avec le syndicat SUD industrie Francilien dont SUD PSA est membre, la coordination a été difficile, mais a cependant apporté un vrai plus par rapport à une situation où aucune structure de l'industrie régionale n'aurait été mise en place. Il faut dire que la faible ancienneté de SUD Industrie Francilien (six mois d'existence au début de la grève), les faibles moyens et la difficulté des militant-es à sortir de leur entreprise ont été autant d'obstacles. Le soutien apporté, symbolisé notamment par un texte de motion, un don à la caisse de grève, une animation auprès des équipes franciliennes IDF ou encore une intervention à l'usine, sont cependant restés en deçà de ce qui aurait dû être fait dans l'idéal. De même, les échanges d'informations avec SUD industrie IDF du côté de PSA ont été complexes. Dans l'industrie au niveau national, plusieurs points ont été mis à l'ordre

du jour du Bureau et des Conseils Syndicaux. L'équipe d'animation a d'ailleurs participé au lancement de la coordination PSA et à la rédaction des lettres d'informations. Cependant, si plusieurs syndicats ont participé activement au soutien (tracts, caisse de grèves, débats), d'autres ont été totalement absents au soutien de la lutte, malgré les informations régulièrement diffusées. Chez PSA au niveau du groupe, le lancement de la coordination-liaison nationale SUD PSA a permis d'alimenter une liste de diffusion interne, composée des syndicats de l'industrie avec des implantations PSA (sous-traitants compris) ou des usines du groupe dans ces départements, de solidaires locaux, et autres structures interprofessionnelles. La liaison aura permis la réalisation de deux tracts nationaux, en lien avec Solidaires industrie. Il faut dire que nos faibles implantations dans le groupe n'ont pas pu nous faire jouer le rôle moteur souhaité, mais nous avons tenté de tracer quelques perspectives de luttes au niveau du groupe en sollicitant plusieurs équipes autres que Solidaires chez PSA (comme Poissy), sans succès.

Dans le secteur automobile, la coordination, notamment avec les équipes Renault, a été compliquée du fait de la position de la CGT de refuser dès le début une lutte en commun, alors que chez Renault la bataille contre un accord de suppression d'emplois faisait rage. Cependant, le 9 octobre 2012, le rassemblement devant le salon de l'automobile, à l'inverse des consignes de la fédération CGT a permis une convergence des équipes militantes CGT et SUD, surtout de l'industrie, avec le soutien de l'interpro, pour dénoncer la casse de l'emploi dans le secteur automobile. Solidaires a joué un rôle important dans cette réussite, en lien avec la coordination PSA, pour que de nombreuses structures de l'automobile soient présentes. Dans la sous-traitance, si les équipes ont été dès le début intégrées à la liste de diffusion, elles n'ont en réalité que très peu participé aux luttes aux côtés des PSA.

La volonté dans Solidaires de déclencher un large soutien interprofessionnel a été un élément déterminant pour le moral et le paiement des salaires des grévistes. Si tout n'a pas été non plus parfait, force est de constater que les bureaux nationaux ont été rythmés par la lutte des PSA et par une prise en compte de leur lutte comme celle de toute l'organisation syndicale. Si la journée de mobilisation nationale devant les concessionnaires PSA, proposée initialement par Solidaires 30, a été peu ou pas suivie dans les Solidaires locaux, cela soulève plusieurs questions : les décisions prises en BN sont-elles portées concrètement dans les faits ? Quel rôle ont joué ou pas joué localement les SUD Industrie départementaux au long de cette lutte ? Quel soutien interprofessionnel réel sur les territoires aux quatre coins de la France ? Il faut rappeler néanmoins que le conflit a été très suivi par les équipes de Solidaires, mais qu'il a manqué d'initiatives sur le terrain ou de distributions de tracts plus importantes là où nous n'étions pas implantés, par exemple. Le matériel (4 pages) co-réalisé entre le Secrétariat National et Solidaires Industrie, très peu diffusé, a cependant marqué un pas décisif : au-delà de revendications jugées « radicales », des propositions et des alternatives sur PSA et plus largement sur le secteur automobile ont été développées par Solidaires. En posant la question de la finalité des productions - mode de circulation, véhicules, électrique... -, en la liant à l'emploi, et plus largement en rappelant la cohérence de nos revendications face aux licenciements, dont le droit de veto, l'exigence d'un nouveau statut du salarié rendant le patronat collectivement débiteur par un fonds mutualisé du maintien des salaires entre deux emplois, la réduction du temps de travail... Solidaires a été, de loin, la seule organisation syndicale à porter réellement un syndicalisme de transformation sociale, ne résumant pas ces questions là à la seule « la branche d'activité » mais bien à un projet de société.

Si le secrétariat a également été très présent sur l'international (Espagne, Brésil) en

permettant de mettre en lien avec les équipes PSA et de l'automobile (dont Ford, GM..) d'autres pays, Solidaires Industrie a encore trop peu de moyens pour assurer des contacts réguliers pour faire vivre un internationalisme important. Le réseau des syndicats alternatifs a permis d'échanger et de faire vivre une solidarité à travers d'autres pays pour cette lutte. Là encore, ce sont des points très positifs, à améliorer dans le futur.

Une solidarité financière inégale mais importante, de l'ordre de plus de 35 000 euros par les différentes structures de Solidaires, a permis aux grévistes de faire face à l'absence de salaire, et de maintenir pendant ces différents mois des revenus. Ce soutien a permis de montrer au patronat que la lutte dépassait de loin uniquement celle de PSA. Nous avons cherché à plusieurs reprises des cadres de convergences ou avons tenté d'en créer pour imposer un rapport de forces contre le gouvernement et le patronat sur la question de l'emploi. C'était notamment le cas en 2012, avec la manifestation du 24 mars, à l'initiative de Solidaires. L'équipe SUD PSA Aulnay a participé activement au collectif des Licenci'elles, tout en gérant la problématique d'un collectif assez méfiant vis à vis des organisations syndicales, et dont les revendications s'arrêtaient à des licenciements prétendument appelés «boursiers» - alors qu'il faut s'opposer à tous licenciements économiques et autres suppressions d'emplois et porter la question de la redistribution des richesses.

La revendication pour un « *Droit de Veto des CE* » contre les licenciements a été portée par SUD PSA, avec le matériel réalisé par Solidaires Industrie ou relayant par écrit cette revendication dans les tracts. Non négligeable, l'apport de Solidaires Industrie dans la lutte a été visible à de nombreuses reprises, tant par les revendications sur l'emploi (et sa défense), la volonté de coordonner la lutte à l'échelon national de PSA, la prise en compte des sous-traitants, la tentative de jonction des équipes de l'automobile, et l'importance du soutien interprofessionnel. Tous ces côtés positifs ne doivent pas faire oublier ce qui a été insuffisant de notre côté, ni la réalité de notre relative implantation à PSA. Cependant, même si la lutte n'a pas été en tant que telle une victoire - puisque PSA n'est pas revenu sur le plan ni même sur les suppressions d'emplois - elle aura permis de construire une résistance légitime.

3.9 POUR UN 8 MARS DE LUTTES

Dès mars 2013, la commission femmes de Solidaires, s'appuyant sur des bilans assez négatifs sur cette journée du 8 mars, a débattu des perspectives pour lui redonner en 2014 sa dimension de luttes. Partant de l'expérience de Toulouse, où depuis 2012 une grève des femmes est portée par un collectif large (syndicats, associations féministes et partis politiques), la question d'en faire une action nationale a été posée.

Un projet d'appel est alors lancé. Il dénonce la récupération médiatique et patronale du 8 mars, pour rappeler les luttes que les femmes doivent encore mener pour obtenir une égalité réelle dans tous les domaines de la vie. Ce projet est validé en juin 2013 en Bureau national. Et à chaque réunion de nos structures (BN et CN) il sera abordé l'état de la dynamique : aussi bien locale que nationale.

La première réunion unitaire dans ce cadre se déroule en septembre 2013 entre CGT, FSU, Solidaires, Unef, Marche mondiale des femmes, Osez le féminisme !, CNDF, AT-TAC... Dès ce moment, il apparaît difficile de réunir largement autour de l'idée politique d'une grève de femmes : la CGT n'étant pas sur un appel à la grève tout court, qui plus est en ciblant essentiellement les femmes, et le CNDF (Collectif national pour les droits des femmes) boudant un appel qui n'était pas à son initiative... C'est fin janvier que sort finalement le texte, signé par Solidaires, FSU, Confédération Paysanne,

UNEF, ATTAC, Marche mondiale des femmes, Planning Familial Ile de France, Les ef-FRONTÉ-e-s, Ligue du Droit International des Femmes, Collectif libertaire anti-sexiste. Il sera repris dans quelques villes, essentiellement à l'initiative de nos équipes, souvent seules, ou regroupant parfois plus largement que les signatures nationales.

Si la CGT est restée nationalement en dehors de cet appel, elle a néanmoins travaillé sur un appel exclusivement intersyndical sur le 8 mars, signé par toutes les organisations syndicales (sauf FO), ce qui est une nouveauté et même si elle n'aura pas eu l'écho médiatique souhaité.

En interne, cette grève des femmes a permis des débats portant sur sa mixité/non mixité, les liens avec les initiatives plus traditionnelles, le type d'action quand la grève n'est pas à l'ordre du jour, la faisabilité d'une grève des femmes... au sein des structures décisionnelles de nombre de syndicats/fédérations. Plusieurs d'entre elles (Santé sociaux, Rail, PTT, CT, Education) ont alors déposé un préavis de grève pour ce jour-là. Une première !

L'objectif de cette campagne était bien de faire avancer l'idée politique de grèves des femmes face à tous les éléments de la domination patriarcale. Elle a servi aussi à re-mobiliser les militants et militantes sur cette journée du 8 mars, afin d'occuper un terrain qui ne l'est pas encore suffisamment malgré toutes les inégalités. Rassemblements, diffusions de tracts spécifiques, parutions, affiches, manifestations... Au vu du nombre d'initiatives que nous avons mené ou auxquelles nous avons participé, nous pouvons affirmer que cette campagne a lancé une dynamique qui doit, si l'on veut qu'elle aboutisse à créer véritablement des mobilisations dignes de ce nom, être reprise année après année.

3.10 LE TRAVAIL DE NUIT ET LE TRAVAIL DU DIMANCHE

Initié en 2010, le Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris (CLIC-P), auquel SUD Commerce et Services Ile-de-France participe depuis le début, et qui regroupe désormais les syndicats départementaux ou régionaux du commerce CFDT, CGT et UNSA, a poursuivi son action contre l'extension des horaires d'ouvertures des commerces de la capitale et multiplié les succès.

Ce sont d'abord des dizaines de supérettes parisiennes qui ouvraient illégalement le dimanche après-midi ainsi que sept jours sur sept qui ont été assignées. Ces actions ont également mis en lumière la politique de mise en franchise d'opérateurs tels que Carrefour ou Franprix et suscité des adhésions ainsi que quelques implantations en dépit de l'hostilité des employeurs.

C'est ensuite sur le terrain du travail de nuit que le Comité a orienté son action en gagnant, tour à tour, contre les grands magasins, Monoprix, Uniqlo et Apple. Ce mouvement a culminé, fin 2013, avec la fermeture du Sephora des Champs Elysées qui a donné lieu à un affrontement médiatique et juridique avec le patronat sur fond de manipulation des salarié-es prétendument lésés par l'action des syndicats.

Le CLIC-P est un interlocuteur reconnu par la municipalité parisienne ce qui a permis, entre autre, d'empêcher toute création de nouvelles zones d'ouvertures dominicales permanentes comme à Bercy Village.

Par ailleurs, une collaboration régulière se fait avec les syndicats CGT et SUD de l'Inspection du travail que ce soit sur le plan juridique (intervention volontaire devant le TGI ou le Tribunal de Police) ou de la communication (tracts à destination des agents et des usagers). Cette expertise explique sa présence, auprès des Fédérations CGT et FO du Commerce, dans la procédure qui a suspendu, le 12 février 2014, le décret autorisant le travail dominical dans le bricolage.

Et, comme son action ne se limite pas aux tribunaux, le 15 novembre 2012 a eu lieu la seconde manifestation du CLIC-P en direction du syndicat patronal, l'UCV, dans laquelle Solidaires était bien représentée.

Enfin, cette unité explique l'efficacité de la lutte contre la liquidation de Virgin qui démontre, au passage, que l'emploi n'est absolument pas garanti par les ouvertures à tout va, un conflit médiatique et radical (occupation des magasins) dans lequel le SN et plusieurs Solidaires locaux concernés se sont impliqués. Ces actions ont donné lieu à des expressions régulières de Solidaires.

3.11 LES SAISONNIERS ET ANIMATEURS/ TRICES DES CENTRES DE VACANCES

En 2011 et 2012, Solidaires a mené une campagne pour la reconnaissance des droits des salarié-es du secteur de l'animation, notamment en centres de vacances ou de loisirs. Dans la foulée du recours juridique de Solidaires Isère concernant le Contrat d'engagement éducatif, ce sous-statut qui permet de faire travailler des salarié-es 7 jours sur 7 pour 2 euros de l'heure, nous nous sommes adressé-es à une population bien souvent délaissée par les organisations syndicales. Au-delà des questions de salaire et de conditions de travail, cela nous a permis d'aborder les « contradictions » qui traversent « l'économie sociale et solidaire » que connaissent bien, pour les vivre au quotidien, nos camarades d'Asso.

3.12 L'INSPECTION DU TRAVAIL : UN ENJEU INTERPROFESSIONNEL

L'inspection du travail a été particulièrement dans la tourmente et a dû subir de nombreuses attaques pendant ces trois années et l'Union syndicale Solidaires s'est résolument engagée dans le soutien à l'intersyndicale et aux militant-es de SUD Travail Affaires Sociales. Nous l'avons été pour soutenir les états généraux de l'inspection lancé après le suicide de plusieurs agents de ce secteur, comme dans les nombreuses mobilisations initiées contre le plan Sapin.

Dans un contexte marqué par un recul sans précédent du droit du travail et alors que le gouvernement se fait le relais zélé des desiderata du patronat (notamment avec l'ANI du 11 janvier 2013), l'ancien ministre du travail, Michel Sapin a porté de nombreux coups à l'indépendance de l'inspection du travail.

Le décret Sapin va désorganiser profondément l'inspection du travail au détriment des salarié-es et des représentant-es du personnel privés d'interlocuteurs/trices identifiés et de proximité. Cette restructuration de l'inspection du travail profitera en premier lieu au patronat, qui verra enfin exaucer l'un de ses vœux les plus chers : la mise au pas de l'action de l'inspection. Sans compter que le ministère du travail voudrait voir se développer dans les petites et moyennes entreprises une nouvelle « ingénierie de contrôle » privilégiant l'information et le conseil plutôt que le contrôle...

La défense des droits des salarié-es a besoin, non seulement d'une inspection du travail plus nombreuse et plus proche du terrain, mais également d'un Code du travail débarrassé de toutes les dispositions anti-sociales et dérogatoires qu'il contient. Nous devons poursuivre cette lutte pour défendre l'inspection du travail, cet outil indispensable aux salarié-es et notamment les plus précaires.

4. Notre engagement dans les cadres unitaires

4.1 LES ÉTATS GÉNÉRAUX POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS

Contribuer à la reconquête des services publics, les étendre à des besoins nouveaux, en faire un enjeu essentiel de démocratie, impliquant les citoyen·nes dans leur fonctionnement au travers de droits nouveaux tant pour les salarié·es que pour les usager·es, telle est l'ambition de Solidaires et des acteurs (syndicats, associations, partis) qui ensemble tentent de construire une véritable convergence autour des services publics. Lors du congrès de Villefranche, nous dénoncions les attaques incessantes du pouvoir envers les services publics. Elles avaient générées des mobilisations fortes autour des collectifs pour la défense des services publics. De ces combats s'est constitué un collectif national ; « Convergences pour les services publics ». Solidaires y a pris toute sa place.

Malgré quelques victoires et des mobilisations citoyennes réussies (comme la campagne Votation pour la Poste), le recul généralisé des services publics et de leur implantation, les attaques multiples au niveau national, européen et international, ont fragmenté et fragilisé ces luttes.

Après une période d'affaiblissement du Collectif en fin de mandat sarkozyen, l'arrivée en 2012 du « changement » pouvait laisser croire que cette question fondamentale pour la cohésion sociale soit enfin prise en compte. Cela n'a pas été le cas.

C'est donc dès le début 2013 que sa réactivation s'est concrétisée. Il était grand temps de recréer du collectif, d'intensifier les convergences en réunissant et en faisant travailler de concert des organisations syndicales, politiques et associatives.

L'objectif n'est pas le coup médiatique mais bien de construire sur le long terme la défense, le développement et la démocratisation des services publics du XXI^{ème} siècle. Loin de considérer les services publics comme un coût, nous les voyons comme des créateurs de richesse, notre patrimoine commun, un investissement durable pour l'avenir, une solidarité active, le moyen de rendre effective l'égalité des droits.

Solidaires, au côté de la FSU, de la CGT et des autres forces, participe activement au plan national à cette redynamisation. Pour autant, ces initiatives n'auront de sens que si elles sont relayées sur le terrain par nous et par les collectifs qui sont appelés à renaître.

Au début 2014, une adresse aux citoyen·nes, élu·es et candidat·es annonçait cette volonté. Nous avons appelé toutes celles et tous ceux qui partagent cette conception à nous rejoindre afin qu'ensemble nous mettions nos énergies, nos idées, nos luttes, nos exigences en commun. Une première initiative publique s'est traduite par un meeting national à Paris sur le thème : « Les services publics, alternatives à l'austérité et créateurs de richesses. »

Les débats à venir s'articulent autour de deux grands thèmes :

- L'action publique, l'État, les collectivités territoriales et la sécurité sociale qui permettent la satisfaction des besoins, le développement économique et la redistribution des richesses.
- Les services publics comme une des alternatives à la baisse des dépenses pu-

bliques présentée comme incontournable. Au-delà du constat, nous voulons être force de proposition et démontrer que les services publics ne sont pas un coût mais sont des vecteurs d'égalité, de solidarité et de développement social, économique et environnemental.

C'est un débat nécessairement inscrit dans la durée. L'objectif est d'ouvrir un cycle de construction d'« assises pour le renouveau des services publics » qui auraient lieu à la fin du deuxième semestre 2014 ; le but de celles-ci étant le lancement de la construction d'un « nouveau Manifeste pour les services publics du XXI^{ème} siècle » co-élaboré par les organisations syndicales, associatives et politiques en associant les citoyens usagers, salarié-es, élu-es au sein des collectifs locaux de défense et de développement des services publics.

4.2 LA LUTTE CONTRE L'EXTRÊME DROITE

L'assassinat de notre camarade Clément Méric le 5 juin 2013 a légitimement suscité la colère et l'indignation. Des collectifs locaux antifascistes se sont créés ou réactivés, Vigilance et initiatives syndicales antifasciste (VISA), dans laquelle nous sommes investi-es depuis la création, s'est renforcée. Au niveau national, et en complément des collectifs locaux auxquels participent de nombreux/ses militant-es de Solidaires, deux cadres unitaires ont vu le jour.

Le réseau « Clément », mis en place dans les jours qui ont suivi l'assassinat de notre camarade fait le lien entre les 80 organisations qui avaient appelé aux manifestations des 22 et 23 juin 2013. Relativement informel et servant surtout d'outil d'échange d'information à travers la lettre rédigée par Solidaires toutes les 2 ou 3 semaines, il permet de faire échanger ensemble des structures aux histoires et aux modes d'interventions différents.

La campagne unitaire contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques, qui regroupe la CGT, la FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse a été lancée le 29 janvier 2014 à Paris, par une journée de débats qui a regroupé plus de 600 militant-es syndicaux et s'est conclue par un meeting unitaire dans les locaux de la confédération CGT. Cette campagne, qui se traduit depuis au plan local et régional, doit se concrétiser aussi dans les entreprises et les administrations. Ce cadre est important : bien sûr parce que le sujet le nécessite et que face au danger d'extrême droite, l'unité des organisations syndicales est une nécessité, mais également parce que la lutte contre l'extrême droite, c'est aussi le rôle des syndicats. Parce qu'il montre, enfin, qu'un travail unitaire dans la durée entre ces 3 organisations est possible.

Avec leur spécificité (syndical d'un côté, très large de l'autre), ces cadres unitaires n'auraient sans doute pas vu le jour sans l'implication de Solidaires. Ils montrent que face à la menace fasciste, l'unité est possible, sans rien renier sur le fond. Ils montrent aussi notre refus de voir la lutte antifasciste sous traitée aux seuls collectifs spécifiques, parce que ce combat est l'affaire de toutes et tous.

Et dans cette lutte contre l'extrême droite, Solidaires et ses organisations ont pris leur place et continueront à la prendre. Le tirage en début d'année de 500 000 exemplaires du 4 pages « l'extrême droite est un danger mortel, le FN est son venin » en est un exemple.

4.3 LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE ET POUR LES DROITS DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Face à l'explosion des chiffres du chômage, les associations de chômeurs (MNCP, AC !, Apeis) ont décidé, en juin 2013, de reprendre une initiative de Marche contre le chômage et la précarité, d'autant que se profilait la renégociation de la convention UNEDIC.

Cette Marche, à laquelle des équipes de Solidaires, de la FSU et du DAL ont participé, ont reçu aussi le soutien, d'Attac, de Copernic, de la Marche mondiale des femmes, de la Fasti, de l'UNEF. Sans avoir une ampleur identique aux marches des années 90, cette marche a néanmoins réussi son pari de parcourir plusieurs villes de France du Nord au Sud, avec un départ symbolique à La Réunion, et d'organiser une manifestation finale à Paris le 6 juillet 2013. Pendant les marches, les associations ont pu nouer de nouveaux contacts. Les marcheurs et marcheuses ont également dans certaines villes rencontrer les salarié-es d'entreprises en lutte.

Côté Solidaires, ce sont davantage les Solidaires locaux que les structures nationales qui se sont engagés dans cette Marche. Ce décalage entre l'affirmation dans nos résolutions de l'importance de la question du chômage et de la précarité reste problématique, et s'est vérifié lors de la manifestation « traditionnelle » de décembre et lors des négociations UNEDIC.

La manifestation du 7 décembre 2013 fût un peu plus fournie que ces dernières années, sans doute grâce à la Marche de juin-juillet et surtout motivée par la crainte des négociations UNEDIC. Cette manifestation a croisé symboliquement dans la rue la Marche pour l'égalité des droits.

Les négociations UNEDIC en 2014 se sont déroulées en terrain miné. Fort de l'adoption de la loi régressive de sécurisation de l'emploi, le MEDEF est resté à l'offensive contre les droits des chômeurs et une partie des organisations syndicales signataires de l'ANI ne porteront aucune exigence d'amélioration des droits si ce n'est la mise en œuvre des droits rechargeables contenus dans la loi de sécurisation de l'emploi.

Quant aux autres centrales, seule la CGT et ses syndicats CGT/spectacles, CGT/intérim et CGT/chômeurs ont pris quelques initiatives (27 février, 13 mars). Une fois de plus, ce sont les intermittent-es qui se sont le plus mobilisés face aux provocations du MEDEF de vouloir les intégrer au régime général. Les associations de chômeurs ont, à la mesure de leurs moyens, pris des initiatives et rejoint celles de la CGT.

Côté Solidaires, des points réguliers en BN et en CN ont été faits, avec l'invitation du MNCP à un BN, et des tracts ont été produits. Certains tracts unitaires en régions ont centré sur les droits des chômeurs mais globalement l'engagement de nos équipes est resté très faible.

4.4 LE DROIT DES IMMIGRÉ-ES

Les cadres unitaires actifs durant le précédent gouvernement, « D'ailleurs Nous Sommes d'Ici », « Des Ponts pas des Murs » ou « Uni-es contre l'Immigration Jetable » se sont largement défaits depuis 2011.

Le collectif « Uni-es Contre l'Immigration Jetable » continue d'exister mais sur un mode très éloigné du terrain. Les appels à la Journée internationale des migrant-es du 18 décembre relayés par l'UCIJ en 2012 et 2013 demeurent un point de ralliement malgré qu'ils soient suivis par peu de militant-e-s d'organisations syndicales, politiques ou associatives.

Le GISTI avait réactivé le réseau de l'UCIJ dans l'optique de se positionner avant les

préparations de la future loi sur l'immigration professionnelle et étudiante programmée pour 2013. A partir du texte fondateur de l'UCIJ de 2006, des réunions avaient abouti dans un premier temps à un nouvel appel. De fortes divergences entre les représentants de la LDH et de la CGT d'un côté et ceux du GISTI, de la FASTI et de Solidaires de l'autre sur le principe d'un titre unique de séjour et contre les catégories de droit au séjour a conduit Solidaires à ne pas signer ce second texte, nettement en recul sur celui de 2006. Par la suite, un troisième texte était retravaillé sur lequel la CGT s'accordait finalement sur le principe d'un titre unique de séjour. Solidaires a signé cette dernière version.

Depuis 2011, Solidaires participe à un nouveau cadre francilien « Français Étrangers, égalité des droits » pour un seul titre de séjour prenant en compte la situation entière du demandeur et non par telle ou telle catégorie de droit au séjour. Ce collectif a produit un premier document public utilisé durant les élections en 2012, puis suite à un colloque en novembre 2013, le même document a été actualisé pour démontrer que la circulaire Valls ne permettait que des régularisations très à la marge.

Durant cette année 2014, il devrait alors avoir trois campagnes distinctes sur la notion de titre unique de séjour portées l'une, de façon autonome par le GISTI, et les deux autres auxquelles Solidaires participe, celle de l'UCIJ et celle du collectif « Français Étrangers, égalité des droits »

Des structures de Solidaires poursuivent la campagne « Racket », avec la participation de la nouvelle réunion des collectifs de sans papiers, l'UNSP (Union Nationale des Sans papiers), lors de manifestations et de rassemblements notamment le 30 mai 2013 devant Matignon.

L'UNSP a organisé une « marche des sans papiers du Grand Paris » réunissant un peu moins de 200 personnes et se terminant le 5 octobre 2013 à proximité de l'Élysée. Si cette marche n'a pas été du tout médiatisée et a été peu soutenue par les réseaux militants, elle a pu permettre de remettre en lien des réseaux locaux sur l'Île-de-France avec les différents collectifs de sans papiers.

Solidaires s'est investie en juin 2013 dans le collectif « Égalité Justice » regroupement national de collectifs et d'associations de quartiers constitué pour contrer la récupération institutionnelle et médiatique des 30 ans de la « marche pour l'égalité et contre le racisme » de 1983. Autour d'une manifestation à Paris le 7 décembre 2013, le collectif a élaboré une plateforme revendicative sur toutes les formes d'inégalités et de discriminations. Alors que les quartiers populaires sont toujours autant caricaturés et relégués en zones de non droit, le Collectif pour l'Égalité fera valoir les actions militantes menées dans les « quartiers » : contre les violences, policières, pour le droit au logement, pour le droit de vote.

Mais c'est la focalisation exacerbée et incessante sur les populations Roms qui constitue une nouvelle et sinistre étape dans les discours les plus racistes et destructeurs, à partir de la figure très ancienne du « nomade » qui serait inassimilable par nature dans la société française. Une politique, toujours par voie de circulaire en août 2012, d'encadrement des expulsions de terrain sur lesquels les familles s'installent, et qui affirme une mise en œuvre des dispositifs d'accès au droit commun (social, scolaire, logement, santé, travail) a plutôt démontré que les déplacements forcés et donc la condamnation à l'errance des familles ont été supérieurs en nombre par rapport à 2010 et 2011.

La résistance et la lutte menée par les militants Solidaires à la Bourse du travail de Lille pour les droits les plus fondamentaux de ces familles ont prouvé qu'il est vital d'engager des campagnes d'actions pour contrer la violence d'Etat mais aussi les prises de po-

sitions des responsables des collectivités locales et la montée des opinions anti-Roms. Il est de même pour toutes les familles de demandeurs d'asile ayant été brutalement mises à la rue à Clermont Ferrand en septembre 2013 et qui ont pu être soutenues par un collectif large dans lequel les équipes Solidaires se sont investies avec RESF.

4.5 DES INITIATIVES AVEC LE SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE (SAF)

Initié en 2011 par le SAF, un cadre unitaire large réunissant le SAF, le SM, la CGT, la CFDT, FO, Solidaires et l'UNSA a mené plusieurs combats. Le premier contre les délais excessifs de procédure aux prud'hommes contre lequel nous avons déposé collectivement 71 recours a permis de faire condamner l'Etat. Dans le même temps, ce cadre a permis une campagne collective commune contre la taxe de 35 €taxe enfin supprimée en 2014. Malheureusement ce cadre qui permettait de construire des réflexions et propositions n'a pu perdurer et s'est arrêté fin 2012 notamment sur le désaccord avec la CFDT sur la suppression des élections prud'hommes.

L'année 2013 nous a permis de reprendre contact avec le SAF et nous avons invité son président à participer à notre bureau national début 2014. Devant les enjeux importants d'évolution des juridictions prud'homales nous avons prévu, avec sa commission sociale de relancer un cadre unitaire. Nous devons aussi mettre en commun nos réflexions et formations sur les évolutions législatives importantes de ces derniers mois. Enfin, sur les questions des libertés individuelles et collectives, sur les droits des sans papiers nous devons aussi poursuivre nos travaux communs.

4-6 LA RÉPRESSION CONTRE LES MOUVEMENTS SOCIAUX

Depuis le dernier congrès, le nombre de cas de répression et de discrimination syndicale n'a pas diminué et les militant-es de Solidaires restent particulièrement exposé-es. L'élection de François Hollande et l'arrivée du gouvernement Ayrault en 2012 auraient pu être l'occasion d'une loi d'amnistie pour les militant-es, syndicalistes et associatifs, poursuivis souvent brutalement sous Sarkozy. Cela ne fut pas le cas et les conditions n'ont pu être réunies pour exercer une pression collective pour l'arracher. Pire, de nombreux personnes continuent d'être poursuivis en appel par le parquet après des décisions de relaxes en première instance. Par ailleurs, nous n'avons pas été sollicités pour la préparation et les actions de soutien à la proposition de loi d'amnistie, très imparfaite et très incomplète, initiée par les parlementaires du Front de gauche. Ce texte n'a d'ailleurs pas été adopté.

La Fondation Copernic, à la suite de la note sur la répression et la discrimination syndicale à laquelle plusieurs militant-es de Solidaires avaient participé, a initié la création d'un observatoire de la répression et de la discrimination syndicale. On y retrouve outre Solidaires (qui a joué un rôle essentiel dans la phase initiale), la CGT, FO, la CFTC, la FSU et aussi le SAF et le syndicat de la magistrature.

Le premier objectif fut de structurer, dans la durée, l'observatoire et de lui donner une visibilité par la mise en place d'un site internet, en publication régulière sous forme de 4 pages et la préparation d'un premier rapport annuel initialement prévu pour fin 2013 mais reporté à 2014 qui sera validé par un comité de parrainage composé d'experts de haut niveau des relations professionnelles.

Le second objectif est de servir d'outil d'échanges et de débats au sein du mouvement syndical par la publication de cas de répression avérée et de lutte ayant abouti à la reconnaissance de la discrimination que subissent quotidiennement les syndicalistes combattifs. L'organisation régulière de colloques associant tous les membres de l'ob-

servatoire et de nombreux acteurs de terrain comme en 2012 au CESE et en 2013 au Conseil Régional d'Ile de France permettra de construire des réponses collectives et de réaffirmer ensemble que les syndicalistes doivent être respectés.

4.7 NOTRE ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aternatiba

A l'initiative de l'association basque Bizi !, Alternatiba, le Village des Alternatives a réuni plus de 12 000 personnes à Bayonne le dimanche 06 octobre 2013, quelques jours après la publication du 5ème rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Cette initiative, soutenue par 96 organisations dont Solidaires et Sud PTT, a présenté des alternatives, individuelles, collectives, territoriales et systémiques aux changements climatiques et à la crise énergétique.

Le succès d'Alternatiba repose à la fois sur ses objectifs et son organisation :

- Diffuser le message de l'urgence climatique, sensibiliser le grand public et les élus à la nécessité de baisser rapidement et radicalement nos émissions de gaz à effet de serre, interpeller sur les conséquences dramatiques de l'absence d'accord international ambitieux, efficace, contraignant et juste sur le climat ;
- Combattre l'effet possible de sidération, le sentiment d'impuissance et donc la démobilitation que peuvent provoquer la gravité et l'importance du défi climatique, en montrant que les solutions existent et qu'elles sont à notre portée, créatrices d'emploi, porteuses d'un monde plus humain, convivial et solidaire ;
- Appeler à mettre en route sans plus attendre la transition sociale, énergétique et écologique nécessaire pour éviter le dérèglement profond et irréversible des mécanismes du climat ;
- Avec l'aide d'une logistique assurée par 500 bénévoles notamment de Bizi ! et du village Emmaüs Lescar, le public a pu investir les rues de Bayonne pour faire d'Alternatiba un village ouvert au public et non une rencontre spécifiquement militante.

Solidaires y tenait un stand au coté de celui d'ATTAC et de nombreux autres de nature très variée. Tout au long de la journée se sont également déroulés, conférences, débats et ateliers.

La journée s'est conclue sur un appel à diffuser le message d'Alternatiba, multiplier cette initiative partout sur le territoire et inscrire ces initiatives dans le cadre de la mobilisation internationale, en préparation, pour le sommet climat sous l'égide de l'ONU (CoP 21) qui aura lieu fin 2015 à Paris. C'est ce qui est en cours dans de nombreuses villes. Egalement, un tour de France en Tandem partira de Bayonne en juin 2015 et fera étape dans de nombreuses localités pour susciter des Alternatiba.

Par son format, son contenu et ses objectifs, Alternatiba présente un intérêt pour Solidaires afin d'avancer sur le chemin de la transformation sociale et écologique. Dans une perspective de transformation de la société, il est important de faire connaître les expériences qui peuvent déjà exister et qui peuvent avoir un impact en matière d'emploi, de mode d'organisation de travail différents (reprise par les salarié-es sous forme de scoop par exemple) et sans parler de la réflexion nécessaire sur les modes de production et de consommation qui demande encore des débats. Toutes ces expériences, outre le fait qu'il serait intéressant de s'y développer syndicalement, sont porteuses d'emplois de proximité et vont dans le sens d'une transformation sociale et écologique.

Pour ces raisons, impliquer Solidaires dans l'organisation et la réussite des Alternatiba en préparation doit être une priorité pour les structures de Solidaires.

Notre-Dame-des-Landes

La lutte, ancienne, contre le projet d'aéroport du grand ouest est devenue au fil du temps un symbole de la contestation du système économique actuel, productiviste et financier, responsable des injustices sociales et des changements climatiques. Depuis la relance du projet, la mobilisation s'est élargie et développe des formes inédites de débats et d'élaboration de solutions.

A l'association initiale des agriculteurs, ADECA (association de défense des exploitants concernés par l'aéroport), s'ajoute en 2000 l'ACIPA (association citoyenne intercommunale des populations par le projet d'aéroport). Décembre 2007, la coordination des opposants se constitue. Elle regroupe aujourd'hui une quarantaine d'association, de partis et de syndicats dont Solidaires (44 et national). Solidaires 44 participe aux assemblées de la coordination.

Devant l'emballement des différentes procédures publiques qui ignorent l'opposition et valident le projet, la contestation se radicalise, multiplie les actions et pose en 2008, le principe de l'occupation des terres. Un collectif supplémentaire s'ajoute à la lutte, le Cédpa (Collectif des élus doutant de la pertinence de l'aéroport) constitué d'élus locaux (conseillé-es municipaux, généraux et régionaux).

Depuis 2009, apparaissent de nouveaux contestataires aux cotés des agriculteurs, des associatifs et des élu-es déjà en lutte. Il s'agit de jeunes essentiellement, d'origines diverses inspirés par les camps Action Climat qui se sont développés en Europe notamment en Angleterre en 2007 (aéroport d'Heathrow). Ils développent une approche globale de la lutte, fonctionnent en assemblée générale, s'auto-organisent, se méfient des médias, expérimentent la décision au consensus, l'absence de leader, la rotation des responsabilités et les actions clownesques (Aéroport de Nantes le 8 août 2009, entartage d'Ayrault). Après les élections présidentielles de mai 2012, la présence policière se renforce à l'automne et le préfet lance l'opération César pour évacuer la ZAD en pariant sur la division des opposants locaux et des zadistes. Or, la résistance des zadistes est soutenue logistiquement puis renforcée par les opposant-es locaux malgré la répression qui s'intensifie au fur et à mesure des échecs des forces de l'ordre avec la circulation des informations en direct sur Radio Klaxon. Des dizaines de collectifs de soutien se constituent en France et aussi en Europe (ils sont plus de 200). Le collectif des opposants lance un appel pour la réoccupation et la reconstruction des espaces évacués par la force. Solidaires signe avec une dizaine d'organisations (ATTAC, les Amis de la Terre, Agir pour l'Environnement, Droit au logement, confédération paysanne...) un appel dénonçant les violences policières, soutenant les opposant-es et appelant à participer à la manifestation de novembre. Le 17 novembre 2012, 40 000 personnes arrivent de tout le territoire pour participer à la construction de cabanes avec le matériel transporté par des centaines de tracteurs. La mobilisation festive et populaire prend dès lors une dimension nationale, focalise les oppositions aux multiples projets inutiles et imposés et permet aux nombreux collectifs de se rencontrer. La répression redouble de violence la semaine suivante. Néanmoins, la résistance des zadistes avec le soutien de la population locale tient bon malgré de nombreux blessés (éclats de grenades assourdissantes et lacrimos, flash-balls...). Les dénonciations de l'action policière arrivent de toutes parts (CP de Solidaires), et contraignent le gouvernement à la suspendre et à créer une commission de dialogue qui se met en place début 2013 et, en parallèle, d'une commission d'expert déjà à pied d'œuvre. Les Zadistes passent l'hiver dans la boue et sous contrôles policiers permanents.

La résistance se renforce toute l'année 2013. Chaque semaine, des représentant-es de comités locaux participent à la vie de la ZAD. Des AG régulières regroupant zadistes, agriculteurs, élu-es, soutiens associatifs et syndicaux discutent et décident des actions à venir (sème ta ZAD, guérilla juridique, recours européen, accueil des marcheur-euses venus de Nice et de Lille,...). Les « décompensateurs en lutte », groupe constitué de naturalistes et d'opposant-es, dénoncent en mars 2013 dans une lettre ouverte, les manquements et les insuffisances du plan de compensation de la destruction des espèces et de l'habitat.

Début avril, la commission de dialogue ne remet pas en question le projet mais demande des compléments au dossier (étude sur les possibilités de réaménagement de l'aéroport actuel, les enjeux environnementaux et de compensation) et celle des experts considère qu'en l'état, le projet ne pouvait être poursuivi considérant que la méthode de compensation ne pouvait être validée. Ces conclusions confortent et légitiment l'action des opposant-es. Le succès de la chaîne humaine du 11 mai 2013, avec 40 000 personnes qui encerclent la ZAD, montre que la mobilisation est durablement installée et se renforce. Solidaires est présent avec quelques dizaines de militant-es disséminé-es tout au long de la chaîne.

Le rendez-vous annuel de la contestation, du 3 au 4 août, rassemble 50 000 personnes au milieu de l'été tout au long du week-end pour des rencontres festives et de débats. Un espace climat s'organise autour de stand de Solidaires, ATTAC, les Amis de la terre, collectif gaz de schiste, Bizi !, Agir pour l'Environnement. Des militant-es Sud Rail, organisent également un point repas.

En septembre, les espoirs du côté de l'Europe sont contrariés par la position de la commission européenne qui renvoie dos à dos les protagonistes. Les promoteurs du projet y voient un soutien de la commission et fin décembre, le préfet de région publie les arrêtés autorisant le déplacement des espèces animales et le démarrage des travaux d'accès au futur aéroport. La coordination des opposant-es ne faiblit pas et prépare une nouvelle journée de mobilisation pour le 22 février à Nantes. Solidaires signe un nouvel appel commun avec les mêmes signataires qu'en novembre 2012.

Cette manifestation a rencontré un succès populaire, familial et coloré inégalé depuis la relance de la mobilisation contre le projet d'aéroport. Plus de 50 000 personnes défilent dans les rues de Nantes malgré un déploiement de force de l'ordre disproportionné et provocateur qui explique pour partie les heurts qui se sont déroulés sans pour autant minimisés le succès de la journée.

Difficile de dire si ce projet finira pas par retourner dans les tiroirs de l'histoire. Néanmoins, la mobilisation ne faiblit pas avec toute la diversité des composantes de l'opposition au projet. Solidaires poursuivra son soutien actif avec la participation des militant-es qu'il faut encore développer.

4.8 NOTRE ENGAGEMENT CONTRE LE G20

En 2011, la France a accueilli le G8 en mai à Deauville et le G20 en novembre à Nice. Solidaires s'est impliqué dans la campagne qui a préparé ces deux échéances, en s'appuyant sur les Solidaires locaux concernés (Solidaires 76 et Solidaires 06). La mobilisation a été difficile à construire, avec une très faible implication des autres forces syndicales. La manifestation à Nice, malgré les obstacles mis par la municipalité en amont et le déploiement policier le jour même, a été positive, avec une bonne participation de réseaux « jeunes », et même si elle était en deçà des mobilisations de ce type d'il y a quelques années. La difficulté de mobilisation repose sur la contradiction entre la nécessité de rendre visible une opposition à ces sommets gouvernementaux

et une certaine lassitude d'une partie des militant-es face à ce qui est vécu comme une répétition de mobilisation sans enjeux nouveaux.

4.9 LE TSCG OU PACTE BUDGÉTAIRE EUROPÉEN

François Hollande et son gouvernement ont voulu faire croire que l'engagement de renégociation du Pacte budgétaire européen (le TSCG, traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) pris lors des présidentielles serait respecté. Comme les précédents, ce traité européen reste économiquement inepte et socialement inacceptable, il institutionnalise les politiques d'austérité comme une règle d'or.

Les 120 milliards du volet « croissance » de ce pacte représentent à peine 1 % du Produit intérieur brut (Pib) européen. En revanche, ce pacte budgétaire qui impose aux Etats de ne pas dépasser un déficit de 0,5 %, conduit à des politiques d'austérité par des coupes massives dans les dépenses publiques (protection sociale, services publics), à la destruction des droits sociaux dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et à l'aggravation de la pauvreté et des inégalités.

Ce traité est tout aussi inacceptable du point de vue démocratique. En effet, le Pacte budgétaire prévoit des sanctions quasi automatiques en cas de non-respect. Il marginalise les Parlements nationaux et européen, et fait de la Commission et de la Cour européenne de justice, organismes non élus, les juges des budgets nationaux, niant ainsi la souveraineté populaire. Le refus de la France de ratifier ce traité aurait été un signal fort envoyé aux autres peuples européens pour la construction d'une autre Europe.

Fort de l'existence des cadres unitaires des collectifs locaux d'audit citoyen de la dette publique, et malgré les pratiques critiquables du FDG vis-à-vis du mouvement social, une campagne unitaire du « Collectif unitaire contre le Pacte budgétaire », dont Solidaires était partie prenante, s'est mise en place dès le 4 septembre 2012 et une manifestation nationale a rassemblé 80 000 personnes le 30 septembre 2012 à Paris. Faute de rapport de force suffisant, le traité a été ratifié et les peuples continuent d'en payer le prix.

4.10 LE COLLECTIF CITOYEN CONTRE LA DETTE

La crise des dettes souveraines au sein de l'Union européenne, prolongement de la crise de 2007-2008, s'est transformée en récession et en crise des dettes publiques. Par un jeu de vase communicant, la dette privée s'est transformée en dette publique et les déficits publics ont explosés. La majorité des pays européens de la zone euro ont une dette qui représente entre 80% à 90 % du PIB, voire plus. En France, la dette publique représente 1 100 milliards d'euros environ, sans oublier les intérêts de la dette. L'endettement public ne fait qu'enrichir davantage les plus riches. Ceux-ci payent peu d'impôts d'un côté et de l'autre ils perçoivent les intérêts de l'argent qu'ils prêtent aux états. Dans le même temps, la majorité de la population s'appauvrit.

Un collectif national pour l'audit citoyen de la dette publique s'est constitué en octobre 2011 pour démontrer son caractère illégitime et provoquer un débat citoyen. Une centaine de collectifs locaux ont développé au fil des mois une activité de terrain importante. Engagés dans la campagne contre le TSCG, les collectifs ont participé aux mobilisations contre les plans d'austérité du gouvernement Hollande et au réseau européen agissant sur le même terrain. La dynamique s'est peu à peu étioyée et le projet d'un Tribunal de la dette ne s'est pas réellement concrétisé. L'activité des collectifs locaux en 2014 a un peu repris sur les audits locaux et les emprunts toxiques dans le cadre des élections municipales. La question de la dette reste un sujet malheureuse-

ment d'actualité et justifie de maintenir ce cadre pour relancer l'activité militante sur ce terrain.

4.11 LE COLLECTIF CONTRE LA TVA ET POUR UNE FISCALITÉ REDISTRIBUTIVE

La pertinence d'une campagne sur la question de l'injustice fiscale se justifiait car elle cristallisait en grande partie l'exaspération sociale. De plus, le dévoiement poujadiste contre les impôts qui en était fait par les courants réactionnaires, nécessitait de donner une expression et des perspectives de mobilisation dans l'intérêt des classes populaires.

Un collectif unitaire «Stop à la hausse de la TVA» s'est constitué pour exiger l'annulation de la hausse de la TVA et une refonte fiscale redistributive, progressive, taxant le capital et les transactions financières. Une partie des forces habituelles de ce genre d'initiative étaient engagées, mais côté syndical seul Solidaires était présent.

Outre la production d'un matériel de campagne minimum (tract, carte pétition), il était envisagé une manifestation le 8 février 2014 mais l'idée fût finalement abandonnée. En effet, aucune dynamique nationale ni élargissement des forces n'ont eu lieu. A cela s'ajoutait un décalage dans le temps entre la pertinence de cette thématique et les nouvelles mesures d'austérité du gouvernement qui devenaient centrales (comme el Pacte de responsabilité).

4.12 CONTRE LE TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

La commission européenne mandatée par les 28 Etats pour négocier cet accord commercial de libre échange USA/UE a débuté les pourparlers en juillet 2013 avec l'objectif de le boucler en 2015.

Comme pour le Pacte budgétaire, Hollande, comme les autres gouvernements européens, a tout fait pour qu'aucun débat démocratique n'ait lieu sur des enjeux majeurs de cet accord qui va avoir des répercussions économiques, sociales et environnementales sur les peuples. En effet, ce Pacte, après de nombreux autres accords bilatéraux entre l'UE et d'autres continents, a pour objectif la levée de tous les obstacles au commerce, à la libre circulation des marchandises et des capitaux, à savoir les législations sociales, le droit du travail, la réglementation sur la préservation de l'environnement, etc.

Les mouvements sociaux de part et d'autre de l'Atlantique se sont organisés pour informer les citoyen-nnes et construire des actions de blocage du processus (ex. rencontre des militants-es des deux continents la semaine du 11 et 13 mars 2014 à Bruxelles). La convergence avec des réseaux européens, comme l'Altersommet, a permis des actions conjointes. Le collectif unitaire en France regroupe une soixantaine d'organisations (associations, syndicats, partis). Côté syndical on retrouve la CGT, la FSU et Solidaires (avec Solidaires douanes). Outre le matériel et le site web dédié à cette campagne, de multiples débats publics se sont tenus. Des villes se sont d'ores et déjà déclarées « hors pacte transatlantique ». Avec les élections européennes, les enjeux de ce Pacte ont commencé à apparaître dans le débat citoyen et dans les médias, mais le travail militant d'explications reste à faire.

Les mouvements sociaux ont été capables de bloquer le processus de l'AMI en 1997-1998, il est à nouveau possible de faire échec à celui du traité transatlantique pour peu qu'on se donne les moyens de mener des campagnes de terrain et de proposer un agenda de mobilisations.

5. Solidaires et les organisations politiques

Solidaires, depuis sa création a toujours affirmé deux principes. Solidaires a toujours défendu la nécessité absolue d'être indépendant vis-à-vis du patronat, du gouvernement quel qu'il soit mais aussi de tout parti politique. Et Solidaires a toujours refusé « la répartition des tâches » telle qu'elle a longtemps fonctionné dans une majorité du mouvement syndical français : il suffisait de s'en remettre aux partis politiques de gauche et de se caler sur les échéances électorales, en donnant plus ou moins ouvertement des consignes de vote pour donner ce qu'il était alors convenu d'appeler un « débouché politique aux luttes ». À la base de cette « répartition des tâches » existait l'idée plus ou moins implicite de subordination du social au politique et de partage des rôles : aux partis politiques la vision globale, aux mouvements sociaux et aux syndicats les revendications immédiates. Cette conception est en rupture totale avec la Charte d'Amiens à laquelle il est pourtant de si bon ton de se référer ; elle est en opposition avec ce que nous défendons comme conception du syndicalisme. En fait, tout débat « social » est nécessairement un débat politique, un débat citoyen : en ce sens, il ne peut y avoir un « partage des tâches » sur ces sujets entre ce qui relèverait strictement du rôle des partis ou de celui des syndicats.

Cette notion de « partage des tâches » se traduit souvent en disant que les organisations politiques ont en charge la question du pouvoir dans la société, tandis que les syndicats sont un contre-pouvoir. Cette idée de contre-pouvoir, est essentielle et nous y tenons fortement. Mais au-delà du rappel de cette position de principe, la réflexion mérite sans doute d'être approfondie dans le cadre de notre projet de transformation sociale, car la place et le rôle des forces sociales et les différentes formes d'organisations collectives ne sont pas sans rapport avec la définition d'une autre société, surtout à la lumière des expériences passées.

La bataille des idées est un élément essentiel dans la construction d'un rapport de forces. Sans celle-ci, sans la conviction largement partagée qu'un autre monde est possible et nécessaire, qui passe par des réorientations politiques, voire de vraies ruptures et des orientations stratégiques alternatives, on ne pourra avancer dans la transformation sociale. Dès aujourd'hui, il s'agit bien pour le syndicalisme de faire vivre au XXI^e siècle la « double besogne » définie dans la Charte d'Amiens lors du congrès de la CGT en 1906 : organiser les résistances aux politiques antisociales et mettre en avant des revendications immédiates permettant d'améliorer les conditions de vie du plus grand nombre, salarié-es, chômeurs et retraité-es, jeunes en formation, tout en mettant en avant la nécessité de rupture avec le capitalisme, et donc les politiques néolibérales actuelles. Ces propositions doivent permettre une mise en débat citoyenne dans laquelle il y a place pour un échange avec les partis politiques. Il s'agit bien de trouver le moyen de se confronter et de coopérer avec les partis politiques qui s'inscrivent dans la perspective de transformation sociale, tout en évitant la confiscation représentative qui peut encore tenter certains.

Au bout du compte, il s'agit pour les mouvements sociaux et pour le syndicalisme de préserver une autonomie en évitant deux impasses : s'en remettre aux partis politiques pour la transformation sociale ou refuser toute coopération, toute confrontation avec eux, alors même qu'ils sont une partie de la réalité dans laquelle nous agissons. Il est

donc possible de construire des alliances, des convergences pour la transformation sociale en s'appuyant sur des luttes, des initiatives citoyennes, des expérimentations sociales, sans être dépendants du calendrier électoral. C'est bien s'il y a mobilisation sociale, au sens large du terme, que des changements politiques existeront, et que les instrumentalisation par les partis seront rendues plus difficiles. Le débouché politique à nos luttes, c'est à nous de le décider et de le construire, il ne peut se limiter aux échéances électorales.

C'est cette vision des choses qui définit notre conduite vis-à-vis des sollicitations qui nous sont faites de la part des partis politiques.

Depuis le dernier congrès, comme précédemment, nous avons répondu positivement aux demandes de rencontres qui nous ont été faites : nous avons rencontré, à sa demande, le candidat François Hollande en mars 2012 ; dans la même période, nous avons rencontré un autre candidat, également à sa demande, Jean-Luc Mélenchon. Nous avons répondu aux demandes de rencontre à plusieurs reprises du PCF ainsi que d'EELV : ce qui a permis d'échanger sur nos analyses respectives des politiques menées par le gouvernement de François Hollande. Nous sommes intervenus dans divers débats organisés par des forces politiques sur des thématiques relevant de nos compétences (aussi bien sur les politiques d'austérité globales, que sur les questions de retraites et protection sociale, du lien entre féminisme et syndicalisme, du rapport des mouvements sociaux aux politiques, ou encore de précarité...).

Dans un certain nombre de cadres unitaires (cf : partie 4 du rapport d'activité), nous avons travaillé avec certains partis politiques en étant attentifs au contenu des appels et des campagnes et en étant vigilants à la non récupération de ces actions au profit de telle ou telle force, ou de telle ou telle échéance électorale.

En septembre 2012, nous avons appelé à la manifestation nationale contre le Pacte budgétaire européen, initiative qui avait été annoncée unilatéralement par un parti, alors même qu'existait un cadre unitaire : cette situation avait rendu compliqué l'élargissement de l'appel aux forces du mouvement syndical et associatif.

Récemment, pour la Marche du 12 avril 2014, nous avons été sollicités, comme d'autres forces syndicales et associatives, pour participer à un appel de « personnalité » pour cette initiative et pour y apporter le soutien de Solidaires. Si l'objet de l'appel (contre l'austérité, ne plus laisser la rue à la droite et aux réactionnaires) ne posait pas de problèmes, la démarche, elle, en posait. Ce sont des partis politiques qui ont annoncé l'initiative et la date et ensuite se sont tournés vers les autres organisations, syndicales et associatives. Nous avons eu l'occasion de rappeler, une fois de plus à ces organisations, notre désaccord sur la méthode. Pour autant, alors que l'initiative prenait forme et après une consultation (rapide) des organisations, une majorité (70 %) de celles qui se sont prononcées (27) Solidaires a été partie-prenante à travers la signature de quelques camarades (responsables de fédérations ou de Solidaires locaux) en tant que « personnalités » et de l'appel en tant que tel de Solidaires.

Cette manifestation a réuni environ 50 000 personnes à Paris : cela a été surtout une manifestation de militant-es et les organisations politiques y ont pris une place prédominante. Si ce type de manifestation a permis de montrer qu'il y avait une opposition de « gauche » et sociale à la politique de François Hollande, pour autant les difficultés de mobilisation de la période (cf, le 18 mars 2014) ne pouvaient se régler par la magie d'un appel regroupant forces politiques, organisations syndicales et associatives. Au lendemain de cette manifestation, la possibilité de construire un cadre pérenne permettant à chacun d'y trouver sa place, est évoquée mais a du mal à se concrétiser... Mais cette initiative a permis d'être en contact avec des structures syndicales de la CGT

qui n'ont pas nécessairement l'habitude d'exprimer publiquement un positionnement différent de celui de leur direction confédérale.

Ces cadres d'échanges avec les partis ne doivent pas nous dispenser de réfléchir avec les autres forces du mouvement social à notre rôle et à nos tâches prioritaires communes.

6. L'engagement de Solidaires dans ATTAC

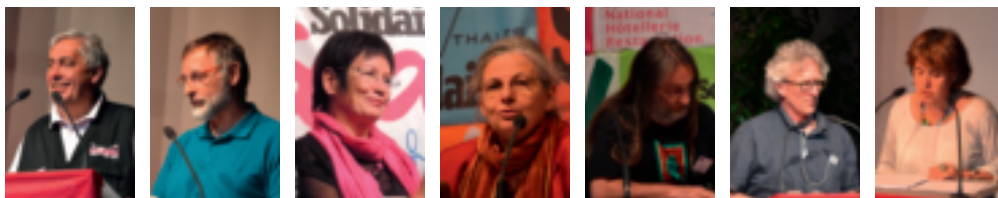
L'Union syndicale Solidaires est présente dans Attac au titre de membre fondateur (ainsi que plusieurs fédérations de l'union syndicale) et par la participation active de militant-es dans plusieurs comités locaux. Notre participation depuis l'origine au bureau de l'association contribue aussi à faire de notre union syndicale un des membres fondateurs les plus actifs.

Dans la dernière période, des liens se sont renforcés avec un travail commun sur plusieurs thèmes. Les questions de fiscalité, la dette, les politiques d'austérité ont constitué des sujets de réflexion et d'action communs.

Sur les sujets et mobilisations européennes qui sont des thématiques communes anciennes, nous avons travaillé ensemble à la réalisation des initiatives de l'Altersommet, des manifestations contre la Banque centrale européenne avec Blockupy Francfort. L'activité d'Attac en France et dans le réseau européen des Attac en fait un acteur important des mouvements sociaux européens. C'est aussi sur les questions écologiques que nous avons collaboré dans la période la plus récente.

Ce travail commun permet à Attac de prendre en compte le point de vue syndical et à Solidaires d'être présente dans des mobilisations nouvelles : oppositions aux grands projets inutiles comme Notre Dame des Landes, participation à Alternatiba... Attac constitue un lieu privilégié de confrontation, de débats et de rencontres, et un lieu pivot de lancement d'initiatives unitaires.

La permanence de notre engagement y est justifiée au delà des personnes qui l'assurent à un moment ou un autre. La continuité de notre travail dans l'association est aussi un moyen de nous inscrire résolument dans des enjeux qui concernent la société entière et de participer activement à la reconstruction d'un rapport de force favorable aux salarié-es.



7. Notre engagement internationaliste

L'activité internationale de notre Union syndicale Solidaires durant ces trois ans a été intense. Le fait marquant est sans doute l'organisation à Saint-Denis en mars 2013 d'une rencontre syndicale internationale qui a rassemblé plus de 200 militant-es de plus de 60 organisations d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et a débouché sur la constitution du Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

Solidaires a joué un rôle particulièrement actif dans la construction de ce réseau et continue depuis dans son activité. Un réseau qui réussit à rassembler des organisations syndicales de tous les continents, avec des histoires, des cultures politiques différentes, mais avec des pratiques assez proches et qui partagent la double volonté d'organiser des luttes pour la défense des revendications immédiates des travailleurs-ses et pour transformer radicalement la société.

Plusieurs organisations qui composent ce réseau ne sont pas affiliées à une organisation internationale, certaines sont membres de la Confédération Syndicale Internationale, d'autres de la Fédération Syndicale Mondiale. En soi, cette diversité est la marque d'un pari réussi. Mais au-delà de sa constitution, l'enjeu est de faire vivre le réseau ; c'est ce à quoi nous nous attelons depuis plus d'un an, notamment avec nos camarades de CSP-Conlutas du Brésil, de la CGT de l'Etat espagnol, de TIE en Allemagne. Un site Internet est mis en place ; il reprend des informations sur des luttes et la situation sociale dans le monde. Nous avons aussi réalisé plusieurs communiqués au nom du réseau, souvent en soutien à des grèves et manifestations, parfois aussi pour dénoncer la répression envers celles et ceux qui luttent. Nous sommes désormais dans une phase où il faut ancrer ce réseau et ses activités dans nos pratiques syndicales ordinaires. La publication de tracts internationaux utilisables par les équipes syndicales de terrain, la réalisation de matériel par secteurs professionnels, sont nos priorités désormais, avec l'élargissement du réseau à de nouvelles organisations.

Sur le plan professionnel, nous ne partons pas de rien, loin de là. Nos organisations ont des expériences diverses et complémentaires. SUD-Rail est à l'origine du Réseau Rail Sans Frontière, qui organise une réunion annuelle dans un pays d'Afrique, publie un bulletin « Ensemble » et des tracts traduits en plusieurs langues, prend part à des manifestations européennes, organise des campagnes telles celles en défense de la gare de Dakar ou de soutien aux cheminot-es grévistes de Corée. SUD Ptt a mis en place un réseau international dans les centres d'appel qui a soutenu plusieurs luttes et permet des échanges sur le travail syndical dans divers pays. SUD Santé Sociaux co-anime le Réseau européen pour le droit à la santé et à la protection sociale. Solidaires Finances publiques assume la présidence de l'Union des personnels des Finances en Europe. D'autres initiatives d'organisations Solidaires existent et elles sont répercutées par notre commission internationale.

Celle-ci se réunit environ tous les deux mois ; elle s'est élargie au cours de ce mandat puisqu'elle compte désormais sur une représentation régulière de SUD Education, SUD PTT, SUD-Rail, SUD Santé Sociaux, SUD Recherche EPST, Solidaires Douane, SUD Travail et affaires sociales et du Secrétariat national ; d'autres camarades participent plus difficilement aux réunions mais très activement au travail, par exemple de Solidaires 30 ou 31. Pour autant, nous savons qu'au sein d'une majorité de nos organisa-

tions, la collectivisation du travail syndical international est difficile.

La décision prise ces derniers mois d'organiser en octobre prochain deux journées de formation et information sur notre activité internationale vise à répondre à ce souci. Nous souhaitons une participation nombreuse ! La commission internationale a aussi indiqué qu'elle proposait de poursuivre ensuite par des journées à thème (campagne BDS en soutien au peuple palestinien, comprendre l'OIT, les réseaux syndicaux internationaux, focus sur un pays, etc.) comme nous le faisons déjà pour le mouvement zapatiste.

Car notre activité syndicale internationale est multiple : nous intervenons dans la campagne BDS, sommes présent-es au sein du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI), participons aux initiatives des zapatistes du Chiapas, travaillons sur plusieurs sujets avec les camarades de Trans International Exchange (TIE), soutenons les activités de l'inter-collectif de soutien aux luttes des peuples arabes et du Moyen-Orient, faisons vivre le comité intersyndical français de soutien aux syndicalistes d'Iran, avons signé un partenariat avec Amnesty International et travaillons régulièrement avec sa commission Syndicats, participons aux réunions de réseaux de syndicalistes comme Labor-notes ou Trade Union Network Europe, entretenons des relations avec les organisations membres de la plate-forme des syndicats de nations sans état, participons au comité de soutien au peuple de Cajamarca, relayons les campagnes de l'Association de défense des Droits de l'Homme au Maroc (AMDH), avons été présents aux conférences annuelles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) notamment pour participer à des actions de soutien à des syndicalistes réprimé-es, sommes actifs dans la préparation et la réalisation d'événements comme les Forums Sociaux Mondiaux et les rencontres et manifestations de l'Alter-summit, sommes membres du réseau syndical euro-méditerranéen, travaillons activement dans le réseau européen des syndicats alternatifs et de lutte.

Au-delà de motions, d'articles dans nos journaux syndicaux, le soutien aux luttes et contre la répression passe aussi par l'organisation d'actions, parfois coordonnées internationalement, et par la présence de délégations Solidaires non seulement aux congrès des organisations avec qui nous travaillons mais aussi en soutien à des luttes syndicales et populaires. C'est ainsi que lors de ces trois dernières années, des camarades Solidaires ont accepté de porter notre parole dans des pays aussi divers que le Brésil, l'Espagne, l'Allemagne, la Turquie, le Mexique, la Tunisie, la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Argentine, le Pays basque, l'Egypte, la Belgique, la Colombie, la Grèce, le Maroc, l'Algérie, la Palestine, la Pologne, la Hongrie, les Etats Unis, l'Italie, le Mali, le Portugal...

La commission internationale met à disposition des équipes Solidaires du matériel : la brochure de présentation de Solidaires est disponible en français, en castillan, en anglais et en arabe ; l'appel du réseau syndical international de solidarité et de luttes est traduit en français, en castillan, italien, anglais, turc et portugais. Nous renouvelons ici nos remerciements aux camarades qui assurent régulièrement des traductions et relançons un appel à renforcer ce groupe de volontaires ; nous en avons bien besoin. Enfin, la commission internationale met à disposition des équipes Solidaires du matériel destiné à tous adhérent-es mais qui a vocation à être utilisé plus largement pour que notre internationalisme ne reste pas seulement un slogan de congrès : le bulletin Solidaires international paraît tous les mois et la revue Solidaires en est au numéro 9 avec, à chaque fois un dossier central dont la qualité est très largement reconnue. Ceux parus au cours de ce mandat concernaient l'Egypte, la Tunisie et l'Iran, le Chiapas et le Mexique.

8. Notre développement

8.1 LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

En 2012, l'Union syndicale Solidaires comptait 99 000 adhérent-e-s pour nos 55 structures adhérentes au plan national. En comptant ceux et celles qui adhèrent directement dans les structures locales de l'UNIRS, de l'Union Solidaires Transports, de Sud Nettoyage IDF, de Solidaires ITEC et les salarié-es isolées adhérent-e-s directement aux Solidaires locaux, notre organisation compte aujourd'hui plus de 110 000 adhérent-e-s.

En 10 ans, de 2003 à 2012, nous sommes passés de 38 à 55 structures, avec une progression de près de 3 000 adhérent-e-s chaque année et une nette ouverture sur les secteurs privés par le développement et la constitution de structures (commerce, services, prévention-sécurité, restauration, assurances, industrie, chimie; convoyeurs de fonds, associations).

Cependant, selon les tailles des structures le développement en nombre d'adhérent-e-s est différent.

Sur les 20 structures de moins de 200 adhérent-e-s, 6 sont adhérentes à Solidaires depuis 2003 avec un nombre d'adhérent-es quasiment identique depuis (*Sud Fnac, Sud Insee, Sud Minefi, Solidaires Idd, Sud Banques, Sud Vpc*) et les 14 autres structures ont adhéré entre 2004 et 2009 avec une même tendance à un nombre d'adhérent-es stable sans progression (*Sud Gfi, Solidaires Justice, Sud Autoroutes, Solidaires Snape Onema, Sud Solidaires BHV, Stcpoa, Solidaires Autorité de la concurrence, Solidaires Assurances/assistance, Asso, Sud Interim, Sud Intérieur, Sud Prévention Sécurité, Sud Convoyeurs de fonds*). Ces 20 structures représentaient un peu moins de 3 000 adhérent-es en 2012.

Sur les 20 structures comptant entre 200 à 1 000 adhérent-es, 15 structures ont adhéré à Solidaires depuis 2003 ; le nombre d'adhérent-es global a doublé en 10 ans, de 3 000 à 6 000 adhérent-es (*Alter, Supper, Sud Logement Social, Sud Rural-Equipement, Sud Michelin, Solidaires Etudiant-es, Solidaires Sud Emploi, Sud Recherche EPST, Sud Energie, Solidaires Météo, Sud Protection Sociale, Sud Travail Affaires Sociales, Solidaires CCRF et SCL, Solidaires Douanes, Sud Chimie Pharma*) et les 5 autres structures (*Snupfen Solidaires, Sundep Solidaires, Sud Snhr, Sud Sdis, Sud Commerce et Services*) ont adhéré entre 2005 et 2010. Ces 20 structures représentaient près de 9 000 adhérent-es en 2012.

9 structures entre 1 000 et 5 000 adhérent-es progressent en moyenne de 100 adhérent-es par an (*Sud Aérien, Sud Culture Solidaires, SNABF Solidaires, Solidaires Industrie, SNJ, Sud CAM, Sud BPCE, Sud Education, Sud CT*). Ces 9 structures représentaient 25 000 adhérent-es en 2012.

4 structures de plus de 10 000 adhérent-es continuent de progresser en moyenne de 300 adhérent-es par an (*Solidaires Finances publiques, Sud Santé Sociaux, Sud Ptt, Sud Rail*). Ces 4 structures représentaient près de 63 000 adhérents en 2012.

8.2 DANS L'INDUSTRIE

Solidaires industrie a continué à se développer dans de nombreux secteurs depuis 2011. Un collectif d'animation a été créé au dernier congrès 2012, se réunissant une

fois par mois, et permettant de prendre en charge collectivement l'animation et de continuer les nombreux déplacements sur le terrain.

Le congrès extraordinaire de 2013 portant sur la modification des statuts a permis de clarifier la question des cotisations. La cotisation à taux unique par adhérent a permis d'établir des budgets prévisionnels et de connaître le nombre d'adhérent-es de notre Union, en laissant plus de 90%, en moyenne, des cotisations aux syndicats. En 2013, les cotisations ont été versées par près de 95% des syndicats contre moins de 50% en 2011. Plusieurs structures ont détaché des militant-es au niveau régional ou départemental, assurant une décentralisation et une construction locale, ce qui reste la priorité de Solidaires Industrie.

Un travail long et minutieux sur la politique de formation syndicale a été engagé. Désormais, l'organisation tous les 6 mois d'une journée de travail de Solidaires Industrie permet à toutes les équipes syndicales d'être présentes au conseil syndical accolé à cette journée. Les relances ont été effectuées pour la participation aux formations interprofessionnelles, plusieurs de nos militant-e-s assurent des formations interprofessionnelles CE/DP/CHSCT et autres ; Solidaires industrie est régulièrement représentée dans les instances décisionnelles sur les questions de formation ou en commissions.

C'est plus de 30 syndicats départementaux ou régionaux qui ont été créés depuis 2011. Ce sont plus de 200 équipes syndicales, qui pour 95% regroupées dans des syndicats départementaux/régionaux ont décidé de mutualiser une part de leurs cotisations pour assurer une solidarité entre sections d'entreprises. Il reste beaucoup à faire mais le résultat est là : plusieurs syndicats ont une vraie vie démocratique, se sont organisés, se réunissent régulièrement pour acter des décisions.

Plus de 85% des contestations de RSS au tribunal, que le CASI (comité d'animation de Solidaires Industrie) a géré en grand nombre ont été gagnées. La participation aux coordinations internes s'est renforcée et aura permis d'assurer un vrai lien sur plusieurs luttes, notamment à PSA avec l'édition d'une lettre, manifestations, etc. Si la presse syndicale de Solidaires Industrie a connu un essor, avec le lancement des Cahiers d'Alter, il faut continuer de populariser nos revendications le plus largement possible. Une brochure traitant de l'opposition aux licenciements et les alternatives sera d'ailleurs présentée au congrès d'avril 2014. Les campagnes et actions ont été nombreuses comme celle sur le droit de veto des CE contre les licenciements, la participation aux luttes importantes et du matériel d'agitation largement distribué, permettant de continuer à construire Solidaires dans l'industrie, et de regrouper plus de 2 000 adhérent-es. Il reste encore beaucoup d'étapes mais un long travail a été initié, rendu possible notamment par le soutien apporté par Solidaires nationalement.

Un travail en commun sur les licenciements a été initié avec Sud Commerces et Services et Sud-Chimie, et l'animation de la coordination caoutchouc se fait en lien avec Sud Chimie et Sud Michelin.

8.3 DANS LES TRANSPORTS

L'Union Solidaires transports (UST) existe sous cette forme depuis 2004 et unit aujourd'hui des structures adhérentes directes de Solidaires (aérien, autoroutes, rail, convoyeurs de fonds, 12 000 adhérent-es au total), des syndicats locaux urbains et interurbains (1 000 adhérent-es au total), RATP (1 000 adhérent-es essentiellement à Paris) et un petit syndicat national des routiers marchandises (150 adhérent-es). La force de plusieurs secteurs de l'UST leur permet de peser dans les actions et les négociations, mais ce n'est pas (encore) le cas dans le transport routier de voyageurs et marchandises.

L'UST sous-loue un bureau au siège de la fédération SUD-Rail, vit avec une cotisation de 0,50 € par an et par adhérent, assure le développement avec, depuis le début, un permanent délogé par SUD-Rail et depuis mai 2013, un deuxième délogé par SUD Ratp.

L'UST n'assure son rôle de lien entre les différents secteurs du transport qu'en diffusant une note d'informations au moins mensuelle. Elle retransmet par internet la note quotidienne de Solidaires, met à disposition des matériels nationaux : cartes d'adhérent, drapeaux, gilets de sécurité avec logo UST, autocollants, brochure de présentation de l'UST...

L'activité juridique a pris du temps, notamment lors de la dernière année : six contestations de désignations de RSS, deux conciliations aux Prudhommes, un dépôt de plainte au nom de l'UST/SUD Ratp concernant l'accident des cars Perrier... sans compter les interventions auprès de l'inspection du travail, comme pour le plan social en cours chez Gulf Air. L'UST a réussi à imposer, par un recours juridique qui fait jurisprudence, la Convention de Réseaux Publics de Transport Urbain dans un réseau (Transevry, Evry 91) là où c'était celle des transports routiers de voyageurs (interurbain), moins avantageuse, qui s'appliquait.

Sa priorité concerne le développement, la mise en place d'une fédération des urbains qui frôle la représentativité avec 7 %. Elle vit avec une cotisation de 1 € par an et par adhérent. Les nouvelles sections se multiplient depuis la loi du 20 août 2008, nous en avions 30 en 2011, nous en avons maintenant 2 fois plus ! L'existence de 2 permanents a permis de créer 18 sections en moins d'un an. La dernière Assemblée générale de la fédération des urbains, le 4 février 2014, a élu un bureau de 7 personnes avec le mandat de prendre en charge le fonctionnement national, de suivre les dossiers revendicatifs communs, de demander l'adhésion à Solidaires.

8.4 DANS LE COMMERCE, HÔTELLERIE, RESTAURATION

L'appel lancé au congrès de 2011 a été en partie entendu : des SUD Commerce locaux se sont renforcés (Lyon avec un permanent), d'autres se sont montés (Montpellier). Dans l'hôtellerie, le SNHR enregistre des résultats électoraux notables dans plusieurs grands hôtels parisiens. Dans la restauration collective, nous nous heurtons à la difficulté de percer au niveau national en raison, d'une part, de l'étendue des entreprises et, d'autre part, des obstacles à surmonter pour l'octroi des moyens syndicaux. Nous sommes à l'origine de plusieurs luttes dans le secteur (Apple, Fnac, KFC, Pizza Hut etc.) et poursuivons nos implantations dans des entreprises emblématiques (Amazon, Autolib', Domino's Pizza, Truffaut etc.). Les mobilisations dans le cadre du CLIC-P (comité de liaison intersyndical du commerce de Paris), ont permis d'intervenir et de mener des actions contre l'extension des horaires d'ouverture, sur la question du travail de nuit ou les politiques de mises en franchise.

Toutes ces actions ont donné lieu à des expressions de Solidaires (SUD Commerce IdF est adhérent au niveau national depuis novembre 2012).

Enfin, la réunion de structuration commerce organisée le 14 mai 2013 a donné lieu à la mise en place d'une coordination qui doit déboucher sur la création d'une structure nationale au deuxième semestre 2014.

9. L'audience de l'Union syndicale Solidaires

9.1 LE BILAN DES ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

Dans la fonction publique, les élections d'octobre 2011 devaient se dérouler, pour la première fois et conformément aux accords de Bercy, dans les trois versants. Mais les élections dans la territoriale ont été repoussées à 2014 supprimant, de fait, la période transitoire qui devait exister jusqu'à cette date.

Avec la loi sur le dialogue social de juillet 2010, transcrivant les accords de Bercy, il est certains que les critères pour se présenter aux élections sont devenus plus simples et que les organisations syndicales légalement constituées, ayant deux ans d'existence, indépendantes et répondant aux valeurs républicaines ont pu le faire sans dommage. Toujours depuis 2011, la représentativité d'une organisation syndicale au niveau national, dont découle le nombre de siège en Conseil supérieur s'apprécie désormais, pour l'Etat, en fonction des résultats agrégés des élections en Comité technique ministériel (incluant les résultats de certains établissements publics administratifs et EPIC, des CAP de France Télécom/Orange, du comité technique national de La Poste, des commissions mixtes de l'enseignement privé). Pour le versant de l'hospitalière la représentativité nationale s'apprécie en fonction des résultats agrégés des élections aux comités techniques d'établissement. Il n'existe, pas contrairement au secteur privé, de seuil de représentativité pour obtenir un siège dans un comité technique.

Dans le versant de l'Etat, si La Poste et la Caisse des dépôts et consignations connaissent déjà les élections sous vote électronique, au Ministère de l'Education nationale se fut une première. Une première ratée, on peut le dire, compte tenu des nombreux incidents qui ont émaillés la période du vote et du taux de participation qui en a découlé (38,5 %) !

Les résultats 2011

Même si l'on ne peut pas strictement comparer les élections de 2008 à celles de 2011 (vote CAP/CTM-CTE), il est évident que Solidaires n'a pas progressé, nous avons même régressé :

- **Versant de l'Etat** : 8,6 % (soit 100 086 voix sur 1 160 481 votes exprimés), c'est 1 point de moins qu'en 2008 (9,6 %) avec pour la 1ère fois des centaines d'EPA (établissements publics administratifs) pris en compte pour ces élections.
- **Versant de l'hospitalière** : 8,9 % (soit 43 677 voix sur votes 493 150 exprimés), c'est 0,2 point en moins qu'en 2008 (9,1 %).
- **France Télécom/Orange** : 18,6 %, soit une baisse de 3,9 %.
- **La Poste** : 22,5 %, soit une progression de 0,28 point par rapport aux élections de 2007.

En ajoutant le score du versant Territoriale (3,1 %), qui n'a pas voté depuis 2008, le pourcentage de Solidaires pour l'ensemble de la fonction publique, est passé de 7,5 % à 6,96% à l'issue de ces élections.

Au vu des résultats des élections 2011, il convient de souligner qu'à l'Etat certains ministères restent toujours des « no man's land » pour Solidaires (Défense, Affaires

étrangères) et que dans d'autres, Solidaires bien que présente, ne progresse pas ou peu (Justice, Ministère du travail pour la partie Affaires sociales, Ecologie Développement Durable).

A noter que dans ce dernier ministère, le siège en CTM a été raté de quelques voix et qu'un recours en annulation des élections a été engagé. A noter également, que Solidaires Météo, le SNAPE Onema et l'IFSTTAR (qui dépend de SUD Recherche) conservent leur 1ère ou 2ème place au sein de leur comité technique de réseau.

A l'Etat, Solidaires est devenue la **6ème organisation syndicale**, derrière FO qui recueille 16,61 % des voix, la FSU 15,84 %, la CGT 15,82 %, la CFDT 14,56 %, l'UNSA 13,98 %, mais devant la CGC 5,20 %, la CFTC 3,87 % et la FGAF 1,47 % (n'obtient pas de siège au CSFPE). Solidaires FPE obtient deux sièges au lieu de un en CSFPE. La grande perdante de ces élections Etat est la FSU qui perd sa 1ère place au profit de FO. Dans le versant de l'hospitalière, **Sud Santé sociaux est la 4ème organisation syndicale** derrière la CGT qui recueille 33,61 % des voix, la CFDT 24,39 %, FO 22,78 %, mais devant l'UNSA 4,27 %, la CFTC 2,91 %, la CNI 0,56 %, la CGC et le SMPS 0,42. SUD Santé Sociaux a conservé ses 2 sièges.

Globalement, la représentativité des organisations syndicales dans la fonction publique (trois versants) s'établit ainsi :

CGT 24,74 %, CFDT 18,81 %, FO 18,49 %, UNSA 9,30 %, FSU 8,60 %, SOLIDAIRES 6,96 %, CFTC 4,05 %, CGC 3,06 %, FGAF 2,35 % et divers 3,25 %.

Solidaires a obtenu 2 sièges sur 30 au Conseil commun.

Les élections générales fonction publique, donc dans ses trois versants, auront lieu le 4 décembre 2014. Les réussir est bien évidemment, un enjeu décisif pour toute l'Union syndicale Solidaires

9.2 LA REPRÉSENTATIVITÉ INTERPROFESSIONNELLE

Prévues par la loi d'août 2008 sur la représentativité, les élections dans les Très petites entreprises (TPE) où travaillent près de 5 millions de salarié-es se sont tenues en décembre 2012. Le faible taux de participation (10,38 %) n'a malheureusement pas été une surprise. Au-delà du choix d'un scrutin sur sigle et des problèmes techniques rencontrés tout au long du processus électoral, la première raison de ce taux est l'absence de présence syndicale dans l'immense majorité de ces entreprises. Ceci renvoie aux insuffisances des organisations syndicales, certes, mais surtout à l'absence de droits et à la répression antisyndicale très forte dans ces secteurs.

Ce vote ne donnait strictement aucun droit supplémentaire aux salarié-es des T.P.E. C'est un problème essentiel : l'Union syndicale Solidaires avait demandé que ce scrutin permette aux salarié-es des entreprises de moins de onze salarié-es d'avoir des délégué-es et les mêmes droits que les autres salarié-es. Nous maintenons cette revendication ! Avec 4,75 % des suffrages, Solidaires a fait mieux que lors des précédentes élections prudhommales, même si le périmètre n'était pas exactement le même. Le 29 mars 2013, la Direction Générale du Travail a annoncé les résultats concernant la représentativité nationale interprofessionnelle des organisations syndicales. CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC conservent leur représentativité officielle, UNSA et Solidaires continuent à être considérées comme non représentatifs selon les critères de la loi de 2008. L'Union syndicale Solidaires est créditée d'un résultat de 3,47 %, qui est à mettre au regard de notre présence dans les entreprises concernées par ce calcul de la représentativité. Organisation encore jeune et très diversement implantée, très souvent combattue notamment par les directions d'entreprise, nous ne sommes à ce jour présentes que dans un peu plus de 15 % des entreprises ayant des élections professionnelles.

Malgré notre développement continu, et particulièrement ces dernières années dans le secteur privé, personne ne pouvait s'étonner de voir qu'à ce jour et selon ces critères, Solidaires n'est pas encore représentatif au niveau interprofessionnel. Le résultat est présenté comme « une mesure objective » du poids de chaque syndicat, mais en passant sous silence que les conditions n'étaient pas les mêmes pour tous. Ceux qui avaient plus de droits font de meilleurs scores que ceux qui en avaient moins ! Solidaires est reconnu représentatif dans plus de 40 Conventions collectives nationales et locales, dans le secteur de la santé et du social, des journalistes et des médias, de l'industrie métallurgique et chimique, du commerce et des services, de la sous-traitance ferroviaire, de la culture... Cette représentativité, nous l'avons dans les faits mais elle nous était refusée jusque-là dans la plupart des cas, nous défavorisant par rapport à d'autres organisations.

Mais sur cette question, il faut rappeler que la véritable représentativité interprofessionnelle nationale doit prendre en compte les élections du secteur privé et de la fonction publique. Pour l'Union syndicale Solidaires, les chiffres de la représentativité interprofessionnelle devraient être ceux qui additionnent ceux des élections « hors fonction publique » (CE/DP ou DUP ; TPE ; chambres d'agriculture) et ceux de la fonction publique, puisqu'un certain nombre de négociations interprofessionnelles concernent le « secteur public » comme le secteur privé, par exemple celles portant sur la protection sociale et les retraites. A ce titre, reprendre les chiffres publiés le 29 mars 2013 comme étant ceux de la « représentativité interprofessionnelle nationale » apparaît comme un abus de langage, puisque ne tenant pas compte du suffrage de plusieurs millions d'agents. Si l'on additionne les chiffres public et privé des dernières élections, notre poids est d'environ 4,8 %, à comparer aux 6,1 % de l'Unsa et aux 3 % de la FSU, à défaut de les comparer aux organisations considérées comme représentatives.

9.3 NOTRE PLACE AU CESE ET DANS LES CESER

Le CESE

Après une longue bataille juridique, Solidaires a gagné le droit d'être représenté au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Nous avons un représentant qui est membre de la section Economie et finances. Depuis avril 2014, une seconde militante Solidaires participe aux activités du CESE, en tant que « personnalité associée ». Le fonctionnement du CESE s'articule autour des groupes (CGT, CFDT, UNSA, agriculture, entreprises, professions libérales, environnement...) et l'essentiel des décisions est aux mains du bureau où tous les groupes sont représentés. Il faut trois membres du CESE pour créer un groupe. Solidaires n'a donc pas de groupe ainsi que la FSU et la Confédération paysanne et nous avons échoué à en constituer un avec ces deux organisations (la FSU ayant refusé). Notre représentant s'est donc rattaché administrativement, comme les représentants de la FSU et de la Confédération paysanne, au groupe dit « des personnalités qualifiés » nommés par le Président de la République. Cette situation particulière est un obstacle important pour peser sur les décisions du CESE puisque nous n'avons pas de représentant au Bureau. Notre activité s'est donc essentiellement déroulée dans le cadre de la section Economie et Finances lors des débats autour des projets d'avis ou des rapports. Le CESE est une machine à produire des avis dont l'intérêt et la prise en compte par les pouvoirs publics peuvent être variables suivant les sujets. Cependant, il s'agit d'un cadre qui peut permettre des débats plus approfondis avec des représentants d'organisations avec lesquels nous n'avons pas

l'habitude de la faire. Il nous oblige donc à un sérieux dans l'argumentation. Il permet aussi de tester, au-delà d'enjeux politiques immédiats, les points de convergence pouvant exister notamment entre les organisations syndicales, mais aussi avec les associations, notamment environnementales. Il faut remarquer, chose visiblement nouvelle, la formation d'un « bloc patronal » relativement homogène, constitué par les groupes des entreprises, de l'artisanat, des professions libérales et de l'agriculture, qui mène une bataille acharnée sur le thème de la compétitivité et refuse tout compromis qui remettrait en cause, même faiblement, cette notion. Face à ce bloc, un certain nombre d'avis sensibles ont vu se dessiner lors des votes un arc de forces syndicalo-associatif.

Les CESER

La bataille juridique qui avait débouché sur l'avis favorable Conseil d'Etat, en date du 30 décembre 2009, à notre participation au Conseil Economique, Social et Environnemental confirmait quelques jugements de tribunaux administratifs relatifs à des CESER. L'ensemble fut un point d'appui pour d'autres victoires juridiques, mais des CESER nous demeuraient interdits alors même que notre représentativité régionale était incontestable. Une modification importante a eu lieu au cours de ce mandat : en juin 2013, le gouvernement a publié un décret fixant des règles de représentativité de chaque organisation syndicale au sein des CESER.

Il s'agit de représenter chaque organisation syndicale en proportion de sa représentativité régionale ; certes, cela exclut les organisations les plus faibles (c'est notre cas dans 4 régions) ; certes, ceci se fait sur la base de résultats non vérifiables par les organisations syndicales ; mais cela met un terme au seul « bon vouloir » du Préfet et de ses conseillers. Depuis le renouvellement de fin 2013, Solidaires est représenté dans 17 CESER (au lieu de 12 auparavant), par 21 camarades (au lieu de 15).

Une liste d'échange d'informations par mail est commune à tous nos représentant-es dans les CESER, au CESE, et les organisations Solidaires qui le souhaitent (une seule demande). Le principe de réunions, annuelles ou semestrielles, a été arrêté mais difficile à mettre en œuvre au vu des engagements de chacun-e. D'une région à une autre, le lien avec les structures Solidaires est différent ; c'est un des points sur lesquels il faut nous améliorer mais c'est en partie une conséquence du mode d'organisation différent de nos Solidaires locaux. D'une manière générale, nos représentant-es dans les CESER constatent une difficulté à intéresser les structures syndicales Solidaires, professionnelles comme interprofessionnelles ; pourtant, des dossiers importants, sur des sujets aussi divers que l'éducation, l'emploi, les transports, le logement, la santé, les fiscalités régionales, etc., y sont traités. C'est une source d'informations pour notre travail syndical.

Un-e ou deux militant-es Solidaires dans des CESER qui comptent entre 69 et 128 membres, cela ne change pas grand chose au rapport de forces interne à ces institutions. D'autant que le « rapport de forces » n'est pas l'élément déterminant dans ces lieux, même pour la quasi-totalité de nos partenaires syndicaux les plus proches. Ajoutons que le sectarisme, allié parfois à une farouche volonté de défendre quelques intérêts particuliers, fait que nous ne sommes présents dans les bureaux de CESER que dans une minorité des cas. Mais nos représentant-es dans les CESER permettent d'affirmer les positions Solidaires, de les faire connaître à quelques partenaires potentiels (associatifs ou syndicaux), de contribuer parfois à une dynamique intersyndicale en lien avec la situation à l'extérieur du CESER ; l'expérience, minoritaire aujourd'hui, d'un bulletin d'informations de nos représentant-es CESER, adressé aux militant-es Solidaires de leur région, est sans doute à creuser.

9.4 LES ÉLU-ES PRUD'HOMMES

Le réseau des élu-es prudhommes est resté constant et nous avons réussi à remplacer les quelques départs. Un pourcentage important de nos élu-es continue de suivre de manière très régulière les formations que Solidaires organise avec l'Institut du Travail de Bordeaux. Chaque semestre, 40 élu-es suivent une semaine de stage sur le droit du travail et peuvent ainsi suivre les évolutions législatives. La perspective de la suppression des élections a permis de renforcer les liens entre les élu-es et les Solidaires locaux, d'initier des déclarations aux audiences de rentrée 2014 et d'organiser quelques manifestations intersyndicales. Il faudra poursuivre dans le sens d'un renforcement de ces liens, notamment pour que ces élu-es puissent apporter leurs compétences juridiques aux Solidaires locaux et s'intégrer à la structuration de notre secteur juridique.

10. Bilan de notre fonctionnement

10.1 LES INSTANCES NATIONALES

Comité national et Bureau national

Avec le congrès, le Comité national et le Bureau national sont statutairement les lieux où sont prises toutes les décisions concernant la vie et l'activité de notre Union syndicale. Ainsi, le Comité national définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par Solidaires, et le Bureau national en est l'organe directeur. Dès lors, le bilan que nous pouvons faire du fonctionnement de ces deux instances revêt une importance toute particulière.

Sur ces trois dernières années, la participation des structures membres, organisations nationales et Solidaires locaux, à ces deux instances reste constante, voire légèrement en deçà, par rapport aux chiffres observés à l'occasion de nos deux précédents congrès, alors même que le nombre de nos structures (nationales et locales) a augmenté. En moyenne, 22 organisations nationales ont été présentes lors des Bureaux et Comités nationaux et 25 Solidaires locaux lors de ces derniers. Globalement, on observe une forte régularité par structure, nationale ou locale, dans sa présence ou non à ces instances nationales.

Comme nous avons pu le souligner à plusieurs reprises, la faiblesse de cette participation pose non seulement problème en matière de règles de fonctionnement (le quorum nécessaire statutairement n'étant pas atteint) mais surtout, elle entraîne une perte dans nos capacités de réflexion et d'élaboration collectives.

S'agissant du niveau de participation des femmes dans ces deux instances, même si la tendance observée ces trois dernières années évolue dans le bon sens (environ 30 % contre 20 % pour la période 2008-2011), ce déséquilibre ne peut que renforcer notre obligation d'avancer collectivement sur les aspects liés à ce constat et d'être volonta-

ristes en la matière, notamment à travers les propositions émises dans la résolution 3 du présent congrès.

Si ces éléments négatifs restent récurrents depuis nos précédents congrès, force est de constater que certains aspects positifs le restent heureusement tout autant : nos instances nationales continuent globalement à remplir leur fonction ; notre mode de fonctionnement au consensus continue à bien fonctionner et le recours au vote reste toujours aussi exceptionnel ; aucun déséquilibre ou clivage n'a été observé en Comité national entre Solidaires locaux et organisations nationales...

La fréquence mensuelle de ces deux instances impose un rythme très soutenu pour leur préparation, tant pour le Secrétariat national que pour les organisations membres. Le Secrétariat national s'est efforcé d'en faciliter les travaux, notamment en essayant de diffuser le plus en amont possible ordre du jour et notes préparatoires... sans toujours y parvenir. Cependant, il convient de souligner que ce rythme mensuel n'a jamais été remis en cause, à ce jour, par les structures membres qui y restent attachées.

Pour mémoire, rappelons que dans les périodes de mobilisation interprofessionnelle, des conférences téléphonées ont été organisées tant que nécessaire entre deux instances nationales, afin d'ajuster le plus finement possible notre stratégie et définir les mandats de nos représentant-es par rapport aux initiatives importantes engageant notre Union syndicale.

La réflexion, inaboutie depuis notre précédent congrès, sur des pistes visant à améliorer la participation et le rôle de nos instances nationales sera à reprendre, aussi bien par rapport à leur rythme, durée, contenu... que par rapport à la mise en œuvre concrète des décisions qui y sont prises.

Une première mesure, qui a reçu une accueil favorable en instances nationales lors de la préparation de ce congrès, consiste à rééquilibrer dans notre fonctionnement la place du Comité national et du Bureau national, en mettant en œuvre ce qui est déjà contenu dans nos statuts actuels, à savoir une réunion du Comité national une fois par trimestre, soit quatre (au lieu de 3 actuellement) par an. Concrètement, cela pourrait être un Comité national en janvier, avril, juillet, octobre et un Bureau national les autres mois (sauf en août), soit sept par an. Comme stipulé dans la résolution 4, cette évolution n'aura tout son sens que si les ordres du jour sont adaptés pour prendre au mieux en compte le rôle des Solidaires locaux dans notre activité syndicale, et si ceux-ci participent régulièrement à ces réunions.

Le Secrétariat national

Le Secrétariat national a essayé de remplir au mieux les tâches qui lui sont dévolues : animation quotidienne de la vie interprofessionnelle nationale ; suivi des dossiers revendicatifs et des démarches unitaires dans le cadre des mandats fixés par les instances nationales ; représentation de notre Union syndicale auprès des autres organisations, pouvoirs publics, médias... ; implication de Solidaires dans les collectifs unitaires et dans le travail international ; réponses aux sollicitations des structures professionnelles et des Solidaires locaux (soutien à des mobilisations locales, participation aux congrès et assemblées générales, demande de conciliation face certains problèmes...) ; etc.

Le Secrétariat national actuel était composé de onze camarades, quatre femmes et sept hommes, issu-es de sept structures professionnelles (Solidaires Douanes, Solidaires Finances publiques, Solidaires SUD Emploi, SUD Culture Solidaires, SUD PTT, SUD-Rail, SUD Santé Sociaux) : Didier Aubé (40 %), Frédéric Bodin (80 %), Eric Beynel (plein temps), Annick Coupé (plein temps), Jean-Louis Galmiche (mi-temps), Cécile Gondard Lalanne (40 %), Catherine Lebrun (plein temps), Thi-Trinh Lescure (plein temps), Christian Mahieux (90 %), Denis Turbet Delof (plein temps), Sébastien Peigney

(mi-temps initialement puis plein temps).

Rappelons qu'il n'y a pas de « permanent-es techniques » et que les tâches quotidiennes et matérielles sont prises en charge collectivement par les membres du Secrétariat national présent-es : assurer la permanence quotidienne du local national, répondre au téléphone, réceptionner et gérer les envois de matériels ; etc.

En plus du Secrétariat national, d'autres camarades assument des tâches nationales, en dehors de l'animation des structures professionnelles : pour la comptabilité nationale, Jean-François Maréchal (sur du droit syndical fonction publique) ; pour la permanence juridique, Willem Samson (salarié sur un temps complet) ; pour le CEFI Solidaires : Hélène Cabioch (plein temps financé par le CEFI Solidaires), Jean-Michel Bénichou (mi-temps donné par SUD Ptt). Il ya aussi Christelle Guyader (Sud Culture Solidaires) qui assure sur un tiers de temps plein le travail de la comptabilité de Solidaires Fonction publique et le dossier Action sociale, et Dorine Pasqualini (Snupfen Solidaires) sur deux tiers de temps plein : toutes les deux sont sur du droit syndical fonction publique. Plusieurs modalités internes au sein du Secrétariat national visent à essayer d'optimiser son fonctionnement : réunion hebdomadaire permettant la mise en commun des infos, à élaborer les réponses aux diverses sollicitations (internes et externes), les prises de décisions collectives, le suivi de l'actualité, la préparation des instances nationales, etc. ; relevé de décision interne permettant un suivi/rappel des décisions prises, notamment pour les absent-es ; liste mail interne de travail qui permet de répondre rapidement aux questions urgentes ; partage des tâches, en essayant si possible de favoriser a minima les binômes pour chacune d'entre elles, permettant une prise en charge identifiée même s'il existe des « imprévus » ; agenda partagé ; gestion par rotation mensuelle des réponses aux messages reçus sur l'adresse « contact »...

Globalement, le bilan du fonctionnement du Secrétariat national nous semble positif même si le nombre trop limité de camarades engagé-es dans ce travail a pu entraver son activité. Certaines problématiques rencontrées ces trois dernières années, semblent devoir être plus particulièrement soulignées : une montée en charge des questions de développement, structuration et représentativité, avec le suivi de secteurs « un peu compliqués », des contentieux entre organisations, des évolutions en matière de représentativité et de développement... ; des difficultés pour assurer au sein du Secrétariat national un travail de suivi dans certains domaines et/ou commissions : questions économiques et sur l'emploi, politiques européennes, commission FER (Formation, Education, Recherche),... ; la nécessité de développer le lien entre le travail juridique national et ce qui se fait dans les syndicats et au sein de la commission structuration/développement ; une charge de travail en augmentation constante côté Fonction publique mais reposant sur trop peu de camarades avec globalement un manque d'implication des organisations de Solidaires concernées...

Si le renouvellement du Secrétariat national prévu à l'occasion du présent congrès permettra de stabiliser celui-ci, il ne permettra pas de franchir un nouveau palier dans un renforcement pourtant indispensable pour le développement de notre Union syndicale et des positions que nous portons. Face à ces difficultés récurrentes de renforcement et de renouvellement, il nous faudra anticiper sur ces questions bien en amont de notre prochain congrès de 2017. Cette nécessité s'applique également aux autres tâches nationales qui ne sont pas assurées par le Secrétariat national (comptabilité nationale, CEFI Solidaires...).

10.2 LA CONSTRUCTION INTERPROFESSIONNELLE AU PLAN LOCAL

Les Solidaires locaux ont pris une grande importance dans le développement de l'Union syndicale Solidaires. Leur fonctionnement s'il s'est stabilisé pour quelques-uns avec l'accès à un local ou la tenue d'une permanence, reste encore trop fragile. Les Solidaires locaux restent dépendants du bon vouloir des fédérations ou syndicats nationaux pour la mise à disposition de moyens humains, notamment en terme de droit syndical. La situation reste encore très inégale sur l'implication des syndicats départementaux/régionaux ou des sections syndicales locales des structures professionnelles nationales dans le travail et le fonctionnement interprofessionnel local. Cette question est peu mise à l'ordre du jour des organisations nationales.

Pour autant les Solidaires locaux restent l'outil indispensable pour la mise en œuvre d'une politique de développement interprofessionnel ; leur prise en charge de la politique de formation syndicale s'est beaucoup développée de puis trois ans. Ils ont contribué à la création de nouvelles sections ou syndicats, par exemple dans l'industrie.

Leur participation au comités nationaux, si elle restée stable en terme de nombre, a montré une vraie implication dans les débats nationaux. Mais trop de Solidaires locaux restent encore absents, de façon permanente, du comité national.

L'enquête mise en œuvre début 2014, qui devrait être finalisée pour ce congrès, permettra d'apporter des éléments plus précis sur le fonctionnement et la composition de Solidaires locaux.

La question du fonctionnement et des moyens attribués aux Solidaires locaux pour leur développement fera l'objet de débats lors du congrès de juin prochain, notamment à travers la résolution fonctionnement/développement/structuration.

10.3 DES DIFFICULTÉS

Dans la construction et le développement de notre Union interprofessionnelle, nous avons connu des contradictions, voire des tensions entre organisations qu'il a fallu affronter et sur lesquelles nous avons cherché à construire des solutions de consensus permettant des sorties « par le haut ».

La prise en charge du secteur professionnel des pompiers

Ce secteur, placé sous la double tutelle des collectivités territoriales et du ministère de l'intérieur, était organisé au sein de la Fédération SUD Collectivités territoriales. Des difficultés sont apparues en interne entre le secteur des pompiers et les structures de la fédération Sud CT. Ces difficultés n'ont pu être résolues au sein de SUD CT. Le secteur des pompiers s'est constitué en syndicat national et a demandé son adhésion directe à l'union syndicale Solidaires. Le bureau national a mandaté le secrétariat national pour rechercher une proposition acceptable par les deux parties. Après discussion, la solution retenue a été que SUD SDIS (les pompiers) devienne membre, en tant que tel, de Solidaires, tout en s'engageant à ce que la Fédération SUD CT bénéficie de leur score électoral pour le calcul de sa représentativité (et donc pour celle globale de Solidaires dans la fonction publique). Les deux structures participent à la commission fonction publique. Dans ce dossier, la volonté a été partagée de trouver une solution permettant que les pompiers puissent trouver un outil de syndicalisation au sein de Solidaires.

Sur le secteur de l'éducation

Au sein de Solidaires, nous avons deux structures qui interviennent sur le champ de l'enseignement. La Fédération SUD Education qui prend en charge les personnels de l'éducation nationale (mais dont quelques syndicats syndiquent des personnels du secteur privé) et le Syndicat national SUNDEP-Solidaires qui prend en charge les personnels de l'enseignement privé. Si les deux syndicats ont commencé à travailler ensemble et ont élaboré des positions en commun sur quelques sujets, la question de la structure de représentation des personnels de l'enseignement privé a fait clivage dans une situation où ces personnels n'avaient pas de structure de représentation nationale jusqu'aux dernières élections.

Dans ce contexte, le SUNDEP-Solidaires a déposé un recours en annulation des dernières élections dans l'éducation nationale, ce qui posait problème à la Fédération SUD Education et a donc constitué une nouvelle contradiction. L'approche des élections prévues fin 2014 a nécessité une clarification sur le fait de ne pas avoir au plan national de listes, issues de Solidaires, en concurrence pour les personnels de l'enseignement privé.

Un travail de médiation a été fait qui a permis de dépasser ces difficultés entre ces deux organisations.

Sur le secteur du nettoyage

Il existe un syndicat nettoyage Ile de France. Historiquement, quelques structures de Solidaires, ont fait le choix de syndiquer directement les personnels de la sous-traitance, dont ceux du nettoyage (SUD Rail, SUD Culture-Solidaires...). Nous avons travaillé sur l'idée de construire une structure nationale (Union) regroupant le syndicat SUD Nettoyage Ile de France, les fédérations prenant en charge ces personnels dans leur syndicat et les syndicats nettoyage en province que nous pensions commencer à construire dans quelques départements. Cela aurait notamment permis de faire le lien entre les salarié-es d'une même entreprise, dont le périmètre électoral couvre aussi bien des sites relevant de structures comme SUD Rail ou SUD Culture et de SUD Nettoyage. Les choses n'ont pu avancer, pour deux raisons : difficultés de faire le lien entre les structures concernées, pas d'avancée dans la construction de syndicats du nettoyage en dehors de l'Ile de France pour l'instant, ni dans celles des salarié-es de la sous-traitance au sein des syndicats des entreprises donneuses d'ordre.

C'est pourtant un secteur où il y a des gros enjeux : nombre important de salarié-es, grande précarité, pratiques « mafieuses » de certaines entreprises qui n'hésitent pas à « acheter » les syndicalistes... Un début de lien s'est construit entre le secrétariat national et le Syndicat SUD Nettoyage IDF qui devra être poursuivi avec l'objectif d'arriver à structurer nationalement ce secteur.

Sur le secteur de l'énergie

Des désaccords internes sont intervenus au sein de la Fédération des syndicats SUD Energie. Dans cette situation, des militant-es d'un syndicat ont été démandatée-es par la Fédération. Ces militant-es, engagés par ailleurs, dans la construction de Solidaires 93 ont fait appel à cette structure pour les remandater, ce qui a été fait par Solidaires 93. La décision de Solidaires 93 (comme celle de déposer leurs listes aux élections professionnelles dans la mesure où la Fédération Sud Energie n'était pas en situation de déposer ses listes sur les périmètres concernés) a été justifiée par deux raisons : il leur paraissait grave de démandater des camarades participant à la construction de Solidaires dans leur secteur (qui plus est au moment d'un conflit local), et cela devait constituer une situation transitoire afin de ne pas perdre une équipe syndicale

conséquente. Rappelons aussi qu'une partie des camarades concerné-es étaient face à un employeur particulier, les gestionnaires de la CCAS (à savoir la CGT). Dans cette situation, plusieurs réunions tripartites (secrétariat national, Solidaires 93, Fédération SUD Energie) ont eu lieu pour tenter de trouver une solution de consensus, prenant en compte la nécessité de développer l'influence de notre syndicalisme sur le secteur de l'énergie. Cette démarche n'a pas abouti : au contraire, nous nous sommes trouvés dans la situation d'un recours juridique d'une structure de Solidaires pour faire annuler l'élections de candidat-es Solidaires. Pour sa part, le secrétariat national le regrette considérant qu'il doit toujours être possible de trouver des solutions pour avancer ensemble avec des militant-es se réclamant tous/toutes des valeurs et du projet de Solidaires et en ayant en tête l'objectif de notre développement collectif.

Sur le secteur du commerce

Nous avons une difficulté puisque le syndicat Ile-de-France jouait de fait le rôle d'une structure nationale, ce qui posait des problèmes pour son activité propre, pour les questions de représentativité, mais aussi vis à vis de Solidaires départementaux prenant en charge le développement dans ce secteur ; à travers quelques réunions, un travail commun, le développement de syndicats commerce et services ailleurs qu'en Ile-de-France, nous sommes en phase de créer en accord avec les différentes structures concernées une fédération ou union syndicale nationale Solidaires Commerce et Services. Cela prouve que nous pouvons faire évoluer nos structures sans heurts, en prenant le temps de la discussion entre structures concernées et en ayant comme objectif de mieux répondre à la nécessité de notre développement.

11. La formation syndicale

Ces 3 années ont vu une importante accélération dans la mise en œuvre de la formation syndicale interprofessionnelle locale et nationale des adhérent-es de l'Union Solidaires. Cette accélération s'explique par la démultiplication des initiatives des Solidaires locaux mettant en œuvre d'importants programmes de formation. *En 2011, 178 sessions interprofessionnelles ont été organisées pour 440 jours de formation et 2107 stagiaires (nombre de stagiaires sur 356 jours de stage dont les émargement sont remontés) ; en 2012, 272 sessions pour 676 jours de formation et 2761 stagiaires (sur 461 jours de stage dont les émargement sont remontés) ; en 2013, 223 sessions pour 532 jours de formation et 2583 stagiaires (sur 410 jours de stage dont les émargement sont remontés).*

Un des éléments de cette accélération est la mise en place par le CEFI des programmes nationaux de formations de formateurs-trices pour la prise en charge syndicale des RPS (50 formateurs-trices formé-es en 3 sessions), la formation de formateur-trices de base CHSCT secteur public et privé (80 formateurs-trices formé-es en 5 sessions), la formation de formateur-trices DP (15 formateur-trices formé-es en 1 session) et les séminaires nationaux d'échanges entre formateur-trices ont permis cette accélération en nombre de sessions (*en 2011, 16 stages CHSCT et 50 stages RPS ; en 2012, 83 stages CHSCT et 43 stages RPS. En 2013, 55 stages CHSCT et 27 stages RPS*) et la constitution

d'un réseau en lien avec la commission conditions de travail. Ce réseau de formateur-trices s'attelle aujourd'hui à concevoir et tester des modules de formation sur les « Pratiques d'enquêtes syndicales » et sur l'action syndicale concernant les « Maladies professionnelles ».

La formation des représentant-es du personnel au Conseil d'administration, à la négociation NAO, les formations « Economie et mondialisation » réalisées avec FAC 5 formation à l'action citoyenne) et les nombreuses tentatives de former des formateurs-trices sur le domaine économique ont échoué : ceci pose problème dans la formation des militant-es.

Le nombre de sessions formation « Stéréotypes et inégalités femmes-hommes » et « Comité d'entreprise » (8 sessions CE en 2011, 16 en 2012 et 9 en 2013 – 5 sessions inégalités HIF en 2011, 3 en 2012, et 5 en 2013) est resté stable du fait d'un nombre limité d'animateurs-trices. Les formations de formateur-trices CE et Egalité pro prévues en 2014 devraient permettre d'accélérer ces formations. Des formations nationales de défenseur-ses prud'hommes se sont tenues au rythme de 2 par an. Les rencontres interpro (53 stagiaires en 2012) dites « de Die » ou de « Dunières » ont vu par contre cette formule « historique » (10 éditions) abandonnée en 2013 au profit de formations démultipliées dans les Solidaires locaux.

Les Solidaires locaux ont aussi chacun à leur manière développé des actions de formation complémentaires sur les outils d'expression (avec Culture & Liberté) et sur les thématiques politiques de la protection sociale et des retraites, du partage des richesses, de la lutte contre l'extrême-droite...

Le CEFI a sur ce mandat de 3 années affirmé sa place aux services des organisations de Solidaires. Il a obtenu l'agrément au Congé de formation syndicale dans les 3 versants de la Fonction publique. Après l'agrément à la formation économique CE en 2010, le CEFI a obtenu son agrément à la formation CHSCT en 2013 dans le secteur privé. Chaque année le CEFI rend compte de ses agréments à l'administration par des bilans pédagogiques et financiers. Le CEFI a dû aussi gérer la convention avec Culture & Liberté, préparer la mutation consécutive au nouvel agrément CHSCT, assurer la gestion-administration des stages dans le cadre de cette convention. Il a organisé la mise à disposition de moyens financiers dans les Solidaires locaux et a aussi par la même régulé et rendu transparent l'état réel et différencié (entre organisations professionnelles) de la mutualisation des moyens pour la formation Solidaires.

Le CEFI a procédé à la mise à jour de plusieurs cahiers de formation (CE, CHSCT, DP, RPS) et développé des nouveaux cahiers (Conseiller du salarié, Economie, Guide pratique élections). Le CEFI a aussi participé à l'édition des fiches pratiques « Connaître ses droits » et à la brochure « Solidaires, un autre syndicalisme ». En lien avec Solidaires Industrie, depuis 2012, le CEFI participe au développement de la revue « les cahiers d'Alter CE » de Solidaires.

Le CEFI est animé par la Commission formations syndicales de Solidaires qui se réunit 5 fois par an en moyenne mais à laquelle participent peu les organisations professionnelles de Solidaires (4-5 organisations), y compris dans les travaux d'élaboration. Depuis 2012, 2 ou 3 réunions par an permettent des échanges assez riches entre correspondants formations des Solidaires locaux (entre 15 et 20 Solidaires locaux participants).

Depuis le 1er janvier 2012, le CEFI salarie une militante. Le trésorier, après un plein temps pendant 2 ans, n'est plus là que 2 jours par semaine depuis janvier 2013. Un autre animateur du CEFI est parti en retraite en avril 2013. En 2013, en plus des nouvelles activités de formation et cahiers de formation à construire ou à mettre à jour,

du soutien et des échanges avec les Solidaires locaux, et du partenariat avec Culture et liberté, le CEFI doit faire face à une augmentation importante de la gestion administrative et politique de la formation : gestion des documents de stage (attestations, listes de présences, recueil des données de facturation...), facturation des CE et des employeurs pour les CHSCT, édition des documents financiers internes et externes, recouvrement et contentieux, reversement aux instituts de formation professionnels et gestion des droits de tirage, comptabilité.

Il devient urgent de renforcer l'équipe d'animation du CEFI qui, dans l'état actuel de ses moyens humains, ne pourra pas assumer toutes les tâches dont elle a la charge.

12. L'outil juridique

Partant du constat de son développement, d'un contexte d'abondance de textes législatifs et réglementaires, et aussi de difficultés rencontrées à son niveau dans la prise en charge du juridique qui peut s'avérer particulièrement complexe et porteur d'enjeux, l'Union a décidé voici bientôt trois ans de salarier un permanent attaché aux activités juridiques de l'organisation.

Son action, qui s'inscrit dans la continuité de celle menée jusqu'alors par Thierry Renard, aujourd'hui avocat au barreau de Paris, se déploie prioritairement dans le domaine des relations collectives de travail, profondément remaniées dans leur architecture par la loi du 20 août 2008 et celle du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

A titre accessoire, il développe également son activité dans le domaine des relations individuelles de travail. Il assure un service de proximité au quotidien en renseignant par téléphone, courrier électronique et sur rendez-vous, les structures syndicales adhérentes et les militants de terrain sur toutes les questions relevant du droit social.

Il intervient pour soutenir les structures adhérentes dans le cadre de processus électoraux et de désignation des représentants syndicaux afin de faciliter l'implantation, l'exercice et le déploiement de l'activité syndicale sur les lieux de travail. Il assure la représentation des structures et des salarié-es devant les juridictions civiles en première instance comme en appel, à l'occasion de litiges individuels ou collectifs du travail, et rédige des mémoires destinés à la Cour de cassation dans les affaires relevant du contentieux électoral professionnel. Il s'inscrit donc dans une dynamique de soutien et d'accompagnement.

Le permanent juridique s'inscrit également dans la volonté de Solidaires de réaliser un état des lieux suffisamment exhaustif du traitement de l'activité juridique au sein de l'Union permettant d'identifier et de recenser les dispositifs existants, mis en place par les structures adhérentes pour gérer à leur niveau, local, départemental, les problématiques du recours au droit dans l'action syndicale. De la sorte, c'est la possibilité d'un partage des expériences et des difficultés rencontrées, la possibilité d'une mutualisation des compétences, des moyens et des ressources que cette démarche d'inventaire vise à dégager.

Plus largement, c'est du droit comme un élément du rapport de force social, son statut et les modalités de sa mise en œuvre par les structures Solidaires dans l'action syndi-

cale dont cette démarche exploratoire ambitionne de rendre compte.

A terme, c'est un pôle juridique structuré en réseau qui pourrait trouver à exister au sein de l'Union syndicale Solidaires.

13. La politique de communication

La communication est un élément essentiel dans la vie de toute organisation syndicale. Plusieurs évolutions visant à améliorer celle de notre Union syndicale sont à signaler depuis notre précédent congrès.

Information interne

Au niveau national, l'information interne de notre Union syndicale repose sur la messagerie électronique. Deux listes de diffusion, regroupant environ 800 adresses, permettent d'envoyer quotidiennement matériels et infos aux organisations professionnelles et Solidaires locaux, ainsi qu'à leurs responsables. Une autre liste, regroupant environ 3 300 adresses de militant-es (recensés via nos commissions, groupes de travail ou en ayant fait la demande) permet l'envoi chaque dimanche d'un bulletin compilant l'ensemble des matériels publics diffusés par notre Union syndicale lors de la semaine écoulée. Ces listes sont complétées par de nombreuses autres, plus spécialisées et restreintes, liées plus particulièrement aux travaux des commissions et groupes de travail. Notre processus de diffusion au niveau national a profondément évolué depuis septembre 2012 avec la mise en place d'une « Note aux militant-es ». Celle-ci regroupe en un seul envoi quotidien, en fin d'après-midi, l'ensemble des messages transmis jusqu'alors au fil de la journée par les différents membres du Secrétariat national. Ce processus a permis de rationaliser les envois et leur contenu : matériel à destination du public ou info interne, nature et finalité de l'élément concerné, etc. Cette note privilégie les liens électroniques renvoyant à la lecture et au téléchargement des pièces jointes. La mise en place de ce processus et ses modalités concrètes d'application répondent aux demandes mises en avant lors d'un questionnaire réalisé en amont de notre précédent congrès et actées lors de débats organisés en instances nationales à partir d'une synthèse des réponses obtenues. Au-delà d'une période de rodage, avec notamment des difficultés initiales pour l'accès aux documents privatifs, contournées depuis, ce processus semble avoir trouvé toute sa place.

A noter que depuis décembre 2013, une note papier est également envoyée hebdomadairement à environ 160 organisations professionnelles et Solidaires locaux. Cette « circulaire Solidaires » complète les envois électroniques dont elle reprend certains éléments. Les équipes animatrices ont ainsi un outil supplémentaire - à reproduire et diffuser en leur sein - pour utiliser au mieux notre matériel national et partager les informations de structures membres ou de divers mouvements sociaux. Cette mise en place s'appuie sur le constat qu'un certain nombre de structures professionnelles ou de Solidaires locaux n'ont pas forcément le même rythme qu'au niveau national... d'où l'intérêt d'envoyer un jeu papier hebdomadaire reprenant les documents ayant

une durée de vie assez longue, afin de faciliter pour ces structures la duplication. Evidemment, si cette note peut être une réponse à la demande de certains Solidaires locaux et organisations professionnelles, l'intérêt et l'utilisation ne peuvent être les mêmes selon la réalité de chaque structure.

Nous sommes évidemment conscients que le processus de diffusion de l'information au sein de notre Union syndicale reste à ce jour porteur d'un mode d'organisation trop centralisé qui ne favorise pas assez les échanges transversaux et que la mise en place d'outils en ce sens serait nécessaire.

Matériel national de propagande

La multiplication des attaques sociales que nous subissons liée au développement de notre Union syndicale et à la montée en charge de certaines commissions nationales se traduisent par une augmentation régulière du matériel réalisé au niveau national. Tracts et communiqués constituent l'essentiel de notre matériel de base, d'autres supports (affiches, autocollants, brochures...) restant avant tout liés aux campagnes les plus importantes. Les tirages centraux, pris en charge sur le budget national, se sont sensiblement développés depuis notre précédent congrès, même si l'envoi électronique de maquettes dématérialisées reste de loin notre mode habituel de transmission.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, l'utilisation des matériels Solidaires par chacune des organisations professionnelles et chaque Solidaires local est difficile à évaluer et reste sans doute très hétérogène (selon les structures, l'objet du matériel, le support...). Le fait que certaines structures commandent peu, ou pas, de matériels dans le cadre des tirages nationaux ne peut que soulever certaines inquiétudes. Les périodes de fortes mobilisations sociales ont démontré la capacité des structures membres à s'investir dans le travail interprofessionnel, mais est-ce vraiment toujours le cas en dehors de celles-ci ? Le matériel est-il vraiment utilisé ? Des campagnes de terrain sectorielles et locales sont-elles réellement menées pour diffuser celui-ci ? Evidemment, ces questions renvoient largement à des éléments soulignés par ailleurs (niveau de développement de notre Union syndicale et de certaines structures membres, faiblesse des moyens alloués à l'interprofessionnel, etc.). Toutefois, il conviendrait également de vérifier plus régulièrement si le matériel élaboré au niveau national répond pleinement aux besoins des équipes et si certaines évolutions seraient de nature à favoriser une meilleure diffusion de celui-ci.

Journal national « Expressions Solidaires »

L'existence d'un journal national interprofessionnel constitue un lien important entre les adhérent-es des différentes structures membres de notre Union syndicale et contribue à l'affirmation d'une identité commune au-delà du sentiment d'appartenance à un milieu professionnel et local.

Une politique plus ambitieuse quant à la confection et à la diffusion de notre journal national avait été mise en place en amont de notre précédent congrès. Les modalités de celle-ci n'ont sensiblement pas évolué depuis lors : maquette réalisée en collaboration avec des professionnels, périodicité régulière avec cinq numéros par an, mise en place d'un système de routage décentralisé concernant près de 100 000 exemplaires par tirage (avec des difficultés récurrentes de mise à jour de ce fichier, nombre d'organisations ne faisant pas remonter les évolutions les concernant)...

S'agissant du contenu, rappelons que chaque numéro est constitué, au-delà de la une et de l'édito : d'un dossier central (double page visant à approfondir une thématique spécifique), d'une « double page affichage » (visant à fournir au lecteur/lectrice un

matériel visuel qui peut également être utilisé de façon autonome au journal), d'un article sur une lutte d'actualité, d'une rubrique « Trois questions à » (donnant la parole à une structure, externe à Solidaires, sur ses actions), de brèves.

Les réponses au questionnaire élaboré avant notre précédent congrès ont fait apparaître un ressenti globalement bon, voire très bon pour nombre de structures, sur ce journal, avec une certaine disparité entre les Solidaires locaux qui le jugeaient de façon beaucoup plus favorable (avec quelques exceptions) que certaines organisations nationales, plus particulièrement celles disposant par ailleurs de publications propres. Il conviendrait sans doute de faire un nouveau bilan sur ce matériel et son utilisation, d'autant que celui-ci a un impact non négligeable sur notre budget national, aussi bien s'agissant de sa forme (format, maquette) que de son contenu. Evidemment, nos ambitions en la matière resteront fortement tributaires des moyens humains et financiers que nous serons collectivement en capacité d'y consacrer.

Bulletins nationaux

La montée en charge depuis notre précédent congrès de certaines commissions nationales a permis d'enrichir le nombre de nos bulletins thématiques : conditions de travail et santé au travail (« Et voilà ! »), femmes (Solidaires & Egales), international, juridique... d'autres réalisations viennent compléter ceux-ci (« Le fascisme tue. Ensemble, combattons-le » dans un cadre unitaire, « Depuis les Prud'hommes » par Solidaires 91...). Tous ces matériels jouent un rôle important pour la diffusion de l'information, des analyses et propositions de notre Union syndicale dans les domaines concernés. Mais là, comme ailleurs, la question de leur diffusion et de leur utilisation par les structures reste une inconnue.

Le bulletin bimensuel « Solidaires en action » joue un rôle particulier et constitue un élément central dans nos publications en donnant une visibilité sur l'activité de notre Union syndicale et de ses organisations membres, sur les campagnes dans lesquelles nous sommes engagés. Nous savons que ce matériel reçoit un accueil très favorable de la part des équipes militantes. Élément, parmi d'autres, qui devrait pousser les structures à mieux faire remonter les informations concernant les luttes qu'elles mènent.

Site Internet

Le site national Internet de Solidaires, qui permet de présenter notre projet syndical commun, constitue une « vitrine » importante pour notre Union syndicale.

Pour répondre à cet enjeu, de nouvelles rubriques viennent régulièrement compléter l'architecture de celui-ci et ses mises à jour sont quotidiennes. Une lettre hebdomadaire est réalisée chaque dimanche afin de lister la centaine d'articles mis en ligne sur la semaine écoulée.

Même si la progression relativement constante de sa fréquentation, avec notamment des pics autour des grandes journées de mobilisation, témoigne d'un intérêt certain pour le site actuel, nous sommes conscients que celui-ci date, tant par son visuel que par l'absence de certaines fonctionnalités. Notre engagement à remplacer celui-ci doit se concrétiser au plus vite. Cette évolution devra également être l'occasion d'en faire un véritable outil syndical interne au service de nos militant-es à travers l'utilisation d'espaces privatifs et mutualisés.

Au-delà du site national, il faut souligner que seulement la moitié des Solidaires locaux disposent officiellement d'un site propre et qu'à peine plus d'une quinzaine d'entre eux sont actualisés régulièrement. L'image négative que ce constat peut renvoyer sur l'état de notre Union syndicale et de la structure locale concernée par un site en déshérence, même mal fondée par rapport à la réalité de son activité, n'est sans

doute pas à négliger.

Enfin, comme cela a été signalé à plusieurs reprises, et même si de réelles avancées ont été observées, le fait que certains sites d'organisations nationales n'affichent toujours pas dans leur page d'accueil leur appartenance à Solidaires paraît contradictoire avec les engagements pris collectivement pour favoriser une meilleure visibilité de notre Union syndicale et de son identifiant.

Clips « Expression directe »

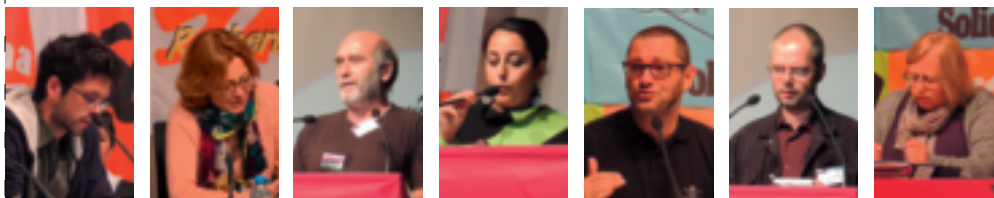
Après en avoir été longtemps exclue, notre Union syndicale, suite à un recours devant le CSA, a été autorisée à participer à partir de 2009 à l'émission télévisée « Expression directe » qui permet à des groupes représentatifs, partis politiques ou syndicats, de disposer d'un espace d'expression libre sur les antennes publiques de télévision.

Depuis l'origine, la réalisation de nos films a été confiée à Canal Marches : partenariat naturel avec une association souvent croisée dans les luttes sociales. Cette association, créée par des professionnels-les de l'audiovisuel, des chômeurs-euses et précaires, des militant-es des mouvements sociaux, a pour but : de contribuer à l'expression, à la visibilité des « Sans voix » et de leurs résistances, et plus largement, des personnes issues des milieux populaires ; de valoriser leur créativité, notamment, mais pas exclusivement, par l'appropriation de l'outil vidéo.

Ces films, environ six par an, d'une durée de 2 à 5 minutes, généralement axés sur l'actualité forte de la période, essayant quand cela est possible de briser les carcans inhérents à ce type de matériel de propagande, constituent un outil supplémentaire pour la diffusion de nos analyses et propositions. Cet outil est loin d'être négligeable puisque, lorsque les tirages au sort des horaires de diffusion nous sont favorables, ce sont plusieurs millions de téléspectateurs/trices qui peuvent visionner ceux-ci.

En dehors des diffusions télévisuelles, nous n'avons pas de réelle visibilité sur l'utilisation que les organisations membres font de ces clips. Relaient-elles les informations transmises par le Secrétariat national (horaires des diffusions télévisées, lien électronique pour le visionnage et le téléchargement) ? Si oui, à quel niveau (militant-es, adhérent-es, salarié-es du secteur) ? Utilisent-elles ces clips dans le cadre de leurs activités syndicales propres ?... Les quelques éléments en notre possession laissent supposer que ces clips restent sous-utilisés avec une diffusion beaucoup trop limitée et confidentielle.

Plus globalement, le recours au support vidéo dans le cadre de notre activité constitue un élément qu'il conviendrait de favoriser au sein de notre Union syndicale. La décision de mettre en place une première formation nationale en la matière fin 2014 va dans ce sens.



14. Les commissions nationales

14.1 LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT, STRUCTURATION ET REPRÉSENTATIVITÉ

Depuis le dernier congrès, au-delà de son rôle d'appui aux équipes syndicales, les travaux de la Commission Syndicalisation/structuration/représentativité ont été principalement concentrés sur 4 gros dossiers : la structuration, les conséquences de la loi d'août 2008 sur la représentativité, les questions liées aux arrêtés de représentativité et celles liées à ce que le gouvernement appelle la « démocratie sociale ».

La commission a poursuivi son travail d'édition des fiches pratiques « connaître ses droits pour les faire appliquer » qui semblent appréciées, notamment par les Solidaires locaux au vu des commandes, mais aussi des visiteurs de notre site internet.

Sur la structuration, nous n'avons pu progresser autant qu'il aurait fallu. Que ce soit pour le secteur de l'animation ou celui du nettoyage, nous devons progresser pour faire travailler ensemble les organisations, et les militant-es, de ces secteurs. Mais les choses ont aussi avancé, par exemple dans le secteur du caoutchouc, en lien avec notre représentativité dans cette branche.

La publication des chiffres de représentativité, interprofessionnel et de branches a entraîné un travail conséquent pour la réalisation des dossiers préalables à la publication des arrêtés, puisque contrairement aux organisations considérées comme représentatives au niveau interprofessionnel, il nous a fallu démontrer que nous avions des adhérent-es et une activité dans chacune des 40 branches où nous avons dépassé 8 % des suffrages.

Concernant les questions liées à la loi sur la représentativité et les changements qu'elle a entraînés au fur et à mesure des jurisprudences, la commission a continué de diffuser l'information et à sortir du matériel pédagogique pour les équipes afin de les aider au quotidien : guide élections édité par le Cefi, brochures pour la création de section et la désignation de RSS, guide pour l'utilisation du site du ministère du travail et la vérification de la prise en compte des PV d'élections... Plus largement, cette commission a notamment pour rôle de répondre, rapidement, aux questions que se posent des équipes syndicales lorsqu'elles se trouvent confrontées à un souci de droit syndical, ou lors de la création de nouvelles sections dans le secteur privé. Durant ce mandat, nous avons ainsi accompagné des Solidaires locaux et des structures professionnelles dans leur développement.

Le gouvernement Ayrault a annoncé, lors de la Conférence sociale de 2013, son souhait de « renforcer la démocratie sociale ». On sait pourtant bien, au quotidien, dans les entreprises et les administrations, ce qu'est la réalité de la démocratie sociale. Néanmoins, nous avons été invités à donner notre avis, parfois à faire des propositions, que ce soit sur le bilan de la loi d'août 2008, le financement des organisations syndicales, et même la réforme de la représentativité patronale. Pour autant, dire que nous avons été entendu-es serait mentir. Et les limites de l'exercice ont été atteintes quand c'est la presse qui nous apprend la volonté gouvernementale de supprimer les élections prud'homales.

Ces différents sujets liés à la « démocratie sociale », comme les modifications de la législation, ont des conséquences directes sur notre activité syndicale. La commission

s'est efforcée d'en tirer les éléments majeurs et concrets pour les diffuser aux organisations, puisqu'il n'est pas question de réserver ces éléments à quelques spécialistes sur qui les équipes pourraient se tourner en cas de besoin.

Ce danger de « spécialisation » ou de « délégation » sera d'autant plus évité que plus d'organisations, locales comme professionnelles, participeront à cette commission...

14.2 LA COMMISSION FONCTION PUBLIQUE

Depuis 2007, date de son entrée au sein du CSFP d'Etat et dans toutes les instances en découlant, Solidaires Fonction Publique n'a eu de cesse d'affirmer sa place d'organisation représentative tant vis à vis des personnels, que de l'administration, mais également au niveau de l'intersyndicale et des médias.

La Commission nationale FP

Depuis son installation, la commission nationale fonction publique se réunit une fois par mois et au fil du temps la participation des organisations nationales augmente mais peu, certaines n'y participant pratiquement plus, d'autres y rentrant (17 organisations sur 22 en moyenne).

La participation de toutes les organisations demeure un objectif atteignable qui nous permettrait d'avoir un revendicatif commun, indispensable lors des réunions du Conseil Commun de la fonction publique. L'engagement, nettement plus important des organisations des trois versants dans cette commission est cependant à souligner. Les grands chantiers gouvernementaux sont l'occasion, pour la commission, d'élaborer un revendicatif. Une réunion, une fois par mois, ne permet cependant pas de réellement débattre et d'affiner nos revendications comme il conviendrait de le faire pour certains dossiers (carrières, mobilité, action sociale...) ou de les monter de toutes pièces pour d'autres (moyens syndicaux, NTIC...).

La liste de diffusion « comfp » a continué à jouer un rôle important et à servi de lien, non seulement avec l'équipe de coordination, mais entre les organisations elles-mêmes. Un souci qu'il semble difficile de résoudre, réside dans le fait que certain-es destinataires ne relaient pas les informations apportées par cette liste de diffusion à leur organisation, syndicats ou sections. De fait, chaque texte préparatoire aux réunions est systématiquement transmis aux membres de la commission et donc à l'ensemble des organisations. Il est particulièrement difficile pour les représentant-es dans les instances ou groupes de travail initiés par l'administration de présenter des amendements ou des demandes de modifications de textes, si les organisations syndicales des ministères ou établissements concernés ne répondent pas aux sollicitations de l'équipe de coordination.

Selon la technicité des dossiers, les délégations de Solidaires ont parfois été complétées par des membres de nos organisations. Il en a été ainsi notamment : pour l'accord « santé et sécurité au travail », pour « les non-titulaires », pour « l'égalité Femmes/hommes », pour les moyens syndicaux, sur la nouvelle carrière du C et sur tous les sujets MAP (modernisation de l'action publique). Un lien s'est établi avec la commission « femmes » de Solidaires pour le suivi du dossier sur l'égalité professionnelle. Les comptes-rendus des instances ou des groupes de travail, tout comme les comptes-rendus de la commission, sont tout aussi systématiquement transmis. Il en est de même des comptes-rendus de la commission.

Il n'en demeure pas moins que cela reste insuffisant et que trop souvent la présence de Solidaires à diverses réunions importantes ne repose que sur les deux permanents présents au siège de l'Union syndicale Solidaires.

Les réunions de la commission fonction publique permettent que les expressions et les actions de Solidaires FP soient le reflet de l'avis des organisations. Celles-ci ont d'ailleurs été systématiquement consultées sur les protocoles d'accords proposés par le gouvernement à la signature des organisations syndicales.

Les commissions spécifiques FP

Des réunions spécifiques ont permis de rassembler les divers représentants de Solidaires dans les instances nationales et régionales découlant de notre représentativité au CSFPE (Conseil supérieur de la fonction publique d'état) : CIAS et SRIAS pour l'action sociale, Ircantec, et FIPHFP pour le fond d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique, où nous sommes représentés nationalement et régionalement.

Dans ces différentes instances, Solidaires, représentée dans toutes les régions y compris en Outre-mer rencontre des difficultés, tenant soit à la durée des mandats, aux interdictions de renouvellement de certains mandats ou, plus grave à un défaut de militant-es prêts à s'investir sur ces dossiers particulièrement lourds. La commission fonction publique devra se saisir de ces problèmes et apporter une réelle aide à ces représentant-es.

Si les activités de nos représentant-es au CIAS et dans les SRIAS et le suivi du secteur de la santé et sécurité au travail font l'objet de lien entre les représentant-es locaux et/ou les représentant-es nationaux avec les organisations nationales, le lien entre nos représentants dans ces instances avec les Solidaires locaux doivent être renforcés. En effet, l'action sociale interministérielle connaît depuis quelques années une évolution politique. Pour le gouvernement, elle constitue désormais une composante du pouvoir d'achat et de la rémunération globale des agents publics, et représente une mesure d'accompagnement des réformes gouvernementales. C'est dans ce contexte que les représentant-es de Solidaires exercent leur mandat au CIAS et dans les SRIAS. Il n'existe plus de barrière entre la politique d'accompagnement social de la vie professionnelle et l'action sociale en tant que telle. L'utilisation des crédits d'action sociale interministérielle pour financer des actions, voulues par le gouvernement, prend le pas sur le financement d'aides aux plus précaires et démunis.

Les représentant-es de l'Union Syndicale Solidaires se sont attachés à démontrer, dans les instances, qu'une autre action sociale est possible. Pour revenir à des fondamentaux qui replacent l'action sociale au cœur des préoccupations des agents en termes de logement, de restauration, de garde publique d'enfant, les CESU ne pouvant se substituer aux services publics de la petite enfance, ils n'auront jamais la faculté de remplacer le lien social.

Par ailleurs, nos représentant-es ont fait valoir que l'action sociale n'est pas un complément de rémunération. D'autres valeurs sont véhiculées par Solidaires, comme celles de la solidarité, de l'aide aux plus démunis, de l'amélioration des conditions de vie qui ne doivent pas uniquement être vues à travers le prisme de l'individualisme que caractérise la politique gouvernementale.

Les représentant-es de Solidaires ont dans la mesure du possible œuvré en intersyndicale, et ont été à plusieurs reprises à l'initiative d'actions communes.

En prenant une place dans l'organisation des instances : la co-animation depuis 2011 de la commission permanente Logement du CIAS, le pilotage de la commission restauration de la SRIAS Bretagne..., ces représentant-es ont démontré que Solidaires, par sa détermination a réussi à s'imposer dans les instances interministérielles.

La commission « élections FP de décembre 2014 »

Une commission « spéciale élections 2014 » a été chargée, dès le mois d'octobre 2013, de dresser un plan de bataille pour les élections et de lancer la campagne électorale. Le matériel de campagne est attribué gratuitement à toutes nos organisations grâce à la provision effectuée sur la trésorerie de Solidaires FP.

La diffusion de l'information en provenance de Solidaires FP

Compte tenu du travail effectué et à effectuer quotidiennement par chacun-e, et compte tenu de son financement, le projet d'éditer un journal en version papier n'a toujours été mené à son terme. Pour autant la diffusion des informations aux organisations a été effectuée aux moyens de tracts, de quatre pages dématérialisés, de tableaux ou fiches techniques.

Structuration

Si des progrès dans la structuration de Solidaires dans la fonction publique ont été effectués depuis notre dernier congrès, la question reste posée. Elle devra répondre aux nouvelles obligations comptables mais surtout répondre à la nouvelle structuration de la Fonction publique et à la constitution du Conseil Commun. Elle devra également permettre de répondre à l'adhésion de syndicats qui n'ont pas vocation, de par leur champ d'intervention, à adhérer au niveau national mais représentent, néanmoins, des personnels de la fonction publique. De plus, comme pour le secrétariat national, le renforcement de l'équipe de coordination s'impose car, au-delà des dossiers spécifiques et de la trésorerie pris en charge par d'autres camarades, le travail journalier repose sur deux permanents appuyés depuis quelques mois par une camarade à mi-temps.

14.3 LA COMMISSION FEMMES

Du volontarisme de quelques-unes à la dynamique collective...

Ce mandat est marqué par un élargissement comme une participation régulière des structures investies (Solidaires Finances publiques, SUD Culture Solidaires, SUD Rail, SUD Santé Sociaux, SUD Ptt, SUD Education, SUD Cam, SUD Autoroutes, Solidaires Loiret, Solidaires Rhône, Solidaires UL Montreuil...). Cet investissement a permis non seulement de participer régulièrement aux actualités féministes du mandat (suivi et participation des collectifs féministes pour le 25 novembre, le 8 mars...), mais également d'élargir nos capacités d'interventions (Centre Hubertine Auclerc...), et de rendre possible un renouvellement stable de la commission, notamment générationnel.

Dans un contexte où les mobilisations des mouvements féministes connaissent toujours des difficultés, liées notamment à des divisions non dépassées (débat sur le voile, prostitution, renouvellement générationnel...), quelques initiatives ont cependant connu des vraies réussites : locales au départ pour certaines (maternité des Lilas, hôpital Tenon), elles auront un écho important à dimension nationale. Elles sont, pour ces exemples, liées évidemment à la réforme Bachelot sur l'hôpital, véritable attaque contre les droits des femmes.

Enfin, la mobilisation nationale contre l'abandon de la loi contre le harcèlement sexuel, a permis non seulement de mettre en avant cette problématique trop souvent niée et cachée, mais aussi d'aboutir à une nouvelle loi en 2012 largement plus intéressante que la précédente. Fait non négligeable, elle s'est déroulée juste après l'affaire « DSK », qui aura suscité un nombre conséquent de propos sexistes intolérables. La

commission a suivi et participé aux mobilisations en lien avec cette nouvelle loi, fourni des tracts ou des parutions dans les journaux internes sur cette question (aussi bien de fédérations que de Solidaires nationale), mis à jour un kit violences et une fiche (dans le cadre des fiches : droits des salarié-es) sur ce thème pour les équipes.

Plus globalement, la question de la transversalité de l'égalité femmes/hommes a constamment été une préoccupation lors de ce mandat : au moment de la conférence sociale de 2012 (avec production de fiches revendicatives), de la campagne contre l'austérité (avec un cortège féministe dans les manifestations), ainsi que dans la lutte contre la dernière contre-réforme des retraites.

En interne, la commission a produit et mis en place un bulletin « Solidaires & égales ». Né d'un besoin pour les camarades en charge de l'animation (locale et/ou nationale) dans les structures de Solidaires, afin d'alimenter en information sur l'égalité femmes/hommes, sur l'actualité sociale sur ce thème, 9 numéros auront été diffusés sur les listes de Solidaires.

Nous avons également continué à dispenser des formations, comme à participer dans ce cadre aux journées Interprofessionnelles à Dugnières. Ces formations participent à élargir la prise en charge dans les équipes, avec toujours la volonté d'axer sur la prise en charge syndicale (inégalités et stéréotypes + violences sexistes...) autour de ces questions. S'il manque encore des brochures (Cahiers du CEFI) pour appuyer ces formations, notamment sur les négociations professionnelles, une fiche a néanmoins été réalisée pour aider les équipes en charge des négociations dans les entreprises privées. Il reste à faire de même pour la fonction publique, suite au protocole signé par Solidaires et suivi par des camarades de la commission.

Enfin, une formation de formateurs/trices sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été mise en place dans le cadre du CEFI en avril 2014 afin d'élargir la base militante capable d'agir localement dans les formations dispensées dans les Solidaires locaux sur ce thème. Toujours investies dans les journées intersyndicales femmes, le succès de ces journées (tant en terme de débats que de participation) n'est plus à démontrer.

Tout ce travail a abouti pour ce congrès à proposer une résolution spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'affirmer qu'il s'agit bel et bien d'un enjeu syndical, aussi bien en terme de développement que de renouvellement, et de pratiques syndicales. Elle marque, en plus de la campagne du 8 mars 2014, un pas non négligeable dans notre organisation syndicale puisqu'elle permet une appropriation des débats qu'elle porte, en vue d'une prise en charge collective.

14.4 LA COMMISSION PROTECTION SOCIALE

Après la loi Fillon de 2010, la commission protection sociale avait réduit son activité après l'échec de ce conflit historique.

En 2012, Solidaires a jugé nécessaire de relancer cette dynamique en réactivant les travaux de la commission basés autour de deux axes : poursuivre la réflexion issue de nos travaux de congrès de Villefranche sur les questions de protection sociale (assurance maladie, sécurité sociale financement perte d'autonomie) et se préparer à agir face à une nouvelle réforme des retraites annoncée par le gouvernement fraîchement élu.

La commission a produit de nombreuses fiches sur l'ensemble de ces questions qui ont alimenté tout au long de cette période les réflexions de nos organisations.

Il nous faut poursuivre et affiner nos analyses et propositions et parvenir à construire un revendicatif partagé sur certains points où pour le moment les différentes composantes de Solidaires ne partagent pas la même approche.

La commission poursuivra bien évidemment ses travaux à l'issue du congrès. Il ne fait

nul doute que ces questions resteront au cœur de nos mobilisations dans les années à venir et nous devons être en mesure de démontrer que nos analyses sont les bonnes et qu'elles méritent d'être portées et défendues.

14.5 LA COMMISSION ÉCOLOGIE

Mise en place après le congrès de 2008 à Saint-Jean-de-Monts, la commission a poursuivi le travail engagé sur les enjeux sociaux et écologiques en s'appuyant sur les structures participant aux travaux de la commission. Actuellement, 24 fédérations, syndicats nationaux ou Solidaires locaux ont désigné au moins un-e militant-e qui participent à la commission en fonction de leurs engagements dans leurs propres structures. Il s'agit de : ALTER, SNUPFEN, Solidaires Douanes, Solidaires Industrie, Solidaires Météo, SUD ASSO, SUD Chimie Pharma, SUD Crédit Agricole, Solidaires Etudiant-e-s, SUD Energie, SUD GFI, SUD Protection sociale, SUD PTT, SUD-Rail, SUD Recherche-EPST, SUD Rural, Solidaires Finances Publiques ; Solidaires locaux : 05 Hautes Alpes, 06 Alpes Maritimes, 07 Ardèche + 26 Drôme, 51 Marne, 62 Pas-de-Calais, 75 Paris, 84 Vaucluse. Au congrès de 2011, Solidaires a adopté les axes prioritaires de travail pour la commission écologie qui s'est efforcée de poursuivre le travail d'information, de décryptage, d'élaboration de notre projet de transformation sociale et écologique en recherchant la convergence des luttes écologiques entre elles et avec les luttes sociales.

Les axes de travail issus du dernier congrès :

- Solidaires s'est positionnée pour un arrêt immédiat des projets de nouvelles constructions de centrales nucléaires et pour une décision politique de sortie du nucléaire ;
- La préservation de l'environnement nécessitant de travailler au-delà de l'application du principe pollueur/payeur ;
- Poursuivre les réflexions, notamment sur le type de croissance et de société, la croissance/décroissance de produits en fonction de leur utilité et impact sur l'environnement, l'évolution des emplois, la sobriété énergétique...

Durant ces trois années, les travaux de la commission ont été multiples et riches de débats, d'élaborations et d'action, prenant en compte à la fois l'actualité et les engagements du dernier congrès.

La question de l'énergie a suscité de nombreux travaux et débats pour la commission :

- **Fukushima** : Le 11 mars 2011 est survenu la catastrophe de la centrale de Fukushima faisant suite au tsunami et au tremblement de terre. Cet événement a été suivi par la commission qui a produit plusieurs communiqués (soutien à la population et aux travailleurs/travailleuses, dénonciation des dangers que représente l'industrie nucléaire), a informé en interne via « les chroniques japonaises » (encore en cours), des évolutions de la catastrophe. La commission a également poursuivi le débat en associant Sud Energie autour de la question de la sortie du nucléaire, du démantèlement, de la reconversion des travailleurs/travailleuses du nucléaire (sous statut ou non), des conditions d'emploi des salarié-es de la sous-traitance, du transport des déchets nucléaire (wagon castor), de la mobilisation pour la chaîne humaine pour l'arrêt du nucléaire civil et militaire.
- **Conférence gouvernementale pour la transition énergétique** : après les présidentielles de 2012, le nouveau gouvernement a organisé la première conférence environnementale du quinquennat. Le débat national qui a suivi, dans une grande indifférence, devait préparer une loi cadre initialement prévue à l'automne 2013

et repoussée fin 2014.

La commission écologie a élaboré 4 fiches d'information, de réflexions et de revendications présentées et validées au bureau national de mars 2013 sur les thèmes suivants : efficacité et sobriété énergétiques (évolutions des modes de vie, de production, de consommation, de transport, des services énergétiques), financement de la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables avec l'étude de 3 scénarios.

- **Gaz de schiste** : la commission a communiqué sur les contradictions du gouvernement Hollande qui jusqu'à maintenant n'a pas totalement fermé la porte aux gaz de schiste ; Solidaires a appelé à la journée mondiale contre la fracturation (technique utilisée pour extraire le gaz de schiste) en septembre 2012 et octobre 2013. Solidaires a soutenu la rencontre des 7 et 9 mars 2014 du réseau euro-maghrebin pour l'interdiction des gaz et pétrole non-conventionnels et contre l'extractivisme.
- **Taxe Poids Lourds/Écotaxe** : en 2011, alors qu'elle devait entrer en vigueur, la taxe a été repoussée en 2012. Dès 2011, l'analyse de la commission mettait déjà en avant les défauts de cette taxe : un marché juteux pour la société privée chargée de la collecte (20 à 25 % lui reviendrait en charge de fonctionnement), un profit en hausse pour les sociétés d'autoroute car la taxe ne serait pas prélevée pour les km autoroutiers et le système de mesure par GPS prépare une société sécuritaire généralisée. Si les portiques ont été installés, les professionnels du transport ont traîné à équiper leurs véhicules. Ils ont fait monter la pression jusqu'à l'action fin 2013 des « bonnets rouges » qui a réclamé et obtenu la suspension de l'écotaxe. Solidaires a communiqué à nouveau sur les mauvaises raisons de la création d'une telle taxe en se prononçant pour une réforme de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) en calculant le montant de chaque produit en fonction de son contenu polluant, et en limitant les exonérations à des exceptions écologiques comme le transport fluvial.

Climat

Dans ce domaine, les 3 dernières années ont été marquées par l'échéance du sommet de Rio + 20 et l'organisation pour la première fois au FSM de 2013, d'un espace climat.

- **Rio plus 20** : Le sommet de Rio en 1992 avait marqué un changement de cap et mis en avant des principes de préservation de l'environnement. A l'occasion du vingtième anniversaire de ce sommet et après plusieurs échecs notamment à Copenhague en 2009, Rio + 20 a marqué l'affirmation de la main mise des lobbies financiers sur ce sommet, qui défendent l'économie verte et la financiarisation de la nature. La commission écologie a rédigé une fiche sur les enjeux de Rio + 20. De plus, un appel, « la nature est un bien commun, non à leur économie verte ! mobilisons-nous vers le sommet des peuples pour la justice sociale et écologique ! » a été signé par une vingtaine d'organisations écologistes et syndicales (Solidaires, FSU Confédération paysanne) annonçant deux échéances à Paris, le 9 mai (journée formation) et le 20 juin 2013 pour la journée mondiale de mobilisation.
- **Espace climat au FSM à Tunis, mars 2013** : pour la première fois, le Forum Social Mondial a intégré dans son programme un espace dédié au climat avec des thématiques qui ont participé à rendre visibles les enjeux du réchauffement climatique. Les débats, les échanges plus informels et les prises de contact ont mis en évidence la diversité des actions en matière de lutte contre les changements climatiques associant militant-es associatifs, syndicaux (dont Solidaires) et populations et que le climat n'était pas ou plus seulement l'affaire des salons dorés de l'ONU.

GPII, les grands projets inutiles imposés : Notre-Dame-des-Landes, LGV Lyon-Turin...

Dans ce domaine, la commission a particulièrement suivi et participé à la mobilisation contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Informations régulières (BN, CN, journal expressions Solidaires), communiqué de presse Solidaires ou en commun avec des associations écologistes, intégration du collectif des opposants regroupant une quarantaine d'associations, syndicats et partis politiques, participation à toutes les mobilisations nationales et suivi local par l'implication de Solidaires 44 et de plusieurs autres Solidaires locaux.

Alternatiba

La commission a suivi la préparation d'Alternatiba qui a réuni 12 000 personnes à Bayonne le 6 octobre 2013. Pour la réussite de cette journée, l'association basque écologique Bizi ! a ouvert largement le processus de préparation et notamment en sollicitant Solidaires pour l'élaboration du texte d'appel et l'animation d'atelier/débat (réforme des retraites et alternative possible ; un million d'emplois dans la transition écologique). Quelques militant-es de la commission écologie ont organisé un stand Solidaires sur place et participé à plusieurs des débats et conférences. A l'issue de cette journée, un appel a été lancé pour multiplier les villages alternatifs, Alternatiba, en les inscrivant dans la mobilisation à venir autour de la 21ème conférence des partis (CoP 21) organisée en 2015 par le gouvernement français au Bourget. La commission écologie fait le suivi de ces initiatives en informant les structures de Solidaires (point spécifique au CN de mai 2014 sur les enjeux de la CoP 21, la mobilisation à en mettre œuvre et le processus Alternatiba).

En conclusion

L'énumération des points qui ont sollicité le plus la commission ne se veut pas exhaustive. La commission a abordé bien d'autres sujets (sur-tenseurs radioactifs à Orange, lutte contre le projet minier Conga au Pérou, télétravail, lien avec les associations écologistes...). Elle s'est efforcée de poursuivre son travail d'analyse et de critique du système économique actuel responsable des injustices sociales et de la crise écologique. Elle participe par là-même, à l'élaboration au sein de Solidaires du projet de transformation social et écologique et de sortie de l'impasse du capitalisme.

14.6 LA COMMISSION CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTÉ AU TRAVAIL

La commission santé et conditions de travail a poursuivi ses réunions mensuelles régulières de travail pendant ces trois années riches en actualité. La participation des structures de Solidaires continue à être importante et à s'élargir. Ces derniers mois, par exemple, le SNJ et SUD Chimie Pharma ont délégué des camarades pour y participer. Nous arrivons du coup à un meilleur équilibre secteur public/secteur privé.

Le premier travail que nous avons essayé de poursuivre, c'est celui de la mise en visibilité des enjeux de santé au travail, souffrance au travail, ondes électromagnétiques et aussi sur des sujets peu abordés encore dans Solidaires comme l'amiante par exemple, sujet assez large qui a traversé tout le siècle dernier. Face à la stratégie patronale qui continue de nier la réalité des faits, de renvoyer à des expertises ou à des contre-expertises sur ces questions, il y a toujours pour les organisations syndicales un enjeu de mettre en visibilité l'altération de la santé des salarié-es en lien avec le travail. Cet enjeu de mise en visibilité de cette exploitation des coprs et des esprits est donc le combat contre l'hégémonie culturelle que peut avoir le capitalisme sur ces questions

là. C'est un enjeu premier pour la commission santé et conditions de travail.

Le deuxième travail fut de donner aux organisations syndicales les outils pour comprendre et appréhender les évolutions législatives, à la fois en terme de pratiques syndicales mais aussi de lecture politique des enjeux sous jacents. La commission a ainsi élaboré et diffusé plusieurs notes sur le compte pénibilité, la réforme de la médecine du travail ou la mise en place des instances de coordination des CHSCT issue de la loi dite de sécurisation de l'emploi. Pour chacune de ces notes, un lourd travail d'analyse et de nombreux débats et échanges ont nourri nos réflexions. De la même manière, nous avons aussi tenté de donner les outils nécessaires aux équipes syndicales pour répondre à leurs préoccupations, par exemple via les fiches « Que faire en cas de suicide d'un salarié » et « Pression répression des militants syndicaux ».

Le troisième travail important de la commission a été la prise en charge de la formation syndicale qui représente un enjeu important. Il s'agit bien de faire en sorte que le CHSCT soit pris comme un outil de combat et non pas comme un endroit où il pourrait y avoir un consensus entre le patron et les représentants syndicaux. Nous avons poursuivi et développé la construction du réseau de formateurs santé travail en lien avec la commission formation syndicale, notamment des formateurs CHSCT, et travaillé sur l'élaboration de nouveaux modules : un premier sur les pratiques d'enquêtes syndicales destiné à l'ensemble des équipes syndicales et un second sur la mise en visibilité des cancers d'origine professionnelle. Nous avons aussi organisé des journées thématiques de formations et d'échanges qui ont réuni plusieurs dizaine de militant-es : une première en 2012 sur les expositions aux ondes électromagnétiques et la seconde en 2014 sur les nouvelles formes d'organisation du travail.

Le quatrième travail fut de ne pas rester cloisonné dans ce que nous faisons à Solidaires, mais de construire en réseau pour agir autour de ces enjeux car il faut agir à l'intérieur des entreprises, bien sûr, mais aussi avoir des soutiens extérieurs. Ce fut le cas par exemple pour la défense des salariés de Triskalia intoxiqués par des pesticides. La commission a poursuivi son investissement dans un certain nombre de réseaux avec des médecins du travail, des sociologues, des chercheurs, des experts, afin de continuer à avancer dans la défense de la santé des travailleurs et travailleuses. Nous avons aussi poursuivi des échanges réguliers avec le réseau TIE (avec qui travaille la commission internationale) qui se sont concrétisés par le séjour d'une délégation de la commission en Allemagne en juin 2013. Plusieurs pistes de travail collectif ont commencé à être explorées.

Pour donner de la visibilité à l'ensemble de ces travaux, la commission a lancé en octobre 2011 un bulletin mensuel « Et voilà », d'abord de 4 pages puis de 8 avec une parution de 10 numéros annuels. Ce bulletin diffusé à la fois en interne et en externe est devenu rapidement une publication de référence sur la prise en charge syndicale de la santé et des conditions de travail. Depuis février 2012, il ouvre une partie de ses pages à un-e invité-e extérieur-e avec l'objectif d'ouvrir des débats et de créer des passerelles pour construire des actions collectives. Le bulletin sert aussi de support pour la publication de fiches pratiques, par exemple pour les procédures de reconnaissance des maladies professionnelles. Outre de la jurisprudence et des articles d'actualité, le bulletin « Et voilà » donne surtout une large part aux actions nombreuses et souvent victorieuses de nos équipes syndicales. La commission poursuit aussi son projet de web documentaire sur la santé et les conditions de travail, projet lourd et exigeant qui demande plus de temps que prévu initialement mais avance positivement.

14.7 LA COMMISSION IMMIGRATION

Depuis 2011, la commission Immigration ne s'est pas renouvelée malgré des appels aux structures. Plusieurs camarades ont fini leurs mandats et ne participent plus. Début 2014, la commission Immigration est constituée de 2 camarades du secrétariat national et de 5 camarades de Sud Education, Solidaires Paris, Sud TAS, Sud PTT.

La commission se réunit seulement tous les deux mois et renvoie donc l'essentiel des échanges sur une liste de discussion. Le bulletin « Français-e-s, étranger-es, immigré-es, toutes et tous Solidaires » est sorti quatre fois en 2012-2013 ainsi qu'une analyse de la circulaire Valls du 28 novembre 2012.

Le lien avec la commission internationale s'est maintenu avec la participation au FSM de Tunis en 2013 et à une conférence à Rabat en décembre 2013 organisée par l'ODT (Organisation Démocratique du Travail) sur les droits des travailleurs migrants au Maroc et la campagne de régularisation mise en œuvre par l'Etat marocain.

14.8 LA COMMISSION GENRE ET SEXUALITÉS

La commission a été mise en place au niveau de l'Union syndicale Solidaires en fin de second semestre 2012. Elle est co-animée par moins d'une dizaine de militant-e-s de Paris et de Marseille. Elle dispose d'une liste mail. L'activité est essentiellement basée sur le volontarisme des personnes, mandatées par leur structures à cet effet (Sud Education, Solidaires Paris et Bouches du Rhône...).

Après la création de cette commission nationale, une information sur son existence et un appel à participation ont été diffusés dans la note quotidienne nationale.

Les comptes-rendus des réunions ont été régulièrement envoyés par ce même biais.

La commission a produit :

- Un tract diffusé nationalement et publié sur le site, à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie du 17 mai 2013. Après le cortège de manifestations et de démonstrations homophobes et transphobes, ce tract rappelait le contexte, rappelait l'interdiction des discriminations et avançait quelques revendications. Des militant-es de la commission ont participé à la journée.
- Un kit à destination des équipes syndicales est établi et en cours de parution (10 000 exemplaires). Il s'agit d'un dépliant pour rappeler les principaux textes, quelques conseils et donner des adresses aux salarié-e-s victimes.
- Un encart est prévu pour que les équipes syndicales puissent apposer leurs coordonnées avant de le distribuer (et garder le contact).
- Une plateforme revendicative est en cours d'élaboration.
- Un article, co-écrit par les membres de la commission, est paru dans « les Cahiers d'alter » en janvier 2013.

L'équipe de départ n'a pas évolué, il n'y a pas eu de nouvelles organisations pour intégrer la commission.

Les structures communiquent en outre peu d'informations concernant le sujet (revendications, contentieux ou interventions individuelles, expériences de négociations ou d'accords collectifs...).

La question des discriminations liées à l'orientation sexuelle ou de genre au travail est cependant incluse dans les textes de congrès.

Par ailleurs, la réapparition du discours discriminatoire assumé dans l'espace politique public, à travers les « manifs pour tous », quelques cas de discriminations homophobes au travail et les affaires autour des « théories du genre » à l'école, démontrent que le

sujet a et aura des conséquences sur les pratiques syndicales et sur les lieux de travail. Afin d'intégrer cette préoccupation dans l'activité syndicale, il faudra évidemment dans les prochains mandats, consolider la participation des structures présentes et l'étendre plus qu'elle ne l'est, développer du matériel syndical sur ce sujet, échanger les expériences d'interventions... A cet effet, la commission se donne pour objectif de soumettre lors du prochain mandat une plateforme revendicative, d'élaborer un module de formation en lien avec le CEFI, de proposer des parutions pour les équipes militantes sur ces sujets afin d'alimenter une rubrique sur le site de Solidaires.

14.9 DES DIFFICULTÉS DE PRISE EN CHARGE DE CERTAINES QUESTIONS

Sur plusieurs secteurs ou thématiques, nous avons rencontré des difficultés de prise en charge au sein de Solidaires.

Commission économique

Cette commission, mise sur pied après le congrès de 2011, a cessé de fonctionner en avril 2013, faute d'élargissement des structures investies. Néanmoins, la commission a produit huit fiches argumentaires sur les racines de la crise (voir sur le site de Solidaires dans la rubrique La crise en questions), rédigé un 4 pages « Chômage, précarité, licenciements » en novembre 2012, écrit des articles pour le Journal de Solidaires.

Le projet, avec le CEFI, de faire une formation de formateurs-trices sur les questions économiques n'a pas abouti faute d'un nombre suffisant d'inscrit-es.

Malgré ces difficultés, la nécessité d'une telle commission reste primordiale pour Solidaires afin de contribuer à nourrir la réflexion des équipes militantes et à enrichir notre corpus revendicatif. Le prochain BN devra trouver les moyens de la faire revivre.

Sur le secteur bancaire

Alors que plusieurs organisations de Solidaires interviennent sur le champ professionnel bancaire, nous n'avons pas réussi à mettre sur pied durablement une commission permettant d'avoir une intervention coordonnée sur ce secteur en terme d'analyse, de suivi de la restructuration du secteur, d'enjeux revendicatifs pour les salarié-es. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : différence de taille, et donc de moyens syndicaux, entre les organisations concernées ; difficulté à trouver au sein du SN un-e camarade pour impulser ce travail, différences de statuts et conventions collectives... Pour autant, c'est dommage que nous n'utilisions pas le cadre interprofessionnel de Solidaires pour rendre plus efficace notre intervention en direction de l'ensemble des salarié-es de ce secteur.

C'est la même situation sur la **question de la formation professionnelle** où plusieurs organisations de Solidaires sont concernées et où nous n'avons pas été en capacité d'avoir une intervention syndicale construite au sein de Solidaires, notamment au moment de la négociation sur ce sujet.

Sur éducation/recherche : quelques réunions ont eu lieu pour mettre en commun les réflexions et propositions des organisations concernées (Sud Education, Sundep-Solidaires, Sud Recherche, Solidaires Etudiant). Des difficultés ont surgi liées aux débats entre Sud Education et Sud Recherche : cela a conduit à une paralysie de cette commission alors même qu'il y aurait nécessité de produire une analyse commune sur les enjeux de ce secteur.

Les personnels originaires des DOM

Malgré un engagement pris lors du dernier congrès, ce travail n'a pu être engagé au sein de Solidaires. Ce sont les organisations de la fonction publique qui sont le plus concernées mais seule la Fédération Sud Ptt organise cette prise en charge des personnels originaires des DOM et intervient dans les campagnes comme celle sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage ou celle sur la campagne unitaire sur « réparations ». Un débat a eu lieu au CN d'avril 2014 sur ce sujet et devrait permettre une prise en charge de ces questions pour l'avenir.

15. L'organisation des retraité-es par l'UNIRS

Depuis le dernier Congrès de Solidaires de juin 2011 à Villefranche, l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS) a poursuivi son activité déjà bien engagée au cours des années précédentes. Les personnes retraitées, du fait de l'allongement de la durée de vie, et, pour le moment encore, malgré les reculs de l'âge de départ en retraite, sont de plus en plus nombreuses. Il est important que cette population soit aussi prise en charge par le syndicalisme car elle a toujours des propositions à avancer et des revendications à défendre. Il est important que le message de l'Union Syndicale Solidaires se fasse entendre dans cette population pour y faire exister l'indignation et la révolte mais aussi la solidarité et le partage. Il est important de permettre aux adhérentes et adhérents de le rester lors du départ en retraite, de continuer à disposer d'un outil syndical pour défendre leurs revendications.

Le fonctionnement de l'UNIRS

Lors de sa création, l'UNIRS avait pour but de permettre aux camarades retraités membres des fédérations et syndicats nationaux membres de Solidaires de se rencontrer et de travailler ensemble. Elle avait pour objectif de fédérer les analyses et les revendications mais aussi les mobilisations et les actions revendicatives chez les retraités de Solidaires. Très rapidement, il a été constaté que certaines organisations syndicales membres de Solidaires n'ont pas d'action spécifique en direction de leurs adhérentes et de leurs militant-es quand ils partent en retraite et ne s'organisent pas pour les fidéliser dans l'engagement syndical. Cette situation ne s'est guère améliorée depuis 2011, malgré quelques vellétés. En revanche, au cours des trois dernières années, de nouvelles équipes militantes de camarades retraité-es ont décidé de s'organiser dans les départements, en liens avec les Solidaires locaux. C'est le cas notamment dans le Finistère, en Haute-Savoie, en Ille-et-Vilaine, dans le Gers, dans le Gard, etc. Ce sont le plus souvent les équipes militantes « Retraités et Retraitées » des Solidaires locaux qui font vivre le débat et la réflexion dans l'UNIRS en liens avec le C.A. de l'UNIRS (Bouches du Rhône, Rhône, Nord-Pas de Calais, Basse Normandie, Haute Normandie, Auvergne, Meurthe et Moselle, Vendée, Loire Atlantique, etc). Nous avons recensé environ 6 000 adhérentes et adhérents, dont 900 dans 14 Solidaires locaux et 5 100 dans 25 struc-

tures nationales, mais cela ne représente pas la réalité de notre développement.

Au cours des trois années, le Conseil d'Administration de l'UNIRS a tenu ses six réunions chaque année, suivies régulièrement par une vingtaine de camarades. Ces réunions qui font l'objet d'un compte-rendu détaillé permettent à chaque adhérent de connaître nos activités et décisions. Et chaque année, l'Assemblée générale a permis de regrouper des délégations de retraité-es des fédérations et syndicats nationaux membres et des délégations de retraité-es des Solidaires locaux. L'Assemblée générale désigne les structures (fédérations, syndicats nationaux, Solidaires locaux) qui s'engagent à participer aux travaux et aux réunions du C.A. Chaque année, la motion d'orientation votée par l'AG fixe le cadre des engagements et des priorités de l'UNIRS pour l'année.

Chaque année, l'UNIRS fournit des matériels et outils aux structures retraitées : triptyque de présentation, drapeaux, carte d'adhérent isolé.

Exprimer les revendications des personnes retraitées

Au cours des trois dernières années, nous avons construit notre dossier revendicatif « *Pour une politique générale d'accompagnement des personnes en manque d'autonomie dans la Sécurité sociale* ». Ce dossier avait été adopté par l'AG de mars 2011 et c'est sur sa base que nous avons essayé de participer aux discussions engagées par le gouvernement Sarkozy-Fillon et Mme Bachelot durant le premier semestre 2011. Et nous avons pu de nouveau utiliser ce dossier face au gouvernement Hollande-Ayrault et Mme Delaunay, particulièrement fin 2013 et début 2014, au cours des colloques organisés par le Ministère des personnes âgées auxquels l'Union syndicale Solidaires a été invitée à participer. Notre revendication première est la création d'un droit universel d'aide à l'autonomie. Ce droit se traduirait par la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des dépenses supplémentaires supportées par les personnes ou les familles du fait d'une perte d'autonomie. Cette prise en charge solidaire nous semble totalement justifiée : la perte d'autonomie est une épreuve particulièrement lourde et pénible pour les personnes qui en sont atteintes et pour leurs proches. Il ne faut pas que se surajoutent des difficultés financières liées à ce handicap. C'est donc bien un domaine où la solidarité nationale doit jouer à plein. Cette prise en charge doit se concrétiser notamment par l'existence d'un service public de l'aide à l'autonomie qui regrouperait tout à la fois les personnels qui interviennent au domicile et ceux qui interviennent dans les établissements spécialisés (les EHPAD). Ces personnes doivent être formées, qualifiées et rémunérées correctement. Le domaine de l'aide à la personne est un secteur où les conditions de travail des agents ont des conséquences très directes sur les conditions de vie des personnes aidées et soignées. Le financement de ce nouveau droit devrait être assuré par l'ensemble de la population, en fonction de l'ensemble des revenus de chacun et de chacune. Il n'y a pas lieu de faire participer plus fortement les personnes les plus « susceptibles » d'être atteintes (les plus de 50 ans, par exemple) comme l'envisagent certains projets.

Au cours des trois dernières années, nous avons aussi construit un dossier revendicatif plus général, à partir de la résolution d'orientation votée par l'AG de 2011. Ce dossier revendicatif général « *Des revendications solidaires pour les personnes retraitées* » a été présenté lors de l'AG de l'UNIRS du 18 avril 2014. Il s'agit, pour les personnes retraitées, de participer à l'émergence d'un syndicalisme « citoyen » ouvert. L'idée générale est que ces personnes sont certes « en retraite », c'est à dire « hors les murs de l'entreprise », mais qu'elles ne sont pas, pour autant, en retrait. Elles ne sont pas en retrait car elles ne sont pas épargnées par les attaques répétées du capitalisme financier et des gouvernements à son service notamment sur le montant de la pension,

elles ne sont pas en retrait des reculs de la protection sociale, des reculs des services publics, des réductions des solidarités. Elles constatent tous les jours l'accroissement des inégalités dans le partage du travail et dans le partage des richesses. Elles constatent aussi que le chômage de masse dont sont victimes leurs enfants et leurs petits enfants est organisé pour conforter les privilèges des détenteurs de capitaux. Ce dossier revendicatif général veut donc aborder la question globale de la place des personnes retraitées et âgées dans la société, avec une réelle aspiration à une société du mieux vivre ensemble. Les conséquences sont multiples dans de nombreux domaines : le pouvoir d'achat et le partage des richesses, la place du bénévolat, le logement, les transports, la consommation, les services de santé, l'aide à l'autonomie, les services de tutelle et de curatelle, les questions relatives à la fin de vie.

Une présence consolidée dans l'Union syndicale Solidaires

L'UNIRS prépare chaque Bn et Cn Solidaires, y participe, intervient et rend compte lors de son C.A. suivi d'un compte-rendu. Des militant-es ont participé activement à la préparation de ce congrès, ce qui incite le Bn Solidaires à accepter que l'UNIRS dépose des amendements aux résolutions.

Désormais, dans les cortèges de Solidaires, lors des manifestations, la présence de camarades retraité-es est plus visible grâce aux drapeaux et aux autocollants. Ainsi, les retraité-es étaient particulièrement nombreux le 24 mars 2012, lors de la manifestation nationale pour l'emploi initiée par Solidaires de la Bourse à Stalingrad à Paris.

Dans de plus en plus de départements, les équipes locales de retraité-es se mobilisent dans la rue et font partie des cortèges de Solidaires.

Une reconnaissance par d'autres organisations syndicales de retraités

Depuis le Congrès 2011 de Solidaires, la place de l'UNIRS dans le « paysage syndical retraités » a bien évolué. En 2011, l'UNIRS, comme les retraité-es de la FSU, était ignorée de « l'inter-UCR », c'est-à-dire de l'intersyndicale regroupant les Unions Confédérales Retraités de la CGT, de FO, de la CFDT, de la CFTC, de la CGC, de l'UNSA et de la FGR-FP. Malgré cet ostracisme (résultat de l'opposition la plus déterminée de la CFDT), l'UNIRS a appelé à participer aux manifestations décidées par cette intersyndicale le 6 octobre 2011 et le 11 octobre 2012, à Paris comme dans certains départements. Au printemps 2013, grâce à une initiative des camarades retraités de la FSU, quatre organisations se retrouvaient pour exprimer des revendications communes en matière de pouvoir d'achat des retraités (CGT, FO, FSU, UNIRS Solidaires, les autres ayant choisi de ne pas venir). Un courrier commun a été envoyé au Président de la République François Hollande. C'était la marque que la signature le 11 janvier 2013 d'un « accord » de la CFDT avec le Medef, puis que les manifestations CGT-FO-FSU-Solidaires du 5 mars, ont provoqué une cassure forte dans certains secteurs entre FO/CGT d'une part, et CFDT d'autre part. La contre réforme des retraites de Hollande-Ayrault a été un accélérateur de cette évolution. Les quatre O.S. de retraités ont eu plusieurs rencontres qui ont débouché sur des communiqués de presse communs, sur des courriers aux groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat, sur des rassemblements spécifiques « retraité-es » (le 8 octobre 2013), sur des appels communs à participer aux manifestations appelées par les quatre O.S. « actifs » (CGT-FO-FSU-Solidaires). Nous avons eu d'autres rencontres à quatre (le 17 décembre 2013, le 28 janvier, le 18 février, le 1er avril 2014). L'opposition systématique de l'UCR-CFDT à la présence de la FSU et de l'UNIRS n'a maintenant plus beaucoup d'effets quand c'est la CFDT elle-même qui est absente. Néanmoins, la CGT ne semble pas avoir renoncé définitivement à son

« syndicalisme rassemblé » et tente vainement une initiative acceptée par la CFDT. Dans les départements, là où nous sommes présent-es, les relations avec les autres organisations syndicales sont plus anciennes et moins difficiles. L'amélioration des relations nationales entre CGT, FO, FSU et UNIRS Solidaires a eu des effets positifs pour accélérer l'intégration de l'UNIRS là où c'était encore difficile. Dans un nombre de plus en plus important de départements, Solidaires dans les intersyndicales locales participe aux audiences avec les élus et pouvoirs publics, prépare dans l'unité les manifestations.

Un début de reconnaissance par les pouvoirs publics

Le lancement des rencontres organisées par le Ministère de la Santé et par Madame Delaunay, ministre des personnes âgées du premier gouvernement Hollande, dans le cadre de l'élaboration par le gouvernement d'un projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a permis à l'UNIRS de participer aux réunions auxquelles étaient conviées les organisations syndicales. C'était une première. Bien entendu, nous ne nous faisons aucune illusion quant aux résultats, et les premiers éléments connus du projet de loi présenté le 9 avril le confirment, mais c'est une possibilité supplémentaire qui nous est ouverte pour exprimer nos revendications.

16. Éléments chronologiques juillet 2011-mai 2014

2011

15 juin : En Grèce, une nouvelle journée de grève générale, la troisième de l'année, paralyse le pays.

6 juillet : Le bateau engagé dans le cadre de la campagne « Un bateau français pour Gaza » est intercepté en Crète par les gardes-côtes grecs.

15 juillet : Début à Paris d'une mobilisation des associations de sans-abris et de mal-logés, avec les professionnel-les de l'urgence sociale, qui durera plusieurs semaines avec une multiplication de campements en IdF et en régions.

15 octobre : Journée internationale de mobilisation dans le cadre d'un appel des indigné-es.

1-4 novembre : Mobilisation à l'occasion du G20 qui se tient à Cannes sous la présidence de N. Sarkozy.

28 nov.-11 décembre : Conférence de Durban sur les changements climatiques.

2012

13 janvier : Standard & Poor's dégrade la notation financière de la France de AAA à AA+.

18 janvier : Le Président Sarkozy et le gouvernement organisent un « sommet so-

cial ».

29 février : La CES organise une journée d'action européenne qui se traduit par des initiatives diverses selon les pays.

24 mars : Solidaires organise une manifestation nationale à Paris pour le droit à l'emploi pour tous et toutes !

6 mai : F. Hollande est élu Président de la République avec 51,6 % des voix.

10-17 juin : Le Parti socialiste et ses alliés obtiennent la majorité absolue (51,1 % des sièges) à l'Assemblée nationale lors des élections législatives.

21 juin : Formation du second gouvernement JM. Ayrault.

12 juillet : Annonce par PSA de 8 300 suppressions d'emplois, dont 3 300 à l'usine d'Aulnay et 1 400 à celle de Rennes, sans oublier celles en cascade dans la sous-traitance.

9-10 juillet : Tenue de la première « Grande Conférence sociale ».

22 septembre : **Global Frackdown Day** - Journée mondiale de mobilisation contre les gaz et pétrole de schiste

30 septembre : Manifestation contre le Pacte budgétaire européen (TSCG) et pour une Europe solidaire.

7 novembre : Manifestation de reconstruction de la ZAD à Notre-Dame-des-Landes réunissant près de 35 000 opposant-es.

17 novembre : 1^{ère} journée de manifestations organisée par le collectif « La Manif pour tous » en opposition au projet de loi dit du « mariage pour tous ».

Décembre : Elections pour les salarié-es des TPE ou de particuliers.

2013

1^{er} janvier : Entrée en vigueur du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

11 janvier : Un accord national interprofessionnel (ANI) est signé par le patronat et certaines organisations syndicales. Plusieurs initiatives, strictement syndicales ou dans le cadre d'un « Collectif unitaire contre l'ANI », se succéderont durant plusieurs mois pour dénoncer ce recul social majeur et essayer d'empêcher sa transposition dans la Loi (qui sera adoptée le 14 mai).

11 janvier : Intervention de l'armée française au Mali dans le cadre de l'opération Serval.

22 janvier : Annonce du ministère de l'Intérieur d'un (triste) record historique : La France a expulsé en 2012 (sous C. Guéant puis M. Valls) 36 822 étranger-es en situation irrégulière.

19 mars : Le parquet ouvre une information judiciaire sur les suspicions de fraude fiscale contre J. Cahuzac, ministre délégué chargé du Budget, qui démissionne.

22-24 mars : Rencontre syndicale internationale à St-Denis initiée par Solidaires, la CGT-e, la CSP-Conlutas.

26-30 mars : 12^{ème} Forum social mondial (FSM) à Tunis.

23 avril : Adoption définitive par l'Assemblée nationale de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Les mois qui ont précédé ce vote ont été marqués par de fortes mobilisations et une radicalisation parfois violente de manifestant-es face au gouvernement.

11 mai : Dans le cadre de la mobilisation contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, une chaîne humaine regroupe sur 25 km près de 40 000 personnes venues de tout le territoire.

16 mai : L'Assemblée nationale refuse de voter la loi sur l'amnistie sociale.

5 juin : Agression de notre camarade Clément Méric par des skinheads. Il décèdera le lendemain à l'hôpital. Plusieurs initiatives contre le fascisme et l'extrême droite, notamment une journée nationale de manifestations le 23 juin, seront organisées à travers le territoire.

7-9 juin : Altersommet à Athènes.

14 juin : La Commission européenne obtient mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic free trade area (TAFTA).

18 juin : La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, confirme que le gel du point d'indice des fonctionnaires sera reconduit en 2014. Celui-ci n'a pas été augmenté depuis 2010.

6 juillet : Arrivée à Paris de la Marche des Chômeurs/euses et Précaires.

23 juillet : Annonce de la suppression de la mesure instaurant depuis octobre 2011 un timbre fiscal de 35 € pour les instances introduites devant les juridictions civiles, sociales, administratives et prud'homales.

3-4 août : Fort succès des journées de mobilisation organisées à Notre-Dame-des-Landes.

10 septembre : Journée nationale d'action interprofessionnelle (CGT, FO, FSU, Solidaires) sur les retraites. Celle-ci sera suivie par d'autres mobilisations jusqu'à l'adoption finale de la réforme.

3 octobre : Nouveau drame de l'immigration avec plus de 350 migrant-es, majoritairement originaires d'Erythrée, qui périssent lors d'un naufrage au large de l'île de Lampedusa.

6 octobre : Succès du village des alternatives « Alternatiba » à Bayonne et lancement d'un processus visant à multiplier ce type d'initiative.

9 octobre : Début de « l'affaire » Leonarda, 15 ans, interpellée lors d'une sortie scolaire et expulsée avec sa famille au Kosovo.

2 décembre : J.-P. Bailly remet au Premier ministre son rapport sur la question des exceptions au repos dominical dans les commerces.

7 décembre : Marche nationale à Paris dans le cadre de l'appel lancé par le Collectif « Egalité des droits/Justice pour tout-te-s ».

31 décembre : F. Hollande annonce, à l'occasion des traditionnels vœux télévisés du président de la République, la création d'un « pacte de responsabilité » pour les entreprises.

2014

14 janvier : La Ligue des droits de l'Homme annonce que les autorités françaises ont évacué en 2013 deux fois plus de camps de Roms qu'en 2012. Jamais en France un gouvernement n'avait évacué autant de campements.

17 janvier : Première séance de négociation de la convention d'assurance chômage UNEDIC.

29 janvier : Journée de lancement par des organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires) et étudiantes de la campagne « Unitaires contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques ».

1^{er} février : Mobilisation pour le droit à l'avortement alors que le gouvernement espagnol veut annuler la loi autorisant celui-ci et que les offensives européennes des opposant-es aux droits des femmes se multiplient.

3 février : Matignon annonce que l'examen du projet de loi sur la famille est repoussé à 2015 au plus tôt.

20 février : Le Parlement adopte définitivement le projet de loi dit « Duflot » sur

l'Accès au logement et la rénovation de l'urbanisme rénové (ALUR).

22 février : Manifestation nationale à Nantes contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Celle-ci rassemble près de 50 000 personnes.

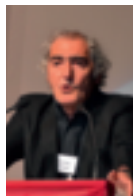
8 mars : Dans le cadre de la journée internationale de luttes des femmes, Solidaires est à l'initiative d'un appel unitaire « Pour un 8 mars féministe et syndical ».

18 mars : Journée nationale d'actions interprofessionnelles à l'appel de CGT, FO, FSU et Solidaires.

12 avril : Marche nationale contre l'austérité à l'appel du Collectif du 12 avril (collectif de personnalités syndicales, politiques et associatives)

1^{er} mai : Appel national CGT, FSU, Solidaires

15 mai : Appel national unitaire à une journée de grève et de manifestations dans la Fonction publique.





cela ne se négocie pas!

Solidaires





RÉSOLUTION N° 1

LES UTOPIES*

DE DEMAIN SONT

LES URGENCES

D'AUJOURD'HUI

« Il rêvait la prairie amoureuse, où des houles
Lumineuses, parfums sains, pubescences d'or,
Font leur remuement calme et prennent leur essor ! »
Arthur Rimbaud, *Les poètes de sept ans*

« L'Utopie n'est pas le rêve.
Elle est ce qui nous manque dans le monde »
Edouard Glissant, *La Cohée du Lamentin, Poétique V*

***Construction imaginaire et rigoureuse d'une société qui constitue, par rapport à celui qui la réalise, un idéal ou un contre idéal.**

Les cycles de plus en plus rapprochés des crises économiques, avec des désastres sociaux de plus en plus profonds, sont l'expression d'une crise systémique. Incapable de satisfaire les besoins sociaux fondamentaux comme de répondre à la crise écologique, le capitalisme nous entraîne dans une logique mortifère. La crise de 2008, de laquelle nous ne sommes toujours pas sortis, en est une preuve de plus.

L'Union européenne, fondée depuis des décennies sur une logique libérale et de soumission au capital, est incapable d'enrayer cette crise. Pire elle l'aggrave avec des politiques d'austérité généralisée et la poursuite des accords de libre échange destructeurs des normes sociales et environnementales. Lors des six dernières années, tous les gouvernements européens, directement à la manœuvre, libéraux comme sociaux-démocrates, sous l'égide de la Troïka [Fonds monétaire international (FMI), Commission européenne (CE), Banque centrale européenne (BCE)], ont présenté la facture aux peuples à travers des politiques d'austérité drastiques. De fortes mobilisations populaires tentent de résister au rouleau compresseur de la récession généralisée. Mais ceux-là mêmes qui sont à l'origine de cette crise (banques, fonds de pension, gouvernements) ont fait coup double, en conduisant les Etats à s'endetter en socialisant les pertes et en devenant ensuite les prêteurs usuraires de ces mêmes Etats endettés, voire en spéculant sur ces dettes.

Comme à chaque séisme économique, les forces de la finance et des multinationales utilisent cette conjoncture pour détruire ce qui reste

de droits et acquis sociaux, et renforcer leur domination. La désignation de boucs émissaires sert à légitimer des politiques de plus en plus sécuritaires, répressives, attentatoires aux libertés individuelles et allant jusqu'à la criminalisation des actions des militants syndicaux.

Les nouvelles technologies ont favorisé la circulation du capital et des produits financiers. Elles transforment aussi la production et la composition du salariat. Les finalités, les conditions et les moyens de la production des biens et services, articulés aux impératifs écologiques, sont des questions clefs. Autant de défis posés au syndicalisme qui nécessitent de se battre sur des revendications d'urgence face aux dégâts sociaux immédiats mais aussi de redéfinir un projet de transformation sociale qui s'attaque à la réalité du système capitaliste. Plus encore le syndicalisme doit ouvrir la voie à de nouvelles utopies, seules à même de ré-enchanter le monde.

L'égalité sociale demeure notre horizon et la motivation de nos luttes. Pour sortir de la dictature du marché capitaliste et de l'idéologie qui l'accompagne, Solidaires doit poursuivre la réflexion sur le contenu de son projet de transformation sociale.

1. Bilan et leçons de six ans de crise

Faute de s'attaquer aux racines de la crise, les puissances occidentales ont choisi de laisser libre cours aux stratégies de court terme et spéculatives des multinationales et de la finance.

Les déclarations successives dans les sommets internationaux ou européens sur la régulation financière n'ont pas ou peu été suivies d'effets. Les produits financiers toxiques continuent d'inonder les marchés ; les dividendes des actionnaires repartent à la hausse ; les profits non réinvestis alimentent toujours la sphère financière ; la pratique du rachat de leur propre action par les multinationales prolifère ; la libre circulation des capitaux poursuit sa course planétaire aux rendements immédiats au détriment de la vie des peuples.

Les causes de la crise de 2008, partie des USA, dont les effets sont encore à l'œuvre aujourd'hui, sont loin d'être éradiquées. La déflation salariale, et le développement sciemment orchestré de l'endettement des ménages, la titrisation opaque de créances « pourries » et leur dissémination planétaire via les banques, sont toujours d'actualité. La BCE détient à ce jour 3 000 milliards d'euros (1,5 fois le PIB de la France), de créances douteuses accumulées par les banques européennes. De plus, les fonds spéculatifs s'attaquent aux maillons faibles de la zone euro et les gouvernements de l'Union européenne (UE) avec l'aide de la Troïka achèvent le travail avec leurs politiques d'austérité.

Les multiples produits dérivés créés par la finance ne sont ni interdits ni même contrôlés. La titrisation est une pratique qui consiste à adosser des emprunts à court terme risqués (qui peuvent rapporter gros) sur des prêts à long terme dont certains présentent des risques d'insolvabilité importants. Elle aggrave l'économie capitaliste mondiale en rendant insolubles les banques qui ont acquis ces produits financiers dans les échanges bancaires internationaux. La pratique de la titrisation a de belles années devant elle grâce aux politiques gouvernementales de déréglementation financière à l'échelle mondiale.

En vingt-cinq ans, dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), et en France, la part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières (de 70 % pendant les « Trente glorieuses » avant la récession de 1974-75, au minimum historique de 65 % aujourd'hui) a perdu 5 points, ce qui correspond à 50 milliards d'euros de masse salariale. Les profits ne servent pas à la création d'emplois : les dividendes versés par les entreprises du CAC 40 ont atteint 40,9 milliards d'euros en 2012, soit une augmentation de plus 5% par rapport à 2011, les profits distribués par les entreprises s'élèvent à 230 milliards (au lieu de 100 il y a 30 ans), et elles versent 80 % des bénéfices aux actionnaires (au lieu de 30 %).

L'austérité n'est pas pour tout le monde. Pire, les politiques d'austérité, de réductions systématiques des dépenses publiques et de destructions du droit du travail et de la protection sociale, nourrissent la récession.

Les politiques de déréglementation et de privatisation se poursuivent. La loi des multinationales fait son œuvre et le lien « consanguin » entre les mondes de la politique et les mondes de la finance, des multinationales (Cf. M. Draghi, président de la BCE ancien de Goldman Sachs), se vérifie chaque jour. Il suffit de voir les multiples accords

ou pactes de libre échange entre Etats, régionaux ou bilatéraux, qui consacrent la destruction des normes sociales et environnementales.

Les libéraux ont toujours considéré la période des trente glorieuses comme une parenthèse subie. Ils n'ont eu de cesse depuis le premier choc pétrolier de 1973 de revenir à un « pur capitalisme » de libre échange sans entraves et de renforcer l'hégémonie du capital sur le travail. Face à cette nouvelle offensive libérale, l'internationalisation des rapports de forces demeure plus que jamais incontournable.

2. L'impasse du social libéralisme

Un gouvernement PS et ses alliés dans les pas de son prédécesseur de droite

Au congrès de 2011, nous concluons notre analyse de la crise du capitalisme néolibéral par ces mots « *La crise a mis en évidence l'incapacité des politiques sociales-libérales, portées par la gauche traditionnelle et une partie du mouvement syndical, à répondre à la situation. Centrées sur l'accompagnement de la mondialisation néolibérale et de la dérèglementation financière, elles n'ont su ni anticiper ce qui allait arriver, ni proposer des solutions alternatives, ni construire les stratégies nécessaires pour sortir de la crise et encore moins freiner les reculs sociaux* ».

Dès l'ouverture de son mandat, en dépit de sa promesse électorale, le nouveau président s'est empressé d'aller signer le pacte budgétaire européen corsetant les politiques publiques dans l'austérité permanente. Les deux années d'expérience suffisent à confirmer notre analyse. Loin de rompre avec les politiques néolibérales, Hollande et son gouvernement accélèrent l'offensive menée par leurs prédécesseurs pour faire régler par les salariés-es comme par l'immense majorité de la population, la facture de la crise. En quelques mois, l'ANI (accord national interprofessionnel-accord sur la sécurisation de l'emploi, adopté en janvier 2013), la contre réforme des retraites, les réductions de cotisations sociales concédées aux entreprises par le biais du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), la pérennisation sans contrôle du CIR (crédit d'impôt recherche), les exonérations partielles des cotisations familiales, la dérisoire revalorisation du SMIC, auront été autant de défaites des travailleurs-euses, offertes au patronat par le gouvernement. Sans sourciller, il poursuit la politique d'austérité, se soumet à l'orthodoxie budgétaire du niveau de déficit à 3 %, niant les effets désastreux sur l'emploi et le niveau de vie. Non seulement cette politique est incapable de résorber la dette et les déficits publics mais elle conduit au contraire à une spirale récessive.

Le chômage et la précarité augmentent inexorablement. Nous en sommes à 5 millions de chômeurs-euses, et en comptant toutes les formes de sous-emplois, 8 millions de personnes survivent sous le seuil de pauvreté. Ce ne sont pas les emplois d'avenir et les contrats de génération qui vont inverser « la courbe du chômage ». Les emplois d'avenir ou contrats de génération, énièmes « contrats aidés », sont des contrats la plupart du temps précaires - qui contribuent à renforcer l'idée que les « jeunes » se-

raient une variable d'ajustement pour les entreprises - et un cadeau pour celles-ci puisque aucune contrainte n'impose l'embauche définitive de ceux qui en bénéficient. En 2013, 330 000 logements neufs ont été construits (-12 % par rapport à 2012), loin de l'objectif des 500 000 nécessaires pour répondre à la demande. Le faible niveau de construction de logements, confronté à une demande en hausse, pénalise aujourd'hui les ménages modestes mais aussi à revenus moyens pour lesquels l'accès au logement social public devient très difficile sinon impossible.

Parmi les exclus-es, les immigrés-es, avec ou sans-papiers, subissent toujours les mêmes discriminations, la même surexploitation. Le droit de vote des étrangers aux élections locales, promis par le candidat Hollande, est reporté aux calendes grecques.

La politique du gouvernement est une adhésion sans ambiguïté au système capitaliste et financier

Cette absence de projet novateur ne saurait cependant être expliquée par le manque d'imagination d'un courant politique à court d'idées. Il est davantage l'expression d'une orientation politique totalement assumée. Comme cela était déjà le cas pour une fraction importante du mouvement syndical, le parti socialiste a renoncé depuis longtemps à toute autre perspective de transformation de la société autre que sociale-libérale.

Comme le néolibéralisme, il affirme que la croissance du capital est la solution ultime à tous les maux, la concurrence, la condition première pour l'obtenir et la compétitivité, la priorité absolue.

Comme le MEDEF il explique que la résorption de la dette publique passe maintenant par une relance de la croissance et que celle-ci ne sera possible qu'« en restaurant la compétitivité des entreprises ». Pour cela il promeut des « réformes structurelles » majeures afin de « réduire le coût du travail » et « libérer le marché du travail ».

La loi mal nommée de Sécurisation de l'emploi, imposée par le MEDEF et certaines organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, avec le soutien de l'UNSA), inflige des régressions sociales historiques, en facilitant encore plus les licenciements, le chantage à l'emploi, les mobilités forcées. Les nombreuses luttes contre les licenciements sont bafouées, méprisées, par cette loi.

En 2014, le gouvernement enfonce le clou en attaquant la sécurité sociale avec le « pacte de responsabilité ». Il accorde, sans contreparties, un cadeau de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an, par l'exonération des cotisations patronales de la branche famille.

Une politique de renoncement et des menaces sur les fondamentaux démocratiques, comme le consentement à l'impôt

En matière d'écologie, ce gouvernement, soutenu par Europe Ecologie les Verts qui ont envoyé deux ministres écologistes, ne ménage pas ses ambiguïtés : discours pro et anti gaz de schiste, maintien du projet d'aéroport Notre-Dame-des-Landes et de bien d'autres grands projets inutiles imposés, soutien à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires et exportation du savoir faire en la matière, fiasco de la mise en œuvre de l'écotaxe... Les rendez-vous annuels des conférences environnementales et l'annonce de l'organisation du sommet climat 2015 sous l'égide de l'ONU ne suffisent pas à lui donner de la crédibilité dans ce domaine.

Si l'adoption de la loi sur le mariage pour toutes et tous est une promesse tenue, cela ne peut effacer tous les autres renoncements. Pendant que le gouvernement mime le dialogue « social » avec les organisations syndicales, il refuse une loi d'amnistie envers

des syndicalistes, traités-es comme des criminels-les. Les véritables criminels sociaux sont les patrons licencieurs et les fraudeurs fiscaux.

Depuis plusieurs années, les réformes successives ont abouti à un système fiscal où l'illisibilité, l'injustice, la complexité et l'instabilité l'emportent.

L'accumulation de diverses mesures dérogatoires dont les grandes entreprises sont les principales bénéficiaires, les mesures de ces deux dernières années (gel du barème de l'impôt sur le revenu jusqu'en 2013, abaissement du quotient familial, baisse progressive du plafond de la demi-part des parents isolés, hausse de la TVA...) et la hausse tendancielle des impôts directs locaux (taxe foncière et taxe d'habitation pour les particuliers) constituent des facteurs aggravants. C'est ce que certains ont qualifié de « ras-le-bol fiscal », qui constitue en fait l'injustice fiscale. Les quelques mesures comme la taxation des plus hauts salaires à 50 % et la mise en place d'une tranche à 45 % pour l'impôt sur le revenu restent insuffisantes et sont loin de la réforme de fond attendue. Par exemple, les diverses mesures dérogatoires de 172 milliards d'euros bénéficiant aux entreprises. En actualisant avec le CICE et le compromis Medef-CFDT, le gouvernement a renoncé à 30 milliards d'euros de recettes.

Les promesses de la réforme fiscale de fin 2013 ne resteront là aussi que de l'ordre du discours si l'on ne fait pas le bilan de l'efficacité et de l'intérêt des dispositifs dérogatoires fiscaux et sociaux (plus 172 milliards d'euros en 2010 selon la Cour des comptes), afin de faire le ménage parmi eux, dont la plupart ne profitent qu'aux plus aisés et si l'on ne touche pas aux déséquilibres entre une fiscalité de plus en plus allégée pour les grandes entreprises (sous la pression du Medef ou d'autres), et l'augmentation du poids de cette fiscalité pour les ménages des classes modestes et moyennes.

Suite au « ras-le-bol fiscal » exprimé aussi bien par les ménages les plus pauvres subissant un système fiscal injuste, que par certains groupes de pressions (auto-entrepreneurs, et autres lobbies) qui ont instrumentalisé celui-ci, un discours sur le refus de l'impôt se développe à nouveau.

Il est le prolongement du discours néolibéral qui depuis des décennies dénonce le poids des prélèvements obligatoires qui serait trop lourd. Le consentement à l'impôt participe d'un véritable « contrat social » par le choix d'un financement, d'une prise en charge collective des besoins collectifs et par son rôle dans la répartition des richesses. C'est ce contrat social que le néolibéralisme veut détruire, pour achever le contrôle des marchés (santé, éducation, environnement...) et accroître le profit des plus riches. Il est clair que l'instrumentalisation du discours de la dette, les choix politiques de restreindre les dépenses publiques, en faisant des coupes franches dans les services publics ont participé de la dégradation du consentement à l'impôt, les contreparties à l'impôt étant de moins en moins « évidentes » pour la population.

Pour réhabiliter le consentement à l'impôt, il faut réformer le système fiscal vers plus de justice, de lisibilité, de stabilité. Il faut aussi défendre et rappeler sans cesse, l'importance des services publics, porteurs de justice sociale et à même de prendre en charge les besoins collectifs d'éducation, de santé, de culture, d'infrastructures..., rappeler que les politiques publiques peuvent et doivent être des outils de transformation sociale, écologique.

On ne pourra pas non plus redonner au système fiscal son rôle de redistribution des richesses vers plus de justice, sans redonner toute sa valeur à l'impôt progressif. Le cadre européen est celui du dumping fiscal et social alors qu'instaurer une harmonisation fiscale vers le mieux disant, avec la mise en place d'un « serpent fiscal » européen reste encore à faire.

Par ailleurs, les discours sur les paradis fiscaux, la lutte contre la fraude ne peuvent

cachez la réalité. Suite au scandale « Cahuzac », une loi concernant la fraude complexe a été votée ainsi que la mise en place d'un procureur financier, dont il faudra juger de l'efficacité. Quelques avancées existent sur le papier, mais cette loi ne donne pas de moyens réels, juridiques et humains supplémentaires permettant de lutter concrètement contre une fraude fiscale estimée entre 60 à 80 milliards d'euros en France et à 1 000 milliards en Europe, sans oublier les mécanismes d'optimisation fiscale.

La loi sur la régulation bancaire est sans effet car elle n'a pas imposé la séparation entre les activités spéculatives et les activités de dépôts. De même cette loi ne permet pas la création d'un pôle financier public, outil essentiel pour mener une politique de l'emploi réellement dynamique.

Les décisions en G20 sur la lutte contre les paradis fiscaux restent largement des vœux pieux alors que 50 % du commerce mondial transite aujourd'hui par les paradis fiscaux et que les 21 paradis fiscaux liés à l'Union européenne provoquent plus de 100 milliards de dollars de perte de recettes fiscales.

Le made in France, la politique de l'offre, les politiques industrielles, la compétitivité, sont les leitmotivs de ce gouvernement. Le dogme de la compétitivité est aussi vieux que le capitalisme mais il n'est toujours pas pertinent. La baisse du « coût » salarial ne conduit jamais à une baisse des prix mais à l'augmentation des profits, lesquels ne nourrissent pas des investissements productifs mais les profits financiers. Vouloir faire croire aux salariés-es que les baisses de cotisations patronales, les diverses exonérations et les crédits d'impôt aux sociétés vont enclencher un cercle « vertueux » créateur d'emplois est une mystification aujourd'hui comme hier. La poursuite sans fin de la compétitivité engendre des récessions périodiques car les salaires bloqués ralentissent de fait la demande et donc l'activité, créatrice d'emplois. Les exonérations de cotisations et les crédits d'impôts aux entreprises et aux plus aisés dévoient la contribution progressive, la répartition des richesses et réduisent les capacités de redistribution portées par les services publics et les organismes de protection sociale.

Un pouvoir acteur de la mutation du capitalisme mondial

La question de la désindustrialisation n'est pas un exercice de style mais est révélatrice des bouleversements profonds de la production capitaliste. La baisse tendancielle de l'industrie manufacturière, dans les pays occidentaux comme dans les pays émergents ne résume pas à elle seule l'ordre productif mondial.

La frontière entre industries et services est de moins en moins étanche. La vision commune de l'industrie, héritée de l'histoire, est forgée aujourd'hui encore autour de la figure de l'usine, des chaînes, des branches comme la métallurgie. Or, par définition, les activités industrielles sous l'effet de la concurrence et de l'innovation, évoluent sans cesse et combinent de plus en plus des produits et des services. Les évolutions des organisations du travail liées à ces évolutions du capitalisme accroissent la pression sur les travailleurs. Les secteurs souvent cités comme ceux nécessaires aux besoins sociaux futurs, comme l'environnement, l'énergie, la santé ou le numérique, transcendent les frontières classiques des branches d'activité. Par exemple, l'efficacité énergétique dans le bâtiment suppose de la recherche, de l'ingénierie, l'utilisation de logiciels, de nouveaux matériaux, autant que des machines thermiques ou électriques. A cela s'ajoutent les processus d'externalisation des activités de services (nettoyage, restauration, sécurité, recrutement, conseil juridique, recherche et développement).

Ce qui veut dire que la question n'est pas le choix entre le développement de l'industrie d'un côté et les services de l'autre, mais quel développement durable et quelles activités économiques sont prioritairement utiles pour le bien commun.

La structuration et les stratégies des groupes du CAC 40 montrent, au-delà de l'an-

crage national, que la plus grosse partie de leurs effectifs, comme de leur chiffre d'affaires, est internationalisée. Plus de deux salariés-es sur trois sont basés hors de France et environ 70 % du chiffre d'affaires provient de l'étranger. L'essentiel de la répartition de leurs activités à l'étranger est lié aux possibilités de croissance de tel ou tel marché et pas seulement à une délocalisation pour « coûts » de main d'œuvre.

Le discours démagogique sur le patriotisme économique du ministre du redressement productif ne remet pas en cause les fondements du libéralisme ni les décisions stratégiques de ces multinationales. C'est aussi, par le biais de la sous-traitance en cascade, l'objectif de transférer sur les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire), une part du capital à immobiliser et des frais fixes.

Ce qui démontre l'incohérence d'une politique sociale libérale qui d'un côté prône une politique de l'offre fondée sur la priorité à la compétitivité des entreprises et de l'autre fait mine de fustiger l'internationalisation de celles-ci, qui est consubstantielle au capitalisme moderne. Seule une politique de rupture avec la logique du système capitaliste peut permettre de remettre en cause le pouvoir et la stratégie des multinationales.

3. Un capitalisme sans limites

LES MULTINATIONALES AU CŒUR DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Afin d'élargir la mise en valeur du capital et passer à une nouvelle phase de l'internationalisation, les stratégies de concentration du capital, la mondialisation des sources de financement, deviennent le nouvel ordre économique mondial des multinationales. La financiarisation de l'économie prend bien sa source au cœur même du système productif libéral. Les grands groupes industriels alimentent et se nourrissent de la sphère spéculative. Ils ont leurs propres holdings financières.

La mondialisation commerciale est dominée par les multinationales d'un petit nombre de pays, incluant les pays émergents (les BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). Les USA, l'Allemagne et la Chine, réalisent à eux seuls 27,8% des exportations et 28,5% des importations mondiales de biens. Cependant les firmes américaines dominent encore le système productif mondial et la division internationale du travail. Les multinationales de ces pays ont de ce fait un pouvoir sur les prix mondiaux (dans la majorité des cas exprimés en dollars) et sur les négociations commerciales.

Avec la libéralisation totale des échanges mondiaux de capitaux et de marchandises, les multinationales implantent et déplacent leurs lieux de production au gré de leurs seuls impératifs de rentabilité globale, au mépris de toute autre considération. Les paradis fiscaux, les sociétés écrans, sont aussi les moyens pour les multinationales de diriger leurs flux d'investissements et leurs profits à l'abri de toute fiscalité.

Cela signifie que le poids et le pouvoir des multinationales sont des cibles incontournables pour notre syndicalisme de transformation sociale et écologique, et qu'il est nécessaire d'agir face aux stratégies des multinationales par le contrôle et l'interdiction.

LE RÊVE EUROPÉEN TRANSFORMÉ EN CAUCHEMAR LIBÉRAL

Ce nouveau modèle social ne s'est pas construit par le seul pouvoir de lobbying des multinationales. La destruction des réglementations sociales, la mise en concurrence de tous les salariés-es à l'échelle du monde ont été rendues possibles par des décisions des Etats qui se sont volontairement défaits de leur pouvoir d'intervention dans la société.

Dans ce contexte, l'Union européenne n'a jamais constitué un espace de progrès social. Bien au contraire, cette institution joue un rôle moteur dans la construction d'une société bâtie autour de la seule économie de marché.

L'UE, une machine ultralibérale

L'UE est d'abord une union douanière, au sein de laquelle les biens, et les capitaux circulent librement. Ce mode de fonctionnement économique nécessite évidemment une harmonisation par le haut des normes sociales, fiscales, environnementales, afin d'éviter la mise en concurrence des salarié-es sur l'espace européen.

Cela n'a pas été le choix des gouvernements des Etats qui ont construit l'UE. Bien au contraire, l'UE est un outil de démantèlement des protections sociales, des services publics et des fonctions régaliennes des pays membres. En plaçant le libre commerce au sommet de la hiérarchie des principes d'organisation sociale, le droit de l'UE contraint à la libéralisation de toutes les activités économiques, donc au démantèlement et à la marchandisation des services publics et aux privatisations. Par exemple, le processus de Bologne inscrit à l'ordre du jour des pays de l'UE la marchandisation des savoirs en créant un marché européen du savoir où les « marchandises » seraient les « compétences ». C'est ce cadre général qui a amené en France les lois LRU et ESR (Fioraso), qui conduisent progressivement à la privatisation des universités.

Les normes sociales des Etats ont été mises en concurrence. Aucune mesure incitative de correction des écarts, aucun investissement massif pour le développement des pays de l'ex bloc soviétique n'ont été initiés. Beaucoup de délocalisations des industries se sont ainsi produites au sein de l'UE vers des pays dans lesquels les normes sociales étaient moins exigeantes (Renault, Peugeot, Unilever, Honeywell, Ikea, etc.). Logiquement le dernier avatar de cette politique exprime la volonté partagée des gouvernements et des détenteurs-trices de capitaux de briser les protections sociales les plus favorables et de peser à la baisse sur le pouvoir d'achat des salaires. Voilà ce que signifie la législation qui autorise le détachement des travailleurs-euses d'un pays à l'autre sans contrôle ni obligations sur les cotisations sociales.

Exemples de concurrence intra-européenne

Salaires minimum brut : 1 430 € en France, 159 € en Bulgarie ;

Irlande : sauvetage financier par l'UE et maintien du dumping fiscal (taux d'imposition des sociétés 12,5%) ;

Estonie : exonération d'impôts si les entreprises investissent localement leurs bénéfices ;

Allemagne : pas de salaire minimum actuellement. Dans les abattoirs, exploitation de travailleurs détachés venus de l'Est : coût horaire de 3 à 8 €, 21 € en France.

Parallèlement, l'Europe, ouverte en grand aux marchandises et à la finance, a développé, via l'agence Frontex, une politique de fermeture de ses frontières aux migrants, qui étend la poursuite des populations les plus pauvres jusque dans les pays d'origine. La politique européenne est une politique de fermeture au monde !

Une politique européenne qui entrave aussi le droit à la libre circulation pour certains de ses ressortissants-es ; les populations Roms, boucs émissaires d'une politique sécuritaire, notamment en France, subissent une mobilisation forcée par des évacuations répétées et sont contraints de vivre dans une instabilité, une précarité permanentes interdisant l'exercice de leurs droits.

Rompre avec les traités de l'UE pour une Europe sociale

L'idée européenne qui était présentée comme un concept généreux, de progrès, transcendant les idées nationalistes qui avaient mené au désastre de deux guerres mondiales en un demi-siècle n'est plus qu'un levier économique de régressions sociales, écologiques et économiques. Les dégâts causés par les gouvernements des pays d'Europe et de la technocratie de l'institution UE sont immenses. La démocratie est fragilisée, entraînant une désespérance qui contribue à la poussée de l'extrême droite partout en Europe.

Confronté à la machine institutionnelle européenne, le mouvement social européen s'est notablement affaibli en une décennie. L'absence d'actions coordonnées des centrales syndicales de la CES d'un côté et de l'autre, la perception différenciée des enjeux européens par les mouvements sociaux, expliquent l'affaiblissement du processus des forums sociaux. Néanmoins, des mouvements comme la People's Assembly britannique, les Indignados Espagnols, Agora 99 en Italie, les Blockupy BCE en Allemagne, les mobilisations sociales en Grèce et au Portugal ou le processus de l'Altersommet restent des cadres nécessaires pour construire des initiatives internationales.

Une rupture profonde avec les traités et l'esprit qui fondent l'Europe s'impose. Cette rupture doit être totale, urgente afin d'enrayer la catastrophe annoncée de la montée de l'extrême droite que tous les responsables politiques dénoncent mais se contentent d'agiter en épouvantail, pour mieux fuir leurs propres responsabilités.

Le débat sur la question européenne doit se poursuivre au sein de Solidaires. L'urgence est l'amélioration des conditions de vie des peuples. Aussi, chaque fois qu'une décision de l'UE s'avérera contraire à l'idée de progrès (libéralisation du secteur ferroviaire, négociation du GMT - Grand Marché Transatlantique -, déréglementation du marché du travail, etc.), Solidaires devra porter une opposition déterminée quel qu'en soit le cadre territorial. Seules des luttes déterminées permettront l'émergence d'une Europe fondée sur les idées de progrès social et de coopération. A toute décision de l'UE défavorable aux peuples (libéralisation du secteur ferroviaire, négociation du GMT - Grand Marché Transatlantique - déréglementation des droits des travailleurs etc.), la riposte la plus unitaire possible sera organisée.

Les pactes des loups

C'est cette même Union européenne qui se fait le chantre mondial de la promotion des accords de libre-échange. Alors que le multilatéralisme commercial est en panne depuis l'échec des négociations entamées à Doha en 2001, l'UE a contourné ce cadre et multiplié la signature des accords bilatéraux : Corée du Sud en 2010, Colombie et Canada en 2013, le Mercosur demain.

Le libre échange comme outil des multinationales pour maximiser leurs profits

Jusqu'à maintenant, ces traités de libre-échange, par la disparition progressive mais quasi définitive des normes douanières tarifaires (droits de douanes contingent d'importation), ont permis aux multinationales d'implanter leurs sites de production où bon leur semble, entraînant ainsi les territoires dans une course à la compétitivité, qui s'est révélée un alignement sur la norme la moins-disante. Les entreprises ont ainsi pu développer la division internationale du travail à leur profit.

Dans les pays où la production était originellement implantée, ce sont des filières industrielles entières qui ont disparu, entraînant la destruction de centaines de milliers d'emplois ouvriers (Voir encadré Compétitivité et libre échange).

Dans les pays où les usines se sont implantées, l'industrie se développe en partie pour la fabrication de biens ayant vocation à être consommés sur d'autres marchés. L'attractivité des territoires repose sur les coûts unitaires de production les plus faibles afin de minimiser les faux frais de la production capitaliste : protection sociale, droit du travail, services publics... dans le seul but de préserver le taux de profit du capital. Le développement de la Chine et ses maigres améliorations des conditions de vie sont déjà insupportables pour les multinationales : le « coût » d'un ouvrier chinois de 400 dollars par mois peut être aisément substitué par celui d'un ouvrier du Bangladesh qui n'est que de 80 dollars. Cet alignement sur la norme la plus basse provoque des drames allant jusqu'à la mort des ouvriers-es concernés-es. Après la catastrophe de Dacca au Bangladesh le mouvement syndical international a été incapable de s'organiser et de peser sur les donneurs d'ordre en Europe en soutien aux syndicalistes bangladais en grandes difficultés.

Agiter les obligations éthiques des entreprises au Bangladesh face aux pertes en vies humaines relève du cynisme. Les traités de libre-échange ont participé à l'éclatement des lieux de production des lieux de consommation, à l'explosion du transport de marchandises et donc des rejets de gaz à effet de serre et surtout, par le dumping agressif qu'ils génèrent, privé les peuples de leur souveraineté et de leur droit à organiser leurs normes sociales comme ils l'entendent.

Le grand marché transatlantique (GMT) ou la fin de la souveraineté des peuples

Le projet de GMT entend franchir une étape supplémentaire. Conçu dans cette logique folle de guerre économique permanente entre les territoires, cet accord entre les deux plus grandes zones économiques de la planète est censé, selon des chiffres invérifiables, produire 119 milliards d'euros de PIB supplémentaires pour les deux parties au traité, augmenter la croissance de 0,5 point annuel et produire 400 000 créations d'emplois.

Avec le GMT, ce sont les normes « non tarifaires » qui doivent être levées pour ne plus constituer « d'obstacles » au commerce : il s'agit donc de toutes les réglementations protectrices des salariés-es, de l'environnement, de la santé des citoyens qui doivent être « harmonisées ». C'est-à-dire alignées sur le moins-disant. Les protections aux frontières devraient donc être levées, de même que les normes du droit de travail les plus protectrices, l'interdiction d'exploitation des gaz de schiste, etc.

Les enjeux sont donc bien supérieurs à la seule défense de « l'exception culturelle » brandie (d'ailleurs sans succès) par le gouvernement social-libéral français, même s'il faut défendre les moyens d'une culture non marchande émancipatrice pour tous-tes.

4. Révolution technologique, transition écologique, quel modèle productif ?

L'activité humaine, sous les deux premières révolutions industrielles des XIXe et XXe siècles, a forgé une organisation sociale et économique fondée sur le productivisme, la croissance infinie. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les biotechnologies, les nanotechnologies, représentent-elles la troisième révolution industrielle après la machine à vapeur et l'électricité ? Quelles sont les conséquences sur l'ordre productif mondial et sur le salariat ? Quelles réponses syndicales ?

Organisation du salariat : industrie, énergie

A chaque révolution industrielle correspond une transformation des modes de production et de l'organisation du travail (fordisme, taylorisme). Elle s'appuie en général sur un changement de la production énergétique (charbon, électricité). En son temps le pétrole a bouleversé la production, l'aménagement du territoire (implantations en fonction des axes routiers, des infrastructures portuaires et aériennes). Les énergies renouvelables joueront-elles ce rôle ?

La révolution industrielle du 19^{ème} siècle avait besoin de travailleurs-euses en grand nombre à exploiter pour sa production de masse et alimenter une consommation de masse. La demande des produits manufacturés progressait plus vite que la productivité du travail, faisant ainsi progresser l'emploi. Le système industriel structurait l'ensemble de la société et des relations salariales. Les grands groupes (par exemple Renault) donnaient le « la » des acquis sociaux arrachés par la lutte des travailleurs-euses. Aujourd'hui c'est l'inverse, les grands groupes, dont certains sont devenus des multinationales, donnent le tempo des régressions sociales (licenciements, précarité, baisse des salaires), avec l'aval d'un syndicalisme d'accompagnement voire de cogestion. Cette nouvelle révolution industrielle favorise les plus qualifiés-es et met au rebut tous les autres, et la question de savoir si celle-ci va générer plus de créations d'emplois qu'elle n'en détruit, comme lors des révolutions précédentes, reste ouverte. A la fin des années 70, le patronat a introduit progressivement la GTO (Gestion du Temps par les Objectifs). Ce mécanisme avait pour but d'affaiblir les collectifs de travail, facteurs de cohésion et de solidarité entre les salariés. Ceci a eu pour conséquence un changement radical de l'être humain face au travail et l'individualisation est devenue l'alpha et l'oméga de la gestion des ressources humaines.

L'une des conséquences de cette individualisation est que, obnubilés par la recherche de la performance individuelle, de nombreux salariés, et pas seulement des cadres, pratiquent le travail masqué (heures non déclarées donc non payées et non cotisées). Le développement des NTIC favorise évidemment ces pratiques notamment au travers du télétravail. Le télétravail n'est pas dans l'absolu une mauvaise pratique. Toutefois, elle laisse la porte ouverte à de nombreuses dérives si elle n'est pas encadrée.

Le bouleversement des Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'organisation de la production : nouvelle donne à appréhender pour le syndicalisme

La rapidité et la puissance des NTIC (capacité et vitesse de calcul, stockage de données, miniaturisation) est exponentielle. De plus, ce sont des technologies à usages multiples qui dépassent leur usage initial. De l'ancêtre d'Internet mis au point par le Pentagone aux messageries, commerce électronique, fabrication par impression 3D et autres GPS, personne n'avait prévu ces innovations en chaîne. Tous les domaines de recherche sont transformés (imagerie médicale, génétique, géolocalisation...). De plus, les contenus intellectuels sont devenus un enjeu majeur pour le capitalisme. Cette rapidité des cycles d'innovation et de leur diffusion entraîne une baisse des prix et une consommation de masse. En 1992, 2 % des foyers des pays de l'OCDE utilisaient internet, en 2000 ils étaient 70 %. Le marché mondial de la 3D est évalué en 2012 à 2,2 milliards de dollars.

Dans les années à venir, avec le développement des usines d'impression pour le compte des autres secteurs d'activité, la dématérialisation des échanges, la gestion des flux de données, entraîneront une multiplicité des lieux de traitement quel que soit le secteur, privé ou public. Les modes de production vont être modifiés et avoir des conséquences sur l'emploi, l'organisation et la nature du travail.

Les adaptations pendant ces trente dernières années aux niveaux des entreprises, des salariés-es, des institutions, n'ont générées des gains de productivité massifs qu'à partir des années 1990. Dans cette période d'essor de la mondialisation, la conjonction de ces nouvelles technologies avec de nouvelles organisations du travail a produit ce que les capitalistes appellent « l'optimisation du processus productif » : production juste-à-temps, mise en réseau des fournisseurs et des sous-traitants, gestion des stocks en temps réel. Ces processus s'accompagnent de toujours plus de flexibilité, d'intensification du travail avec moins d'emplois, d'une aggravation des risques psychosociaux de la souffrance au travail, au lieu d'améliorer les conditions de travail des salariés-es. Le syndicalisme doit anticiper ces transformations, interroger nos pratiques syndicales face à ces nouvelles organisations du travail et définir des revendications et des garanties sociales qui préservent les intérêts des salariés-es et interrogent l'utilité sociale de ces transformations, la confidentialité dans un monde d'objets connectés en permanence.

A l'intérieur du capitalisme, l'arrivée de nouveaux acteurs, autant de nouveaux conglomérats

La concurrence marchande est impitoyable, les entreprises qui n'anticipent pas ces transformations technologiques sont détruites et licencient à tour de bras (industrie du disque, presse, photographie...). Les grands groupes de l'économie traditionnelle, à l'affût de profits immédiats, ont investi dans ces nouveaux marchés en acquérant ou fusionnant avec les nouvelles entreprises du secteur (startup). Cette frénésie d'acquisitions a débouché sur des dérives spéculatives déconnectées de la réalité et de la viabilité des projets économiques du secteur et sur l'éclatement de la bulle internet en 2000.

Des monopoles du Net se sont édifiés avec la domination des géants américains (88 % du marché mondial en 2012). L'objectif d'expansion de leur périmètre d'activité est en cours de réalisation. Demain, par exemple, la voiture connectée avec, notamment la fabrication du système commande, sera aux mains de géants du Net qui relègueront les constructeurs automobiles au rang de fournisseurs.

La guerre de l'Internet, avec toute la logistique qui l'accompagne, pour la suprématie informationnelle bat son plein. Elle a des conséquences économiques et sociales et pose des questions de liberté individuelle, de démocratie, de domination géopolitique.

Il faut prendre la mesure des conséquences sociales de cette réorganisation et réorientation du capital. La différenciation au sein du salariat entre non qualifiés-es et qualifiés-es, la dévalorisation de l'expérience des anciens et la disparition accélérée de certains métiers, la pression permanente à l'adaptation, l'individualisation des rapports et la mise en concurrence systématique modifient la structuration du salariat. Malgré les écarts dans l'échelle des salaires qui ne cessent de grandir, les frontières entre le travail d'exécution et de conception s'estompent et les réorganisations font que certains salariés dits de « catégorie supérieure » se retrouvent dans les mêmes situations que les autres salariés, ce qui donne de l'espace à une unification revendicative.

Compétitivité et libre échange

Industrie française

Moins 2,5 millions d'emplois de 1989 à 2011
64% des emplois industriels dans une multinationale
dont 43% sous contrôle français et 21% étranger

Répartition des emplois	1982 à 1984	2007 à 2009
Ouvriers-ières non qualifiés-es	1 367 000	579 000
Ouvriers-ières professionnels-les	1 218 000	1 089 000
Techniciens-nes	717 000	717 000
Ingénieurs-es Cadres techniques	105 000	227 000

Les multinationales à capitaux français

45% des salariés-es des entreprises marchandes (hors agriculture et intérim) sont employés-es par une multinationale, soit 6,8 millions de personnes. 53% de leur emploi industriel mondial sont des salariés-es employés-es hors de l'hexagone, soit 1,8 million de personnes.

L'analyse de ces données relativise le rôle des PME (Petites et moyennes entreprises) dans la création d'emplois. La plupart des PME comme les ETI (Entreprises de taille intermédiaire) dépendent directement ou indirectement (sous-traitance, filialisation) des politiques des grands groupes. Les ETI présentées comme les plus « performantes et innovantes » appartiennent souvent à un groupe (5 000 ETI indépendantes sur un total de 40 000). En une quinzaine d'années, la financiarisation croissante a fait disparaître nombre d'entreprises indépendantes. Le groupe est devenu la structure dominante, mais les entreprises locales indépendantes (PME et ETI) continuent malgré tout à exister, ce qui nécessite une action syndicale particulière.

Le syndicalisme Solidaires doit aussi être attentif aux nouvelles formes d'organisation

du capitalisme qui se sont développées ces dernières années. L'évolution des différents formats comme les stratégies d'internalisation menées sont soumis à une logique accentuée de minoration de la prise de risque financière. Les implantations les plus incertaines, en France comme à l'étranger, se font sous la forme de la franchise ou de la location gérance. Cette situation est particulièrement importante dans la grande distribution.

Ce qui éclaire différemment le débat autour des crédits publics passés et présents (CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, CIR - Crédit d'impôt recherche) et l'utilisation des fonds publics [Oséo, BPI (Banque publique d'investissement)]. Non seulement, toutes ces mesures sont mises en œuvre sans contreparties contraignantes, notamment en terme d'emplois, mais aussi sans contrôle de leur utilisation ni débat sur leur utilité productive, sociale et environnementale. Au lieu de créer un effet de « levier » sur l'activité économique, les entreprises en profitent au sens financier du terme et par ricochet les actionnaires. Ce ne sont pas les doses homéopathiques de régulation financière prises par le gouvernement qui enrayeront la mécanique capitaliste.

Le mur des ressources naturelles

Basé sur le dogme de la croissance infinie, le modèle productiviste mis en œuvre par le capitalisme a, tout au long du XXe siècle, puisé sans mesure sur les ressources naturelles de la terre comptant sur le "progrès technique" pour créer toujours plus de croissance et d'accumulation de richesses pour quelques uns. Nous sommes désormais dans l'ère de l'anthropocène, celle qui voit les transformations humaines avoir un impact majeur sur la planète. Ce processus s'est amplifié avec l'essor du capitalisme financier et mondialisé et a aussi des impacts très négatifs sur les conditions de travail des salariés-es.

Pomper et consommer jusqu'à la dernière goutte de pétrole

Sous l'effet de son refroidissement naturel, puis de l'activité bactérienne marine, la Terre a emprisonné en plusieurs milliards d'années d'immenses quantités de carbone atmosphérique. La composition atmosphérique, l'effet de serre et la température sont restés sensiblement constants, permettant l'émergence de la vie hors des océans.

C'est cet équilibre que le productivisme a détruit peu à peu, depuis moins de 200 ans, en épuisant les ressources d'énergie fossiles et minérales non renouvelables (charbon, gaz, pétrole, uranium), et par ailleurs en émettant trop de gaz à effet de serre (pic de 400 ppm en 2013).

Avec l'explosion des besoins en énergie, l'exploitation de sources d'énergie fossile non conventionnelles devient rentable pour les multinationales pétrolières, alors qu'il faudrait laisser emprisonner dans le sol au moins les deux tiers de ces sources d'énergie fossile. Sans se préoccuper des effets catastrophiques pour les sous-sols exploités, elles imposent de nouvelles techniques d'extraction des gaz et pétrole dans les roches de schiste et à des profondeurs extrêmes. La pression des milieux économiques est forte pour permettre une telle exploitation en France. Il s'agit une fois de plus de privilégier le court terme de la rentabilité du capital en cherchant à brûler toujours plus d'énergies fossiles qui provoquent pollution et réchauffement climatique. C'est pourquoi Solidaires est, y compris, opposé à la recherche d'un autre procédé d'extraction des gaz de schiste.

La logique productiviste, anti écologique, portée par les multinationales et la plupart des gouvernements, poursuit sa course en avant. La question de l'appropriation et du contrôle de la production énergétique est aussi au cœur des enjeux impérialistes et

militaires à l'échelle internationale.

L'agriculture productiviste

Le modèle productiviste s'impose également aux modes de production et de consommation alimentaire. Agriculture intensive, tournée vers l'exportation et sous perfusion de subventions européennes, mécanisation à outrance, agro-pharmacie, agro-industrie, l'alimentation est une affaire d'industriels, soumise aux impératifs de la compétitivité et de la libre concurrence à l'échelle planétaire. Les effets environnementaux et sociaux sont dévastateurs et néfastes pour les populations :

- La déforestation, notamment pour faire place à des monocultures, détruit des millions de km² d'espaces forestiers qui ne participent plus à l'équilibre écologique par le captage naturel d'une grande partie de CO². En France même, la gestion des forêts publiques, bien que ne mettant pas en péril leur surface, est, pour cause de vision économique à court terme, loin d'être un exemple de « gestion durable » ;
- L'agriculture intensive entraîne érosion et épuisement des sols, pollution des cours d'eau, des lacs et des nappes phréatiques dilapidées par l'irrigation intensive ;
- L'élevage intensif responsable de 70% des émissions totales de méthane (sa capacité à effet de serre est 25 fois plus importante que le CO₂) connaît des épizooties, telles la maladie de la vache folle, la grippe aviaire, provoquées par une alimentation contre nature et la concentration excessive d'animaux dans les unités de production industrielle ;
- Le recours aux pesticides, antibiotiques, hormones de croissance n'est pas neutre pour la qualité des aliments et la santé des paysans-nes, exploitants-es et ouvriers-es agricoles, des salariés-es, des riverains-es des terres agricoles et des consommateurs-trices en général ;
- La prolifération des organismes génétiquement modifiés (OGM) agit sur la biodiversité génétique végétale et animale et des études commencent à faire le lien entre OGM et apparition de pathologies ;
- Face à l'agro-industrie et aux multinationales de la chimie, il importe de combattre toutes les tentatives d'appropriation du vivant par la propriété industrielle. Les droits des paysans d'échanger, de ressemer et sélectionner leurs semences doivent être totalement reconnus. La reproduction par les paysans de leurs semences, de leurs animaux et de leurs préparations naturelles ne doivent pas être considérées comme des contrefaçons. C'est le fondement de l'agro-écologie et du droit à l'alimentation pour tous ;
- Socialement les conséquences sont dévastatrices : disparition accélérée de l'emploi agricole, dépeuplement des régions, multiplication des suicides. Destruction de l'agriculture paysanne dans les pays les plus pauvres, incapables de concurrencer l'agriculture industrielle et le déferlement d'aliments subventionnés en provenance des pays riches et des pays émergents.

Un modèle incompatible avec un monde fini

L'exemple de l'énergie et de l'agriculture montre que la croissance infinie, intimement liée à l'accroissement des prélèvements de ressources naturelles et de la production exponentielle de déchets, n'est plus tenable. Ce modèle a fait la preuve de son incompatibilité avec l'équilibre écologique de la planète.

Aujourd'hui, les connaissances sur l'écologie, les dérèglements climatiques mettent en évidence la prépondérance de la responsabilité de l'activité humaine. Les conséquences sont multiples et variables selon les endroits de la planète : disparitions d'espèces animales et végétales, omniprésence des pollutions (terre, mer, air), raréfaction

de l'eau douce et des terres agricoles, multiplication de catastrophes climatiques... Le capitalisme utilise ce dérèglement pour une nouvelle fuite en avant étendant le marché. Il parle d'économie « verte » afin de marchandiser non seulement les ressources de la nature, mais aussi les flux des services dits « écosystémiques ».

Le capitalisme veut faire croire à une régulation du marché en remplaçant le PIB, qui ignore l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles et la réduction du capital naturel provoquée par les activités de production et de consommation... par un nouvel indicateur économique intégrant le capital nature et les variations de son stock, évalués en termes monétaires et intégrés aux comptes nationaux, ce qui serait censé orienter les investissements au mieux pour l'homme et la nature.

Il y a nécessité à trouver un équilibre social, environnemental et économique. C'est tout l'enjeu de la transformation sociale et écologique à laquelle nous voulons participer. Le capitalisme par son objet, l'accumulation de richesses pour quelques uns, ne peut s'accommoder d'un tel enjeu. S'atteler à cette transformation sociale et écologique est d'autant plus important que le capitalisme tente de reprendre à son compte la question environnementale avec tous les moyens dont il dispose : financement de la croissance dite « verte », lobbying des multinationales dans les négociations climat de l'ONU, développement du marketing vert, recours à la techno-science pour résorber les gaz à effet de serre ou mettre en avant des sources d'énergie à faible émission comme le nucléaire en occultant les risques liés aux radiations...

Le capitalisme est antinomique avec le respect de la planète, car son essence même repose sur le dogme de la croissance infinie, et il ne peut donc être porteur de projets qui mettent la protection de la planète au cœur de sa préoccupation. C'est donc bien ce dogme qu'il faut combattre. C'est pour cela aussi que nous sommes anticapitalistes.

5. Les défis du syndicalisme

C'est dans un contexte syndical français et européen dégradé que nous avons à faire face à des défis de grande ampleur.

Le renoncement et la capitulation d'une grande partie des appareils syndicaux français, comme européens, à combattre la logique du système capitaliste conduit à des réponses inopérantes et à des impasses stratégiques. Les tenants du syndicalisme d'accompagnement ne valident plus que des contre réformes, adoptent les principes de la concurrence et de la loi du marché. En négociant des reculs sociaux, ils alimentent ainsi la désespérance sociale.

Pour que le syndicalisme réponde aux défis présents, Solidaires s'efforcera d'avoir une pratique constante d'unité d'action à tous les niveaux, sans y abandonner pour autant notre orientation anticapitaliste. Nous devons être une force d'attraction car seul le syndicalisme de transformation sociale est apte à changer en profondeur la société.

INVERSER LE RAPPORT DE FORCES CAPITAL/TRAVAIL

L'offensive néolibérale engagée dans les années 1980 est fondée sur la mise en concurrence généralisée et le chômage de masse afin de modifier profondément et dura-

blement le partage des richesses et l'ensemble des rapports sociaux capitalistes. Les stratégies des libéraux visent à déséquilibrer tous les modèles sociaux et à briser toutes les résistances sociales.

Le discours en trompe l'œil sur les excès de la finance qui minerait le fonctionnement d'un capitalisme « heureux » est un contresens. Au contraire, la financiarisation de l'économie est indissociable du fonctionnement du capitalisme. C'est toujours une ponction sur les richesses créées, présentes ou à venir. C'est un système qui est dans l'incapacité de répondre aux besoins sociaux fondamentaux et aux impératifs écologiques.

Les conditions de la lutte des classes

Nous sommes confrontés à une mutation interne du capitalisme, qui pose des questions théoriques et pratiques aussi profondes que celles posées lors du basculement dans l'ère impérialiste du début du XXe siècle.

La dégradation continue du rapport de forces permet pour le moment au capital de dominer sans entrave. Le capitalisme concentre l'accumulation dans les secteurs où les gains de productivité sont les plus élevés. Les besoins sociaux les plus urgents et l'urgence climatique ne répondent pas à ce critère et doivent donc être sacrifiés. La moindre revendication sociale simplement progressiste nécessite un bras de fer immédiat avec le capital pouvant aller jusqu'à l'affrontement social sur des questions comme les retraites, les services publics, la protection sociale.

Dans pareille situation, la première question posée est de savoir si, au-delà de l'exaspération sociale due aux politiques libérales, s'exprime ou pas une demande de transformation sociale. La vision comptable des luttes n'est pas une donnée suffisante si elle n'est pas mise en perspective avec l'état réel des rapports de forces et les stratégies nécessaires à la lutte des classes.

Depuis une trentaine d'années, la pression des politiques libérales et la modification profonde de la structuration du salariat transforment les conditions de la lutte des classes. Nous avons d'un côté des salariés-es dans des emplois déqualifiés, de plus en plus précaires, pauvres et de l'autre des salariés-es ayant des professions dans la complexité productive avec une part grandissante des tâches intellectuelles au sein du travail productif. Les inégalités s'accroissent, les pressions et violences sur le lieu de travail se développent, les conséquences de l'intensification du travail touchent tous les salariés (quelle que soit leur branche, leur statut, leur niveau hiérarchique...). Cette polarisation sociale au sein même du salariat, cache des convergences de situation avec la précarité et le chômage qui touchent également les qualifications intermédiaires et supérieures. L'Union syndicale Solidaires doit être en capacité de proposer des revendications unifiantes pour l'ensemble du salariat.

Notre boussole reste que le prolétariat est composé de ceux et celles qui n'ont que leur force de travail (manuelle ou intellectuelle) à vendre. La notion de classe moyenne, en lieu et place de couche moyenne, vise à masquer ce principe premier. De plus, il ne fait que contourner la réalité des déplacements internes au sein du salariat qui ne peut pas être réduit aux différences de revenus mais qui en revanche est marqué par l'intégration des couches très qualifiées du salariat dans la production des richesses.

Si le salariat n'a jamais été aussi nombreux, notre « classe » n'a jamais eu aussi peu conscience d'exister en tant que telle. Les identités sociales se diluent et se perdent. La disparition des grands bastions industriels, le poids des défaites passées (mouvement sur les retraites, etc.) et l'expérience de la gauche libérale au pouvoir, sont à ranger parmi les principales causes de ce recul. Dès lors une intervention syndicale qui se recroquevillerait sur une base plus fantasmée que réelle est assurée de ne pas se dé-

velopper. Nous devons aussi élargir nos pratiques d'intervention au-delà des murs des entreprises en prenant en compte l'exclusion sociale et territoriale d'une grande majorité des classes populaires. Un syndicalisme de transformation sociale doit prendre en compte toutes les dimensions des effets de la mondialisation capitaliste.

Lutter contre le chômage et la précarisation de la société

Le capitalisme a besoin d'une armée de chômeurs-euses et de précaires afin d'asseoir son emprise sur le salariat. Le chantage à l'emploi, le temps partiel forcé, le niveau bas des salaires lui permet de mettre en concurrence l'ensemble des travailleurs.

La mondialisation repose notamment sur de nombreuses délocalisations d'industries ou de services de pays développés vers des pays à bas coûts salariaux (provisoirement) projetant ainsi de nombreux travailleurs-euses dans le chômage. En France, 6 millions de chômeurs-euses sont inscrits à Pôle Emploi dont plus de la moitié ne touche pas d'indemnités. Au nom de la rentabilité et de la soit disant compétitivité, les plans de licenciements et de réductions d'effectifs se succèdent les uns aux autres, y compris dans des entreprises en très bonne santé.

Le nombre de salariés-es précaires a explosé. Aujourd'hui plus de 80 % des nouvelles embauches se font en CDD. Cela entraîne une paupérisation croissante d'une partie de la population.

L'Union syndicale Solidaires doit s'emparer du problème de la précarité et du chômage qui sont intimement liés et ne peuvent être combattus au seul niveau d'une entreprise.

Les associations de chômeurs-euses sont en situation difficile ; il nous faut trouver des médiations pour tenter de reconstruire un mouvement des chômeurs-euses et précaires.

Sinon nous risquons de nous couper d'une partie de plus en plus importante du salariat et de reproduire le schéma des confédérations qui ont déserté ce terrain.

Lutter pour la répartition et la redistribution des richesses

La démocratie en France, en Europe, et ailleurs a été depuis des années, attaquée, détournée par les groupes de pressions, la finance, et les plus riches qui font la loi. Il y a urgence à construire une démocratie efficace et non dévoyée où l'expression des salarié-es et des citoyen-nes pèse réellement pour un choix de société plus juste et plus solidaire. Plusieurs axes restent fondamentaux : une augmentation de la part des salaires dans le partage des richesses, une réduction de l'échelle des salaires, une refonte fiscale socialement juste, la défense des services publics socialement utiles, et la socialisation des moyens de production.

Depuis le milieu des années 1980, la baisse de la part des richesses produites revenant aux salaires est l'expression d'une augmentation du taux d'exploitation de la force de travail. Reprendre la part indûment attribuée aux profits permettrait non seulement d'augmenter les moyens financiers pour subvenir aux besoins de chacun-ne mais aussi de saper l'un des mécanismes d'exploitation capitaliste. Le discours sur le coût du travail (qui obérerait la compétitivité des entreprises selon les libéraux) masque la véritable question : celle du coût exorbitant du capital alors que le montant des dividendes versés augmente de manière exponentielle. La focalisation sur le coût du travail évite aussi le constat de la nécessité du partage des richesses.

Au-delà des revendications immédiates sur les augmentations des salaires, des minimas sociaux, des pensions de retraites, du Smic à 1 700 euros nets, il est donc important de remettre au centre la question fondamentale du partage entre salaire et profit. Ce partage inclut la part du salaire direct et la part socialisée (cotisations

sociales). Nombre de défenseurs du seul pouvoir d'achat occultent volontairement la question salariale pour éviter tout débat sur cette redistribution inégalitaire des richesses produites.

La réduction de l'échelle des salaires (de 1 à 20 pour aller vers 1 à 10), des augmentations uniformes et égales pour tous et toutes, l'échelle mobile des salaires permettant le maintien du pouvoir d'achat suivant l'évolution réelle des prix, l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, sont autant de principes qui participent de cette redistribution.

Le-la salarié-e doit reprendre en main son temps libre, son temps libéré de l'aliénation du travail. Les orientations des gouvernements successifs depuis 1993 dégradent les aménagements du temps de travail qui empiètent de plus en plus sur la vie privée des travailleurs-euses. Les attaques patronales augmentent la durée du travail (recul de l'âge de la retraite, dérogations sur la durée de travail, augmentation des amplitudes horaires...) mais également portent atteintes sur son aménagement (horaires contraints, travail tardif et week-end, amplitude des horaires de travail au maximum, disponibilité en dehors du temps de travail...).

Pour contrer ces dérives, la réduction du temps de travail doit donc s'accompagner de garanties.

Solidaires réaffirme

- Le partage du temps de travail, comme une avancée sociale, avec pour revendication emblématique la semaine à 32 h sans perte de salaire et compensé par du recrutement équivalent au temps partagé.
- Solidaires revendique les 32 h avec un aménagement du temps de travail devant respecter les conditions de travail, la vie privée des travailleurs, le travail de nuit et de week-end étant des régimes horaires d'exception.
- La référence de l'aménagement du temps de travail étant la semaine de 32 h en quatre jours inscrite comme durée légale du temps travail dans le code du travail.
- Cependant pour contrer les dérives qui portent atteintes à l'aménagement du temps de travail et aggravant les conditions de travail, la réduction du temps de travail doit s'accompagner de garanties contre la flexibilité horaire, l'annualisation, les modulations et les dérogations du temps de travail.
- L'augmentation de la part socialisée est notamment nécessaire pour augmenter les ressources de la protection sociale, bien commun qui doit échapper à la marchandisation.

Pour une refonte fiscale socialement juste, Solidaires propose

- De remettre à plat le système fiscal en supprimant les niches fiscales sans intérêt social, et autres cadeaux fiscaux et sociaux aux grandes entreprises.
- De privilégier les impôts progressifs en élargissant également l'assiette de certains impôts.
- D'équilibrer le poids de la fiscalité entre les entreprises et les ménages,

et dans chacune de ces catégories (en mettant fin aux prérogatives des grandes entreprises et des plus riches).

- De restituer une lisibilité, une stabilité, une justice à l'impôt, y compris pour les impôts locaux.
- De donner de réels moyens de lutte contre la fraude fiscale, spécifiquement contre la « grande » fraude, en luttant aussi réellement contre la spéculation financière, les paradis fiscaux et l'exil fiscal...

L'Union syndicale Solidaires mettra tout en œuvre pour qu'à l'occasion de chaque préparation et vote de la Loi de finances et de la Loi de financement de la sécurité sociale, une mobilisation massive des travailleurs-euses, s'appuyant sur le dévoilement de l'ampleur totale des sommes soustraites, s'exerce auprès de la représentation nationale afin que des mesures soient prises pour récupérer les sommes soustraites. Relier nos revendications à la possibilité d'effectuer cette restitution est nécessaire pour redonner l'espoir.

FAIRE OBSTACLE À LA MONTÉE DE L'EXTRÊME DROITE

Une extrême droite nourrie par l'échec des politiques sociales-libérales

Les politiques libérales et sécuritaires ont généré une aggravation du chômage, un développement des inégalités sociales, de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion qui n'ont fait qu'accroître la désespérance sociale, les peurs et l'anxiété face à l'avenir. C'est sur ce terreau que prospère l'extrême droite, en un très large spectre qui couvre aussi bien le Front national que des groupuscules fascistes, ou des groupes d'extrémistes religieux et autres réseaux antisémites Dieudonné et Soral.

Notre syndicalisme se trouve donc confronté au renouveau d'une extrême droite non électoraliste et contre révolutionnaire. Nous devons aussi en tenir compte dans nos interventions. L'extrême-droite sait très bien utiliser Internet et les réseaux sociaux, dans une sorte de « fascisme 2.0 ». Nous devons aussi aller les combattre sur ce terrain. Alors que l'exaspération, face au sentiment de n'être ni écoutés ni entendus, touche une partie toujours plus grande de la population et que plusieurs scandales politico-financiers, comme les reniements du président Hollande, ont continué à décrédibiliser les partis de gouvernement, le Front national a nettement opté pour une « stratégie de gouvernement » et essaye d'avancer masqué derrière une façade supposée plus respectable, plus sociale et plus crédible.

Cependant, nous sommes face à un changement de stratégie plus qu'à un réel renouvellement idéologique.

Un changement stratégique de façade du FN qui ne masque pas un contenu fondamentalement et avant tout raciste

Le FN reste un parti d'extrême droite, nationaliste et raciste. Son discours pseudo-social rompt avec les diatribes ultralibérales de Jean Marie Le Pen pour élargir son électorat traditionnel aux classes populaires. Mais s'il dénonce les excès de la « mondialisation capitaliste », c'est pour mieux défendre le capitalisme des petits patrons « bien de chez nous » dans un cadre national où il n'y aurait plus de classes sociales

et d'intérêts divergents. Pour cela, il n'hésite pas à emprunter et pervertir des notions progressistes et les valeurs syndicales (services publics, laïcité, etc.) en les adaptant à une vision nationaliste et raciste. Mais quand les caméras s'éloignent, les vieux réflexes prennent le dessus, et c'est à nouveau la charge contre les syndicats, les assistés-es, et surtout les immigrés-es : même rebaptisée « priorité nationale », pour moins effrayer, la « préférence nationale » reste la base du programme frontiste, avec une logique de ségrégation sociale et raciale. De plus, ce parti et ses alliés s'en sont pris directement et régulièrement au mouvement syndical et aux grèves (attaques de piquets de grève...). Cela nous impose de déconstruire son discours pour démontrer en quoi le FN est un des pires ennemis des travailleurs-euses, des chômeurs-euses, et ne répond en rien à la logique destructrice du capitalisme financier. Face à l'Europe et à la mondialisation libérales, contrairement aux intérêts des salariés-es et aux besoins sociaux fondamentaux, les réponses du FN ne visent qu'à protéger le capitalisme national sans s'attaquer au rapport capital/travail et à la financiarisation de l'économie. Aux antipodes d'une société solidaire et de transformation sociale, le projet du FN a pour seule ambition de restaurer les positions de domination économique du petit patronat, dans une seule visée nationaliste et de classe. Son contenu fondamentalement raciste et cette vision du monde ne peuvent que produire une asphyxie de la société et donc de l'économie. La stratégie de « dédiabolisation » du Front national est portée par une nouvelle génération de quadragénaires qui ne se contente plus d'une posture protestataire mais qui vise le pouvoir, adaptant son discours selon les circonstances ou le public visé. Ce rêve d'accéder au pouvoir est rendu plausible à moyen terme par la porosité grandissante entre la droite et l'extrême droite, à l'œuvre depuis plusieurs années dans la plupart des pays d'Europe, mais qui s'est accélérée ces deux dernières années en France : les mobilisations réactionnaires et homophobes contre le droit au « mariage pour tous » ont vu manifester côte à côte responsables de la « droite républicaine », du FN et des groupuscules de l'extrême droite radicale et d'intégristes religieux.

Ce rêve d'accéder au pouvoir est rendu plausible par :

- L'absence de projet politique authentiquement de gauche, de transformation sociale à hauteur des enjeux ;
- Les difficultés à systématiser l'unité nécessaire pour obtenir des victoires politiques ou syndicales.

Les expulsions massives organisées par le gouvernement actuel qui refuse de rompre avec la politique des années Sarkozy, comme les propos du ministre de l'intérieur sur les Roms et les immigrés-es, banalisent le discours du Front national et entretiennent un climat malsain propice à la diffusion des thèses d'extrême droite et la recherche de boucs émissaires.

Un positionnement syndical qui ne peut être que radical face à l'extrême droite

Face à cela, les organisations syndicales, et notamment l'Union syndicale Solidaires, ont des responsabilités. Nous réaffirmons, sans concession, notre antifascisme, parce qu'il est partie intégrante de notre identité et de notre projet syndical. Pour Solidaires, il est clair que le Front national n'est pas un parti comme un autre : la base de sa politique reste la « préférence nationale », idée nauséabonde de ségrégation raciale et profondément opposée aux valeurs de solidarité et de lutte des classes que nous portons et défendons.

Notre syndicalisme repose sur la défense et l'amélioration des droits individuels et collectifs dans une perspective de transformation sociale et écologique. Cette perspective

et la défense de nos valeurs supposent la solidarité entre tous les salariés-es et le refus de toutes formes de racisme, de sexisme, d'homophobie et de discrimination.

Mais les réseaux antifascistes se sont réactivés et l'implication de nos militants-es Solidaires, notamment dans VISA, est importante. L'assassinat en juin 2013 de notre jeune camarade Clément Méric, militant anti fasciste et de Solidaires Etudiant, a été une nouvelle expression des violences contre les anti fascistes. Déjà présentes auparavant, ces violences racistes, sexistes, homophobes et contre les anti fascistes se sont multipliées. Les réseaux anti-fascistes se sont réactivés et l'implication de nos militants-es aussi.

Cette vigilance antifasciste doit être intensifiée dans nos fédérations, nos syndicats nationaux pour que ces questions soient concrètement discutées et complétées avec des actions de formation dans les syndicats et Solidaires locaux et les sections syndicales. L'opposition uniquement morale au Front National est une impasse ; l'extrême droite se nourrit des peurs face à l'avenir : 5 millions de chômeurs et chômeuses, 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, 3,5 millions de mal logés-es, accroissement de la précarité, conditions de travail dégradées, licenciements, fermetures d'entreprises...

Chaque défaite du mouvement social, comme chaque lutte non menée, ramène au FN son lot de nouveaux électeurs-trices potentiels-les. Partisan d'un syndicalisme de transformation sociale et écologique, nous pensons que ce système doit être combattu et radicalement modifié, qu'un autre partage des richesses est une nécessité absolue. C'est, pour nous, une des façons les plus sûres pour faire redescendre le poids de l'extrême droite au niveau grousculaire.

REFONDER UNE UTOPIE

Pour l'Union syndicale Solidaires, au-delà des urgences sociales qui nécessitent des réponses et des mobilisations immédiates, poser cette nécessité vise à ouvrir ou à reprendre des pistes de réflexion enrichissant le sens de notre projet de transformation sociale et écologique, pour les années à venir.

Il faut aussi rompre avec l'idéologie de la croissance, l'augmentation du PIB qui, depuis le milieu des années 1980, s'est accompagnée d'un accroissement considérable des inégalités sociales et a profité essentiellement aux classes dirigeantes. En France, on peut se détourner d'une illusoire croissance infinie et se tourner vers la satisfaction des besoins, en répartissant mieux les richesses.

Un projet de transformation sociale à la hauteur des enjeux de classe

Face au « radicalisme » néo libéral, seul un projet de transformation sociale ciblant les fondements du capitalisme que sont l'exploitation et la propriété privée des moyens de production, est une réponse à la hauteur des enjeux de classes.

Cela nécessite d'articuler, dans notre démarche syndicale, revendications immédiates, revendications structurelles et projet global, et approfondir notre travail de terrain pour emporter l'adhésion des salariés-es, de citoyens-nes, pour le porter. Cela suppose aussi d'anticiper les affrontements inévitables avec les tenants de l'ordre existant et construire en amont les conditions du rapport de forces idéologiques et sociales, pour résister et vaincre.

Sans être exhaustives, plusieurs pistes de travail sont essentielles. Sur la question centrale de la propriété privée des moyens de production, nous devons reprendre la réflexion autour des questions de nationalisation, socialisation, autogestion.

Socialisation des moyens de production : réinventer la démocratie sociale !

L'évolution du capitalisme et ses effets sur la structuration du salariat nous obligent à repenser les termes de ces débats et des pratiques. Nous ne sommes plus dans les années 1970 (ex : lutte des LIP) où le mouvement social faisait face à un capitalisme encore largement patrimonial, familial, avec un pouvoir de décision unique et identifié. L'internationalisation du capital, les centres de pouvoir opaques et insaisissables, l'interdépendance économique et écologique à l'échelle planétaire, la domination des multinationales sur l'ensemble des filières, des PME, et du marché des matières premières et les changements climatiques qui en découlent, modifient la donne.

Lors du conflit de PSA en 2012-2013, en plus des revendications immédiates portées par les grévistes, Solidaires soulevait dans un matériel national ces questions de fond : *« Un débat doit s'ouvrir avec les salariés-es concerné-es mais aussi avec l'ensemble de la population sur les questions de la socialisation, du contrôle des salariés-es sur ce qu'ils et elles produisent, sur l'utilisation de la plus-value dégagée, sur les investissements utiles à la société... Ces questions se posent pour la filière automobile comme dans les autres secteurs productifs »*.

Lors de ce conflit et lors de celui d'ArcelorMittal, l'évocation de nationalisation temporaire ou partielle a fait long feu, pendant que certains conflits débouchaient sur la mise en place de SCOP (Sociétés coopératives participatives). Tous ces « tâtonnements » pour échapper à la loi du capital doivent être pour Solidaires des points d'appui pour contribuer à dégager des perspectives émancipatrices et redonner sens aux luttes quotidiennes.

Nos mots d'ordre et nos revendications de redistribution des richesses produites, de diminution massive du temps de travail, de droit de veto des représentants-es des travailleurs-euses dans les Comités d'Entreprises, de réquisition des emplois, d'appropriation collective d'entreprises, du droit à la réintégration pour les salariés-es licenciés-es abusivement.... Tout cela s'articule pleinement avec ces réflexions sur la démocratie sociale, le pouvoir économique et la propriété privée des moyens de production.

Face au modèle productiviste et consumériste, nous devons poursuivre la remise en cause du contenu et des finalités de la croissance, pour entrer de plain-pied dans la transition écologique (relocalisation des sites de production, sobriété et efficacité énergétique, réparation, réutilisation, recyclage...). Les luttes des salariés-es, partout dans le monde, doivent remettre la souveraineté des peuples comme préalable à tous les changements sociaux : la souveraineté alimentaire doit gouverner la production agricole, l'activité industrielle doit être organisée pour satisfaire les besoins essentiels, le plus près possible des consommateurs-trices.

Prendre le contrôle des principaux moyens de la production, sortir de la loi du marché par la socialisation de secteurs clés de l'économie (énergie, transports, banques, industrie pharmaceutique et agroalimentaire...) constituent ainsi ce préalable nécessaire pour organiser une transformation sociale profonde. C'est ainsi que les peuples échapperont au chantage compétitif et pourront de nouveau devenir maîtres de leur destin et non plus prisonniers des choix de rentabilité des multinationales. Cette reprise de contrôle de la production implique l'invention, des moyens nouveaux. Parmi ceux-ci, dans une phase de transition, figurent des instruments de régulation efficaces et coopératifs (donc contraignants pour les multinationales) pour lutter contre le dumping provoqué par la circulation non contrôlée des marchandises et des capitaux à l'échelle de la planète.

Redonner du sens à notre action syndicale au quotidien

Face à l'aliénation du travail contraint (du fait des évolutions des organisations du travail), au chômage et à la précarité, nous devons donner une perspective alliant notre revendication d'un nouveau statut du salarié financé par le patronat et la place centrale de la réduction massive du temps de travail. Le partage des richesses c'est aussi donner la priorité du partage des gains de productivité à la restitution du temps libre et à l'extension de la gratuité des services publics.

Face aux nouvelles organisations du travail, nous devons nous interroger sur la démocratie dans l'entreprise et sur tout ce que permettrait un rapport au travail qui ne soit pas dicté par des impératifs de « gestion », financiers, de rentabilité à court terme, un rapport au travail qui pourrait être le résultat des nécessités de l'activité et des besoins de chacun.

Face à l'aliénation de la croissance perpétuelle, pilier du capitalisme, qui nous entraîne dans la course à la consommation et à la surproduction, nous devons engager le débat permettant de dissocier le revenu de la production, de dissocier les notions de « reconnaissance » et de « capacité de consommation », en ne considérant la rémunération non pas comme une « récompense », mais comme le moyen garantissant à chacun de vivre décemment

Face à la course au profit, à la marchandisation, nous devons intensifier la lutte pour la défense et le développement des services publics.

Face aux idéologies discriminatoires, racistes, sexistes et homophobes, nous devons réaffirmer les principes d'égalité et de liberté. Nous devons combattre ces idéologies car elles servent aussi à occulter les véritables enjeux de classes et de pouvoirs.

Face au pouvoir des multinationales et à la montée des nationalismes, notamment en Europe, nous devons poursuivre notre participation aux réseaux syndicaux internationaux alternatifs, aux forums sociaux mondiaux et européens, aux initiatives anti-capitalistes pour contribuer à l'émergence d'un projet commun internationaliste.

Face à la crise écologique il y a nécessité de lier dans nos combats, justice sociale et écologique. Si des liens avec des associations environnementalistes peuvent s'avérer constructifs, ils ne peuvent en aucun cas remplacer une réflexion propre à Solidaires au sein de ses structures.

En effet, des positions nationales de Solidaires, appuyées sur des analyses élaborées à l'extérieur de l'Union, peuvent entraîner un décalage avec les pratiques syndicales de structures de l'Union confrontées à la contradiction entre défense de l'intérêt des salariés (des secteurs industriels ou de l'énergie par exemple) et préoccupations écologiques.

C'est le rapport dialectique avec les luttes, dont les formes devront être revisitées et redébatues, qui peut donner un caractère révolutionnaire à ces revendications. La construction du rapport de forces et de mouvements de masse qui s'opposent frontalement au système en place, et donc le renforcement des outils syndicaux qui portent cette dynamique, sont incontournables pour passer des débats théoriques à la mise en œuvre.

L'Union syndicale Solidaires doit contribuer à redonner sens à l'utopie d'un autre monde afin de ne laisser aucune place aux idéologies totalitaires qui prospèrent sur la dissolution des classes et l'atomisation des individus.

C'est en poursuivant ce travail de fond que nous contribuerons à transformer des révoltes ponctuelles en un mouvement populaire porteur d'un autre modèle de société sans rapport social de domination, écologique, féministe, et internationaliste.







RÉSOLUTION N° 2

LA PROTECTION

SOCIALE

Politique de la protection sociale

En juin 2011, à Villefranche, lors de son 5e congrès, l'Union Syndicale Solidaires avait déjà mis en débat la question de la protection sociale. Nous sortions d'un long conflit sur les retraites, illustré par la réforme Fillon qui validait un nouveau recul social pour les salariés. Depuis 1986, la protection sociale et ses différents secteurs ont connu de lourdes attaques obéissant toutes à une même logique : moins de droits pour les femmes et les hommes, plus de place au secteur marchand. Cette conception libérale « barbare » a connu, dans les récentes années, une accélération qui n'a pas enregistré de répit malgré la promesse de changement annoncé en mai 2012. Pire, dès le mois de septembre 2012, le nouveau pouvoir PS et ses alliés condamnaient notre pays à l'austérité permanente, en signant le pacte européen budgétaire préparé par Mme Merkel et M. Sarkozy. Ainsi, sous la férule des directives européennes et plus largement du FMI, notre pays poursuit sa lente dégradation du tissu social et la protection sociale n'échappe pas à cette règle.

Solidaires a depuis de nombreuses années, une analyse sur cet élément fondamental de cohésion sociale. Le congrès de Dunkerque doit être l'occasion d'affiner certaines positions comme celle de la question du financement et de l'introduction de nouvelles prises en charge comme la perte d'autonomie mais, aussi, de creuser de nouvelles pistes comme la politique familiale. Globalement, l'Union syndicale Solidaires pense qu'il faut porter l'idée d'une politique de santé publique et non simplement une politique de soins.

Les orientations politiques et les choix budgétaires du gouvernement actuel confirment la volonté de fragiliser encore plus notre système

de protection sociale. Les 50 milliards d'économies annoncées dans le pacte de responsabilité qui s'ajoutent aux 15 milliards votés pour l'année 2014 (dont 9 milliards concernent la seule protection sociale) confirment la poursuite de cette politique régressive. Pour Solidaires, poser la question des dépenses publiques est un débat faussé. Car derrière la notion de dépenses publiques, il y a celle des services publics que chacun plébiscite d'une façon ou d'une autre. La vraie question c'est bien, d'abord, la recherche des recettes nécessaires à la réalisation d'une demande légitime de services publics en général et à la protection sociale en particulier.

Concernant la protection sociale, il s'agit pour Solidaires de renforcer son analyse et de porter des propositions susceptibles de conforter cet outil indispensable à la construction d'une société plus juste, plus humaine et plus solidaire. La protection sociale a été étendue en 1945 sur des bases solidaires. L'ordonnance du 4 octobre 1945 indique : « Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité au gain, à couvrir les charges de maternité et de famille qu'ils supportent ». Solidaires se propose d'examiner, branche par branche, les principaux points critiques et de mettre en exergue les revendications nécessaires à une protection sociale obéissant aux exigences de solidarité et d'universalité.

1. La branche maladie

LA BRANCHE MALADIE : DE LA NÉCESSITÉ DE RÉORIENTER L'OFFRE DE SOIN

Le droit à la Santé pour tous-tes. Nous revendiquons avec force un accès au service public de la santé, du médico-social et du social, pour toutes et tous, partout, à tout instant et à tout âge, y compris pour les plus pauvres et les sans-papiers-es, qui doivent bénéficier de prises en charge médicales, sociales et médico-sociales, de qualité, de proximité et gratuites.

La dégradation de notre système de santé conduit à une limitation de l'accès aux soins pour des millions de personnes. Les activités jugées non rentables sont régulièrement abandonnées (comme les centres d'IVG, les services de maladies chroniques), ou voient leur nombre de lits diminuer au profit d'activités jugées rentables (actes techniques, chirurgie). Une sélection des patients-es voit le jour, qui privilégie les patients-es à bas risques et conduit à l'exclusion des plus fragiles (vieux/vielles, pauvres, poly-pathologiques...).

C'est le concept d'hôpital-entreprise qui prévaut aujourd'hui. On parle de producteurs de soins, en poussant à outrance les techniques managériales, la mutualisation des moyens, les regroupements-concentrations pour améliorer la productivité. Les plans de retour à l'équilibre se succèdent année après année, et se traduisent par des efforts d'efficiency supplémentaires, répétés : par la réduction des personnels, le travail à flux tendu, faire plus avec moins de moyens et de personnels.

Les politiques néolibérales, menées par les gouvernements successifs, sont poursuivies par l'actuel gouvernement prônant l'austérité (c'est à dire la réduction de la dépense publique) et menant une politique de l'offre qui se traduit par un recul des droits sociaux. Elles ont amené des restrictions budgétaires draconiennes pour les établissements et favorisé l'ouverture au privé lucratif et la mise en concurrence. Cela concerne tous les secteurs : sanitaire, médico-social et social.

La répartition des professionnels de santé est inégalitaire : dans certains quartiers ou villes, les zones rurales ou semi-rurales, le nombre de médecins ne cesse de diminuer. Dans certains territoires il est très difficile de trouver un spécialiste ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires. Il en est de même pour les professions paramédicales et pour les centres d'accueil de la Sécurité Sociale. Les régressions budgétaires frappent l'ensemble du secteur social et médicosocial (accueil du handicap, maisons de retraite, services de soins à domicile, réseaux de soins...). Des restructurations sont imposées sans concertation, sans évaluation des besoins, basées essentiellement sur des « économies à tout prix » conduisant à des dysfonctionnements, à une baisse de l'offre de soins, à un éloignement préjudiciable. Les partenariats public-privé imposés se font au détriment de l'hôpital, offrant au privé lucratif les activités les plus rentables.

Le processus de marchandisation de l'ensemble des services publics est la conséquence des politiques européennes de déréglementation, d'ouverture à la concurrence, de l'accord général du commerce des services (circulaire européenne et avec des menaces supplémentaires liées au pacte transatlantique USA/UE en cours de négociation). En France après la privatisation des transports, de l'eau, du gaz, c'est

aujourd'hui au tour de la santé. Dans ce secteur, la marchandisation a été préparée depuis plusieurs années avec une campagne idéologique bien orchestrée, il y a eu le coût de la santé, les différences de coûts entre l'hôpital public et les cliniques privées, la « responsabilisation individuelle »...

La crise est planifiée et ne doit rien au hasard : la tarification à l'activité, qui a remplacé le budget global, et la convergence des tarifs entre public et privé sont les derniers outils mis en œuvre pour dépouiller les hôpitaux publics et créer des déficits sur lesquels s'appuient le gouvernement et les ARS (Agences régionales de santé) pour imposer des plans destructeurs de « retour à l'équilibre financier ».

Il ne s'agit pas de réduire les dépenses de santé. L'augmentation de la part du privé marchand, les externalisations, ne visent pas à baisser les coûts, bien au contraire, mais à augmenter la part des profits. Et chacun entend y prendre sa part : actionnaires des cliniques, médecins ayant une activité libérale en cabinet ou à l'hôpital public, entreprises sous-traitantes, industrie pharmaceutique, assurances privées... sur le dos des patients-es, des assurés-es sociaux et des salariés-es du secteur.

Avec la Loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires) les ARS (**Agences régionales de santé**) ont plein pouvoir pour restructurer l'ensemble du champ sanitaire. L'hôpital public ainsi que les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) sont les principales cibles. Les Communautés Hospitalières de Territoire (CHT) et les Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) organisent, sous la responsabilité de véritables managers, les regroupements-fusions-fermetures d'établissements. La contre-réforme libérale vise à la fois, à réduire la place centrale de l'hôpital public au bénéfice du secteur commercial auquel il est proposé des missions de service public, et à transformer l'hôpital en entreprise rentable prête à être privatisée.

Avec l'unification des règles de gestion budgétaire, de « management », de réorganisation interne, de redressement, de gestion immobilière, et les projets de recompositions hospitalières ou médico-sociales, les intentions du gouvernement sont claires. Les spécificités de ces secteurs, notamment dans la permanence des soins et l'accueil des malades les plus démunis-es, sont très peu reconnues et partiellement compensées par les MIGAC (Missions d'Intérêt Général et à l'Aide à la Contractualisation). C'est la dégringolade financière !

La tarification à l'activité (T2A) a une autre fonction, elle impose des normes en matière de durée de séjour et cela conduit à appauvrir des spécialités devenues non rentables. Elle est au service du ministère et elle est utilisée comme moyen de contrôle du respect des préconisations sur les durées de séjours imposées aux établissements hospitaliers. Ainsi, pendant que les cliniques commerciales s'emparent des spécialités les plus rentables, le secteur public doit faire face aux prises en charges lourdes souvent de nécessités vitales mais peu lucratives.

Pour le secteur social et médico-social, cette marchandisation est aussi organisée par la Loi 2002-2 qui s'inscrit dans une évolution ultralibérale. Elle favorise le moins-disant au mépris de la qualité des prestations. Elle a aussi pour but de réduire les dépenses publiques en diminuant la masse salariale. Cela a entraîné la refonte de quasiment toutes les conventions collectives du secteur, l'externalisation de nombreux services, la remise en cause de l'organisation du travail et une certaine déqualification des emplois. La marchandisation est renforcée par la Loi du 11 février 2005, loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui transforme la personne handicapée en client potentiel en raison de la prestation de compensation du handicap. La compensation du handicap prévue par les pouvoirs publics ne couvrira plus la réalité des frais engagés par les familles.

Elle organise à travers des transferts de compétences un désengagement de la sécurité sociale sur un certain nombre de dépenses qui seront à la charge des personnes handicapées ou de leur famille. Le Décret du 5 février 2007 plafonnant à 200 euros les frais de déplacement domicile-institutions, en est une illustration flagrante.

Cette politique budgétaire frappe encore plus violemment les structures sociales qui accueillent les populations les plus pauvres et les personnes immigrées. Les départements et l'Etat réduisent les financements des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), des structures d'accueil d'urgence et CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile), ainsi que des nombreux services et associations, y compris caritatives, qui œuvrent auprès des populations marginalisées et dans l'extrême pauvreté.

Les politiques de prévention de la délinquance de la jeunesse sont délaissées, au profit de politiques sécuritaires et répressives stigmatisant les jeunes des quartiers défavorisés.

Fort de ce constat, Solidaires refuse

- Toutes les mesures qui tendent à la sélection et à l'exclusion des patients.
- Les franchises et autres forfaits.
- Les dépassements d'honoraires.
- Le déremboursement des médicaments.
- Les restrictions croissantes sur les Affections de Longue Durée (ALD) telle que l'hypertension artérielle sévère.
- Les restrictions sur la Couverture Maladie Universelle (CMU) et l'Aide Médicale d'Etat (AME).
- Les financements publics pour le secteur privé lucratif qui privilégient les cliniques privées au détriment du service public hospitalier.
- Les hôpitaux usines, les « usines à bébés » et les concentrations d'associations.
- La marchandisation de la santé, c'est-à-dire toute mise en concurrence entre établissements ou services du secteur public et associatif avec le secteur lucratif, les appels d'offres à projets, sanitaires, sociaux ou éducatifs qui favorisent les « moins-disants ».
- La mise en concurrence des personnels.
- Tout système de rémunération des médecins basé sur des objectifs individuels tel que le dispositif ROSP (Rémunération sur Objectif de Santé Publique)...

Et revendique

- **La mise en place d'un régime universel**, solidaire et égalitaire d'Assurance Maladie conduisant à une prise en charge à 100% des frais médicaux nécessaires et la généralisation du tiers payant. Ce qui suppose de sortir de la prise en charge des frais de santé toutes les complémentaires privées, instituts de prévoyance, sociétés privées qui réalisent des profits sur la maladie.
- Le droit à la contraception et à l'avortement.
- Le maintien des CIVG (Centre d'interruption volontaire de grossesse) de proximité, et la création de nouvelles structures en fonction des besoins du public.
- **L'abrogation des lois HPST et 2002-2**, l'arrêt de la T2A et de toutes

formes de tarification à l'activité et l'arrêt des restructurations dans la santé, le médico-social et le social entraînant licenciements, plans sociaux et baisse de la qualité du service rendu à la population. Ainsi qu'un moratoire immédiat sur les restructurations dans la santé, le social et le médico-social. Toute fermeture, création et fusion de services ou d'établissements doit être démocratiquement débattue et tranchée dans un cadre associant les personnels, la population concernée, les élus-es locaux et les représentants-es des pouvoirs publics.

- **Une véritable formation professionnelle des personnels de santé.** Pour une véritable reconnaissance des années d'étude sanctionnées par un diplôme. Pour la mise en place de passerelles vers l'université pour les diplômes paramédicaux et socio-éducatifs. Pour le maintien d'une rémunération pendant le temps de formation.
- **L'abrogation des lois liberticides en psychiatrie,** de LOPPSI II (Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure) et des autres lois sécuritaires.
- **L'accès à des soins de qualité** pour toutes et tous partout de façon permanente.
- Une réelle démocratie dans la définition des droits et des besoins de la population, l'élaboration et le suivi des projets, associant usagers-es, professionnels-les, élu-es, sur un plan d'égalité où doivent être
- représentés usagers usagers-es, personnels et élus-es dans les instances décisionnelles et à tous les niveaux de décision.
- Le passage à terme des cliniques privées lucratives dans le secteur public hospitalier.
- La prise en compte en amont et en aval de l'impact écologique sur les problèmes de santé.

LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Au delà de l'offre de soins, Solidaires combat le rôle joué par les complémentaires santé (mutuelles, compagnies d'assurances et institutions de prévoyance) qui font partie intégrante du paysage.

Au début des années 1980, la sécurité sociale remboursait encore à hauteur de 80 %, contre seulement 75,5% en 2011. Cette baisse épargne relativement les grosses dépenses représentant les 2/3 des dépenses d'assurance maladie : les soins hospitaliers restent couverts à 90 % ; les affectations longue durée (cancer, diabète...) subies par 9,5 millions de personnes sont prises en charge à 100 %. En revanche, les soins courants (honoraires médicaux, médicaments...) sont sacrifiés en n'étant pris en charge qu'à 64 % du fait de l'augmentation du ticket modérateur, des forfaits, franchises et dépassements d'honoraires ; ce qui a contraint en 2012, un tiers de la population à renoncer à des soins, pour des raisons financières, soit 33 % de plus qu'en 2009 (selon le « baromètre santé et société » d'Europ Assistance-CSA).

La concentration des remboursements de la sécurité sociale sur les grosses dépenses (en plus des divers déremboursements et autres franchises) offre un marché potentiel aux complémentaires santé pour les autres dépenses (optique, soins courants...) en-

gagées par 70 à 80 % de la population. Leur chiffre d'affaires de 32 milliards d'euros en 2012 a progressé de plus de 5 % en un an. La concurrence acharnée entre les mutuelles occasionne des surcoûts en publicité, augmentant les tarifs et amplifiant les inégalités.

Quelques mutuelles résistent, proposent toujours des tarifs proportionnels aux revenus, mutualisent encore les risques, respectent le code de la mutualité interdisant de sélectionner les risques, mais elles subissent trop de pression des autres qui offrent des tarifs bas aux jeunes peu malades et demandent le double aux plus de 65 ans. **Face à cette impasse et dans l'intérêt des assurés sociaux, il faut agir. Et dès aujourd'hui faire basculer le régime étudiant dans le régime général.**

Le gouvernement fragilise la sécurité sociale. Il instaure la complémentaire santé obligatoire dont les coûts, exonérés de cotisations sociales, feront perdre 2,3 milliards d'euros. Il a aussi poussé à la signature d'un accord qui ne remet pas en cause les dépassements d'honoraires, puisqu'il n'engage qu'un tiers des médecins acceptant de figer leurs dépassements en 2012, autorise 8 % de médecins à pratiquer le dépassement. Cet accord incite les mutuelles à augmenter leurs tarifs pour mieux rembourser celles et ceux qui pourront payer et avoir ainsi accès aux meilleurs soins.

La loi dite de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, rend obligatoire, d'ici janvier 2016, dans toutes les entreprises, une couverture complémentaire santé, dans le cadre d'un contrat collectif à adhésion obligatoire. L'employeur devra assurer au minimum 50 % du financement de cette couverture minimale. Ces complémentaires sont présentées comme une avancée, pour répondre à des besoins en matière de santé qui ne sont plus couverts suite au désengagement de la sécurité sociale.

C'est une attaque majeure contre la Sécurité Sociale car elle va accélérer le mouvement de privatisation de l'assurance maladie. La généralisation de la complémentaire pourrait faire le lit d'un désengagement de l'assurance maladie obligatoire. Cette mesure est un moyen de contourner une augmentation des salaires, qui aurait généré de la cotisation sociale. C'est aussi un moyen de faire sortir ces cotisations du budget de la sécurité sociale.

C'est un transfert vers les salariés-es de cotisations solidaires qu'ils devront maintenant payer individuellement.

C'est lier un peu plus le ou la salarié-e à l'entreprise puisque sa couverture va dépendre de son emploi.

L'entreprise assure 50 % du financement de cette couverture minimale. Ce financement est déductible de ses impôts et aujourd'hui il doit être intégré au revenu des salariés-es. Présentée comme un « cadeau aux salariés-es », avec une prise en charge pour moitié par les patrons-nes, la complémentaire santé obligatoire va d'abord engraisser les assurances et les banques qui ont investi, il y a déjà plusieurs années, le « marché de la santé ». Ces complémentaires obligatoires d'entreprise privent les plus démunis de leurs droits à une complémentaire gratuite (CMU-Complémentaire) ou à une aide financière à la cotisation (Aide à la Complémentaire Santé). La récente décision d'intégrer, dès l'impôt sur les revenus 2013, la part de cotisation « employeur » de ces complémentaires obligatoires dans le net fiscal des salariés-es va aggraver leur situation financière. Par ailleurs, les étudiants, les fonctionnaires, les chômeurs et les retraités étant exclus du dispositif, la prise en charge de la moitié des cotisations pour les salariés pourrait provoquer une fracture sociale au sein de la population.

Les complémentaires santé ne sont en rien comparables à la Sécurité sociale, elles comportent des distinctions fondamentales et sont de fait très inégalitaires : les cotisations des complémentaires ne sont pas la plupart du temps proportionnelles aux re-

venus, contrairement à la CSG et aux cotisations sociales de l'employeur, elles sont par ailleurs fortement croissantes avec l'âge. Quant aux prestations versées, leur montant et leur nature varient en fonction du contrat souscrit et sont donc très inégalitaires alors qu'au contraire l'assurance maladie obligatoire mutualise les risques et assure une redistribution globale entre bien portants et malades. La généralisation des complémentaires va donc maintenir et renforcer les inégalités.

L'institutionnalisation de la complémentaire santé s'inscrit dans le démantèlement organisé de la protection sociale et le renoncement à un système universel de l'assurance maladie. Elle remet en cause le pacte social tissé au lendemain de la seconde guerre mondiale par le Conseil National de la Résistance fondé sur 5 grands principes mais qui n'a jamais trouvé à s'appliquer intégralement compte tenu des oppositions diverses : l'universalité (protéger tous-tes les citoyens-nes), l'unité (tous les risques couverts et gérés par un seul organisme), l'uniformité (prestations uniformes), la solidarité (pierre angulaire du système de solidarité inter-génération, entre actifs-ives retraités-es, entre malades bien-portants-es), le tout financé par les richesses créées par les travailleurs, la plupart salariés-es dans l'entreprise, la démocratie (une gestion assurée par les intéressés-es). Solidaires fait siens ces 5 grands principes.

Nous allons être confrontés à des négociations dans les entreprises sur la mise en place de ces contrats collectifs gérés paritairement ; il est important que les équipes syndicales de Solidaires abordent ce sujet collectivement et se positionnent de façon cohérente.

QUELLE RÉPARTITION DES RÔLES, DES ATTRIBUTIONS, ENTRE L'ETAT, LES ACTEURS SOCIAUX, LES USAGERS ?

Pour les uns, le rôle de l'Etat doit se réduire à un simple contrôle de la gestion compatible. C'est aux caisses de sécurité sociale de déterminer les orientations de la politique de santé, et de fixer le niveau des prestations. A cette fin, il faut mettre en place des conseils de gestion des caisses de sécurité sociale au travers d'élections locales, régionales, nationales (« c'est une partie du salaire, c'est aux salariés-es de le gérer »). Pour les autres, il revient à l'Etat, garant de l'intérêt général, de définir les orientations de la politique de santé, d'organiser le service public de santé, en veillant à un accès égal de la population au système de soin en gommant les disparités sociales et géographiques et d'assurer les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux.

Solidaires doit mener une réflexion pour avancer sur ces débats et favoriser une réelle démocratie associant dans la définition des droits, des prestations, des objectifs et des moyens à y consacrer, l'Etat, les acteurs sociaux, les professionnels, les usagers.

Assurer une répartition équitable de l'offre de soins sur le territoire

Certaines zones géographiques (rurales ou quartiers dits difficiles) sont en train de devenir des déserts médicaux. Les politiques actuelles d'incitations financières ne fonctionnent qu'insuffisamment pour répondre à la pénurie de médecins, notamment en médecine générale.

L'installation des professionnels doit être réglementée et favorisée dans les zones déficitaires.

Solidaires refuse tout système de rémunération des médecins basé sur des objectifs individuels tel que le dispositif ROSP (Rémunération sur Objectif de Santé Publique)

mis en place en 2012. Il faudra aussi se poser la question de la place de la médecine générale dans notre système de santé publique. **Pour Solidaires, le salariat des médecins doit être le mode de rémunération dans le cadre d'un grand service de santé publique pour toutes et tous, partout à tout instant et à tout âge.**

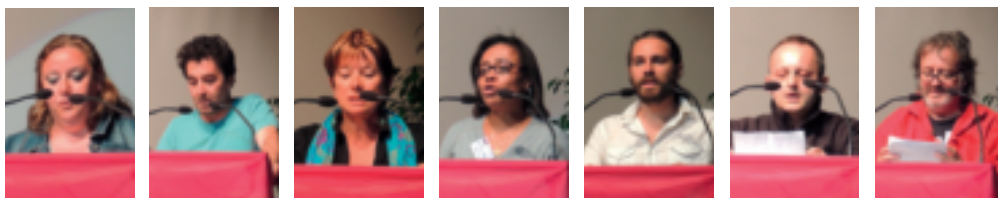
Solidaires défend la mise en place de réseaux de santé reprenant ainsi une position défendue par le Syndicat de la Médecine Générale : « *Le réseau est un processus d'organisation d'une collaboration entre tous les acteurs potentiels situés sur l'itinéraire d'une personne présentant une problématique médicale ou sociale ou les deux. Il ne s'agit pas d'une nouvelle structure qui dispense des soins, il s'agit d'une mise en forme de différentes modalités de coopération* ». **Ne peut-on pas se poser la question du développement et de l'utilité des dispensaires ?**

UNE POLITIQUE DU MÉDICAMENT

Il est indispensable de revoir la politique des médicaments, et l'organisation de la recherche pour le développement de nouveaux médicaments alors que la solvabilité et la rentabilité dominant le marché au détriment de l'intérêt général.

En effet, les médicaments ne sont pas développés lorsqu'on a affaire à des maladies rares ou orphelines. La recherche médicale ne s'y intéresse pas sous couvert de manque de rentabilité. La question des soins et des médicaments doit être analysée aussi sous l'angle de leur usage pour les femmes et les enfants (nécessité d'étudier les symptômes de certaines maladies en fonction du genre et de l'âge des enfants, études à mener sur les dosages spécifiques, les effets secondaires...).

Pour que les sociétés privées ne monopolisent pas la recherche et ses ressources à son seul profit, pour un accès de toutes et tous à des médicaments efficaces, **Solidaires revendique la mise en place d'un pôle public de recherche pharmaceutique du médicament.**



2. La branche retraite

Un peu d'histoire

A l'origine, les droits à la retraite apparaissent puis progressent.

Comme tout progrès social, la retraite est le fruit d'un rapport de forces et d'une adaptation du capitalisme. Les premières retraites professionnelles sont apparues dans des corps de métiers bien particuliers pour fidéliser le ou la salarié-e, incité-e à rester, pour profiter d'une retraite, perdue s'il ou elle allait travailler ailleurs. La retraite s'est généralisée en tant que risque, pour offrir un avenir à la minorité de salariés-es encore vivants-es à 60 ans, mais trop usés-es pour continuer à travailler. Elle a été confortée par le programme du Conseil National de la Résistance et le rapport de forces à la fin de la guerre. Dans les années 1970, la revalorisation des retraites et les régimes complémentaires rendus obligatoires ont permis d'améliorer sensiblement le niveau de vie des retraités-es. La solidarité prend la forme de la réversion, d'un minimum de pension, d'années validées pour les aléas de la vie et de droits spécifiques pour les mères de famille. La victoire de la gauche en 1981 amène en 1982 la retraite pleine à 60 ans, en ayant cotisé 37,5 ans.

Puis viennent la régression et l'accroissement des inégalités. L'attachement à notre système de protection sociale et, en particulier, à notre retraite par répartition s'avère trop fort pour qu'il soit remis en cause frontalement. Chaque recul social poursuit un double objectif : diminuer les dépenses et la pension pour réduire la part de la retraite publique basée sur la répartition afin de laisser de la place au système assurantiel privé ; rendre le système moins redistributif en diminuant la part de la solidarité, ce qui rapproche le système de retraite de la logique d'assurance, système individualiste et concurrentiel.

LES OUTILS DE CETTE RÉGRESSION SONT CONNUS

- La désindexation par rapport au salaire moyen diminue la pension. Le salaire « porté au compte » perd de la valeur et la pension perd du pouvoir d'achat par rapport aux actifs-ives.
- Le calcul du salaire de référence sur les salaires des 25 meilleures années et non des 10 meilleures.
- L'allongement de la durée de cotisation, doublé de la décote, diminue la pension, augmente la précarité et les inégalités.
- Le rendement des retraites complémentaires baisse (de moitié en 40 ans), la valeur d'achat du point augmente, sa valeur de vente diminue.
- Le report à 62 ans de l'âge de départ en retraite signifie pour la plupart 2 ans de plus de précarité hors de l'emploi et, pour les jeunes, plus de chômage.
- Le report de 2 ans en 2012 de l'âge annulant la décote impose à beaucoup d'attendre l'âge de 67 ans, souvent sans emploi, pour faire valoir les droits à une retraite sans décote.

- La revalorisation des retraites inférieures à l'inflation baisse officiellement le pouvoir d'achat des pensions...

LA LOI 2013 DU GOUVERNEMENT AGGRAVE LES RÉGRESSIONS

- **Elle ne remet en cause aucune des régressions antérieures**, y compris le recul de 2 ans de l'âge de départ en retraite et de l'âge pivot, pourtant contesté par le PS et EELV en 2010. Elle fait porter les efforts sur les retraités-es (report de la date de revalorisation des pensions, fiscalisation des majorations de pension), et sur les salariés-es (allongement de la durée de cotisation, augmentation des cotisations), en épargnant les entreprises et les dividendes des actionnaires. Les maigres mesures pour les femmes, les jeunes, les chômeurs et les compensations des « pénibilités » n'équilibrent pas les régressions depuis 2010. (*Calculs repris dans la brochure « Retraites : l'alternative » réalisée par Attac et Fondation Copernic en juillet 2013.*)
- **Elle aggrave les mesures précédentes**. L'allongement de la durée de cotisation entre 2020 et 2035 devient automatique, un trimestre par an, alors que l'espérance de vie en bonne santé recule. La loi impose un pilotage en rendant automatique les mesures d'équilibre financier, ce qui rapproche de la logique des systèmes à points et notionnels. Il met en place un suivi annuel d'indicateurs par le COR (Conseil d'orientation des retraites). En conséquence de quoi, des recommandations de mesures à prendre sont imposées au conseil de surveillance. En cas d'écarts, des mesures de redressement s'ensuivent, votées par le parlement après consultation des partenaires sociaux.

NOS REVENDICATIONS IMMÉDIATES

Nos objectifs immédiats reposent sur l'abrogation de toutes les contre-réformes subies depuis 1986 et rappelées ci-dessus. **Revenir à la situation antérieure nécessaire de trouver des recettes importantes**, car il s'agit non seulement de financer les mesures sociales, mais aussi de prendre en compte un nombre bien plus important de retraité-es, du fait de la mise à la retraite des baby-boomers et de l'allongement de la durée de vie. C'est ce choix que la société avait décidé d'effectuer, en consacrant aux retraites plus de 13 % du PIB aujourd'hui, au lieu de 5 % en 1950. Un effort de même grandeur s'avère nécessaire. L'annulation de toutes les contre-réformes des retraites de 2003 à 2010 ajoutée au besoin de financement prévu en 2020 équivaldrait à 4 % de PIB (soit 84 milliards d'euros). Le financement consisterait à augmenter les cotisations de 8,8 points, autrement dit 1,26 point par an jusqu'en 2020. 1

Il faut mettre à contribution l'augmentation de la productivité, mais à raison de 0,5 % à 1 % par an, elle ne suffira pas, d'autant plus qu'elle doit servir à d'autres besoins. Un meilleur rapport de force devrait permettre un débat de société sur la place que doit prendre la retraite. Il faudra imposer un meilleur partage des richesses.

Nos revendications d'amélioration du système de retraite

L'abrogation de toutes les contre-réformes, le « c'était mieux avant » ne suffit pas. Solidaires revendique aussi des adaptations des systèmes de retraite afin d'amplifier les solidarités en rendant les systèmes moins contributifs et plus redistributifs.

Le système de retraite mis en place à la Libération détermine le montant de la pension en proportion du salaire, à condition d'avoir cotisé suffisamment longtemps. Il comporte des dispositifs de solidarité : pas de pensions très élevées en ne prenant pas en compte dans le salaire moyen de référence les sommes dépassant le plafond de

la sécurité sociale ; attribution d'une pension de réversion y compris aux personnes n'ayant jamais cotisé ; validation de trimestres non-cotisés pour les interruptions de carrière, pour la maternité, pour une partie des études et stages... qui représentent 20 % des retraites de droit direct.

Ce système, construit à une époque où tout le monde devait travailler pour reconstruire le pays, défavorise maintenant les plus fragiles, celles et ceux qui ne cotisent pas beaucoup à cause du temps partiel, qui doivent quitter le salariat trop longtemps. Malgré les règles de solidarité, ce système s'avère aujourd'hui anti-redistributif, il amplifie les inégalités constatées pendant la période d'activité entre les carrières courtes à bas salaires et les carrières complètes à salaires plus importants. Ainsi les femmes, victimes de plus longues interruptions de carrière et occupant 82 % des emplois à temps partiel touchent, malgré les droits spécifiques liés à la maternité, une pension égale à 58 % de celle des hommes alors que leur salaire n'est « que » de 80 % de celui des hommes. Agir sur l'égalité de salaire et de durée de carrière est nécessaire mais non suffisant pour l'égalité des pensions, il faut aussi modifier les règles de calcul des pensions.

Solidaires revendique des mesures pour l'égalité entre les sexes. Les revendications d'amélioration des droits familiaux au titre des enfants, indispensables pour augmenter la pension des femmes, enferment les femmes dans le rôle de mère : les droits accordés au parent (et non à la mère, pour se conformer à la législation européenne) diminuant ou cessant son activité professionnelle pendant les premières années des enfants, incitent les mères (dans la très grande majorité des cas) à se retirer du travail, partiellement ou totalement. **Il faut, au lieu de pérenniser les rôles sexués, des mesures qui réduisent les inégalités** en renforçant les droits directs des femmes à une pension à taux plein.

Une meilleure solidarité nécessite un montant de la pension en proportion des meilleurs salaires de chacun, en modifiant le mode de calcul de la pension plutôt que d'amplifier les dispositifs familiaux ne compensant pas les inégalités.

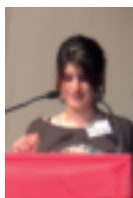
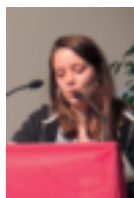
- **Adapter la durée de cotisation pour une retraite à taux plein à la durée moyenne validée, constatée et prévue**, qui est légèrement inférieure à 37,5 ans actuellement.
- **Garantir le SMIC net revendiqué à tout-e retraité-e** qui doit vivre avec le minimum vital et non être repêché-e par les minima sociaux.
- **Instaurer une sur-cotisation sociale patronale sur l'emploi à temps partiel**, en la portant au niveau de celle d'un temps plein, ce qui fera entrer un salaire à temps complet dans le calcul de la pension et rendra moins intéressant pour l'employeur l'emploi d'un temps partiel. Ce type d'emploi ne cesse d'augmenter et concerne à plus de 80 % des femmes et des catégories peu qualifiées.
- **Ne pas défavoriser les carrières plus courtes par le mode de calcul.** Pour la fonction publique et certains régimes spéciaux, Solidaires défend le calcul sur le dernier salaire perçu pendant 6 mois. Pour le privé, la période de référence de calcul du salaire moyen doit revenir à 10 ans pour ne pas retenir de très mauvaises années.
- **Permettre à chaque système de retraite de base de verser 75 % du salaire de référence** pour une retraite à taux plein, par l'intégration des complémentaires dans les régimes de base. Interdire les retraites chapeau contournant les systèmes publics pour amplifier les inégalités de pensions.
- **Prendre des mesures spécifiques pour les personnes souffrant d'affection de longue durée** (cancer, VIH/SIDA...) pour améliorer leur retraite et neutraliser

les conséquences d'un parcours professionnels fractionné : en intégrant les indemnités journalières et prestations complémentaires dans le calcul de référence ; en incluant la totalité des périodes indemnisées dans les périodes de référence décomptant toute période d'affection de longue durée au même titre qu'une période travaillée.

- **Améliorer les sanctions visant à combattre les discriminations** liées à l'état de santé sur le lieu de travail. Un plan spécifique doit être mis en place pour combattre les discriminations liées au VIH/SIDA, reflet spécifique de l'homophobie et du rejet de certains types de vie privée dans l'entreprise.

Les retraites dépendent fortement du type de société mis en place. Les systèmes de retraite se porteraient bien mieux financièrement dans un monde où l'austérité, le chômage et le sous-emploi, la précarité n'existeraient pas. Les cotisations sociales bénéficieraient du plein emploi possible par la réduction du temps de travail sans perte de salaire, du travail des femmes payées comme les hommes, d'une production écologique avec moins de productivisme et plus de satisfaction des besoins sociaux.

Nos revendications sur les retraites sont aujourd'hui essentiellement défensives alors que de plus en plus de salariés-es considèrent qu'ils n'auront jamais accès à la retraite. A cause de l'entrée tardive dans l'emploi, du chômage de masse, des licenciements après 50 ans, des carrières heurtées notamment pour les femmes, près de 40% des travailleuses et des travailleurs font valoir leur droit à la retraite alors qu'ils ne sont plus dans l'emploi. Il est essentiel de développer une plateforme revendicative offensive sur le long terme en prise avec ces réalités, pour un partage du travail et des richesses produites par notre travail à toutes et tous.



3. La branche famille

Un peu d'histoire

De ses prémices sous le Second Empire, jusqu'à aujourd'hui, la politique familiale en France a connu diverses orientations. De 1860 au début de la 1ère guerre mondiale, on assiste à la mise en place, dans certains secteurs d'activité, de « suppléments familiaux ». Après 1918, des caisses de compensation privées se créent pour mutualiser les contributions patronales aux charges de famille. En France, les lois sur la famille datent des années 30 alors que l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède attendront les années 1946 à 1960 pour s'engager dans cette voie. Dès 1939, les prestations versées aux familles sont dissociées du salaire et prennent le nom d'allocations familiales. Elles ne bénéficient plus seulement aux salariés-es, mais également à tous les chefs de famille exerçant une activité professionnelle. En 1944, l'allocation de salaire unique et les allocations familiales voient leurs montants considérablement majorés. En 1949, les dépenses maternité et famille représentent près de 42 % des dépenses de la Sécurité sociale : c'est le premier risque pris en compte par la Sécurité sociale, financièrement parlant. Jusqu'au début des années 50, la politique familiale repose sur ces 4 grands axes : allocation de salaire unique, allocations familiales, quotient familial et allocations prénatales et de maternité.

Face aux attaques tous azimuts des politiques actuelles, face à la destruction de l'Etat social et à la marchandisation de tous les pans de la société, Solidaires réaffirme avec force, conformément à la logique du Conseil National de la Résistance battue en brèche aujourd'hui, que les droits sociaux, tels que les droits à la santé, à l'éducation, à la formation sont des droits universels. Basés sur la solidarité, ils doivent pouvoir s'exercer indépendamment de leurs coûts, et répondre aux besoins élémentaires de tous et toutes : se nourrir, s'habiller, se loger, se soigner, s'éduquer. Solidaires revendique l'universalité de ces droits pour vivre décemment et garder sa dignité.

LA POLITIQUE FAMILIALE PASSE PAR DES INTERVENTIONS MULTIPLES

- Elle met en jeu les municipalités (services gratuits, financement des écoles), les départements (aide sociale à l'enfance, crèches...), l'Etat (quotient familial, école maternelle et système éducatif, équipements collectifs), à côté de la Sécurité sociale devenue le principal canal de distribution des prestations légales et qui développe une forte action sociale.
- Elle tente de répondre à tous les besoins que peuvent connaître les familles : distribution de l'allocation logement par les CAF (Caisses d'allocations familiales) dès 1948, des prestations destinées aux enfants handicapés-es (1963) puis aux adultes handicapés-es (1971).
- Elle poursuit 3 objectifs différents : un objectif nataliste, un objectif de compensation des charges familiales qui, à l'origine, était de rendre neutre le coût des

enfants, et un objectif de redistribution verticale en faveur des familles les plus démunies.

Ainsi, le terme de politique familiale ou de prestations familiales recouvre des réalités différentes. Pour le Code de la Sécurité Sociale, il existe les prestations familiales « de base » mais d'autres prestations de Sécurité sociale sont destinées à aider les familles (allocation de garde d'enfants à domicile, aide aux familles pour l'emploi d'une assistance maternelle, sans compter la prise en charge de cotisations pour d'autres branches au profit des familles).

Historiquement, la politique familiale a été instaurée après-guerre dans une optique nataliste. La politique familiale d'aujourd'hui doit avoir pour objectif de permettre à chacun et chacune de choisir librement d'avoir ou non des enfants quelles que soient les contraintes matérielles ou professionnelles. Cela suppose de partager, entre les parents et la société, la charge des enfants en apportant aux chargés-es de famille une aide financière et en finançant des services collectifs.

Avec l'empilement de diverses prestations ou déductions fiscales, certaines à vocation universelle, d'autres accordées sous conditions, les unes et les autres parfois contradictoires, la politique familiale est devenue difficilement lisible et incohérente quant à ses objectifs et ses moyens. Elle est notamment accompagnée par un dispositif qui, en l'état, est injuste. Ainsi, avec le quotient familial, 10% des ménages les plus riches se partagent 46% du total de la réduction d'impôts liée au quotient familial, 50% des plus bas revenus se partagent 10% de ces réductions.

LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Il consiste à accorder des parts et des demi parts supplémentaires aux ménages pour tenir compte des personnes dites « à charge » et notamment les enfants.

La principale justification du QF est de tenir compte des capacités contributives des personnes et pas seulement des revenus. En effet, un enfant entraîne des frais supplémentaires en matière de logement, de dépenses de nourriture, de frais de garde, de financement des études... Il est donc important de corriger le déséquilibre - à revenus égaux - entre les capacités contributives d'un ménage avec un ou plusieurs enfants et celles d'un ménage sans enfant. L'objet du QF était à l'origine d'introduire une forme de neutralité et une redistribution entre familles pour éviter de pénaliser les familles avec des enfants.

Mais il faut signaler que le QF ne tient pas compte de l'âge des enfants, que le 3^e enfant procure une réduction plus importante (une part et non plus une demi-part)... Or, le système du quotient familial s'est révélé très injuste : il procure un avantage fiscal d'autant plus grand que la famille a des revenus importants et cela même si le gain en impôt est plafonné depuis 1981. Exemple, pour un couple avec 2 enfants (donc 3 parts), le gain est de 1 339 € pour des salaires de 40 000 €, de 5 000 € pour des salaires de 150 000 €. Un couple avec 3 enfants (donc 4 parts) gagne 9 344 € pour des salaires de 500 000 €.

Partie intégrante de la protection sociale, la politique familiale doit conserver son principe fondamental de solidarité, au même titre que la collectivité organise les solidarités pour la retraite, pour la santé ou la prise en charge du chômage. La collectivité doit aider à assurer à tous les enfants un niveau de vie convenable et une égalité de départ dans la vie, quels que soient les revenus des parents.

Les inégalités de revenus, la redistribution des richesses, doivent être traitées par une politique fiscale juste. Le quotient familial ne poursuit pas ce but de redistribution,

il est un instrument de la politique familiale. Mais cet instrument appliqué, en l'état, produit des effets contraires à ses objectifs. Il faut également y ajouter les aides à la garde d'enfants au travers des déductions fiscales... Mais là encore, ce sont les foyers les plus aisés qui utilisent le plus les services à domicile.

Solidaires doit réfléchir aux mécanismes de ce quotient familial, et rechercher les moyens de rétablir plus de justice dans la prise en charge d'une politique familiale par l'incitation fiscale, tout en combinant l'attribution d'aides directes (allocations) et le développement de services publics. **L'un des axes à creuser serait la mise en place d'un crédit d'impôt dès le premier enfant en lieu et place du quotient familial.**

La politique familiale est aussi assurée par des allocations directes aux familles ou des prises en charges collectives des besoins.

Nous ne reviendrons pas ici sur la politique d'éducation nationale, qui assure la prise en charge des enfants et des jeunes. Mais le service public de la petite enfance est aujourd'hui laissé pour compte et n'a pas les moyens d'assurer la totalité de sa mission.

Solidaires revendique le renforcement, sur la base d'objectifs clairs, d'un service public de la petite enfance. Dans ce cadre, il est nécessaire de revendiquer une amélioration des conditions d'exercice et de rémunération des personnels, ainsi que l'embauche de titulaires en nombre suffisant.

UN AUTRE ASPECT DE LA POLITIQUE FAMILIALE EST LE VERSEMENT D'ALLOCATIONS

Certaines sont versées sans conditions de ressources, comme les allocations familiales à partir du deuxième enfant ; elles sont donc universelles, mais ne prennent pas en compte le premier enfant. D'autres sont versées sous condition de ressources, comme l'allocation de rentrée scolaire, le complément familial pour les familles de 3 enfants, l'allocation de soutien familial, la prestation accueil jeune enfant... le complément de libre choix d'activité (ex APE). Il s'agit là de prestations de solidarité.

Solidaires en cohérence avec ce qui serait décidé quant à l'incitation fiscale, propose un système d'allocation universelle et, ce, dès le 1er enfant. La référence aux « unités de consommation » de l'INSEE pourrait permettre d'en établir le juste montant. Un système simplifié aurait l'avantage de clarifier l'attribution à chaque famille et d'éviter les effets d'aubaines créant des injustices.

Pour autant, ce système ne doit pas aboutir à un appauvrissement du soutien aux familles. Ces allocations universelles ne doivent pas non plus redonner un avantage injuste aux familles les plus riches. Avantage qui aurait été amoindri, voire supprimé par la politique fiscale. Solidaires réfléchit à une intégration équilibrée des aides entre prestations directes et progressivité de la taxation des revenus. De même doit s'insérer dans ce cadre une allocation spécifique pour les plus démunis-es afin de mieux compenser les charges de ces familles.

Solidaires revendique les financements permettant

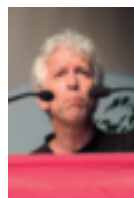
- Le versement de l'allocation familiale dès le premier enfant.
- De privilégier les prestations en nature (garde d'enfants, etc.) aux prestations financières. Dans ce cadre, le renforcement d'un vrai service public de la petite enfance doit être un axe majeur. La clarification du rôle des

la petite enfance doit être un axe majeur. La clarification du rôle des différents intervenants (Etat, CAF, collectivités territoriales) permettrait entre autres de clarifier les modes de financement.

- De renforcer la politique visant à la création de crèches publiques. La promesse de 275 000 places d'accueil (dont 100 000 seulement en crèches, mode pourtant le plus égalitaire) est tout à fait insuffisante (le besoin est estimé à au moins 500 000 places).
- D'instaurer des mesures d'égalité entre les femmes et les hommes, d'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, et enfin des services pour permettre aux parents de travailler.
- De renforcer les mesures incitant à l'investissement des pères dans la prise en charge des enfants (congé parental...).

Pour être efficace, la politique familiale doit

- Etre accompagnée d'une politique économique, de l'emploi et d'une politique du logement.
- Etre durable et s'inscrire dans le long terme.
- Etre pensée tout au long de la vie des familles et non aux seuls moments de la petite enfance, pour permettre des temps de congé pour s'occuper d'un-e adolescent-e en difficulté, d'un-e conjoint-e malade ou d'un-e parent-e en perte d'autonomie.



4. La branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)

Un peu d'histoire

La branche AT-MP assure pour le régime général de la Sécurité sociale, la gestion du risque accidents du travail et maladies professionnelles. Ses missions sont de prévenir les risques, indemniser les victimes, et fixer les taux de cotisations des entreprises.

Contrairement à la branche maladie ou retraite cette branche de la Sécurité sociale fait l'objet de très peu de débats, alors que les salariés qui sont victimes d'accidents ou de maladies professionnelles doivent livrer de rudes et de longues batailles pour faire reconnaître la responsabilité des entreprises. Fondée sur la notion des risques professionnels, la loi du 9 avril 1898 prévoit une présomption de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail, une réparation forfaitaire du dommage à la charge de l'employeur et précise également que ce dernier peut souscrire une assurance facultative auprès des compagnies privées. L'obligation pour les employeurs de s'assurer ne sera imposée qu'en 1905, elle sera étendue en 1919 à certaines maladies professionnelles.

Enfin, c'est une loi du 30 octobre 1946 qui confie (sauf cas particulier) l'assurance AT-MP obligatoire et universelle à la Sécurité sociale. L'accident du travail est alors envisagé comme un risque social assurable donnant droit à une réparation forfaitaire.

On est bien dans une logique assurantielle avec la mise en place d'une cotisation obligatoire et la loi sur les accidents du travail est le résultat d'un compromis entre employeurs et salariés. En contrepartie d'une responsabilité de l'employeur basée sur le risque professionnel, le salarié bénéficiait d'une réparation forfaitaire et non intégrale de son préjudice.

Au niveau des grands principes le système a peu évolué : certes, le nombre de maladies professionnelles prises en considération a augmenté, mais la réparation reste forfaitaire, à l'exception des situations où la faute inexcusable de l'employeur a été reconnue, et c'est la voie juridique qui a fait progresser les droits des salarié-es et tout particulièrement depuis 2002. Avec les arrêts amiante du 28 février 2002, la chambre sociale de la cour de cassation considère qu'en « *vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés dans l'entreprise. Dès lors le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable au sens de l'article 452-1 du code de la Sécurité sociale : lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir*

conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver ». Ainsi depuis 2002 c'est une nouvelle définition de la faute inexcusable qui a été retenue alors qu'auparavant elle devait être d'une gravité exceptionnelle. Ce qui permet une indemnisation plus conséquente et plus juste des personnes atteintes dans leur santé. Par ailleurs en 2010 la cour de cassation a reconnu un préjudice d'anxiété constitué par la situation d'inquiétude permanente face au risque de déclaration d'une maladie liée à l'amiante.

En dépit d'une jurisprudence favorable aux salarié-es, les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle restent confrontées à un système d'indemnisation fortement contraint par son caractère forfaitaire (les victimes du travail sont les seules victimes d'un dommage corporel à ne pas être indemnisées intégralement de leurs préjudices) et des règles de procédure particulièrement longues et lourdes (droit complexe, droits aléatoires, critères de décision particulièrement confus, différents d'un tribunal à un autre...). Obtenir la reconnaissance de la maladie ou de l'accident relève du parcours du combattant pour les salariés ou leurs familles qui devant les embûches ou encore les frais à engager se découragent et abandonnent leurs démarches et recours, ce qui aggrave par ailleurs la sous déclaration.

LE FINANCEMENT

Il est assuré par des cotisations versées par des entreprises. Le mode de tarification dépend de la taille de l'entreprise et de son secteur d'activité.

Au-delà des sommes consacrées à la réparation et à la prévention mais qui restent très insuffisantes, une part des dépenses de la branche AT-MP est constituée de transferts vers d'autres régimes :

- Le régime d'assurance maladie, pour compenser la sous déclaration et la sous reconnaissance des AT-MP (soit 790 millions en 2012). Cette évaluation est par définition très empirique, d'autant qu'il n'y a aucune évaluation du coût potentiel des risques psychosociaux ;
- Les fonds destinés aux victimes de l'amiante, soit 1,2 milliard d'euros en 2012 dont 890 millions pour le fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (Fcaata) et 315 millions pour le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva) ;
- Les régimes de retraite au titre des départs anticipés à la retraite pour pénibilité.

Actuellement on assiste à une contre-attaque du patronat qui entend amputer les droits des salariés, minimiser le plus possible ses responsabilités en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et réduire les coûts mis à sa charge en matière d'indemnisation et de prévention.

A cet égard on peut citer la dernière réforme de la médecine du travail qui n'a pas donné les moyens nécessaires aux médecins du travail non seulement d'être plus offensifs en la matière mais surtout d'être plus présents sur ces questions (la pénurie de la profession va accentuer cette tendance), des critères plus stricts pour la reconnaissance des troubles musculo-squelettiques (TMS). En 2011 le tableau 57 portant sur les pathologies de l'épaule a été révisé, un groupe de travail examine depuis plusieurs mois les conditions de reconnaissance du syndrome du canal carpien. Faut-il s'en étonner quand on sait que les TMS sont la première des maladies professionnelles indemnisées et 44% d'entre elles sont des pathologies de la main ? Il y a bien une volonté de freiner les reconnaissances dans le but de limiter l'impact financier pour les entreprises et pour la Sécurité sociale.

QUEL ENGAGEMENT POUR SOLIDAIRES ?

Nous devons au sein de la commission conditions de travail de l'union syndicale Solidaires, en lien avec la commission protection sociale, conduire une réflexion approfondie sur les accidents du travail et les maladies professionnelles qui sont la conséquence directe des situations de travail dégradées quand elles ne sont pas dangereuses. Notre réflexion doit porter sur les causes, les conséquences pour les salarié-es, l'amélioration de l'indemnisation, l'implication financière des employeurs, les différentes juridictions...

- Agir au plus près des salarié-es : rendre visibles les AT-MP dans les entreprises et les administrations : réfléchir aux moyens de faciliter les démarches des salarié-es, les assister pour faire reconnaître leurs droits en matière d'accidents ou de maladies professionnelles, le travail mener avec les équipes du CHSCT.
- Agir avec d'autres comme l'Andeva, la fondation Henri Pézerat, la Fnath, le Giscop 93... pour transformer un système de réparation des accidentés du travail devenu inéquitable et injuste car toujours forfaitaire contrairement aux accidenté-es de la route, aux victimes d'agression ou d'attentat à qui est reconnu le droit à une réparation intégrale.
- Agir pour obtenir une indemnisation intégrale des préjudices subis ainsi qu'une indemnisation intégrale des pertes de salaires alors que les indemnités journalières ne représentent qu'une fraction du salaire antérieur durant la période de l'arrêt de travail.
- Agir pour réviser et actualiser les tableaux de maladies professionnelles : certains tableaux sont restrictifs du fait de la liste limitative des produits utilisés, d'autres ne prennent pas en compte les données médicales et épidémiologiques récentes ; en outre il faudrait créer d'autres tableaux pour faire reconnaître les pathologies liées au stress et aux pressions au travail. Ces pathologies ne peuvent être reconnues que dans le cadre du système de reconnaissance complémentaire mais le ou la salarié-e doit apporter la preuve du lien direct et essentiel et surtout présenter un taux d'incapacité de 25 % !
- Aligner la situation des agents de la fonction publique sur celle des salarié-es du secteur privé en matière de reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents.
- Elaborer un système de financement plus incitatif et donc plus contraignant du donneur d'ordre aux sous-traitants.
- Sanctionner financièrement et pénalement les employeurs responsables des AT-MP et de ne pas avoir protégé les salarié-es.

5. Le risque de perte d'autonomie

Le contexte

La perte d'autonomie d'une personne peut résulter d'un handicap de naissance, d'un accident, d'une maladie ou tout simplement de l'avancée en âge. Ce risque peut frapper tout un chacun-e à tout moment de sa vie.

Le handicap et la perte d'autonomie, quels que soient leur origine et leur degré, sont toujours très difficiles à vivre pour la personne directement concernée et pour sa famille et ses proches.

Afin d'y répondre le plus favorablement et le plus efficacement possible, il appartient à la collectivité de s'en préoccuper. C'est un domaine où la solidarité doit jouer à plein pour éviter que s'ajoutent aux problèmes humains et affectifs, des problèmes financiers insurmontables.

Actuellement le coût d'hébergement en établissement médicalisé est très souvent supérieur aux ressources des personnes.

Selon les projections démographiques de l'INSEE, la part des personnes âgées de plus de 60 ans, de 20,6 % en 2000, atteindrait 31,1 % en 2030. Au 1er janvier 2008, la France comptait 1 315 000 personnes âgées de plus de 85 ans, mais en 2030 ce nombre pourrait atteindre les 5,4 millions avec une augmentation probablement importante de personnes en perte d'autonomie. Aussi pour conserver le ratio actuel très insuffisant de 16 lits médicalisés en EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pour 100 personnes de plus de 80 ans, il faudrait créer près de 550 000 places d'ici 2040. En 2005, 660 000 personnes présentaient de forts handicaps, mais en 2025 ce nombre devrait vraisemblablement s'élever à plus de 940 000 personnes.

DES DROITS, UN SERVICE PUBLIC, POUR TOUS ET TOUTES

Nous estimons que l'État a notamment la responsabilité et l'obligation de garantir à toute personne, quel que soit son âge, des droits sociaux égaux basés sur la solidarité nationale, pour répondre aux différents besoins de protection et de santé. Le risque d'une insuffisance d'autonomie de naissance, ou en raison d'une maladie, ou d'un accident, ou d'un handicap, **sans barrière** d'âge, doit être reconnu et pris en charge par la collectivité au sein de la Sécurité sociale.

La prise en charge de ce risque par l'ensemble de la collectivité doit devenir **un droit universel**, avec suppression de la discrimination entre les « moins de 60 ans » et les « plus de 60 ans » et quelles que soient les causes du handicap, comme le préconise l'article 13 de la loi du 11 février 2005 : « *Dans un délai maximum de 5 ans, les dispositions de la présente loi opérant une distinction entre les personnes handicapées en fonction des critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissement social et médico-social seront supprimées* ».

En 2010, le montant de l'effort public et privé consacré à l'aide à l'autonomie des personnes âgées s'élevait à 44 milliards d'euros, soit 2,2 % du PIB, dont la moitié était prise en charge par les personnes âgées et leurs familles qui doivent supporter des « restes à charge » élevés et recourir à des assurances privées toujours plus onéreuses. L'autre moitié, soit environ 22 milliards, est principalement supportée par la branche maladie de la Sécurité sociale (11 milliards) et par les départements (5 milliards) qui assurent notamment l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

L'APA, créée par la loi du 20 juillet 2001, est financée à plus de 60 % par les Conseils généraux qui en assurent la gestion et le service. Cette situation est, à terme, source d'inégalités entre les bénéficiaires, selon le département où elles et ils résident (charges de plus en plus lourdes pour la collectivité territoriale, choix politiques, augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie, etc.). Solidaires demande un mode de financement national permettant donc de garantir l'accès aux mêmes droits et aux mêmes prestations pour toutes les personnes relevant de la même situation objective, quelle que soit la catégorie de la grille AGGIR (Grille Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) dans laquelle leur niveau de perte d'autonomie les classerait. Des modalités de financement suffisantes éviteraient alors aux ayants droit et à leurs familles des « restes à charge », autres sources d'inégalités supplémentaires. Le développement d'un marché de l'assurance privée dans ce domaine sélectionne déjà le montant des prises en charge et la qualité des aides en fonction des moyens financiers des personnes. Ceci est donc tout le contraire d'une société solidaire.

Le recours à des assurances individuelles, à des mutuelles particulières et, ou, au patrimoine personnel des personnes ou de leurs familles est donc à exclure, tout comme ces nouveaux produits et services mis sur le marché au nom de l'« économie des cheuux blancs » (ou « silver economy »). C'est le vide laissé par la solidarité collective qui libère des espaces de profits pour des investisseurs privés et génère des inégalités inadmissibles dans ces domaines touchant à la santé et à la dignité des personnes. Cette recherche avide de profits dans le domaine de « l'aide à la personne » conduit déjà des entreprises dites innovantes à remplacer du personnel par des automates, alors que les personnes déficientes ont besoin de contacts humains.

Les services et les prestations à domicile comme en établissement doivent être assurés par de nouveaux services publics à créer, gérés au plus près des personnes intéressées. Ces services regrouperaient des personnels titulaires, formés et qualifiés, suffisamment nombreux et rémunérés en fonction de leurs qualifications et de leurs contraintes, afin d'exercer leur tâche dans de bonnes conditions. La qualité de vie des personnes en perte d'autonomie, à domicile ou en établissement, dépend en grande partie du niveau de formation, des moyens et des conditions de travail des personnes qui les accompagnent au quotidien. Solidaires revendique notamment une convention collective de haut niveau pour les salariés-es de l'aide à domicile, qui sont des travailleurs-euses sociales à part entière répondant aux besoins des familles fragilisées. Ces salariés-es doivent sortir de la précarité et cesser d'être les travailleurs-euses pauvres du secteur.

NOUS VOULONS

Une politique particulière de prévention doit être menée en direction des personnes âgées afin de les garder le plus longtemps possible en bonne santé physique et mentale. Les visites de dépistage de pertes d'audition ou de vision, la prévention des chutes, l'animation d'ateliers « mémoire », une prise en charge spécifique en cas d'hospitalisation, ne peuvent que faciliter leur maintien à domicile et retarder la perte

d'autonomie.

Le maintien à domicile des personnes doit être facilité et favorisé, dès lors qu'il est souvent souhaité par les personnes elles-mêmes et les familles. L'accueil en établissement est parfois inévitable. Il soulage finalement la personne elle-même, la rassure, ainsi que ses proches, et particulièrement les aidants et les aidantes. Il faut des établissements publics de proximité et à taille humaine propres à rassurer les personnes concernées et à les maintenir proches de leurs anciens lieux de vie.

Une aide publique à toute **personne en perte d'autonomie**, quel que soit son âge, doit donc être reconnue. Elle pourrait se traduire par des services, des prestations, des compensations financières. Il s'agit de maintenir le plus longtemps possible les personnes en bonne santé physique et mentale. Pour Solidaires, il ne peut donc être question de réduire le nombre de personnes prises en charge par l'APA mais plutôt de l'augmenter. Une prise en charge et une assistance ciblées à des personnes aujourd'hui classées dans les groupes GIR 5 et 6 de la Grille nationale AGGIR auraient à terme un effet préventif certain.

LE FINANCEMENT ET LES OUTILS

Solidaires estime que le meilleur outil pour organiser cette solidarité nationale est la Sécurité sociale. Une solidarité nationale éviterait les distorsions territoriales. Cette solidarité doit fonctionner effectivement sur la base du principe issu du Conseil National de la Résistance « *chacun cotise selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins* ». Cette prise en charge socialisée doit atteindre progressivement les 100 %, ce qui supprimerait les « restes à charge » pour les personnes et leurs familles mettrait fin au système injuste et inégalitaire des mutuelles et des contrats d'assurances tout comme celui des « reprises sur successions ».

Pour ces besoins spécifiques, la politique budgétaire et sociale du gouvernement doit être fortement modifiée afin d'assurer des recettes supplémentaires. La première étape doit résulter, là comme ailleurs, d'un autre partage des richesses conduisant à augmenter la part des salaires et à diminuer la rémunération du capital et des actionnaires.

Des recettes supplémentaires spécifiques pour financer à 100% ces besoins seraient assurées par une augmentation des cotisations sociales salariales et patronales, par la fin des exonérations faites au profit des entreprises sans effets pour l'emploi et par de nouvelles cotisations sur tous les revenus distribués (stocks options, participation et intéressement, dividendes des actionnaires) et enfin par une taxation des revenus du patrimoine.

Les modalités d'affectation de ces recettes supplémentaires, spécifiques à l'aide à l'autonomie, restent à débattre. Savoir si la gestion de cette nouvelle mission de la Sécurité sociale devrait être confiée à une nouvelle branche à créer au sein de la Sécurité sociale, ou à une extension d'une des branches actuelles, la branche maladie le plus probablement, reste un débat accessoire, l'essentiel étant l'intervention à 100% de la Sécurité sociale. La réponse devra découler du souci primordial de la meilleure efficacité pour répondre aux besoins des personnes.

6. La branche recouvrement

Comment ça marche ?

La branche recouvrement a pour principal rôle la collecte des cotisations destinées au financement du régime général de Sécurité sociale. Elle collecte aussi les cotisations d'autres organismes comme l'Assurance chômage ou les cotisations des professions libérales pour le compte du Régime social des indépendants. Le taux de recouvrement de la branche tourne autour de 99% (les encaissements étaient en 2012 de 440,6 Md€). Une autre partie importante de l'activité de cette branche est le contrôle des employeurs et la lutte contre le travail dissimulé.

Chapeautée par l'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale), elle s'appuie sur le réseau des URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales). De 105 URSSAF, on est passé d'abord à 88 URSSAF au niveau départemental puis au 1er janvier 2014 à 22 URSSAF régionales. Ces dernières ayant conservé des agences départementales. Dans les DOM, les URSSAF n'existent pas en tant que telles mais sont intégrées au sein des CGSS (Caisses générales de Sécurité sociale). La branche recouvrement est sous tutelle du Ministère chargé de la Sécurité sociale et du Ministère du Budget.

L'objectif de la régionalisation est de « renforcer l'efficience » c'est-à-dire de réduire les effectifs et d'éloigner les centres de décision de l'échelon local. Comme toutes les branches de la Sécurité sociale, la branche recouvrement subit depuis de nombreuses années une baisse d'effectifs (600 postes sur 14 500 salariés entre 2006 et 2009). Aujourd'hui, avec la mise en place de la régionalisation, les retards se sont accumulés et les directions gèrent cette situation à coup de CDD et d'heures supplémentaires.

L'Union syndicale Solidaires défend le principe d'une branche recouvrement s'appuyant sur un réseau de proximité permettant de garantir le financement autonome de la Sécurité sociale. Elle exige des moyens humains suffisants pour permettre le maintien d'un taux de recouvrement suffisant pour renforcer les contrôles sur les employeurs et pour, avec les ressources ci-dessous, financer notre protection sociale.

LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Le financement de la Protection sociale repose très largement sur les salaires. Pour Solidaires, la notion de salaire se comprend comme le salaire net auquel on ajoute les cotisations (part employeur et part salarié). Nous contestons la vision des employeurs et du MEDEF qui considèrent les cotisations comme des « charges sociales » qui alourdissent le « coût du travail ». Ces cotisations font partie intégrante du salaire. Pour l'Union syndicale, il s'agit de la rémunération du travail et à ce titre les cotisations appartiennent aux salariés-es.

Le gouvernement Ayrault, dans le cadre de la remise à plat de la fiscalité, a proposé

la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu. L'Union Syndicale Solidaires refuse cette proposition car la CSG a les caractéristiques d'une cotisation affectée à la seule Sécurité sociale ce qui la différencie de l'impôt sur le revenu (qui n'a pas d'affectation prédéterminée).

Solidaires réaffirme que le financement de la Sécurité sociale doit rester autonome et doit être complètement séparé du budget de l'Etat.

Nous revendiquons pour l'ensemble de la Sécurité sociale un financement qui réponde aux besoins

- Par un meilleur partage des richesses (récupération des 5 points de valeur ajoutée passés de la masse salariale aux profits) ;
- Par un développement de l'emploi ;
- Par une augmentation des salaires (un point de plus de masse salariale équivaut à 2 milliards de recettes supplémentaires) ;
- Par la fin des exonérations et pour les exonérations existantes une compensation intégrale ;
- Par l'extension de l'assiette sur les stocks options, participation et intéressement, dividendes aux actionnaires... Ceux-ci doivent être soumis aux mêmes taux de cotisations que les salaires ;
- Par l'augmentation des cotisations en particulier sur la part dite « patronale »...

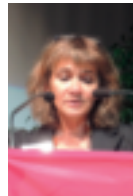
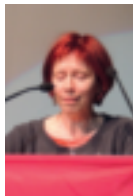
Au-delà, une éventuelle recette supplémentaire, spécifique aux prestations à portée nationale, peut aussi être envisagée, par la mise à contribution des revenus du patrimoine, selon un barème progressif.

Les revendications immédiates et de transformation sociale de Solidaires

Si l'analyse critique des projets gouvernementaux et de l'accumulation des contre-réformes est nécessaire, elle ne doit pas nous empêcher de proposer des revendications s'inscrivant dans l'élaboration d'un projet de protection sociale plus ambitieux à la hauteur de l'autre monde auquel nous aspirons.

Même si le retrait de tout projet de loi régressive, l'abrogation d'une contre-réforme ou le retour à la situation la meilleure pour les travailleurs-euses peut constituer un objectif de lutte unitaire, nous ne pouvons nous satisfaire des revendications qui conduisent à la reproduction des inégalités salariales ou des inégalités hommes-femmes, ou encore celles qui légitiment le capitalisme. **Nos luttes doivent aussi être orientées par l'exigence que chacun-e puisse vivre et être soigné-e selon ses besoins et contribuer au financement de la protection sociale selon ses moyens. Aucun obstacle financier ne doit légitimer le manque de soins ou de moyens nécessaires à l'épanouissement de chacun-e.**

D'autre part, l'accumulation de niches fiscales et autres exonérations de cotisations conduit à une diminution importante de recettes pour le financement de la protection sociale, à une grande opacité et à des injustices sociales importantes (les exonérations et autres déductions d'impôts profitant davantage aux plus riches). **La réduction de ces inégalités peut s'opérer par le financement de services publics de qualité totalement gratuits (puériculture, éducation, transports...) et non pas par ces déductions ou exonérations.**







Caro Capitalists cost us a lot / Os capitalistas nos custam caro
απιταλιστές μας κοστίζουν ακριβά
رأسمالية تكلفنا غالبا

dinaire,
té



RÉSOLUTION N° 3

EGALITÉ ENTRE

LES FEMMES

ET LES HOMMES :

UN ENJEU SYNDICAL

Lors du Congrès de Solidaires en 2008, nous avons intégré dans le préambule des statuts que « le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes ». Malgré cette affirmation, nous constatons que nous sommes loin du compte : qu'il s'agisse de la prise en charge des revendications visant à l'égalité au travail ou à la place des femmes dans nos organisations... Cette résolution s'inscrit dans la volonté de Solidaires de donner plus de réalité à cet engagement politique.

Cela passe par des outils de compréhension des enjeux, d'orientations revendicatives, d'attentions et d'actions à mettre en œuvre, pour considérer ce travail et cette approche féministe comme une activité syndicale indispensable. Il s'agit de la concevoir comme un facteur de renouvellement pour notre syndicalisme, comme l'un des éléments de démocratie en notre sein, et enfin, de l'inscrire à part entière dans notre projet de transformation sociale.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont désormais mieux identifiées. Les luttes féministes ont d'ailleurs obtenu leur interdiction légale. Et pourtant elles perdurent dans les rapports sociaux : dans la famille, dans le monde du travail, en politique... Le paradoxe est là : elles sont inacceptables dans les textes, mais elles restent tolérées au quotidien. L'égalité réelle entre femmes et hommes butte sur la structure encore patriarcale de notre société. Elle ne sera possible que si l'on déconstruit ce système social qui assigne les unes et les autres à des positions, statuts, rôles, attributs... différenciés et hiérarchisés selon leur sexe biologique - toujours aujourd'hui sous prétexte d'une soi-disant nature féminine/masculine. Or, cette différenciation et cette hiérarchisation sont historiquement et socialement construites. La formule de Simone de Beauvoir, « on ne naît pas femme, on le

devient », souligne la puissance d'une socialisation sexuée qui pré-existe aux individus-es et construit des groupes sociaux dont l'un (les « femmes ») est subordonné à l'autre (les « hommes »).

Cette socialisation façonne profondément les représentations et les pratiques sociales, et oblige à questionner le registre des stéréotypes sociaux (les femmes sont passives/sensibles..., les hommes sont actifs/forts...) pour dévoiler le système discriminatoire (le sexisme) qu'elles recouvrent. L'analyse des rapports sociaux de sexe, ou rapports de genre, met donc en lumière un système de rapport de pouvoir, le patriarcat, et permet de s'attaquer aux représentations et pratiques sexistes qui assurent sa perpétuation.

La domination et l'exploitation spécifique des femmes reposent notamment sur la division sexuelle du travail productif et reproductif, ses effets en termes d'assignation des femmes à la sphère domestique et ses prolongements sur les conditions de participation des femmes à la vie sociale. C'est pourquoi on ne peut dissocier sphère privée et sphère publique si l'on veut comprendre et combattre les inégalités sexuées. L'émancipation des femmes de ce système de domination et d'exploitation est non seulement un objectif et une exigence de justice sociale, mais elle subvertit les cadres de domination et d'exploitation, notamment capitaliste, à l'échelle de l'ensemble de la société. C'est une lutte où toutes et tous nous avons à gagner.

L'oppression spécifique des femmes s'articule bien sûr à d'autres systèmes de domination et d'exploitation (de classe, raciales...), articulation qu'il s'agit de comprendre et de déconstruire pour tendre vers une société égalitaire. Il en va d'ailleurs du renouvellement de notre union syndicale afin d'être au plus près des situations et des

revendications de celles et ceux qu'elle s'est engagée à représenter et à organiser.

Notre activité syndicale ne peut faire l'économie d'une démarche féministe, puisque les travailleuses font évidemment face à des inégalités et des discriminations en tant que « groupe social sexué » dans le monde salarial. Le capitalisme sait tirer profit de la situation d'oppression des femmes autant qu'il la renforce. Ainsi, les revendications en faveur de l'égalité femme-homme interpellent l'organisation tout entière de la société, ses principes d'ordre et de hiérarchie. Pour les porter, nous nous appuyons sur les lois existantes et les luttes féministes, mais aussi sur une volonté revendicative transversale (on dira genrée) prenant en compte la situation spécifique des femmes dans l'ensemble de nos préoccupations. Autrement dit, la lutte pour l'égalité réelle entre femmes et hommes est à la fois spécifique - c'est-à-dire que l'oppression des femmes a ses propres mécanismes, caractéristiques et manifestations - et transversale en ce qu'elle touche l'ensemble des questions syndicales, sociales et politiques que nous avons à traiter.

Cette démarche doit s'affirmer dans notre projet syndical, tant dans ses pratiques quotidiennes que dans ses analyses globales. Elle est, aussi bien pour notre renouvellement que notre fonctionnement, une valeur forte, exigeante mais indispensable pour espérer transformer la société.

1. Une plateforme revendicative pour l'égalité femmes/hommes

Les droits des femmes au travail font l'objet de législations depuis le début du XXe siècle. Le passage entre des lois dites de « protection » (interdiction du travail de nuit, femme enceinte, mesures spécifiques en matière d'hygiène et de sécurité) à des lois visant à l'égalité traduit une véritable mutation.

En 1972, le principe de l'égalité salariale est voté. En 1975, c'est celui de l'interdiction des offres d'emplois sexistes. En 1983, la première loi visant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est adoptée. En 1992, la loi protège contre le harcèlement sexuel et le punit. Depuis 2001, la loi Génisson oblige à négocier l'égalité professionnelle, et à fournir un rapport de situation comparée aux représentants-es du personnel... En 2006, l'égalité salariale devient une « contrainte » pour les entreprises. En 2010, une nouvelle loi contre les violences envers les femmes est votée. Puis vient 2012, le harcèlement sexuel est condamné de nouveau suite à l'abrogation de la loi de 1992. Dans la fonction publique, c'est seulement avec la loi Génisson qu'apparaissent les premières mesures visant à l'égalité, mais qui sont bien moindres que celles du privé (présentation d'un rapport au Parlement). On se contente par la suite de signer des chartes d'égalité. Une loi de 2012 prévoit pour les emplois supérieurs de la Fonction publique, un pourcentage minimal, dans la nomination de personnes de chaque sexe, et ce n'est par exemple que le protocole d'égalité professionnelle femmes-hommes du 8 mars 2013 qui rend obligatoire un rapport de situation comparée dans la fonction publique, et qui prévoit un certain nombre de mesures sur le dialogue social, les parcours professionnels, l'articulation vie privée personnelle/vie professionnelle, ainsi que la prévention des violences. Enfin en 2013, une loi générale sur l'égalité entre les femmes et les hommes est de nouveau à l'ordre du jour et sera votée en 2014, à la suite d'un accord national interprofessionnel sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle intervenu en juin 2013.

Toujours présentes, les inégalités entre les femmes et les hommes résistent donc aux évolutions sociales et législatives de ces dernières décennies.

Si dans l'univers professionnel, la parité est là (les femmes représentant près de la moitié de la population active et formant 60 % de la fonction publique en 2012), elle ne rime ni avec la mixité, ni avec l'égalité. La concentration des emplois féminins en est l'exemple le plus criant : les six professions les plus féminisées en 1962 sont exactement les mêmes 50 ans plus tard (employées de la fonction publique, des secteurs administratifs des entreprises, du commerce, personnels de services aux particuliers, institutrices et professions intermédiaires de la santé).

Le statut général de la fonction publique garantit un traitement égalitaire des fonctionnaires (recrutement par concours, rémunération suivant le grade et l'indice déterminé par l'ancienneté, des règles de promotions, de mutations sont prévues). Pour autant, il n'est pas suffisant pour garantir une égalité réelle. D'autre part, les « attaques » contre le statut et les évolutions prévues visant à une mobilité accrue des postes ou des fonctions classées (nouvelle forme de la prime au mérite) vont aggraver les inégalités existantes, qui se concrétisent ainsi : une majorité de femmes présentes dans les catégories les plus précaires, en catégorie C et parmi les non-titulaires, une majorité de femmes exerçant des métiers moins rémunérés, des carrières plus heur-

tées, une moindre présence dans les emplois supérieurs.

Car, que ce soit dans le privé ou le public, deux sortes de ségrégation sont constantes (matérialisant la division sexuelle du travail) : la concentration dans des secteurs d'activité déjà féminisés et dans les postes non hiérarchiques (plafond de verre). Les employeurs utilisent dans le travail professionnel des compétences que les femmes ont acquises par le travail domestique. Ainsi, des qualités dites « naturelles » (gestion de plusieurs tâches en même temps, sensibilité, dextérité, rapidité et minutie, aptitude au soin) sont utilisées pour des boulots souvent parcellisés et répétitifs. Ces « qualités » ne sont pas prises au sens de « compétences » (si elles sont repérées, elles n'en sont pas moins niées « professionnellement ») et aboutissent à la dévalorisation du travail féminin (déqualification).

Cette plateforme vise à présenter des revendications spécifiques relatives à la situation inégalitaire des femmes au travail, ou dans la société, et à servir d'outil aux équipes de plus en plus nombreuses qui ont à négocier des accords sur l'égalité professionnelle.

POUR UNE ÉGALITÉ AU TRAVAIL

1. Dès le recrutement et l'embauche

L'activité professionnelle féminine restant concentrée dans certains métiers, agir dès l'embauche pour une mixité des métiers est primordial. Notre volonté est d'aller vers une présence équilibrée des femmes et des hommes dans tous les secteurs professionnels mais aussi sur tous les niveaux de responsabilité.

Nous exigeons :

- La publication non genrée des postes à pourvoir, avec poste ouvert femme/homme, la formulation des attentes de l'employeur non genrée, l'intitulé du poste annoncé au féminin et au masculin. Ceci vaut aussi pour les postes soumis à appel de candidature dans la fonction publique ;
- La fixation d'objectifs de recrutements femmes et hommes, dans chaque filière, au moins égaux à l'existant dans l'entreprise ou le secteur considéré, avec définition d'un plan de progression, pour atteindre une présence équilibrée des femmes et des hommes dans les différents métiers ;
- La formation des personnes chargées du recrutement à l'égalité professionnelle et au rejet des stéréotypes, la parité des personnes chargées du recrutement dans le privé comme dans la fonction publique pour les jurys de concours ;
- Un pourcentage de recrutement, dans les filières où les femmes sont moins présentes, égal à la hauteur minimale de la présence des femmes à la sortie des écoles et filières correspondantes et la diversification des filières de recrutement ;
- Le CV anonyme sans photo, la parité dans le processus final de recrutements (derniers-es candidats-es retenus-es avant la dernière phase) ;
- De favoriser l'embauche de femmes dans les secteurs où elles sont peu nombreuses (emplois techniques qualifiés, cadres de haut niveau, postes à responsabilité...). Cela peut être fait par une visibilité spécifique, par l'affichage, avec des dispositifs spécifiques de formation, campagne publique ou interne pour l'accession ou le maintien à des postes peu féminisés mais aussi par un recrutement préférentiel. Ceci vaut également pour la fonction publique.

2. Types d'emploi : ségrégation professionnelle, typologie des contrats de travail

Les filles ont de meilleurs résultats scolaires, mais ce sont pourtant les garçons qui décrochent les diplômes les plus rentables ou les plus valorisés socialement. Les femmes occupent en majorité des emplois qui prolongent le rôle qu'elles assurent encore bien souvent au sein de la famille. Elles n'ont pas la place qui leur revient dans le monde du travail. Près de la moitié des femmes (47%) se concentre toujours dans moins d'une dizaine de métiers comme infirmières (87,7% de femmes), aides à domicile ou assistantes maternelles (97,7%), agentes d'entretien, secrétaires ou enseignantes. Une revalorisation salariale de ces métiers fortement féminisés conduirait à les reconnaître à leur juste valeur et à attirer dans ces métiers des hommes.

Nous voulons dans toutes les entreprises et administrations :

- La non-discrimination dans le travail reconnue comme principe fondamental ;
- Un rapport annuel de situation comparée (au niveau des entreprises et des établissements) et l'obligation de négociation avec la fixation d'objectif de progression pour l'égalité ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Des aides à la formation professionnelle avec accès à l'ensemble des formations (en adaptant la proximité, la durée des formations, en remboursant en intégralité les frais de déplacements, les frais de garde occasionnés).

3. Salaires

Pour Solidaires, les inégalités salariales sont de trois ordres : celles existantes pour un travail à niveau égal, celles liées à la moindre valorisation des métiers « féminins », et celles issues de la structure de l'emploi (la place des femmes et des hommes dans la hiérarchie des métiers et des salaires associés, au sein des entreprises et/ou des secteurs professionnels). Ces inégalités salariales sont inacceptables et nous les combattons en développant des exigences en termes de salaire, de formation et de promotion. Tous temps de travail confondus, la rémunération annuelle des femmes est en moyenne inférieure de 27 % à celle des hommes. A caractéristiques voisines, un écart de salaire de 9 % subsiste entre les femmes et les hommes sans qu'il y ait d'autre explication que la différence de genre. Les femmes cadres du secteur privé ou semi-public gagnent 22,3 % de moins que les cadres hommes, les directrices de sociétés 32,9 % de moins que les hommes et les cadres dirigeantes 17,6 % de moins que les hommes cadres dirigeants.

Dans la fonction publique, pour un travail à grade égal, l'inégalité de rémunération indiciaire stricte, n'existe pas, mais celles relatives aux métiers moins rémunérés (enseignantes, infirmières...), et celles sur la structure de l'emploi, sont bel et bien une réalité (elles sont 59,11% en 2011 dans la fonction publique, mais représentent seulement 27,6% des emplois supérieurs, notamment en raison des carrières interrompues par les congés parentaux, temps partiels...). Conséquence : l'écart de salaire net mensuel moyen entre les femmes et les hommes est, dans la fonction publique d'État de 16,2%, dans la fonction publique territoriale de 11,9%, et dans la fonction publique hospitalière de 27,5% (chiffres 2010). Les écarts de rémunération sont également expliqués par les écarts existants sur les primes et les indemnités : elles représentent 16,1 % du salaire brut en moyenne des femmes.

Nous exigeons l'égalité salariale au plus vite non seulement pour assurer l'indépendance économique des femmes mais plus fondamentalement parce que c'est une injustice insupportable - tout au long de la période d'activité professionnelle des

femmes - qui se perpétue et se renforce à leur passage à la retraite. De plus, les négociations sur l'égalité sont l'occasion de s'opposer fortement aux politiques d'individualisation des salaires de toutes sortes.

Nous revendiquons dans le secteur privé comme dans le secteur public :

- Des mesures concrètes pour faire disparaître les écarts de salaires entre femmes et hommes avec des mesures collectives de rattrapage pour les femmes. Ces mesures concrètes doivent être définies annuellement en s'appuyant sur un bilan égalité salariale donnant les éléments chiffrés des rémunérations par genre, par niveau, par catégorie professionnelle ;
- Des objectifs annuels de diminution des écarts ;
- Des mesures concrètes de rattrapage lorsque des anomalies sont mises en évidence par le diagnostic, par exemple : écarts entre les salaires de recrutement ou de positionnement dans la convention collective ;
- La continuité des augmentations salariales pendant la période de maternité ou d'adoption, et de congé parental par l'attribution de la moyenne des augmentations générales et individuelles accordées ;
- La rémunération complète des congés de maternité et paternité, d'adoption et d'accueil de l'enfant ;
- Une analyse des Commissions Egalité Professionnelle des Comités d'entreprise (et la mise en place de commission dans la fonction publique) sur la formule de travail de valeur égale : pour nous, il s'agit d'un niveau de qualification et de contraintes égales, imposant un éventuel rattrapage des salaires, qui doit jouer sur le salaire global, et permettrait aussi de revaloriser les métiers fortement féminisés ;
- Dans les négociations salariales, des mesures pour les bas salaires, et des mesures d'augmentation en sommes uniformes (et pas en pourcentage qui augmente le différentiel femmes/hommes, cadres/non cadres...

4. Conditions de travail et santé au travail

Les conditions de travail sont de plus en plus détériorées par des horaires élargis ou décalés, par une plus grande flexibilité, par des temps de travail non reconnus ou par la culture imposée du présentisme, par une intensification de la charge de travail augmentée par la pénurie de personnel et le non remplacement. Cette dégradation constitue un élément essentiel des préoccupations des femmes au travail et des difficultés qu'elles y rencontrent. De plus, demeurent des inégalités face aux conditions de travail qui ont notamment été recensées dans l'enquête SUMER 2010 (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels). Les femmes ont souvent des emplois pénibles et répétitifs, émotionnellement exigeants, des horaires atypiques, précaires avec peu de perspectives d'évolution professionnelle. Elles disposent aussi de moins d'autonomie dans leur travail. D'où des spécificités du travail féminin à prendre en compte.

Nous revendiquons :

Dans les organisations du travail et dans les politiques de prévention, nous revendiquons la prise en compte de toutes les spécificités du travail féminin notamment par :

- La prise en compte par les employeurs de ces questions dans le document unique d'évaluation des risques avec des mesures de prévention qui répondent aux constats et questions soulevées au cours de l'évaluation ;
- Des communications et informations régulières des employeurs sur les questions de discriminations ;
- La formation de la hiérarchie et des acteurs de la prévention à la dimension genre

et aux discriminations ;

Les CHSCT doivent prendre en compte (comme le code du travail et le décret fonction publique le permettent) toutes les spécificités concernant les femmes au travail et notamment :

- Les violences sexistes et le harcèlement sexuel ;
- Les questions liées à la maternité en veillant à une prise en charge de protection avec l'avis des femmes concernées ;
- L'analyse de la situation des temps partiel (le plus souvent des femmes), les conséquences sur la charge de travail et les conditions du retour à plein temps ;
- Dans l'analyse des conditions de travail, les inspections et enquêtes, la prise en compte systématique des inégalités F/H et des questions de genre ;
- Dans la prise en compte de la situation des femmes dans les entreprises de sous-traitance. Ces questions concernent aussi les autres instances représentatives du personnel que sont les CE et les DP (et les CT et CAP dans la fonction publique).

Par ailleurs, de nombreuses revendications sont communes aux femmes et aux hommes même si elles vont, dans l'organisation actuelle de la société, toucher souvent de manière plus importante les femmes. Ces revendications touchent notamment le temps de travail (sa réduction massive et son organisation horaire), le contenu du travail (pressions, intensification, risques professionnels, pénibilités, les évolutions technologiques...), le lien entre contraintes professionnelles et vie familiale, les questions de mobilité, de transports etc.

Toutes ces questions devront faire l'objet d'une réflexion dans Solidaires avec notamment un travail commun entre la commission femmes et la commission conditions de travail.

5. Articulation vie personnelle/vie professionnelle

Le patriarcat, réapproprié par le capitalisme, utilise du travail domestique gratuit des femmes et s'appuie sur la division sociale et sexuelle du travail. Les femmes prennent en charge (et elles sont éduquées pour) l'essentiel de l'entretien de la famille, l'alimentation, le soin des enfants, des malades et des personnes âgées. Ainsi, la place des femmes au travail est étroitement liée à l'inégale répartition du travail domestique. Aussi, et dès lors que l'on souhaite améliorer cette place, l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des femmes comme des hommes est un élément central.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- Le développement, avec des moyens et un personnel titulaire suffisant, de services publics de proximité de la petite enfance et d'aide aux personnes en perte d'autonomie ;
- Des crèches collectives et un réseau d'aides à la petite enfance proche du domicile et d'égal accès sur l'ensemble du territoire ; nous rejetons les projets de garderie « usines à bébé »... ; par ailleurs les crèches d'entreprises renforcent la dépendance entre les salariés-es et leur employeur ;
- La non pénalisation de la période de maternité, paternité, d'adoption et du congé parental avec rattrapage salarial intégral dès le retour dans l'entreprise ;
- Une information particulière autour des conséquences des congés parentaux et des temps partiels, sur l'évolution de carrière et sur les niveaux de retraites ;
- Le droit pour tous celles et ceux qui le désirent à une formation lors de leur retour après un congé parental ou une disponibilité liée à la parentalité ;
- La prise en compte de la situation de parentalité pour les horaires de travail, l'at-

- tribution de congés et de temps partiel choisi avec priorité aux familles monoparentales ;
- Le changement du mode de calcul actuel relatif aux autorisations d'absences pour enfant malade au prorata du nombre d'enfants à charge, sans condition d'âge. Toutes ces autorisations d'absences doivent être considérées comme un droit et non une tolérance ;
- La rémunération de toutes les autorisations d'absences, si elles ne sont pas liées à une rémunération dans l'entreprise selon la convention collective ;
- La création d'autorisations d'absences, spécifiques et supplémentaires en cas d'épidémie et de pandémie (fermeture d'écoles et de crèches) ;
- Lors des réorganisations, la prise en compte des situations des personnes éloignées du service (maternité, paternité, adoption, congé parental) et prise en compte de la situation familiale.

6. Durée du travail

Avec plus de 6 millions de chômeurs et chômeuses, les temps partiels imposés et les boulots précaires, l'idée de partager le travail pour travailler tous/tes devrait s'imposer comme un des piliers de la lutte contre le chômage de masse, avec des créations massives d'emplois nécessaires pour satisfaire les besoins sociaux actuellement non comblés...

7. Formation et évolution de carrière

La formation est le complément essentiel des évolutions pour la présence des femmes dans les différents secteurs professionnels. Le taux d'accès à la formation est de 39,8% pour les femmes et 42,8% pour les hommes. C'est la structure de l'emploi qui explique en partie la différence : 15% des formations suivies par les femmes sont diplômantes, qualifiantes ou certifiantes contre 25% pour les hommes. La loi prévoit, sans l'obliger, la mise en place de dispositifs de formation pour favoriser l'égalité professionnelle.

Nous demandons :

- Le taux des femmes qui accèdent aux formations qualifiantes doit être au moins équivalent au taux de féminisation de l'entreprise ;
- Une représentation équilibrée entre hommes et femmes dans la formation professionnelle continue interne et externe ;
- Des formations professionnelles favorisant la mixité dans les métiers ou postes avec la création de parcours professionnels internes permettant d'améliorer la répartition des sexes dans les métiers ;
- Le respect de conditions correctes de formation (pas de retour sur le poste de travail après une journée de formation), formations adaptées aux horaires de travail et éventuels temps partiels ;
- Des formations décentralisées au plus près des salarié-es ; le cas échéant, les coûts induits individuels et familiaux doivent être pris en charge par l'employeur ;
- L'exigence de respect des proportions hommes/femmes dans les promotions par rapport au nombre de salariés-es de la catégorie de départ ;
- La suppression de la proratisation du DIF (Droit individuel à la formation) en fonction du temps travaillé.

Pour la fonction publique, un examen de l'évolution de carrière des femmes suivi d'actions pour l'améliorer est indispensable :

- La prise en compte totale du congé parental dans l'ancienneté, quelle que soit sa durée (depuis 2012, il est pris en compte la première année dans son intégralité,

- puis seulement pour moitié les années suivantes) ;
- Au-delà des éléments du rapport de situation comparé, il faut examiner cette évolution par des études sur des cohortes (% de promotions d'hommes et de femmes entrés-es au même moment dans la fonction publique) ;
- Pour les promotions internes, l'examen en Commission administrative paritaire du pourcentage genré entre les promus-es et les promouvables est indispensable. Des plans d'actions devront agir en conséquence ;
- Outre les promotions internes, pour lesquelles les obligations de mobilité doivent être limitées au maximum, les évaluations des agents doivent « neutraliser » les congés de maternités, les congés parentaux ;
- La suppression de la proratisation du DIF en fonction du temps travaillé.

8. Précarité

Plus de 8 millions de personnes en France vivent sous le seuil de pauvreté, et une part importante sont des femmes, en situation de temps partiel contraint, ou ayant à charge seules des enfants... 30,1% des femmes sont à temps partiel contre 6,9% des hommes, ou, pour le dire autrement, 82% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes tandis qu'elles forment près de 80% des travailleurs pauvres. Le sous-emploi touche 7,9 % des femmes et 2,6 % des hommes. Les revendications portant sur une revalorisation globale des minima sociaux sont donc, aussi, fondamentales pour l'autonomie des femmes. De plus, la résorption de la précarité passe par l'élaboration d'un nouveau statut des salariés-es.

Nous revendiquons :

- L'accès aux droits fondamentaux, la satisfaction des besoins fondamentaux. Ceci passe par une tarification progressive pour l'eau, l'électricité, le gaz, le transport, le logement, les moyens de communication... y compris par la gratuité pour satisfaire les besoins fondamentaux ;
- L'accès à un logement décent quels que soient les revenus, avec dans l'immédiat une attention particulière aux familles mono-parentales.

9. Chômage

Depuis les années 1970, le chômage des femmes en France a toujours dépassé celui des hommes. Si depuis 2009, les taux se sont rapprochés pour devenir équivalents, l'écart entre les hommes et les femmes est reparti à la hausse en 2011 : 9,7 % de femmes étaient sans emploi en 2011 contre 8,8 % des hommes.

Les plans d'austérité au nom de la crise financière, économique ont des effets dévastateurs sur l'ensemble de la société mais les répercussions sont particulièrement préjudiciables pour les femmes. Parce que le marché du travail est très segmenté, que les femmes sont davantage concernées par des formes d'emplois atypiques mais aussi parce qu'en période de crise économique, les questions d'égalité professionnelle entre femmes et hommes sont mises au placard.

Nous revendiquons :

- Le droit à un emploi non précaire pour tous/tes, c'est-à-dire un emploi à temps complet (éventuellement temps partiel réellement choisi) sous un statut bien défini : CDI ou fonctionnaire ;
- Une réduction du temps de travail à 32 h, moyen le plus efficace pour créer des emplois ;
- Des formations qualifiantes choisies et rémunérées ;
- L'augmentation des allocations chômage et des minima sociaux ;

- Une refonte globale de Pôle emploi qui doit se mettre au service des demandeurs d'emploi et non être une machine à contrôler et radier ;
- La présence des associations de chômeurs/chômeuses là où se décide leur sort.

10. Retraite

Les inégalités femmes/hommes en matière de retraite sont importantes dans le secteur privé comme dans le public et résultent des inégalités dans le monde du travail (qui dit temps partiel, dit retraite partielle, et il faut prendre en compte les congés parentaux, les inégalités salariales...). La pension de droit direct des femmes est inférieure en moyenne de 42 % à celle des hommes, leur pension globale de 28%. Les femmes ont en moyenne des carrières plus courtes que les hommes ; elles partent plus tard à la retraite (1,4 an plus tard pour les personnes parties en 2008) ; elles sont plus souvent concernées par la décote et bénéficient beaucoup moins de dispositifs comme la surcote ou la retraite anticipée pour carrières longues. Les différentes réformes de ces dernières années, en augmentant la durée de cotisation et les annuités, aggravent donc de fait la situation des femmes retraitées d'aujourd'hui et de demain.

Nous revendiquons :

- Aucune retraite inférieure au Smic ;
- L'annulation de la décote ;
- Le droit à la retraite à 60 ans et départs anticipés à 55 ans pour pénibilité ;
- La majoration du taux de cotisation retraite employeur pour les emplois à temps partiel sur une base de taux plein ;
- Le maintien des dispositifs préférentiels pour les femmes tant que l'égalité salariale, et l'égalité de prise en charge des enfants n'est pas réalisée en particulier les bonifications et majorations existant avant la réforme de 2003 (pour la Fonction publique mais pas le secteur privé) ;
- Une révision des pensions de réversion prenant en compte les nouvelles formes familiales, notamment le PACS.

POUR UNE ÉGALITÉ DÈS L'ÉCOLE

Si l'égalité des droits est réalisée depuis plusieurs décennies, les inégalités entre les filles et les garçons à l'école persistent, reflets et vecteurs de reproduction des inégalités sexuées dans tous les champs de la vie sociale. L'école pourrait pourtant être un espace majeur de socialisation non-sexiste. La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif signée le 7 février 2013 définit trois axes de priorités : « acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes ; renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ; s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation à tous les niveaux d'étude ». Mais cela suffira-t-il ?

L'école est encore un rouage de la reproduction sexiste. Depuis 1964, il y a tous les ans plus de bachelières que de bacheliers mais les filières et l'orientation sont très sexuées : les garçons sont beaucoup plus nombreux dans les filières considérées comme les plus prestigieuses, les filles sont quasiment exclues des formations industrielles. Pourtant ni les filles, ni les garçons ne sont meilleurs par nature à l'école. Leurs modes de vie, leur éducation, les choix des parents ou le fonctionnement du système éducatif restent différenciés. Tout se passe comme si l'image des métiers était encore dominée par une ancienne répartition des fonctions, entre la sphère de la production, appartenant aux

hommes, et la sphère de la reproduction, apanage des femmes ; comme si les fonctions domestiques traditionnellement assumées par les femmes dans l'aire familiale étaient aujourd'hui transférées dans le monde salarié (rapport n° 2013-041 de mai 2013 sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les écoles et les établissements).

Les élèves sont à l'école dans un monde profondément structuré selon leur sexe. Dans l'espace classe, ce sont les garçons qui dominent. Ils dominent l'espace de jeux, la cour de récréation. Ils dominent l'espace didactique : ils utilisent leur savoir pour se faire valoir, ils dominent l'espace sonore par leur prise de parole voire par des problèmes de discipline. Quant aux enseignants-es et aux personnels d'éducation, la plupart sont convaincus-es qu'ils/elles manifestent une neutralité pédagogique quel que soit le sexe des élèves. Pourtant, les enquêtes de terrain montrent que les enseignants-es agissent différemment selon qu'ils/elles ont affaire à des filles ou des garçons, ces derniers étant davantage sollicités et faisant plus souvent l'objet de l'attention professorale.

Il y a une sous représentation des femmes et une persistance des représentations stéréotypées dans les manuels scolaires. La place des femmes est encore fortement marquée dans la sphère domestique où leur rôle est réduit à celui de mère et d'épouse. Elles restent peu représentées dans les sphères économique et politique. Les manuels continuent d'être la projection culturelle de la société française et donc de transposer les stéréotypes.

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), la répartition des femmes et des hommes fait clairement apparaître des schémas « genrés ».

Deux effets apparaissent :

- Un aspect disciplinaire : les femmes sont majoritaires dans toutes les filières universitaires sauf « sciences fondamentales et applications » et staps, et sur-représentées dans les filières médicales, Lettres et Sciences Humaines et surtout en formations paramédicales et sociales, reproduisant ainsi des schémas sociaux bien ancrés. Cet effet est encore plus flagrant dans les filières à entrée sélective : les femmes dominent en « prépas » commerce et littéraire mais sont seulement 30 % en « scientifique ».
- Un effet de « plafond de verre » : alors que les femmes passent davantage en deuxième cycle (master) que les hommes, la tendance s'inverse à l'entrée en doctorat, tout particulièrement en sciences. Cette tendance se confirme dans les fonctions d'enseignement et de recherche (les femmes ne représentent plus qu'environ 40 % des recrutements). Et plus on s'élève dans la hiérarchie, plus la prépondérance masculine s'exprime (environ 10 % des « classes exceptionnelles » sont des professeuses ou directrices de recherche!). Et ce, y compris dans les filières les plus « féminisées » : l'effet est là, clairement sexiste, indépendamment de quelconques « préférences » disciplinaires.

La fonction publique est fortement investie par les femmes qui y voient le moyen de mieux rentabiliser leurs diplômes. En particulier, les métiers de l'éducation connaissent un taux croissant de féminisation. Toutefois, la répartition entre hommes et femmes est très inégale selon les niveaux d'enseignement et selon les fonctions exercées. Dans le premier degré, 81,6 % des enseignants-es sont des femmes, 57,8 % dans le second degré, mais 36,8 % seulement dans l'enseignement supérieur. Les femmes sont proportionnellement trois fois plus nombreuses que les hommes à exercer à temps partiel, et leur indice moyen de rémunération est plus faible (93,3 %) ; l'écart est plus réduit dans le second degré (96,6 %). Elles sont encore minoritaires parmi les personnels de direction d'établissement (45,9 %), les inspecteurs/trices de l'éducation nationale

(45,3 %), les inspecteurs/trices d'académie - inspecteurs/trices pédagogiques régionaux (41,1 %), les inspecteur/trices généraux/ales (25,8 %), les recteurs/trices (25 %). Les politiques d'égalité, d'abord centrées sur les questions d'orientation, se préoccupent de plus en plus des discriminations et violences sexistes, et donc du rôle de l'école pour les prévenir et les combattre d'abord en son sein. Ce phénomène est encore mal cerné, faute d'outil statistique permettant de le mesurer à tous les niveaux et d'en suivre les évolutions.

Mais si l'école favorise les inégalités entre filles et garçons, elle y contribue aussi de manière passive. En effet, la faible place accordée à la question du genre au sein des écoles et des établissements, condamne le plus souvent à taire cette réalité, même lorsqu'elle interpelle les enseignants-es.

Le poids et la complexité des facteurs internes et externes qui influencent les rapports de genre et sont susceptibles de créer, maintenir ou renforcer des inégalités, sont de telle ampleur que les politiques conduites depuis plusieurs décennies parviennent bien difficilement à faire bouger les lignes.

Nous revendiquons donc :

- La prise en compte réelle de la question de genre au sein de l'école, des établissements ;
- Une réelle lutte contre les stéréotypes au sein de l'école (dans les manuels, les comportements, l'utilisation des espaces, etc.).

CONTRACEPTION, AVORTEMENT : DES DROITS À PRÉSERVER, DES MOYENS À RENFORCER

En France, dès la fin du XIXe siècle, des féministes, des libres penseurs-es, des médecins engagés-es, des militants-es syndicalistes... cherchent à diffuser des informations sur la planification des naissances et les moyens de contraception. Elles/ils seront vivement réprimés-es, et la loi de 1920 interdisant la contraception et l'avortement porte un coup durable à ces luttes. Cependant, le combat des femmes pour pouvoir décider d'avoir, ou non, un enfant n'a pas cessé. La loi sur la contraception de 1967 (dite « loi Neuwirth »), puis la « loi Veil » sur l'interruption volontaire de grossesse de 1975, toutes deux améliorées depuis, sont un grand pas en avant pour l'émancipation des femmes.

Maîtriser sa fécondité permet de vivre une sexualité plus épanouie, dégagée de la peur constante d'une grossesse non désirée. C'est aussi pour les femmes échapper à l'assignation à la maternité et à la sphère domestique, acquérir leur autonomie en particulier en investissant le monde du travail. Enfin, la dissociation de la sexualité et de la procréation a fait émerger la question encore souvent méprisée de la sexualité et du plaisir au féminin.

La « meilleure » contraception est celle que la femme choisit en fonction de sa situation et des informations dont elle dispose. Cependant, l'accès à la contraception reste tributaire des moyens financiers alloués aux politiques de santé publique (centres de planification, remboursement des contraceptifs...), du pouvoir médical qui a longtemps misé sur le « tout pilule » sans tenir compte de l'avis des patientes, du regard social sur la sexualité des femmes, particulièrement des jeunes filles, qui entrave leur propre prise en charge de leur contraception, enfin de l'accroissement des inégalités sociales et géographiques devant l'information et l'accès aux soins.

L'avortement n'est pas mieux loti, surtout depuis la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) qui a particulièrement fragilisé les maternités et les Centres IVG. Le 17 jan-

vier 1975, la loi Veil, en légalisant l'avortement, a permis à des millions de femmes de voir reconnaître ainsi un droit fondamental et de mettre fin aux avortements clandestins et aux milliers de décès qui allaient avec. Cette loi résulte de fortes mobilisations (manifestations de rue, procès dit de Bobigny, manifeste des 343...), qui ont obligé le gouvernement à répondre favorablement au droit à l'avortement. En accordant aux femmes ce droit, on conforte le passage d'un modèle de maternité sous contrainte à une maternité choisie, ce qui permet aussi de redéfinir la parentalité de chacun des deux sexes. Mais il reste fragile et appelle à la vigilance à l'heure où resurgissent de nombreux conservatismes.

Aujourd'hui, il faut toujours combattre des idées reçues, par exemple que les femmes qui avortent sont irresponsables (« avec tous les moyens de contraception qu'on a ! » est une réflexion encore trop fréquente !) ou encore qu'elles en resteront marquées à vie.

Statistiquement, une femme sur deux se retrouve devant une grossesse non désirée au cours de ses années de fertilité. Le droit à l'avortement concerne donc toutes les femmes, à un moment ou à un autre.

Si la société véhicule toujours l'idée qu'une femme ayant recours à une IVG souffre de séquelles psychologiques, la réalité est toute autre : l'avortement n'est pas forcément un drame. Il est un moment dans la vie d'une femme, qu'elle vivra à sa façon en fonction de sa situation globale et des motifs de sa décision, mais d'autant mieux si on ne la culpabilise pas !

Des attaques sur plusieurs fronts

Tous les moyens sont bons pour attaquer le droit à l'avortement : commandos et manifestations anti-IVG, recrudescence d'un ordre moral porté, pour beaucoup, par les religions où le rôle de la femme est réduit à un « rôle maternel », tentatives de donner un statut social et juridique à l'embryon, sous-évaluation financière de l'acte et moyens financiers insuffisants pour les hôpitaux qui ont pour effet de rendre « non rentable » l'IVG. L'accès à l'avortement et les conditions dans lesquelles il est pratiqué se sont dégradés. Les CIVG étant également des centres de planification, d'accueil et d'aide aux femmes en difficulté, tout le travail d'accompagnement, de dépistage, de contraception et de prévention est également remis en cause.

Comme tous les sujets touchant à la sexualité et la famille, le droit à disposer de son corps est ciblé par les tenants de l'ordre moral ou religieux. Il reste donc un acquis à protéger et à développer partout, notamment là où il n'existe pas.

Nous revendiquons :

- Le maintien des CIVG de proximité, et la création de nouvelles structures en fonction des besoins du public ;
- L'application effective de la loi de 2001 sur l'IVG et la contraception, et le respect de l'obligation pour les établissements d'organiser la pratique de l'avortement ;
- L'amélioration de l'accès aux soins et à la planification familiale pour toutes et tous ;
- Le remboursement et/ou la gratuité de tous les moyens de contraception ;
- Le développement de l'information et de l'éducation sexuelle auprès de tous les publics, ainsi que l'éducation à l'égalité fille/garçon ;
- L'abrogation de la loi HPST et l'engagement de l'État pour un service public hospitalier accessible à tous/tes et de qualité ;
- La défense, partout dans le monde, du droit à la contraception et à l'IVG. Dans ce sens, nous serons vigilants-es face aux attaques régressives qui se déploient au

niveau européen ;

- Favoriser le développement de la contraception masculine afin qu'elle ne soit pas supportée seulement par les femmes.

CORPS, PUBLICITÉS ET NORMES

L'incorporation des normes de genre façonne des représentations et des usages du corps différenciés, depuis l'enfance et tout au long de la vie. Le corps est un enjeu fondamental de socialisation genrée, d'inculcation de définition de soi et des autres, de comportement, d'attitude, d'apparence... donnés comme féminins et masculins, et construits dans et par les interactions et les institutions sociales. Quelle que soit la marge de manœuvre individuelle et collective vis-à-vis de cette forme de conditionnement, ses ressorts sont puissants : il suffit d'observer une cour d'école, un bus bondé ou une rue quelconque à 1h du matin pour s'en rendre compte.

Si ces normes identitaires sont contraignantes pour les deux sexes, elles sont génératrices de violences vis-à-vis des femmes (le contrôle social sur les femmes passe avant tout par celui sur leur corps) et des individus-es qui y dérogent, en particulier les lesbiennes, gais, bi, trans (LGBT)...

Tous les espaces sociaux sont concernés (famille, école, travail, culture...) mais les médias, et en particulier les publicitaires et les organes de communication, contribuent très largement à faire perdurer les normes de genre sous leurs dimensions les plus sexistes : la jeunesse, la beauté, la maternité, la lascivité associées aux femmes d'un côté et la force, la virilité, la puissance et l'action aux hommes de l'autre.

En véhiculant les pires clichés sexistes, la publicité renforce la domination masculine et offre un horizon indépassable que seraient les soi-disant différences naturelles et biologiques entre les femmes et les hommes et leur complémentarité. En imposant ces diktats qui ne sauraient être remis en cause, elle contribue à une culpabilisation permanente des individus qui ne rentreraient pas dans les rôles ou la sexualité prédéterminés par leur sexe.

Nous revendiquons :

- Une éducation non-sexiste dès la petite enfance (crèches, école...) ;
- L'interdiction des pubs sexistes et autres supports de communication véhiculant des messages sexistes ;
- L'application des lois sur les discriminations contre les LGBT.

AGIR CONTRE LES VIOLENCES

Violences conjugales, violences sexuelles, violences sexistes au travail, violences intra-familiales... touchent en immense majorité des femmes, et s'ancrent dans le système patriarcal qui les engendre et permet leur perpétuation. Elles traversent tous les milieux sociaux, et s'exercent en premier lieu au sein de la famille. Depuis l'Enquête Nationale sur les Violences faites aux Femmes en France (ENVEFF, 2000), les études successives confirment la fréquence et la gravité de ces violences, qui peuvent aller jusqu'au meurtre - une femme meurt tous les deux jours et demi des suites de violences conjugales en France.

Tous les acteurs sociaux sont concernés et peuvent y être confrontés. Les syndicalistes le sont sur le terrain professionnel où, par exemple, un quart des agressions sexuelles déclarées dans l'enquête Cadre de vie 2007 (INSEE/OND) se sont produites au travail. Mais nous pouvons être aussi interpellés-es par des collègues, des militantes vivant

des situations de violences dans la sphère privée. Il s'agit dans tous les cas de pouvoir entendre et identifier les situations de violences, et orienter les femmes vers des interlocuteurs outillés. Au-delà des réponses individuelles, une sensibilisation et une information régulière sur ces questions dans les lieux de travail, en direction des hommes comme des femmes, s'avère précieuse pour questionner les préjugés, faciliter la parole, permettre des prises de conscience sur le continuum entre « sexisme ordinaire » et violences sexistes.

Enfin, nous devons relayer les luttes contre les violences faites aux femmes au niveau de nos collectifs de travail et syndicaux.

1. Les violences sexistes au travail

Les violences sexistes au travail peuvent prendre plusieurs formes : harcèlement sexuel, agressions sexistes et sexuelles au sein du collectif de travail, ou venant des usagers, de la clientèle. Elles sont d'autant plus difficiles à identifier et à dénoncer si le milieu de travail tolère les ambiances sexistes (réflexions, blagues, affichages, gestes...).

On peut agir syndicalement :

- Par un travail d'information, de prévention et de promotion des comportements non sexistes. La loi contre le harcèlement sexuel doit être rappelée chaque fois que nécessaire ;
- Par la prise en charge collective sur le lieu de travail de la situation de violence et le soutien à la victime, souvent isolée et parfois mise à l'écart du collectif de travail pour avoir soulevé le problème ;
- Par une action syndicale en DP, CHSCT et CE notamment (et CT, CAP pour la fonction publique), c'est toute la section syndicale qui doit intervenir auprès de la Direction, de la médecine du travail, de l'inspection du travail, des services sociaux... avec des soutiens possibles à des initiatives en justice (Prud'hommes ou/et pénal). Les DP ont une responsabilité particulière avec la mise en œuvre du droit d'alerte. Les CHSCT doivent enquêter sur le lien avec l'organisation du travail notamment dans les situations de relations avec le public ;
- Par l'accompagnement des victimes dans leurs démarches et, selon le type de violences subies, par des relais avec des associations d'aide aux victimes ;
- Les accords égalité professionnelle doivent comporter des mesures spécifiques : par exemple, la mise en place de mesures d'accompagnement des victimes en cas d'agression.

En matière de lutte contre les violences, nous exigeons :

- L'intégration des violences sexistes et sexuelles au travail dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ainsi que dans le programme annuel de prévention ;
- La prise en compte des conséquences des violences conjugales dans le déroulement de carrières des femmes (absence de sanctions, et/ou de revalorisation de situation en raison des conséquences qu'ont les violences conjugales sur la salariée) ;
- La mise en place au sein des entreprises et des administrations publiques de mesures d'actions sociales et administratives visant à aider matériellement les femmes victimes de violences conjugales (logement, prise en charge des frais juridiques, aménagement d'horaires, facilités de mutation...) ;
- La formation des salariés-es et des différents acteurs de la prévention (élu-es CHSCT, médecins de prévention, les assistants-es de prévention, etc.) et de l'encadrement à la lutte et la prise en charge des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- La reconnaissance de toutes les violences au travail et leurs prises en compte sys-

tématiques par les CHSCT (déclaration d'accident, arbre des causes, convocation de CHSCT extraordinaire) et la prise en compte dans les procédures hygiène et sécurité.

2. Les violences conjugales

Les violences conjugales, ce sont bien sûr les coups, mais aussi les insultes, les menaces, le contrôle des fréquentations... Les violences physiques arrivent le plus souvent dans le prolongement de violences verbales et psychologiques qui fragilisent la femme et lui font perdre toute estime d'elle-même. La dévalorisation, la culpabilisation, l'isolement sont les leviers d'un système d'emprise qui vise à la « chosification » et, finalement, à la destruction de l'autre. Le « machisme ordinaire » brouille cependant les pistes et ne permet pas toujours de prendre conscience de la gravité des discours et des actes posés. On retrouve ce phénomène dans presque toutes les situations de violences, mais il est ici exemplaire, car les stéréotypes de genre sont particulièrement bien intégrés dès que l'on touche au couple (et plus généralement à la famille) et cautionnent une permissivité à l'égard d'attitudes inacceptables de domination et de mise sous dépendance.

On peut agir syndicalement :

- Par une sensibilisation des personnels et des élus-es qui permette de détecter et d'entendre ces situations de violences et d'orienter les salariées concernées ;
- Par la prise en compte des conséquences de violences conjugales dans la défense de salariées (par exemple un licenciement pour absences irrégulières) ;
- Par une expression syndicale régulière sur cette question (bulletins, tracts...);
- Par l'augmentation du nombre de places d'accueil en hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales.

3. Les viols et agressions sexuelles

Contrairement à une image répandue, les agressions sexuelles et les viols ne sont pas tant le fait d'inconnus dans l'espace public que de membres de l'entourage des victimes. Le sentiment de culpabilité, la peur d'être rejeté-e par la famille ou par le groupe de pairs, la crainte de représailles concourent au silence des victimes. Si les mentalités ont un peu progressé sur cette question, le soupçon que la jeune fille/la femme « y est bien pour quelque chose » reste d'actualité. La banalisation de ces actes se fonde notamment sur des idées préconçues telles que l'existence de besoins sexuels irrépressibles chez les hommes, ou que quand une femme dit non, elle veut en fait dire oui. On retrouve ici de façon sous-jacente une représentation sociale de la sexualité où les femmes sont au service et à disposition des hommes. Leur consentement s'en trouve nié. Les agressions sexuelles et les viols relèvent du droit pénal, les premières comme délits et les seconds comme crimes. On méconnaît, sous-estime trop souvent les conséquences psychologiques graves pouvant être invalidantes, parfois irrémédiablement, que ces agressions peuvent causer : rejet de son corps, repli sur soi, dévalorisation, perte de confiance, dépression récurrente, angoisse, peur de l'autre, peur de sortir, de travailler en présence d'hommes... qui détruisent la vie de certaines de ces femmes.

On peut agir syndicalement :

- En créant les conditions qui permettent aux salariées de parler d'éventuelles agressions sur le lieu de travail (affichage, expression syndicale...);
- En orientant et en accompagnant les victimes vers les permanences juridiques, sociales, psychologiques spécialisées et vers la démarche judiciaire ;

- En luttant contre les ambiances sexistes qui verrouillent la parole des femmes et cautionnent les agresseurs ;
- En accompagnant leur reprise au travail soit sur leur ancien poste, soit, si elles le désirent, avec une mutation.

LOGEMENT : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ, DES SPÉCIFICITÉS POUR LES FEMMES

Dans un contexte « d'austérité » qui lamine le financement des politiques publiques et les principes de solidarité, les problématiques autour du logement et de l'hébergement sont loin de régresser. Signe des temps, des femmes de tous âges et des familles apparaissent de plus en plus nombreuses dans les circuits de l'hébergement d'urgence, voire à la rue. Si la lutte pour un logement digne est sans frontière de genre ou de composition familiale, des mécanismes de précarisation et des fragilités spécifiques aux femmes sont à l'œuvre, qu'il s'agit d'identifier pour affiner nos revendications et nos actions. Nous revendiquons qu'une simple attestation sur l'honneur soit acceptée pour justifier d'une séparation lors du dépôt d'une demande de logement social.

Le chômage croissant, les modes d'insertion sur le marché du travail, les conditions d'emploi (notamment en temps partiel pour gérer la vie familiale) et de rémunération d'une grande partie des femmes pèsent sur leur accès au logement. Les familles monoparentales dont l'adulte est une femme (86 % des situations de monoparentalité), et les retraitées sont particulièrement concernées, tandis que la faiblesse des revenus de nombre de femmes vivant seules et sans enfants les met en grande difficulté, face au coût croissant du logement, alors que peu d'aides sociales leur sont accessibles. Les femmes sont plus que jamais dans le collimateur de la crise économique, de la crise du logement, de la casse de l'État social et du démantèlement des dispositifs d'hébergement.

1. Familles monoparentales : logées, mais endettées

Lorsque les femmes ont des enfants à charge, elles sont relativement protégées de la perte totale de toit du fait des aides liées à l'aide sociale aux familles – ce qui est beaucoup moins vrai pour celles en situation irrégulière. Pour l'essentiel, les mères élevant seules un ou plusieurs enfants ont un logement : dans le parc social très majoritairement, souvent dans des zones urbaines dégradées et dans de moindres conditions de confort (nombre de pièces, exposition au froid...). Dans le parc privé, les marchands de sommeil et les taudis sont toujours bien présents. Or, on évalue entre 2,5 et 3,5 millions le nombre de logements vacants hors résidences secondaires en France.

Plus d'un tiers des femmes en situation de famille monoparentale déclarent connaître des difficultés financières liées au logement, et cumulent les impayés (loyer, factures...) et les dettes. Les aides étant in fine conditionnées au paiement, un cercle vicieux peut vite se mettre en place. L'expulsion locative n'est alors pas loin.

2. Survivre à la rue

D'après l'INSEE en 2012, deux sans-domiciles sur cinq sont des femmes. A la spoliation d'espace et au vol de biens (communs aux femmes et aux hommes) s'ajoutent les atteintes sexuelles : l'exposition à la violence est permanente. Beaucoup fuient les foyers d'urgence mixtes et les hôtels après avoir été confrontées à des agressions et au sentiment d'insécurité liés au fait d'être femme dans ces lieux, qui ne pensent pas la violence de genre. Ces femmes, jeunes et moins jeunes, y ont très souvent déjà été confrontées. Elles subissent en outre la violence institutionnelle de la défaillance de

systèmes de protection du fait du retrait des pouvoirs publics du champ de l'hébergement.

Nous revendiquons :

- Le maintien et le développement des centres d'hébergement, notamment ceux qui accueillent des femmes, avec les moyens humains et matériels indispensables, des personnels en nombre et qualifiés pour appréhender les problématiques spécifiques de logement des femmes ;
- L'arrêt immédiat de toute expulsion sans relogement ;
- Un plan de construction de 200 000 logements sociaux par an, en priorité ceux adressés aux plus bas revenus : PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), PLUS (prêt locatif à usage social), PLS (prêt locatif social), PLI (prêt locatif intermédiaire) ;
- L'application des lois existantes en matière de logement (Dalo, réquisition) ;
- Un contrôle strict des loyers dans les secteurs privés et publics ;
- L'arrêt de la financiarisation et de la privatisation du logement.

REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

L'accès des femmes à la sphère publique a subi, et subit encore, les effets de la division sexuelle du travail et de leur minorisation matérielle et symbolique (en témoigne, entre autres, leur accès « tardif » au droit de vote). Leur entrée massive dans le monde salarié, le contrôle des naissances, un meilleur accès à l'éducation, les luttes féministes et sociales ont contribué à leur ouvrir les portes de la participation à la vie publique. Mais les obstacles et les discriminations restent vivaces, notamment dans le monde politique et médiatique.

En politique, pour la première fois en 2012 le gouvernement est paritaire. C'est loin d'être le cas dans toutes les autres instances tant au niveau national qu'au niveau local : les femmes représentent 26,9 % des députés-es à l'assemblée nationale, 21,8 % des sénateurs-trices, 48 % des conseillers-es régionaux/ales, 35 % des conseillers-es municipaux/ales. Elles sont par ailleurs moins nombreuses que les hommes dans le monde associatif, et concentrées plutôt dans des associations à vocation sociale, mais elles y prennent de plus en plus de postes à responsabilité ces dernières années.

Dans les médias comme ailleurs, les femmes sont sous représentées (37 % à la télévision, 17 % dans la presse et 1 min 35 de parole pour les femmes contre 25 min aux hommes à la radio). De plus, leur temps de parole est consacré au témoignage alors que celui des hommes est la plupart du temps lié au « savoir ». Les femmes sont aussi cinq fois plus citées sans leur nom ou uniquement désignées par leur prénom. Leur parole reste cantonnée aux problèmes du foyer, et leur fonction professionnelle est moins prise en compte que leur « rôle » de femme.

Aujourd'hui les pratiques culturelles des femmes et des hommes sont très semblables, mis à part la lecture (2/3 des femmes ont lu un livre en 2009 contre moins de la moitié des hommes). Les pratiques artistiques en amateur demeurent des activités davantage féminines. Mais si l'on regarde la place des femmes dans les postes à responsabilité dans le domaine de la culture on constate la surreprésentation des hommes : 80 % des emplois d'institutions sont occupés par des hommes, 26 % des structures labellisées du spectacle vivant sont dirigées par des femmes. Moins de 20 % de femmes sont à l'affiche puisque les hommes représentent 97 % des compositeurs-trices, 94 % des chefs d'orchestre, 78 % des metteurs-teuses en scène, 57 % des chorégraphes...

FEMMES IMMIGRÉES, FEMMES ÉTRANGÈRES, FEMMES SANS-PAPIERS EN FRANCE : LUTTER CONTRE DES DISCRIMINATIONS CROISÉES

On compte en France aujourd'hui autant de femmes immigrées que d'hommes. Leurs motifs et parcours de migration sont multiples. Leur statut juridique et administratif (titre de séjour, nationalité française...), leurs conditions de travail et de vie en France sont tout aussi diverses. Elles sont cependant toutes confrontées à des discriminations qui articulent genre, ethnicité et classe, sous différentes formes selon leur origine géographique, leur position sociale, leur parcours de vie... et qui relèvent tant du droit que des représentations et pratiques sociales. Le racisme systémique qu'elles expérimentent dans divers espaces de leur vie sociale vient s'imbriquer aux inégalités de sexe et de classe. Les descendantes d'immigrés ne sont pas épargnées par ces discriminations croisées.

1. Au travail

Les femmes immigrées sont de plus en plus présentes dans le monde du travail, mais un faisceau de discriminations, notamment à l'embauche, réduit le panel de leurs activités et contribue à leur précarité. En effet, elles travaillent surtout dans les services aux entreprises et aux particuliers (22 % contre 10 % des autres actives en 2011), souvent à temps partiel et en contrat précaire. Ce sont aussi les premières touchées par le chômage, particulièrement les étrangères qui pâtissent du nonaccès aux emplois soumis à la condition de nationalité française.

Cette discrimination directe et institutionnelle se double de pratiques discriminatoires plus « subtiles », renforcées par les pratiques patronales d'embauche et de gestion de la main d'œuvre qui aboutissent à une double segmentation sexiste et raciste du marché du travail. En retour, les contraintes liées à la division sexuelle du travail domestique et professionnel favorisent le travail à temps partiel dont on sait qu'il est à 80 % féminin, et qui concerne 34 % des immigrées contre 28 % des autres actives. Les filles d'immigrées, y compris celles qui sont nées, ont été scolarisées en France et ont la nationalité française sont doublement discriminées sur le marché du travail et peinent à trouver un emploi stable correspondant à leur qualification même lorsqu'elles sont diplômées. Enfin, certains secteurs d'emploi, comme celui du nettoyage ou des services aux particuliers, emploient nombre de femmes en situation irrégulière et les sur-exploitent. Horaires et lieux de travail éclatés, cadences intenable, salaires de misère et heures non-payées, harcèlement sexuel, les conditions d'emploi et de travail de ces salariées sont indignes. Mais celles-ci ne sont pas sans droits au travail, et ont accès à certains droits sociaux.

2. Des droits à gagner pour les femmes étrangères

Les restrictions croissantes du droit d'entrée et de séjour liées à la politique d'immigration dite « choisie » qui prévaut ces dernières années concernent certes l'ensemble des étrangers. Cependant, les femmes, venues dans le cadre du regroupement familial ou pour motif familial, sont rendues particulièrement vulnérables à l'exploitation, à la précarité et aux violences du fait de leur situation administrative, qui dépend de leur mari jusqu'à l'obtention d'un titre propre.

Après de longues années de lutte des associations féministes, la question de la « double violence » infligée aux femmes étrangères, c'est-à-dire la violence vécue et sa non-reconnaissance administrative et juridique, commence à être prise en compte. Il peut s'agir de violences subies dans le pays d'origine et ayant motivé leur départ, ou dans le pays de résidence, notamment au sein de la famille. Plusieurs lois récentes

introduisent une protection des femmes, en situation régulière ou non, victimes de violences conjugales, voulant éviter les mutilations sexuelles pour elles et pour leurs enfants ou encore en situation de mariage forcé.

Il est urgent de prendre en compte l'articulation des discriminations et la spécificité des conditions d'emploi et de vie au travail de ces femmes dans notre activité syndicale. L'implantation syndicale dans les secteurs d'emploi où elles sont concentrées reste faible, et leurs conditions d'emploi défavorables à leur syndicalisation. Pour autant, la vague de grèves dans l'hôtellerie, le nettoyage, la restauration, le bâtiment... des dernières années montrent une montée des mobilisations de ces salariés-es.

Nous revendiquons :

- Des politiques efficaces de lutte contre les stéréotypes et les discriminations sexistes et racistes dans le champ du travail comme dans l'ensemble de la société ;
- Un statut autonome pour les femmes étrangères, la reconnaissance de leurs droits individuels et un titre de séjour assorti d'une autorisation de travail systématique quel que soit leur mode d'entrée en France ;
- L'effectivité du maintien du droit au séjour pour les femmes subissant des violences et en cas de rupture conjugale, et son extension au-delà de la première demande de séjour ;
- Le droit d'asile pour les femmes fuyant leur pays pour échapper aux discriminations sexistes, aux mutilations sexuelles, maltraitances, mariages forcés, viols de guerre... mais aussi pour les hommes et les femmes subissant des persécutions en raison de leur orientation sexuelle ou de leurs actions comme de leurs idées en faveur des droits des femmes et des lesbiennes, gais, bi et transsexuels-les ;
- Des actions pour favoriser l'accès à la formation des femmes étrangères et notamment des primo-arrivantes ;
- L'abrogation des codes de statuts personnels et le refus de leur application en France et la promulgation de lois civiles égalitaires.

SANTÉ

Bien que l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes se réduise, les inégalités sociales de mortalité sont persistantes : à 35 ans, les femmes cadres ont une espérance de vie plus élevée que les ouvrières (la différence moyenne est de 3 ans). Relevons que le renoncement à des soins pour des raisons financières est plus élevé chez les femmes (16,5 %) que chez les hommes (11,7 %), malgré la mise en place de la CMU.

De nouveaux problèmes de santé émergent ou se développent, tandis que la prévention et le dépistage de pathologies comme l'ostéoporose demeurent insuffisants. Les troubles anxieux et dépressifs ont un poids plus important chez les femmes que chez les hommes en raison notamment de situations sociales et économiques plus difficiles. Les femmes restent les grandes oubliées dans les essais pharmaceutiques. Les tests cliniques sont réalisés sur des volontaires, dont la plupart sont des hommes – partant du principe qu'hommes et femmes sont identiques sur plan physiologique. Or, des effets secondaires, non révélés pendant les tests, peuvent apparaître chez des femmes après commercialisation du médicament.

Dans le monde du travail, le retard dans l'étude des conditions de travail des professions majoritairement féminines fragilise les femmes : la définition de la pénibilité vient du monde industriel, majoritairement masculin ; les expositions à des produits chimiques comme dans la coiffure ou les ports de charge comme dans la santé ou les services à la personne sont peu étudiés. Les troubles musculo-squelettiques concernent

majoritairement les femmes, et l'intensification du travail associée au type de métiers majoritairement exercés (soins, service à la personne, rapport au public...) renforce la pression au travail. Les normes sont souvent faites pour des hommes même si le milieu est mixte. Les contraintes liées aux horaires de travail de plus en plus imprévisibles et irréguliers s'ajoutent aux contraintes de la double journée du travail domestique.

Sauver l'hôpital !

Parallèlement, la Loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) a entraîné de nombreuses restructurations qui impactent particulièrement la santé des femmes, en tant qu'usagères et travailleuses des structures de santé. Le démantèlement des hôpitaux, des maternités de proximité et de services considérés comme non rentables induit des suppressions d'emplois et une restriction de l'accès aux soins par manque de moyens humains et matériels.

Les Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG) comptent parmi les services particulièrement fragilisés par cette réforme, certains ont d'ailleurs fermé. Les maternités sont regroupées et deviennent de véritables usines à bébé. Les durées d'hospitalisation se réduisent et les mères se retrouvent très rapidement seules à domicile sans accompagnement.

Les centres de rééducation et les maisons de retraite sont également touchés. Les femmes étant depuis toujours en charge de la gestion des soins et des accompagnements familiaux (soins aux enfants, aux personnes âgées, aux conjoints), quand la santé publique ne peut plus les garantir, ce sont elles qui s'impliquent encore plus fortement au sein du foyer pour assurer ces prises en charge. Leur santé est là aussi fragilisée. Leur assignation à la sphère domestique ne peut alors que s'accroître.

Les femmes représentent 80 % des personnels du secteur de la santé et sont touchées en première ligne par les suppressions d'établissements et d'emplois et par la dégradation des conditions de travail. Les salaires sont au plus bas, ne bénéficiant même pas des revalorisations du SMIC. Les hôpitaux subissent de nombreuses restructurations pour rentabiliser les soins et faire des économies. Le travail s'intensifie, les soins se déshumanisent, les temps collectifs disparaissent. Les techniques de management deviennent de plus en plus agressives pour contrer toute velléité de résistance.

Solidaires revendique :

- Un accès gratuit aux soins pour toutes et tous et la défense et l'amélioration du service public de la santé ;
- L'intégration de l'aide à domicile dans le service public ;
- L'arrêt des restructurations dans la santé ;
- L'arrêt de la T2A (tarification à l'acte) et de toute forme de tarification à l'activité ;
- La prise en compte du genre et du sexe dans l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

PROSTITUTION ET SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

L'Union syndicale Solidaires considère que la prostitution est une violence liée à la domination masculine et qu'il est nécessaire de la combattre. Cette position s'appuie sur le constat que les personnes prostituées sont en grande majorité des femmes, la clientèle étant, quant à elle, à 99 % masculine. Nous dénonçons ce mythe que les hommes auraient un « besoin sexuel » supérieur, qui nécessiterait une mise à disposition du corps des femmes (mais également d'hommes, et d'enfants) pour satisfaire cette pulsion incontrôlable. Ce mythe participe surtout au contrôle du corps des

femmes et de leur sexualité, et en cela, n'est que l'une des expressions du patriarcat comme l'était ou l'est encore le droit de cuissage, l'abus sexuel obtenu par le pouvoir (harcèlement) ou par la force (viol). Le combat féministe oblige aussi à questionner notre rapport au corps et à la sexualité puisque la domination se niche jusque là et les débats récents ont montré, sur cette question, que la femme en tant qu'« objet » reste encore d'actualité.

Nous nous opposons aux règlementaristes qui considèrent qu'il s'agit d'un métier comme un autre, que l'encadrer par des lois l'autorisant, permet de protéger les personnes prostituées. En Europe, quelques pays ont légalisé la prostitution. Ainsi, aux Pays-Bas, les femmes sont exposées dans des vitrines, en Allemagne, en Espagne elles sont dans des « centres commerciaux du sexe »... Dans ces pays, s'il n'existe pas encore de centres d'apprentissage pour l'activité sexuelle (sauf en Espagne) et un diplôme le concrétisant, les emplois proposés par les agences de placement peuvent néanmoins obliger des femmes à accepter de vendre leur corps, sous peine à terme de perdre leurs indemnités. Un nombre important d'études montre que cette prostitution réglementée n'empêche en rien la traite des femmes par les réseaux mafieux, elle tend même à la renforcer.

De même, nous sommes opposés-es au courant légitimiste qui s'appuie sur l'idée que la prostitution peut être librement choisie, même si elle ne concerne qu'une minorité de personnes, et qu'il convient alors de reconnaître, dans ce cadre, qu'il s'agit d'un service au même titre qu'un autre. Ainsi, vendre un service sexuel ne serait pas « vendre son corps », et il serait de ce point de vue comparable à vendre sa force de travail. Développé dans des pays qui interdisent la prostitution, ce courant revendique un statut reconnu (libéral) pour les personnes prostituées.

Traiter de la prostitution oblige aussi à considérer les enjeux économiques qui l'entourent, dans le système capitaliste actuel et néolibéral, d'où la notion de système prostitutionnel. Les réseaux de traite des êtres humains bénéficient de la libéralisation de la circulation des capitaux, et s'appuient par ailleurs sur la pauvreté de nombre de pays, comme sur les politiques migratoires actuelles, pour plonger nombre de candidats-es au départ dans les réseaux mafieux. Et ce sont en effet les femmes issues des milieux défavorisés et les migrantes qui sont surreprésentées dans la prostitution en France, l'âge moyen d'entrée y étant de 15 ans.

La privatisation de pans entiers de l'économie banalise également le recours à des échanges marchands dans des domaines de plus en plus étendus. De ce fait, considérer la sexualité comme un service sexuel renforce l'idée libérale que tout est marchandise, et fournit à l'expansion capitaliste un autre « secteur » d'activité pour l'instant interdit légalement en France.

L'Union syndicale Solidaires est sur ce point cohérente dans son objectif d'une société juste et égalitaire. Nous nous opposons à la marchandisation des corps et revendiquons une sexualité libre et gratuite. Et contrairement à certains courants qui tendent à caractériser les féministes abolitionnistes comme moralistes, la liberté sexuelle et surtout le plaisir qu'elle sous-tend, n'est ni l'apanage de certains et certaines, ni une condition suffisante pour autoriser sa marchandisation.

L'Union syndicale Solidaires considère qu'être soumis-e à une répétition d'actes sexuels sous contraintes (familiales, sociales, économiques...) est une violence qui ne peut être tolérée et qui nécessite des moyens financiers conséquents pour en sortir et exige donc son abolition. En ce sens, l'Union syndicale Solidaires refuse de considérer que la prostitution est un métier ou une offre de service.

Nous revendiquons :

- Un plan d'urgence pour les personnes voulant sortir de la prostitution afin de leur assurer une alternative pérenne, des lieux d'accueil et de soutien ;
- Des titres de séjour pour les personnes étrangères soumises à l'exploitation sexuelle et au trafic ;
- La criminalisation du proxénétisme, la confiscation des biens provenant de l'exploitation sexuelle pour les affecter à l'aide aux personnes prostituées ; la lutte contre le blanchiment de l'argent de la prostitution rendu possible par les paradis fiscaux et judiciaires et les circuits financiers ;
- Une politique de formation et d'éducation à la sexualité, dans le respect de l'autre ;
- L'accès pour toutes et tous aux droits universels : soins, prestations sociales, logement, formations.

2. Les femmes dans l'Union syndicale Solidaires : des pistes pour avancer !

Si notre Union a la prétention de représenter en son sein une majorité de salariées, elle ne peut faire l'économie d'analyser les freins qui participent à leur sous-représentation dans nos structures et donc à trouver, collectivement, des moyens pour y remédier. Cela renvoie aussi bien à leur place (et leur « rôle ») dans la société, qu'à nos interventions syndicales les concernant.

Dès lors, l'activité syndicale contre ces inégalités donne une visibilité à Solidaires auprès des salariées et contribue à développer notre syndicalisme, à le renouveler. Agir en interne pour une meilleure participation des femmes permet à notre syndicalisme d'affirmer et de montrer sa cohérence, comme ses valeurs démocratiques et émancipatrices.

Se déclarer féministe ne signifie pas automatiquement avoir échappé aux représentations stéréotypées de ce que devraient être les militantes et militants de Solidaires. Pas plus que cela ne gomme les inégalités qui en découlent, en particulier pour l'accès aux mandats et postes à responsabilités dans les structures qu'elles soient locales ou nationales.

Or, pour incarner un syndicalisme de transformation sociale, et y parvenir, nous ne pouvons éluder la question des représentations allouées aux unes et aux autres au sein même de nos organisations.

Faire le constat est nécessaire et indispensable. Mais passé ce constat, quelles sont les suites à envisager ? Existe-t-il des moyens et des outils (déjà mis en œuvre ou à inventer) pour qu'enfin les femmes trouvent toute leur place au sein de notre union syndicale ?

De la même manière que nous exigeons, avec raison, de nos employeurs-euses et des pouvoirs publics la mise en place de mesures concrètes et contraignantes en faveur de

l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (en partant du constat que la volonté politique seule ne suffit pas), ne devons-nous pas nous interroger sur notre propre responsabilité et capacité à répondre concrètement aux inégalités entre les femmes et les hommes dans notre organisation ?

C'est donc de ces enjeux dont il est question dans cette partie, enjeux dont nous sommes toutes et tous responsables car ils ne dépendent que de nous.

POUR UN CONSTAT SANS TABOU

Les données sexuées imposées aux entreprises par le Rapport de Situation Comparée (RSC) ont permis de montrer l'ampleur des inégalités au travail, dans tous les domaines. Et c'est sur cette base de données qu'il a été possible, dans les négociations sur l'égalité professionnelle, d'obtenir quelques avancées, en plus de questionner la place des femmes dans les entreprises et la fonction publique. Le RSC s'avère donc indispensable pour pointer les inégalités à partir de données fiables et précises.

Si quelques enquêtes sur la féminisation des structures, des porteurs et porteuses de mandat, des prises de paroles, etc., existent parmi les organisations de Solidaires, il n'en reste pas moins que l'on manque de données précises sur la place des femmes dans beaucoup d'entre elles. Or sans ces données il est extrêmement difficile de dégager des pistes de réflexion et d'action pour améliorer la situation.

C'est pourquoi il est proposé à l'ensemble des organisations composant Solidaires (syndicats, fédérations, Solidaires locaux) la mise en place d'un RSC comportant des indicateurs pertinents en fonction des réalités de chaque structure. Ce RSC serait présenté annuellement sur l'exercice de l'année précédente.

Il comporterait au moins le taux de féminisation de la structure, des instances (bureau, conseil, secrétariat), de la participation des femmes aux réunions de structures (locales, nationales, interprofessionnelles) ainsi que le taux de féminisation des bureaux de séances, de l'animation des réunions, des présentations des points de l'ordre du jour, des prises de paroles...

Il indiquerait également le taux de féminisation des différents mandats IRP/instances, des délégations pour les réunions et audiences avec les employeurs, de la participation aux différentes formations syndicales (qui pourront être sériées par type de formation)...

Si l'on peut facilement recenser la place des femmes dans les instances nationales (qui plafonne au tiers dans le meilleur des cas), cela devient plus compliqué au niveau des syndicats locaux, régionaux, des structures géographiques. Au congrès de Solidaires de 2008, les femmes ne formaient que 28,5 % des délégués-es et en 2011, ont connu une légère progression à 30 %. Autrement dit, le constat est simple : la féminisation syndicale reste en deçà de la place des femmes dans les secteurs d'activité.

DES OBSTACLES ET DES FREINS QUI PEUVENT ÊTRE SURMONTÉS

1. Un déficit de prise en charge

Nous sommes aujourd'hui dans une situation paradoxale : l'objectif de l'égalité apparaît légitime et fait plutôt consensus, les discriminations qui frappent les femmes, particulièrement dans le travail, sont reconnues et énoncées (infériorité des rémunérations, difficultés d'accès aux postes à responsabilité, manque de diversification des emplois, taux de chômage et de précarité plus importants, faiblesse des retraites...); et cependant aucune organisation, quelles que soient les volontés affichées, ne parvient

à mettre en œuvre des pratiques et des politiques efficaces pour les contrer dans le but de les faire disparaître.

Par ailleurs, les transformations du salariat ne jouent pas en faveur de la syndicalisation des femmes et à leur accès aux postes de décision : tertiariation, restructurations, développement des emplois précaires, du temps partiel et des horaires atypiques... Ces formes d'emplois atypiques touchent en premier lieu les femmes (plus d'un tiers d'entre elles).

L'INSEE indique en 2006 que les salariés-es en CDD ou intérimaires ne sont que 2,5 % à se syndiquer. Concernant les CDI, seulement 6 % des salariés-es à temps partiel se syndiquent, contre 9,5 % pour les salariés-es ayant un temps plein. En 2010, les formes d'emplois atypiques concernaient 30 % de l'emploi salarié, et plus du tiers des femmes et des moins de trente ans. Malgré les difficultés de syndicalisation comme d'exercice de l'activité syndicale pour ces salariés-es, de récentes mobilisations, dans le commerce par exemple, rappellent l'importance de l'implantation syndicale dans les secteurs exploitant la précarisation du salariat.

Pourquoi le syndicalisme dans son ensemble peine, voire échoue, à prendre en charge les revendications concernant les droits des femmes ? Cet échec, pourtant lourd de conséquences, pour le syndicalisme comme pour les droits des femmes et l'évolution sociale en général, ne peut simplement être imputé à « une mauvaise volonté » des appareils syndicaux ni à l'antagonisme entre syndicalisme et féminisme. Les causes sont multiples et complexes...

2. Des temps différents : la division sexuelle du travail

L'essentiel des charges domestiques incombe encore aux femmes (hormis le jardinage et le bricolage, qui sont considérés-es comme des tâches de semi-loisir, les femmes assurent encore près de 80 % des tâches domestiques). Et ce temps passé à « gérer » la maison (le domestique) pénalise l'emploi des femmes, leur vie sociale dont l'investissement syndical, et personnel (du temps pour soi). Autrement dit, ne milite pas qui veut mais qui peut, et qui est placé dans des conditions matérielles suffisamment favorables pour le faire, ce qui n'est guère le cas des femmes.

Concrètement, l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique implique une charge de travail physique et mentale qui diminue leur temps libre. Ce temps libre est d'autant plus nécessaire lorsque le droit syndical ne permet plus ou pas de militer sur son temps de travail. Le droit syndical est attaqué depuis quelques années, il est quasiment inexistant dans les petites entreprises où les femmes sont en nombre. En conséquence, une partie significative de l'activité militante (les réunions et leur préparation, le travail d'organisation, la gestion des relations, les échanges, la lecture, l'analyse, la rédaction...) s'effectue sur un temps personnel.

Une part de ce travail domestique, du soin aux enfants ou aux parents, relève d'une non prise en charge de la collectivité et certaines femmes utilisent le temps partiel pour y pallier. Le syndicat, en tant que collectif, doit donc intégrer cet élément central du temps des femmes, et donc de leur double ou triple journée lorsqu'elles militent, pour espérer leur présence continue dans ses structures.

3. Les priorités revendicatives

Si la prise en compte des inégalités au travail entre les femmes et les hommes souffre depuis très longtemps d'un intérêt tout juste poli, elle est portée essentiellement par le volontarisme des militantes au sein des syndicats. Souvent confrontées à l'argument « il y a d'autres priorités », les revendications des salariées passent les décennies à la même place : après le reste...

Or, loin de diviser les mouvements sociaux, les revendications qui concernent les femmes viennent au contraire les élargir. Ainsi, considérer les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes, au vu de leur niveau, comme un front syndical central, offre des perspectives de luttes qui permettent aussi de casser l'offensive libérale contre les salaires en général... De même, la revalorisation des bas salaires dans des métiers « déclassés » ou précaires, où sont concentrées majoritairement les femmes, permet de lutter plus globalement contre la paupérisation du salariat.

4. L'intégration par toutes et tous des préjugés

Malgré des prises de conscience et des expériences diverses, les femmes et les hommes que nous sommes restons traversés-es par des représentations, des repères, des habitudes, des identifications sexués-es qui pèsent sur nos comportements et nos actions. La reproduction des stéréotypes sexistes existe donc aussi dans le syndicalisme. Le nier revient à considérer que nous avons rompu avec tous les travers d'un modèle que nous combattons, et que nous sommes arrivés-es, en notre sein, à édifier ce collectif idéal, juste, égalitaire, sans rapports de pouvoir (symbolique ou matériel).

Si l'on veut s'en émanciper, il faut reconnaître que ces stéréotypes permettent la reproduction des inégalités au sein même de nos structures syndicales.

Enfin, adopter de beaux textes sur notre démarche féministe ne peut être un prétexte pour nier que notre pratique n'est pas forcément toujours cohérente avec ces textes. Se déclarer féministe n'empêche pas de reproduire des schémas machistes, que l'on soit homme ou femme par ailleurs, et ne peut être le prétexte pour perpétuer des comportements ou fonctionnements qui devraient interroger sa condition de « dominant ».

5. Autolimitation et invisibilité

Un autre frein se trouve dans l'autolimitation des femmes, leur autocensure. Celle-ci est alimentée par la vision du schéma traditionnel militant masculin, par le manque de figures féminines « ouvrières » ou « politiques » auxquelles se référer voire s'identifier. La méconnaissance des luttes de femmes au travail, peu portées par la mémoire syndicale, renforce cette tendance. Rendre visibles ces figures et ces luttes, encourager les militantes et adhérentes, afin qu'elles prennent des responsabilités, relève bien de la formation, comme de notre intervention syndicale.

6. Le schéma militant traditionnel

Le modèle du militant disponible et investi totalement, dont la charge de travail est très importante, avec une minoration de l'investissement familial est encore présent, même s'il peut être dénoncé par les « jeunes » générations comme par les femmes. Les études sur ce sujet montrent que les militantes qui ont réussi à accéder aux plus hautes responsabilités au sein des organisations syndicales se sont moulées dans ce modèle de « carrière » masculin.

Il existe une tendance toujours lourde de la « masculinisation » du public et du politique, tant dans les représentations que dans les fonctions et les « carrières ». Aussi, il n'est pas rare de constater le cumul de mandats (en nombre et dans le temps), certes expliqué par la faiblesse des forces militantes, mais qui donne le signe que l'engagement doit être total. L'idée de maintenir un pied dans le monde professionnel, de ne pas se couper totalement de leur métier, du collectif de travail et des réalités est plus souvent exprimée par les femmes syndicalistes. Si cette démarche correspond sans doute à une volonté de changer la façon de militer, elle ne facilite pas l'accès de ces femmes à des postes à responsabilité, car bien souvent elles demeurent en marge des

lieux ou des moments de prise de décision. De même, le rôle des réseaux de « cooptation » reste très fort dans le monde syndical, tout comme dans le monde politique et bien sûr au détriment des femmes.

7. Ambiance sexiste et sa tolérance

L'ambiance sexiste est faite de comportements de toute nature (propos, gestes, attitudes..) qui présentent une connotation sexuelle. Ils sont désormais punissables dès lors qu'ils sont répétitifs et imposés car ils portent atteinte à la dignité, même lorsqu'il s'agit soi-disant d'humour, parce qu'ils ont un caractère dégradant ou humiliant. Grivois, obscènes, provocateurs, injurieux ou diffamatoires en raison du sexe ou de l'orientation ou de l'identité sexuelle, ces comportements sont désormais dénoncés par la loi contre le harcèlement sexuel depuis 2012. Ils participent à créer au sein d'un collectif une ambiance qui autorise l'intimidation, l'hostilité ou l'offense en raison de son sexe.

Le sexisme est une des raisons qui poussent les femmes à sortir des cadres collectifs qui le permettent, voire qui le revendiquent sous couvert d'arguments de « convivialité ». Car il a pour conséquence de rendre insupportables ces espaces collectifs. Or, le mouvement syndical n'est pas exempt de la reproduction, en son propre sein, des divers schémas sexistes observés dans la société. D'où la nécessité d'un travail interne déterminé pour repenser certaines pratiques quotidiennes.

Au même titre que les propos et comportements racistes sont malvenus et combattus dans nos équipes, le sexisme ne doit pas faire exception. Cela implique de réagir à tous les propos qui participent à véhiculer une ambiance sexiste et faire en sorte qu'elle ne soit pas tolérée.

DES OUTILS POUR AVANCER

Revendiquer l'égalité femmes/hommes, comme revendiquer l'égalité professionnelle rejoint nombre de nos sujets revendicatifs : le partage des richesses, la lutte contre les discriminations, l'accès à la santé, l'éducation, l'emploi, les salaires, les carrières, la précarité, l'organisation du travail, les conditions de travail, l'action sociale... Si impulser et traiter le sujet de l'égalité femmes/hommes doit être une activité en soi, et nécessite une coordination, une volonté politique pleine et entière, l'objectif est bien celui de rendre cette lutte « transversale » et de traiter systématiquement l'ensemble de notre revendicatif sous un angle « genré ».

Plusieurs structures ont d'ores et déjà adopté et mis en place des mesures favorisant l'accès des femmes aux responsabilités.

La liste de mesures qui suit n'est pas exhaustive, mais elle indique une volonté réelle et, il est vrai contraignante, d'arriver à plus d'égalité entre les femmes et les hommes des structures concernées.

1. Féminisation de nos textes

A l'époque médiévale, les écrits ne se contentaient pas de la forme masculine ; on citait masculin et féminin (« celles et ceux ») et plutôt que d'utiliser l'expression généraliste « homme » pour parler des êtres humains, on préférait employer des expressions comme « femme et homme ». C'est à l'époque moderne que les lois sur la grammaire se sont affirmées avec ce principe que le masculin devait l'emporter sur le féminin. En 1676, le père Bouhours justifiait sa position : « lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte ». La masculinisation de la langue n'est donc pas innocente.

La féminisation des écrits s'inscrit dans le sillage du féminisme nord-américain des années 70. Au Québec, les francophones ont donné aux femmes une plus grande visibilité à travers la langue utilisée pour parler d'elles et de leurs activités. En France, le 11 mars 1986 puis le 6 mars 1998 deux circulaires sont parues au journal officiel recommandant aux administrations de désigner les femmes, dans l'exercice de leur profession, par le féminin des noms de métiers, de grades ou de titres de fonction. Toutefois, au nom d'une prétendue « logique républicaine », celle de l'universalisme, il faudrait conserver au masculin sa valeur générique.

La majorité des écrits dans le monde syndical utilise encore « militants », « adhérents », « sympathisants » : des mots qui restent masculins pluriels, des mots qui, quoiqu'on en pense désignent des hommes. Beaucoup trop encore affirment que tout ceci n'est pas très important, que ce qu'il faut, c'est lutter concrètement contre le sexisme et le patriarcat. La féminisation des textes est un élément parmi d'autres de cette lutte. Le recours à la féminisation va de pair avec une réflexion de la part des femmes et des hommes sur la domination masculine.

Comment envisager une éducation non-sexiste si le langage reste inégalitaire et que l'on pose comme une évidence que le masculin l'emporte sur le féminin ? Tous les arguments « stylistiques » contre la féminisation des textes au prétexte que c'est « trop lourd », « ça gêne la compréhension », « c'est pas beau »... ne font pas le poids si on met en balance le constat suivant : les femmes ne sont tout simplement pas présentes dans les textes non-féminisés. Il faut promouvoir en les utilisant les formes qui permettent de contrecarrer ces effets sans se heurter aux arguments stylistiques. Par exemple en privilégiant les formules mixtes (« celles et ceux »), l'accord de proximité...

2. Les Commissions Femmes

Si quelques structures se sont dotées, dès leur création, d'une commission femmes, force est de constater qu'elles sont loin d'être une majorité au sein de l'Union syndicale Solidaires. Et pourtant les espaces de discussion, de réflexion et d'élaboration que sont ces commissions (mixtes ou non-mixtes selon les structures) sont un des moteurs de notre syndicalisme de par les débats qu'elles initient et du matériel qu'elles élaborent. Elles sont également un lieu d'échange des expériences et des pratiques en matière d'égalité femmes/hommes. Elles permettent également de discuter collectivement des problématiques rencontrées dans le milieu professionnel quant aux inégalités, aux violences faites aux femmes au travail mais également sur le contenu des accords égalité professionnelle ou encore la lecture d'un rapport de situation comparée...

En irriguant les structures de leurs débats et travaux elles permettent une meilleure appropriation des questions « femmes » par un plus grand nombre.

3. Les formations

Depuis de nombreuses années, des formations spécifiques sont dispensées par Solidaires : « Agir syndicalement contre les inégalités et les stéréotypes », « Agir syndicalement contre les violences sexistes » et « La négociation Égalité Professionnelle ». Ces formations peuvent se faire sur Paris ou en région sur demande des Solidaires locaux. Au-delà des formations spécifiques, les formateurs-trices des différentes structures de Solidaires doivent veiller à la transversalité des questions femmes dans l'ensemble des formations qu'ils-elles dispensent, que ces formations soient techniques (CHSCT, élu-e CE/DP, rédaction de tracts, prise de parole...) ou politiques (« 1er niveau », économie, mouvement ouvrier...). Il en va de l'appropriation de ces sujets par les stagiaires quel que soit leur mandat ou leur niveau de responsabilité à l'intérieur de la structure.

Par ailleurs, les formations théoriques ne suffisent pas pour devenir militant-e. L'accompagnement sur le terrain (AG, prises de parole, audiences, négociations, animation de réunion et présentation de points mis à l'ordre du jour...) est indispensable quand il s'agit de montée en charge. Cet accompagnement passe en premier lieu par la constitution de binômes ou de collectifs afin de mettre en confiance le/la nouveau/nouvelle militant-e et faire en sorte que le « savoir » ne reste pas l'apanage de quelques-uns mais soit partagé en faveur des moins expérimentés-es.

4. Des publications

Aussi bien à destination des salariés-es que des adhérents-es, la question de rendre visible la situation particulière des femmes dans nos publications s'avère essentielle : pour rendre compte de notre action sur ce terrain, comme pour inciter à l'action. Il est donc nécessaire, dans nos publications, d'intégrer le plus possible les inégalités femmes/hommes, nos propositions pour les combattre.

5. Partage et rotation des mandats, limitation des mandats...

Pour ce qui concerne les mandats internes aux structures, il est pratiqué une politique de quotas par certaines organisations (c'est le cas du bureau fédéral de SUD PTT par exemple). Ces quotas qui sont un vecteur important favorisant la participation des femmes à la vie de la structure doivent évidemment tenir compte du taux de féminisation des secteurs professionnels représentés et ne signifient nullement une parité stricte à 50/50 !

Il en va de même pour la constitution des listes lors des élections professionnelles. En revanche il va de soi qu'une mixité doit être systématiquement recherchée dans la composition des listes avec une alternance femmes/hommes afin de garantir aux femmes la possibilité d'exercer des mandats de représentation.

Il conviendra également (comme cela est déjà le cas pour quelques organisations de Solidaires) d'appliquer un partage des mandats mais également une limitation de ceux-ci, favorisant ainsi la rotation. Cette mesure doit inciter les structures à rechercher régulièrement de nouvelles candidatures et donc à solliciter de nouveaux et nouvelles militants-es. Elle est un réel facteur d'amélioration de l'accès des femmes (mais également des jeunes) aux postes à responsabilités.

Un bilan avant le prochain congrès de l'Union syndicale Solidaires sera fait en ce qui concerne la féminisation des instances nationales de Solidaires (et notamment de son secrétariat), afin de faire évoluer nos statuts si cela s'avère nécessaire.

6. Favoriser la prise de parole

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir s'exprimer lors des réunions de structure et de ne pas laisser tout le champ aux plus aguerris-es, il est préconisé une limitation des temps de parole. Par ailleurs, il est mis en place dans certaines structures (souvent en fonction de la volonté du/de la président-e de séance) une double liste qui permet une alternance femmes/hommes des prises de paroles ou la priorité à celles et ceux qui n'ont pas encore parlé sur ceux et celles qui sont déjà intervenus-es.

7. Mesures liées à la situation parentale

Trop souvent, les adhérentes refusent de prendre des responsabilités du fait d'obligations familiales et en particulier parentales. La fameuse double journée (vie privée/vie professionnelle) se transforme trop souvent en triple journée pour celles qui ont choisi de militer. En cause les horaires de réunion, les rythmes effrénés imposés par l'activité syndicale (soir, week-end...), les difficultés liées au mode de garde des enfants qui ne

correspondent pas à ces horaires ainsi que les surcoûts parfois liés à l'exercice de son mandat.

Il existe pourtant des réponses qui, si elles ne règlent pas tout, peuvent largement contribuer à favoriser l'accès des femmes aux structures.

Il en va ainsi de la vigilance concernant les horaires et jours de réunion. Il convient d'éviter les mercredis : une active sur trois est employée à temps partiel et le mercredi est le jour le plus pris dans le cadre de l'aménagement de cette organisation du travail. Il faut également éviter les débuts de réunion trop tôt ou les fins de réunion trop tardives dans la mesure du possible. Il convient également de prendre en compte les difficultés liées aux déplacements des militantes et militants de province, tout comme dans le cadre de l'entreprise, où les horaires inadaptés à l'articulation vie privée/vie professionnelle freinent l'accès des femmes à des postes de responsabilité, il en va de même dans la sphère syndicale où les mêmes problématiques peuvent se poser. Quand cela n'est pas possible, il doit être proposé une prise en charge financière pour les surcoûts occasionnés par le recours à une garde d'enfant. Des pistes existent également dans la sphère militante pour organiser des gardes d'enfants collectives.

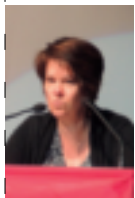
Par ailleurs les difficultés de beaucoup de femmes concernant la mobilité (toujours en lien avec cette fameuse articulation des différents temps) doit nous obliger à réfléchir sur l'organisation des formations notamment. Des statistiques nous montrent que plus les formations sont centralisées (sur Paris par exemple) plus elles tendent à une sous-participation des femmes à ces formations, pourtant essentielles dans le cadre de la participation aux structures. C'est pourquoi il est demandé une attention particulière sur la nécessité de décentraliser au maximum les formations (ce qui est déjà le cas pour les formations spécifiques sur les droits des femmes par exemple) et de veiller à un format de celles-ci adapté à l'articulation avec la vie personnelle et familiale (tant sur la durée de la formation en jours que sur la durée journalière).

Pour les réunions nécessitant un déplacement éloigné et plusieurs nuits sur place ou des horaires inhabituels (comme lors des congrès nationaux par exemple), certaines organisations ont fait le choix de proposer un mode de garde sur place pris en charge par la structure permettant aux parents de jeunes enfants d'y participer. Quand cela n'est pas possible (notamment du fait de la scolarisation des enfants), une prise en charge financière (correspondant au surcoût lié au recours à une garde d'enfant exceptionnelle) est souhaitée. Il convient également de s'interroger sur l'impact et l'utilisation des nouvelles technologies de communication permettant de limiter ces déplacements.

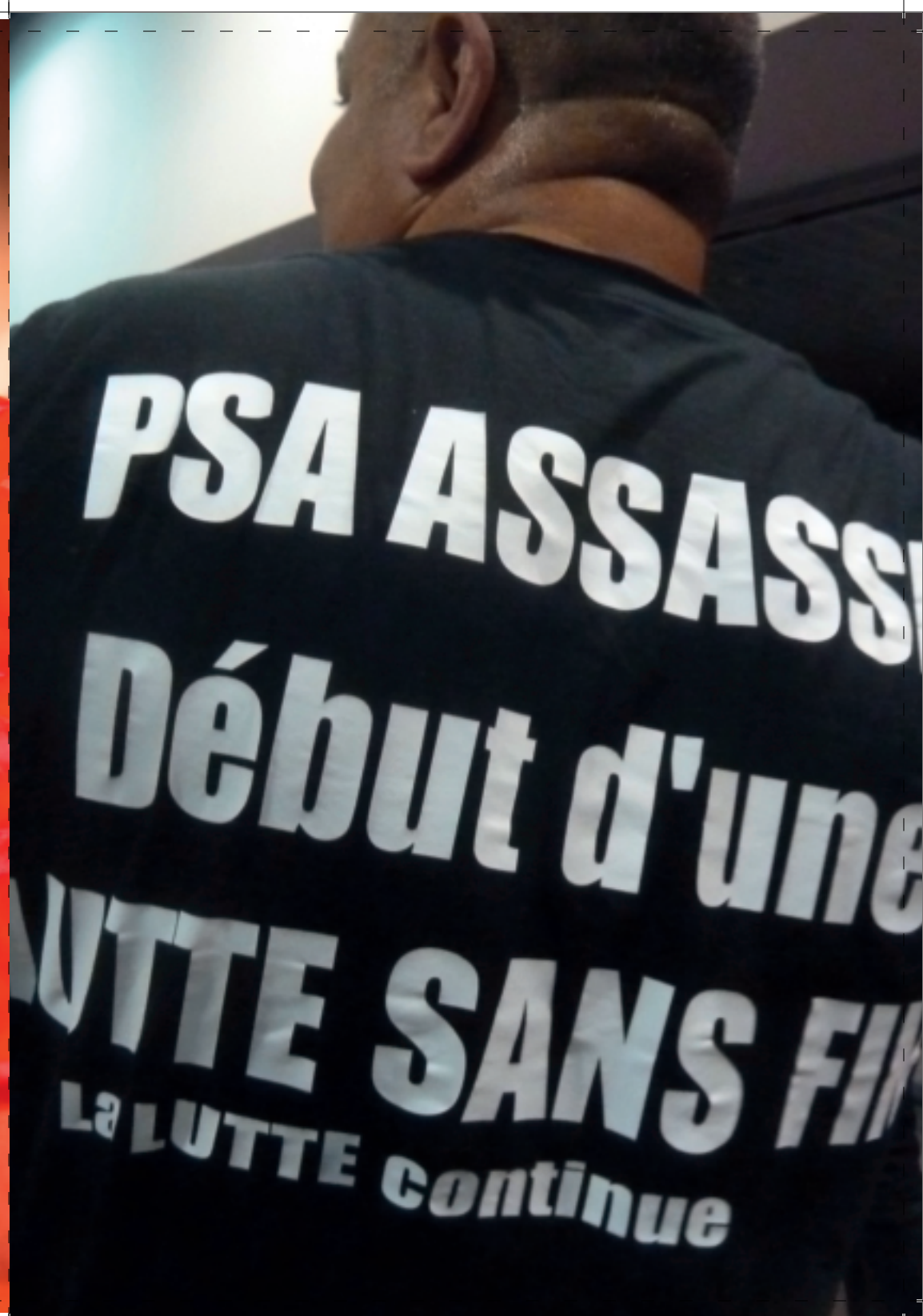
DU LIEN AVEC LES MOUVEMENTS SOCIAUX FÉMINISTES

Si Solidaires est engagé sur le terrain féministe, notre Union n'a pas la prétention de le faire isolément ou à la place de mouvements sociaux qui y travaillent depuis longtemps, ont développé des vraies expertises sur des sujets particuliers, et agissent pour les droits des femmes en général.

Afin d'enrichir notre registre revendicatif, et nos actions pour faire avancer les droits des femmes, le travail entre les structures de Solidaires et les mouvements féministes est essentiel et doit être maintenu et/ou développé.







PSA ASSASSIN

Début d'une

LUTTE SANS FIN

LA LUTTE continue



RÉSOLUTION N° 4

FONCTIONNEMENT,

STRUCTURATION,

DÉVELOPPEMENT

DE NOTRE UNION

SYNDICALE

1. Renforcer notre outil interprofessionnel, pour la transformation sociale : état des lieux

Depuis le congrès de 2011, l'Union syndicale Solidaires a poursuivi son développement. Nous comptons maintenant 55 structures professionnelles nationales couvrant la plupart des secteurs d'activités et plusieurs structurations nationales sont en cours (animation, nettoyage,...). Sur le plan géographique, des Solidaires locaux existent, avec des réalités diverses, dans quasiment tous les départements, des unions locales ont vu le jour, les coordinations régionales se renforcent. Avec plus de 100 000 syndiqués-es, Solidaires est une force réelle dans le mouvement social français.

Le 29 mars 2013, la Direction générale du Travail (DGT) a publié les chiffres de la représentativité interprofessionnelle hors fonction publique. Ces résultats sont l'agglomération des résultats aux élections CE/DP/DUP de la période 2009-2012, dans les entreprises où ces instances existent, des élections TPE (Très petites entreprises) de décembre 2012 et des élections aux chambres d'agriculture de janvier 2013. Solidaires est créditée d'un résultat de 3,47 %, qui est à mettre au regard de notre présence dans les entreprises concernées par ce calcul de la représentativité. Organisation encore jeune et très diversement implantée, très souvent combattue notamment par les directions d'entreprise, notre Union syndicale n'est à ce jour présente que dans un peu plus de 15 % des entreprises ayant des élections.

Au-delà de ce chiffre, Solidaires est représentative dans une quarantaine de conventions collectives puisque dépassant les 8 %, dans le secteur de la santé et du social, des médias dont les journalistes, de l'industrie métallurgique et chimique, du commerce et des services, des banques, de la sous-traitance ferroviaire, de la culture... Cette représentativité, nous l'avons dans les faits mais elle nous était refusée jusque-là dans la plupart des cas, nous défavorisant par rapport à d'autres organisations.

Pour l'Union syndicale Solidaires, les véritables chiffres de la représentativité interprofessionnelle devraient être ceux qui additionnent ceux des élections « hors fonction publique » (CE/DP ou DUP ; TPE ; chambres d'agriculture) et ceux de la fonction publique, d'autant qu'un certain nombre de négociations interprofessionnelles concernent la fonction publique comme le secteur privé, par exemple celles portant sur la protection sociale et les retraites.

Le gouvernement refuse de publier des chiffres de ce type au niveau national, même si des données sont disponibles au niveau régional, utilisées pour l'attribution des sièges dans les CESER (Conseil économique, social et environnemental régional). A partir des éléments en notre possession, nous pouvons raisonnablement dire que le poids de Solidaires tourne autour de 5 % au niveau interprofessionnel. Ce n'est évidemment pas rien, mais cela n'est encore pas suffisant au regard de nos ambitions en matière de changement social.

Nous devons être conscients-es de notre présence et de notre poids parmi les salariés-es. Ainsi, lorsqu'on prend les candidatures CE (ou DP) sur la période 2008-2012,

les syndicats Solidaires ne couvrent que 15 % de l'électorat potentiel (environ 66 % pour CGT et CFDT, 20 % pour l'UNSA) ; le résultat du scrutin dans les entreprises de moins de 11 salariés-es donne aussi une indication. Même si ce ne sont pas les seuls, le niveau de syndicalisation et les champs professionnels et géographiques où nous sommes présents-es, sont des éléments essentiels pour transformer nos aspirations de changement social en réalité.

LES CONSÉQUENCES DES NOUVELLES RÈGLES DE REPRÉSENTATIVITÉ

La loi d'août 2008 sur la représentativité n'a, à ce jour, pas montré tous ses effets. Au prix de nombreux contentieux, coûteux en temps et financièrement, et difficiles à vivre pour les salariés-es visés-es par les contestations, Solidaires s'est implantée dans de nouvelles entreprises, notamment dans le commerce, le transport, l'industrie, la prévention/sécurité. Mais le « bonus » de 4 ans donné aux organisations représentatives au plan interprofessionnel et qui sont donc considérées comme telles dans l'ensemble des branches jusqu'en 2017, est un scandale démocratique : parfois complètement absentes ou avec un poids de 2 ou 3 %, dans ces branches, les 5 confédérations pourront continuer à y négocier, alors que les organisations de Solidaires qui ont pu y recueillir des milliers de voix et frôler les 8 % continuent à être exclues des négociations (salariés-es des particuliers employeurs, personnel au sol du transport aérien, transport public urbain de voyageurs-euses...).

Dans la lignée de la loi d'août 2008 sur « le dialogue social », le gouvernement a décidé de mettre fin aux élections prud'homales, et de faire désigner par les organisations syndicales les conseillers, en fonction de leur représentativité. C'est assurément un déni de démocratie, nous pensons que les salariés-es doivent pouvoir s'exprimer directement. Le fait qu'une partie de l'argent économisé par l'absence de scrutin soit reversé aux organisations syndicales, s'il a peut être pu faciliter l'acceptation de cette mesure par certaines d'entre elles, ne change pas cette analyse.

La loi d'août 2008 devait, selon ses partisans, permettre de lutter contre les déserts syndicaux. Nous savions que les timides avancées (possibilité de se présenter plus facilement aux élections, création du Représentant de section syndicale,...) n'ouvraient pas de droits nouveaux pour les salariés-es, et continuaient à exclure les entreprises de moins de 10 salariés-es des dispositions sur le droit syndical de base. Mais la faiblesse des moyens alloués au RSS, conjuguée au fait que les désignations doivent se faire sur le périmètre du CE (c'est-à-dire parfois la France entière), limitent dans les faits les possibilités de nouvelles implantations et surtout l'activité syndicale en direction des salariés-es. La loi ne prend pas en compte les évolutions d'organisations du capitalisme et notamment le développement de franchises qui permettent de contourner les seuils pour créer des sections syndicales ainsi que la mise en place de DP ou de CE. Cette loi doit être combattue.

La répression antisyndicale touche chaque année des centaines de militants-es combattifs-ives et aussi de syndiqués-es, de différentes organisations, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, dans des petites comme des grandes entreprises. Vexations, propos déplacés, discriminations, menaces, sanctions disciplinaires, mises à pied, et parfois licenciements visent des militants-es syndicaux sous de multiples prétextes le plus souvent futiles et fallacieux, et sont à la fois des freins à la syndicalisation et des atteintes au droit fondamental d'exercer une activité syndicale. Le fait syndical, l'implantation de nouvelles organisations ou la simple présence de syndicats indépendants des patrons dans l'entreprise ne sont encore pas admis par un nombre non négligeable d'employeurs-euses sans compter d'autres équipes syndicales tout

aussi actives pour empêcher par tout moyen l'implantation de sections/syndicats SUD-Solidaires. La loi d'août 2008 n'a pas permis d'évoluer sur ce point. Le développement de sections syndicales dans des branches professionnelles qui ont peu de traditions syndicales, la prise de responsabilité par des jeunes militants-es qui n'ont pas d'expérience syndicale dans des secteurs avec des pratiques patronales musclées nécessitent que nous développiions des formations syndicales, du soutien juridique et du soutien collectif avec une articulation à trouver avec les Solidaires locaux qui doivent avoir les moyens de ce soutien.

Créer une section syndicale dans une entreprise nécessite un engagement important de salariés-es prêts-es à s'inscrire dans un développement de sections syndicales mais doit aussi nous interroger sur le soutien à ces démarches. Ce qui est incontournable dans ce cas, c'est un accompagnement important des salariés-es qui se mouillent et risquent leur emploi.

Les pressions quotidiennes en direction des militants-es de terrain sont le plus souvent invisibles. Les accords d'application du droit syndical ont souvent abouti dans les grandes entreprises au renforcement du droit syndical centralisé (financements, voitures de fonction pour les délégués syndicaux centraux, « déroulement de carrière protégé », permanents syndicaux...) mais, dans le même temps, la pression sur les délégués-es et représentants-es locaux est en augmentation du fait des conséquences de l'intensification du travail.

Pour les directions, il est plus facile de gérer des permanents-es syndicaux avec lesquels on aura des nombreuses réunions régulières que de prendre en compte les 10 ou 20 % d'absences sur des postes de terrain. Situation d'autant plus conflictuelle que c'est à ce niveau (les postes de travail) que l'essentiel des conflits, au jour le jour, se développent. L'absence de prise en compte (et de reconnaissance) de ce travail militant, de délégation et de représentation a des conséquences en terme de pressions au travail plus importantes. Ce sont les pressions que vivent les autres collègues avec encore un peu plus d'intensité. Des initiatives syndicales de Solidaires sont à développer: inspection du travail, tribunaux, défense collective, mobilisations.

LA REPRÉSENTATIVITÉ, UN MOYEN POUR NOTRE ACTION SYNDICALE

Pour l'Union syndicale Solidaires, il est important que les salariés-es puissent régulièrement et librement choisir leurs représentants-es et que l'audience de chaque syndicat mesure sa capacité relative à signer des accords par lesquels il engage les salariés-es. En revanche, l'Union syndicale Solidaires est toujours contre le fait que les délégués-es syndicaux-ales soient choisis-es parmi ceux/celles qui ont obtenu plus de 10 % aux élections professionnelles : ce sont aux adhérents-es de choisir leur délégués-es !

La représentativité est un moyen pour notre action syndicale : elle montre la légitimité de nos équipes et contribue ainsi à la construction du rapport de forces. Souvent, elle permet aussi d'obtenir des moyens, notamment en temps, qui sont refusés aux organisations considérées comme non représentatives. Rappelons que pour l'Union syndicale Solidaires, hors les droits accordés aux élus-es, le droit des sections syndicales et de leurs représentants-es syndicaux-ales doit être ouvert à toutes les organisations syndicales constituées. Enfin, les heures de délégation des RSS (représentants-es de la section syndicale) doivent être identiques à celles des DS (délégués-es syndicaux-ales). La représentativité syndicale, et ce qu'elle apporte, est remise en cause à chaque scrutin. Cela a pu conduire à certaines situations où la conquête de la représentativité devenait un but et non plus un moyen, et où l'objectif de se maintenir au dessus des 10 % a pu devenir prioritaire dans la vie syndicale, au détriment de l'activité de

construction et de l'élargissement de l'outil syndical qui renforcent le syndicalisme. Cela a aussi conduit à la création de listes communes ne reposant parfois que sur des alliances d'appareil, et ne correspondant à aucune réalité syndicale. Nous réaffirmons que cela n'est pas notre conception du syndicalisme.

LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET LES ACCORDS DE BERCY

Les accords de Bercy de mai 2008 (actés par la Loi de rénovation du dialogue social dans la fonction publique du 5 juillet 2010) affirment le principe de l'élection comme fondement direct de la représentativité. C'est là une avancée qui a mis fin à l'amendement Perben portant présomption de représentativité de 5 confédérations. Pour Solidaires, en effet, la représentativité doit être le choix des salariés-es exprimé par les urnes. Désormais, les Comités techniques (ministériels, locaux et d'établissements) font l'objet d'élections directes systématiques. Le principe d'une date d'élection « commune » aux trois versants a été acté, et sera effectivement mis en application en 2014, car en 2011 seuls les agents des versants de l'Etat et de l'Hospitalier avaient participé ensemble aux élections.

Le rôle des instances ne s'en trouve pourtant pas substantiellement modifié. Les comités techniques sont des organes consultatifs dont les avis, même unanimes, sont souvent ouvertement ignorés. Les représentants-es du personnel se trouvent trop souvent happés-es par des cycles de groupes de travail et d'instances sans pouvoir faire aboutir les revendications qu'ils/elles défendent. L'écueil est alors d'éviter un simulacre de négociation qui ne servirait que d'alibi à l'Administration. Les Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) sont devenus CHS-CT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) en 2011, leurs prérogatives ont été étendues, des droits nouveaux ont été accordés, leur mise en œuvre effective reste à affirmer. Les CHS-CT constituent un point d'appui pour les militants, et la bataille doit continuer pour obtenir des droits similaires au privé et faire des CHS-CT de véritables instances pour agir sur le travail. Pour autant, les instances restent un cadre de concertation qui peut permettre, dans le respect de la représentativité syndicale, l'expression des revendications des agents. A cet égard, Solidaires ne peut que s'inquiéter des menaces qui pèsent sur les Commissions Administratives Paritaires, instances qui permettent la défense des droits des personnels face à l'arbitraire de l'Administration (mobilité forcée, passe droits, autorités locales décidant arbitrairement de la gestion du personnel), même si celle-ci reste au final maître du jeu du fait de la structure paritaire de la CAP, le poids réel de l'avis des représentants du personnel étant souvent uniquement formel. Les Bourses de l'Emploi interministérielles locales évoquées dans le rapport Pêcheur constituent un danger considérable, contournant toutes les CAP directionnelles, sans aucune règle de gestion que celles décidées par les autorités locales sous l'égide du Préfet.

Les accords de Bercy instaurent la notion d'accord majoritaire dans la fonction publique. A chaque niveau de concertation (fonction publique, Ministère, Direction), le gouvernement ou l'Administration a la possibilité d'ouvrir une négociation sur les domaines de compétence des différentes instances : Conseils supérieurs (Etat, Hospitalière, Territoriale) et Comités techniques. Ces négociations peuvent aboutir à la rédaction d'un accord qui peut être soumis à la signature des organisations syndicales. Si, en principe ce type d'accord ne peut aller à l'encontre des dispositions du statut général, il peut, cependant, favoriser le développement d'engagements contractuels qui viendront contourner les instances en les vidant de tout contenu.

Solidaires réaffirme son opposition à toute forme de contractualisation des rapports sociaux dans le privé comme dans le public. Une telle évolution a pour conséquence néfaste d'inverser la hiérarchie des normes, la loi venant entériner des accords contractuels, au lieu de définir un socle de garanties communes pour les salariés-es. D'autant que se pose aussi le problème de l'exclusion des organisations syndicales non-signataires du suivi de ces accords.

SOLIDAIRES DANS LES CESER ET AU CESE

Nos nombreuses démarches pour que l'attribution des sièges dans les CESER (Conseil économique et social environnemental régional) et au CESE (Conseil économique et social environnemental) fasse suite à un processus transparent et équitable ont abouti, dans un premier temps à l'attribution d'un siège au CESE puis à une augmentation du nombre de CESER avec la présence de Solidaires. Surtout, notre recours juridique gagné pour le CESE a obligé le gouvernement à établir, enfin, des règles pour l'attribution des sièges dans les CESER. Nous avons fait part de notre satisfaction d'avoir une « règle du jeu » claire, la répartition étant proportionnelle à la représentativité de chaque organisation syndicale dans la région.

Il reste toutefois bien des lacunes : compte tenu du découpage mis en place dans de plus en plus d'entreprises, mais aussi des structures de divers services de la fonction publique, les résultats régionaux ne prennent pas en compte tous les suffrages locaux, certains ne pouvant être affectés qu'au siège de la structure. De même il serait plus juste que chaque organisation syndicale dispose d'un siège, les autres étant répartis à la proportionnelle.

Quoi qu'il en soit, notre présence dans la grande majorité des CESER nous permet dorénavant d'élargir les échanges entre nos représentants-es à travers une liste de diffusion Internet et quelques réunions. L'amélioration du lien avec notre représentation au CESE est une demande de nos élus-es dans les CESER à laquelle nous devons répondre.

Nous n'avons pas changé de position depuis des années quant à l'intérêt des CESER et du CESE : notre présence permet une expression Solidaires, dont l'intérêt est qu'elle soit connue de nos militants-es, de nos adhérents-es ou des salariés-es, selon les cas ; elle renforce les lieux où nous pouvons mener des débats avec d'autres militants-es syndicaux et des représentants-es d'associations diverses ; elle peut appuyer parfois des campagnes Solidaires menées nationalement ou régionalement, à l'exemple de ce que la fédération SUD-Rail a fait en lien avec notre représentant au CESE, à l'été 2012, à propos de l'avis sur la privatisation du transport régional ferroviaire de voyageurs. Surtout, nous ne surévaluons pas l'importance de cette institution qui peut être chro-nophage, dans laquelle il ne s'agit pas de croire que nous avons le moindre pouvoir !

UN OUTIL AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION SOCIALE

Le développement de Solidaires, l'implantation dans de nouveaux secteurs, la recherche de la représentativité dans un maximum d'entreprises, de ministères, d'établissements, de collectivités, de branches, et à terme au niveau interprofessionnel sont aujourd'hui des nécessités.

Le développement dans le secteur privé et le secteur public, la mise en place de plans de travail dans toutes nos structures (sections, syndicats, fédérations, Solidaires locaux), le renforcement des moyens dédiés au développement, un plus grand appui des structures professionnelles aux Solidaires locaux, sont nécessaires si nous voulons nous

donner les moyens de nos ambitions.

Nous sommes à un moment de l'existence de notre Union syndicale Solidaires où ce sujet doit être pris collectivement comme une priorité. Nous avons progressé ces dernières années et ces derniers mois, mais il reste beaucoup à faire pour pouvoir répondre correctement aux possibilités de développement qui sont manifestes. Ne pas le faire rapidement, reviendrait à décider de renoncer à franchir un cap dans notre développement... avec les conséquences directes en termes d'action revendicative, de possibilité de peser dans les luttes, de créer les conditions d'une transformation sociale.

Notre volonté de mettre en œuvre un syndicalisme de contre-pouvoir, qui lie défense quotidienne des salariés-es et transformation de la société n'a de sens que si elle est portée massivement et par des pans entiers du salariat.

Nous construisons « un syndicalisme de classe, de masse, de luttes et de transformation sociale », et à cette étape, l'Union syndicale Solidaires est pour nous l'outil le plus adapté. Et c'est bien pour changer cette société injuste, pour imposer une autre répartition des richesses, pour modifier radicalement les rapports de pouvoir et de prises de décision que la construction de Solidaires est un axe essentiel.

2. Moyens et outils

L'INFORMATION AUX ADHÉRENTS-ES ET AUX SALARIÉS-ES

Une cartographie a été réalisée en 2013 des implantations des structures dans la fonction publique par département. Cet outil est indispensable et devra être mis à jour régulièrement, et inclure le plus rapidement possible les structures du secteur privé, mais c'est surtout au sein de chaque structure professionnelle (nationale et locale) et de chaque Solidaires local que ceci est indispensable.

Le secrétariat national envoie en impression papier à toutes les structures qui le souhaitent la note hebdomadaire avec ses différents documents, ainsi que les travaux des commissions.

La présentation du matériel (matériel identitaire, revues, brochures, affiches, fiches droits des salariés-es) devra aussi être faite régulièrement sous la forme d'un « bon de commande » et comprendre les productions du CEFI Solidaires (Centre d'Etudes et de Formations Interprofessionnel Solidaires) et d'AlterCe. Le secrétariat national rappelle que le matériel, notamment le journal Expressions Solidaires, Solidaires en Action, les bulletins des commissions, les tracts tirés centralement, les fiches sur les thèmes interprofessionnels, doit être diffusé au plus près des adhérents-es et des salariés-es. Il faut envisager un mode d'échanges entre les commissions nationales et les commissions des solidaires locaux.

Le développement des télécommunications, avec l'utilisation d'internet, offre un accès à l'information rapide et parfois en très gros volume. A partir de ce constat, nous devons réfléchir à des modes de communication, listes mail par exemple, les plus appropriés possibles (c'est le sens de la newsletter hebdomadaire). Il existe aussi

aujourd'hui de nouveaux moyens de communication, notamment les « réseaux sociaux ». Plusieurs structures se sont déjà saisies de ces outils. Il convient de réfléchir à l'opportunité et aux limites de cette forme de communication.

LES MOYENS

Des moyens pour le développement dans le privé ont été mis en place depuis 2012 par l'embauche de deux salariés équivalents temps plein grâce à l'augmentation de la cotisation des structures de Solidaires. Dans un premier temps, ces embauches ont été effectuées pour le développement dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des services. L'utilisation de ces moyens n'est pas figée et devra évoluer par la suite.

La question de l'embauche de salariés-es par des structures professionnelles et inter-professionnelles dans Solidaires est posée, certaines organisations ayant déjà fait ce choix. En effet, les moyens liés au droit syndical viennent de la fonction publique ou des très grosses entreprises du secteur public. Hors de ces deux cas, le droit syndical ne permet pas de véritables détachements, pourtant indispensables pour nous développer dans le secteur privé... et assurer la nécessaire diversité des secteurs dans notre vie syndicale tout en veillant à permettre aux salariés-es concernés-es de pouvoir rebondir professionnellement ainsi qu'à assurer notre principe de rotation des responsabilités. Le budget de Solidaires comprend depuis plusieurs exercices deux lignes budgétaires pour le soutien financier des structures professionnelles et des Solidaires locaux. Cependant les soutiens se font uniquement à la demande, sans logique d'ensemble. Il est temps pour Solidaires de se doter d'une véritable politique de développement et d'un budget adapté en conséquence.

Cela renvoie aux difficultés à faire un état des lieux des besoins et des moyens, notamment des Solidaires locaux, en lien avec la cartographie. Nous avons eu très peu de retour via des questionnaires mais aussi lors des comités nationaux. Pour recenser les besoins de locaux, de matériel, de moyens militants etc. un travail commun est indispensable : il devrait être organisé dans des délais raisonnables, pour que cela soit significatif.

Pour soutenir le développement interprofessionnel aussi bien au plan national que pour les Solidaires locaux, chaque fédération et chaque syndicat national doivent s'engager à dégager et mutualiser des moyens syndicaux.

Il s'agit notamment des moyens en temps militant qui sont régulièrement demandés par les Solidaires. Les organisations professionnelles (locales, départementales ou nationales) doivent allouer des moyens aux Solidaires locaux pour leur permettre de fonctionner.

Le développement et la structuration peuvent être possibles aussi par l'accès à des locaux et par des ressources financières. La situation varie très largement d'un département à un autre dans une même région, et même entre plusieurs villes d'un même département pour les unions locales.

Pour les Solidaires locaux qui ne disposent pas de locaux (absence de locaux, refus des collectivités propriétaires des lieux, blocages d'autres organisations...), l'hébergement par un des syndicats qui dispose de droit syndical et de local est bien souvent une solution insuffisante. Des actions de mobilisation des équipes de Solidaires et des initiatives en justice contre les discriminations doivent être impulsées pour permettre à tous les Solidaires locaux d'avoir les locaux nécessaires au développement de l'activité syndicale interprofessionnelle.

Les Solidaires locaux doivent avoir les moyens humains et financiers pour développer une activité interprofessionnelle (formation, information, développement syndical,

représentation locale de Solidaires, mobilisations interprofessionnelles...).

Le congrès de Solidaires de 2008 avait déjà proposé : « une harmonisation des règles de cotisations au niveau local doit être recherchée pour être approuvée par tous ». Cette orientation doit être mise en pratique.

Les différences de moyens sont actuellement importantes entre les structures interprofessionnelles locales :

- Les cotisations et versements des syndicats adhérents aux Solidaires locaux sont très inégaux ;
- Une partie des syndicats ou fédérations (notamment nationaux) ne cotisent pas aux Solidaires locaux ;
- Les subventions des collectivités locales (municipalités, conseils généraux et régionaux) sont très inégales.

Un groupe de travail est mis en place lors du premier Comité national suivant le congrès de Dunkerque. Il travaillera avec comme objectif de proposer des modalités de cotisation et de liens entre des syndicats professionnels aux solidaires locaux. La finalité est de permettre à chaque Solidaires local ou union locale de disposer d'une trésorerie minimum dont la première ressource doit être celle correspondant au versement des cotisations des syndicats ayant des adhérents-es sur le périmètre du solidaires local.

La représentativité au niveau de certaines branches et le calcul de notre poids au plan interprofessionnel devrait rapidement permettre à Solidaires de bénéficier d'un financement public, comme c'est déjà le cas par exemple via les CESER et le CESE.

Même si cela ne doit pas se substituer au financement par les adhérents-es, nous sommes favorables à un financement public national des organisations interprofessionnelles avec transparence et critères clairs : proportionnelle intégrale (sur la base des résultats nationaux privé et public additionnés), ou, à l'instar de ce que nous demandons dans les entreprises, un minimum identique pour chaque organisation et un complément à la proportionnelle. Cette transparence doit permettre de mettre fin à des systèmes hypocrites de financement (formation professionnelle, organismes paritaires et caisses de prévoyance et de protection sociale). Cette transparence, nous nous l'appliquons à nous-mêmes.

Dans le cas où des élus-es ou mandatés-es bénéficient d'indemnités, celles-ci servent à couvrir les éventuelles pertes de salaire pour que ces camarades ne soient pas perdants-es financièrement par rapport à leur situation professionnelle, mais ne peuvent en aucun cas permettre aux camarades d'être « bénéficiaires ». Le cas des salariés-es du privé qui continuent à être payés-es par leur employeur et celui des fonctionnaires paraît simple et est à privilégier : le reversement des indemnités à l'organisation syndicale. Celui des salariés-es dont l'employeur ne paiera pas les absences méritera une attention plus particulière, mais dans ce cas, la structure concernée reverse ensuite la perte de salaires au/à la mandaté-e. Les remboursements de frais qui sont versés par l'Administration au/à la mandaté-e doivent bien évidemment l'être sur la base de frais réels et cela reste avant tout une question de confiance entre nos mandatés-es et l'organisation.

Lors des différentes rencontres avec les représentants-es du ministère du travail, nous avons insisté sur la question des moyens interprofessionnels au niveau local : actuellement, il n'y a pas de règle nationale, chaque collectivité fait ce qu'elle veut, d'où des situations totalement disparates (mises à disposition de locaux, financement...). Il y a besoin de règles communes et claires.

Durant la préparation des élections TPE, nous avons dû constater que les fonds dispo-

nibles (subventions d'Etat) ont été très peu sollicités par les équipes militantes. Aussi, les fonds restants ont été utilisés en communication par des quotidiens en fin de campagne. Aux prochaines élections TPE, ces subventions devront permettre le financement de temps militant.

LA FORMATION SYNDICALE

Toutes nos résolutions de congrès attestent qu'il est nécessaire de mener une politique de formation syndicale. C'est un des leviers essentiels de notre développement et du renouvellement de nos équipes militantes.

Une part plus importante des formations syndicales organisées par les syndicats professionnels de Solidaires doit être placée sous l'égide du CEFI Solidaires. La formation syndicale interprofessionnelle est complémentaire et indissociable de l'activité de formation syndicale de chaque secteur professionnel. Les droits, les modes d'organisation, les perspectives d'action, les métiers, les instances, peuvent être spécifiques, mais le choix politique d'organiser la formation au niveau interprofessionnel est décisif pour la construction de Solidaires et de chaque syndicat.

Le CEFI Solidaires est l'outil que nous nous sommes donné dans la bataille pour obtenir l'agrément de formation syndicale. L'agrément du CEFI Solidaires pour les formations CHSCT est un acquis important d'autant qu'il est adossé à une structuration et à un développement d'un réseau de formateurs-trices assis sur des formations de formateurs-trices régulières. Aujourd'hui le CEFI Solidaires est agréé :

- À tous les congés de formation dans les trois versants de la fonction publique ;
- À tous les congés de formation syndicale à la Poste et dans le groupe Orange-FT ;
- Aux congés de formation CE et CHSCT dans le secteur privé.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) prévu au L 3142-7 ordinaire est accessible pour Solidaires dans le secteur privé dans le cadre de la convention avec Culture et Liberté. Son accès est essentiel à notre développement dans les entreprises privées.

Alors que la formation et les questions de renouvellement des équipes syndicales se posent avec acuité et partout, la commission formation syndicale associe de moins en moins d'organisations professionnelles ou locales de Solidaires. Nombre de décisions sont prises sans discussion ou élaboration collective des organisations. Dans le même temps, les réunions semestrielles organisées avec les correspondants formation des Solidaires locaux montrent une réelle dynamique de construction, d'animation et de réflexion autour de la formation syndicale interprofessionnelle au niveau local.

Cette évolution nécessite de faire évoluer les statuts du CEFI Solidaires en y intégrant les Solidaires locaux et de mieux articuler les liens entre le bureau du CEFI Solidaires, la commission formation syndicale et les Solidaires locaux.

Sous mandat des organisations et des Solidaires locaux, le CEFI Solidaires met en œuvre la politique de formation de l'Union et est en capacité de partager, certifier et développer des ressources d'animation et un plan de formation, d'administrer les inscriptions (attestations/présences/agrément des actions de formation effectuées), d'assurer la transparence d'une trésorerie et ses relations aux instituts professionnels et solidaires locaux.

Ainsi, la commission doit retrouver un rôle d'élaboration dans la politique de formation interprofessionnelle qui associe la réflexion des organisations professionnelles et des Solidaires locaux. Cette commission doit permettre de mieux coordonner l'élaboration des formations interprofessionnelles pour éviter de disperser nos énergies et

d'élaborer plusieurs fois les mêmes contenus dans différentes structures. Cette commission doit par ailleurs mieux coordonner l'élaboration des stages en lien avec les commissions thématiques de Solidaires concernées.

Le développement de formations syndicales interprofessionnelles nécessite de renforcer les capacités d'élaboration et la mise en œuvre des formations par les Solidaires locaux.

Cela nécessite notamment :

- La mutualisation des moyens de formations entre les syndicats (il ne s'agit pas d'ouvrir les formations organisées par les « gros » syndicats aux petites structures, mais d'organiser des formations interprofessionnelles). Cela concerne notamment la mise à disposition de formateurs et l'organisation de formation prioritairement au niveau interprofessionnel pour toutes les formations de base et généralistes ;
- Le développement de formation de formateurs par le CEFI Solidaires avec l'appui des structures syndicales professionnelles et interprofessionnelles et des commissions nationales ;
- Des moyens pour les Solidaires locaux, ce qui impliquerait notamment une réflexion sur la place des instituts de formation, mis en place par quelques fédérations, et dans un premier temps nécessite un meilleur équilibre entre ce qui revient aux Solidaires locaux pour organiser les formations (pertes de salaires, documentations, documents aux stagiaires, frais de déplacement etc.) et ce qui est à disposition des instituts professionnels.

Cet outil syndical de formation doit faciliter le développement de la réflexion, de l'élaboration de politiques syndicales et du développement. Il permet aux petites structures de découvrir les valeurs de Solidaires et de se développer.

Une réunion semestrielle de travail et d'échanges avec les Solidaires locaux (avec invitation aux structures professionnelles) permettra à la fois de faire le bilan des formations syndicales mises en œuvre et de recenser les besoins.

Cette nouvelle dynamique doit par ailleurs permettre d'avancer sur une coordination régionale de la formation et la mise en place là où c'est possible de sous-comptes du CEFI Solidaires facilitant le suivi des dépenses au plus proche du terrain. Chaque coordination de formation régionale déterminera son mode de fonctionnement pratique et mettra en œuvre les orientations politiques de formation en lien avec les Solidaires locaux. Enfin, une réunion trimestrielle d'un bureau du CEFI Solidaires et des représentants-es et trésoriers-es des coordinations régionales assurera un rôle administratif et de suivi financier. Une charte financière du CEFI Solidaires adossée aux statuts clarifiera les rôles de chacun et réaffirmera les modes de répartition et de reversement que nous pratiquons depuis que nous l'avons décidé lors de nos précédents congrès. L'Union syndicale Solidaires, ainsi que ses organisations membres, doivent mener la réflexion sur une structuration régionale adéquate pour organiser la formation interprofessionnelle, afin qu'elle puisse de façon égale et cohérente, être accessible partout pour tous les adhérents et toutes les adhérentes. Cette réflexion devra aussi permettre que les « fondamentaux » et le socle des valeurs qui soudent notre Union syndicale soient préservés et garantis quelle que soit la région.

L'ensemble de ces enjeux rend indispensable de renforcer les moyens humains, techniques et immobiliers du CEFI Solidaires. Il est aujourd'hui urgent d'avoir, au minimum, une mise à disposition, par une organisation professionnelle, d'un droit syndical permettant un détachement supplémentaire, pour assurer les tâches que le CEFI Solidaires va devoir prendre en charge. L'organisation de plus en plus fréquente des sessions de formations de formateurs/formatrices, rôle essentiel du CEFI Solidaires, et

le stockage du matériel de formation (cahiers, supports, etc.) nécessitent par ailleurs de trouver et d'acquérir rapidement un local adapté en capacité de répondre à ces enjeux.

Ces orientations en matière de formation syndicale pour développer une politique de formation interprofessionnelle à tous les niveaux de Solidaires, à la hauteur de nos enjeux de renforcement et de développement, supposent une plus grande implication des organisations nationales dans la vie du CEFI Solidaires, dans la commission nationale sur la formation syndicale et dans la mise en œuvre de politique de formation interprofessionnelle au plan local. Il importe également de maintenir des formations interprofessionnelles au niveau national, moments d'échange entre les militants-es de l'ensemble des structures. Cela implique aussi que ce débat ait lieu dans les organisations nationales professionnelles et dans leurs structures départementales ou régionales.

SOLIDAIRES ET LE DROIT

Depuis 2011, un camarade est salarié à temps plein par Solidaires pour suivre les dossiers confiés par les structures sur les questions de représentativité, d'élections et de désignations, de conflits collectifs et de relations individuelles. Les fiches droits des salariés-es, le bulletin juridique mensuel, les fiches et les bulletins « Et voilà le travail » de la commission conditions/santé constituent un matériel régulièrement mis à jour, auquel s'ajoute une publication comme « Les Cahiers d'Alter ».

Ce temps d'expertise pour le soutien aux structures et la production de matériel par les militants-es de Solidaires doit être accompagné d'une réflexion générale sur notre relation au Droit : le recours à l'action judiciaire réduit-il l'action collective et syndicale ? Inversement, est-ce un outil incontournable qui doit être maîtrisé par les équipes syndicales ? Quelle doit être la position générale dans Solidaires envers l'élaboration des textes régissant les droits des salariés-es, alors que les attaques sur la hiérarchie des normes se poursuivent ?

Les conséquences de la loi du 20 Août 2008 sur la représentativité et la place des élections professionnelles, la fin annoncée des élections prud'homales ou encore la loi dite de sécurisation de l'emploi, pour ne citer que ces exemples, bouleversent de manière profonde les rapports sociaux.

Il en est de même au sein des institutions représentatives du personnel qui peuvent être également de véritables outils pour organiser des ripostes en proposant des droits nouveaux (comme lors des élections TPE ou des campagnes menées pour un droit de veto des CE contre les licenciements économiques) si nous nous en donnons les moyens. Solidaires engagera une réflexion sur les prérogatives des conseillers-es des salariés-es.

Pour la défense concrète et au quotidien des salariés-es isolés-es, le recours à l'action juridique est incontournable pour agir et s'implanter dans des secteurs où le syndicalisme est faible ou inexistant (commerce, services, restauration, aide à domicile...).

Le soutien des salariés-es isolés-es (qui ne peuvent être rattachés-es de par leur secteur d'activité à une structure, ou en l'absence d'équipe syndicale de telle ou telle structure sur le département, en attendant sa création) par les Solidaires locaux pose la question du développement de la prise en charge de ces questions en leur sein.

Cela nécessite des moyens notamment pour :

- La mise en place de permanences juridiques.
- La prise en charge collective de ces questions (par une commission par exemple) et

la formation des militants-es.

- Le suivi des dossiers et des salariés-es.
- La formation de conseillers du-de la salarié-e.
- L'implication des conseillers-es Prud'hommes dans le conseil et la préparation des actions.
- La formation de défenseurs-euses Prud'homaux.

Pour Solidaires, l'action juridique, le conseil, l'assistance des salariés-es doivent être prises en charge collectivement. Il ne s'agit pas de mettre en place un syndicalisme de service aux salariés-es. Ainsi, là encore, il ne s'agit pas de développer une activité parallèle au syndicalisme d'action mais d'intégrer, y compris pour les salariés-es isolés-es, la défense juridique dans une action collective.

Dans de nombreux cas, le droit des agents des fonctions publiques et des représentants des agents est inférieur au droit du privé (Code du travail). C'est le cas notamment pour de nombreux contrats précaires, par exemple dans l'éducation nationale, les universités mais aussi les collectivités territoriales. C'est aussi, par exemple, l'impossibilité de recours à l'inspection du travail, aux conseils de Prud'hommes... C'est aussi des droits moins importants pour le recours à l'expertise dans les CHSCT ou les règles de fonctionnement des instances, la reconnaissance de l'entrave aux instances etc. L'État qui définit les lois ne se les applique pas à lui-même. Cette situation est peu connue et interroge souvent les militants-es du privé dans les échanges par exemple au cours des formations. Solidaires et sa commission fonction publique prendront en charge cette question de droits fondamentaux. Des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) pourraient être soulevées pour certains points de droit concernant les agents des fonctions publiques.

Un réseau juridique est à renforcer pour permettre des échanges sur les pratiques, pour permettre de former des militants-es nouveaux-elles, pour échanger avec les élus-es prud'homaux, les conseillers-es du-de la salarié-e et les défenseurs-euses syndicaux-ales.

Une commission juridique nationale en lien avec les autres commissions de Solidaires (notamment syndicalisation) doit permettre des échanges et la coordination des initiatives.

3. Structuration et développement

LES SOLIDAIRES LOCAUX

Le congrès de Solidaires de juin 2011 a posé les enjeux de développement ainsi que les bases de l'articulation des Solidaires locaux (unions locales, départementales et régionales, les Unions départementales étant le pivot et la structure politique de l'organisation locale de Solidaires).

Le développement des Solidaires locaux a continué depuis le dernier congrès, ce qui est un signe de vitalité de notre activité interprofessionnelle, comme le montre par exemple la multiplication des journaux et sites internet locaux. Leur renforcement est une priorité pour notre union. L'activité interprofessionnelle n'est pas un supplément d'âme qui serait réservée à un petit nombre de spécialistes, mais doit bien être une composante essentielle du syndicalisme que nous développons dans nos syndicats. L'investissement des militant-es dans l'interprofessionnel reste limité.

Il est primordial d'amplifier les moyens financiers et militants des Solidaires locaux. Les organisations professionnelles de Solidaires sont « comptables » des moyens alloués aux Solidaires locaux pour pouvoir fonctionner, selon les règles que ceux-ci se donnent localement. Cela implique que toutes les sections syndicales, syndicats, ou fédérations cotisent auprès des Solidaires locaux de leur ressort géographique. A l'heure actuelle, le fonctionnement financier des Solidaires locaux repose essentiellement sur les subventions des collectivités territoriales. Compte tenu de la politique actuelle de réduction des budgets des collectivités territoriales, le financement des Solidaires locaux n'est pas pérenne. Nous devons donc anticiper la baisse voire la suppression de ces subventions en mettant en place un autofinancement de nos Solidaires locaux. Pour ce faire, il semble important que les fédérations et syndicats nationaux donnent des moyens financiers suffisants pour permettre aux syndicats ou sections départementales d'augmenter leur part de cotisation aux Solidaires locaux.

C'est une première étape pour donner plus de moyens à ces structures de base de notre syndicalisme interprofessionnel.

Chaque structure professionnelle Solidaires (localement et nationalement, section syndicale, syndicat, fédération) doit dégager des moyens financiers et en temps militant pour notre syndicalisme interprofessionnel. Lorsque des militant-es disposent de temps de délégation syndicale, l'utilisation d'un minimum de celui-ci pour notre syndicalisme commun Solidaires doit devenir la règle. Chacune de nos structures doit mettre à l'ordre du jour de ses réunions statutaires un point sur notre syndicalisme interprofessionnel. Toutes nos structures professionnelles doivent organiser la diffusion aux salariés-es, aux adhérents-es, aux militant-es, des informations Solidaires et s'inscrire dans notre formation syndicale interprofessionnelle. L'activité interprofessionnelle doit être une partie naturelle de l'activité de chacun-e de nos militant-es.

Les Solidaires locaux dans les départements représentent les salariés-es et défendent leurs revendications. Le rôle des Solidaires locaux dans le développement de Solidaires, leur statut, leurs finances, et leur fonctionnement sont précisés dans la Charte des Solidaires locaux, adoptée au congrès extraordinaire de 2009. Ce texte de référence constitue un ensemble de principes et de modalités qui sont utiles pour l'activité quotidienne des Solidaires locaux. Ils doivent se coordonner au niveau régional pour assurer la formation syndicale, pour désigner les militant-es siégeant dans les CESER et fournir les analyses qui servent de base à leur mandat. Dans la fonction publique, la coordination régionale des Solidaires départementaux doit permettre d'assurer la représentation des intérêts des agents dans les instances face au préfet et ses services, en particulier dans les SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale).

Notre syndicalisme s'adresse à tous-tes les salariés-es, quelque soit leur statut. Le Solidaires local est le principal lieu où les salariés-es des TPE, les travailleurs-ses isolés-es, les étudiants-es, les chômeurs-euses, les retraités-es peuvent prendre contact avec des syndicalistes.

Plus de 12 % des salariés-es en France sont des travailleurs-euses précaires. CDD courts, travail intérimaire avec des contrats à la semaine, temps partiels imposés... Ces sala-

riés-es subissent au quotidien un chantage à l'emploi, des conditions de travail souvent dégradées, l'impossibilité d'évoluer ou de se projeter dans l'avenir, des salaires plus bas que les salarié-e-s sous CDI. Ne possédant la plupart du temps aucun diplôme, ils/elles ont de surcroît de grandes difficultés à accéder à une formation qualifiante. Ils, elles sont souvent très éloigné-es de toute possibilité de syndicalisation. Les travailleurs-euses intérimaires travaillent souvent avec 3 ou 4 entreprises de travail temporaire (ETT) sur des contrats courts et un militantisme affiché leur ferme irrémédiablement la porte de l'emploi. Les syndicats présents dans les ETT sont souvent centralisés au niveau des sièges sociaux et loin de la réalité de ce qui se passe dans les agences ou les entreprises utilisatrices.

Nous devons réfléchir à une forme de syndicalisme « hors les murs » qui puisse répondre à leurs attentes : espace de parole, information et soutien juridique, pression solidaire sur les ETT et les entreprises utilisatrices afin qu'ils respectent à minima le Code du travail, initiatives et actions diverses.

Cet appui ne peut se faire qu'au niveau des structures locales. Les Solidaires départementaux doivent s'emparer du problème de la précarité et du chômage qui sont intimement liés et ne peuvent être combattus au seul niveau d'une entreprise. Les associations de chômeurs sont quasiment exsangues ; il nous faut trouver des médiations pour tenter de reconstruire un mouvement des chômeurs-euses et précaires.

Sans entrer en concurrence avec les associations de chômeur-euse-s et en lien avec elles si nécessaire, nous devons travailler à la mise en place d'une structure de travailleur-euse-s précaires adhérente aux Solidaires locaux.

Des unions locales se sont multipliées ces dernières années, particulièrement dans les départements de plus fortes densités et d'importante urbanisation. Ces « nouveaux Solidaires locaux » ont des réalités parfois très différentes liées aux collectifs syndicaux qui les créent et aux réalités locales. Les Unions locales (UL) rencontrent les mêmes problèmes qu'à l'échelle départementale : locaux, financement, temps militants. Ces collectifs militants agissent à une échelle de forte proximité du quotidien de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs. Les UL - dont l'activité est coordonnée par les Unions départementales (UD) - représentent une force d'appui essentielle pour le développement des mouvements sociaux, l'extension de la syndicalisation, le relais des campagnes syndicales, mais aussi une meilleure connaissance interprofessionnelle entre syndiqués-es de Solidaires, le renouvellement de pratiques de solidarité et d'horizontalité notamment autour des bourses du travail... Une rencontre nationale des UL et des UD aidera à mutualiser les pratiques et à réfléchir à la façon d'aider à leur création et à leur développement. Une telle rencontre pourrait avoir lieu avant juin 2015.

Plus largement, nous avons globalement un problème de visibilité de l'action, des moyens et des difficultés que rencontrent les Solidaires locaux, malgré le travail d'échange et de remontées de la commission syndicalisation ou de cartographie d'implantation de Solidaires fonction publique. Un sondage précis concernant les moyens (locaux, outils, temps militants...), les pratiques des Solidaires locaux ainsi que l'implication des syndicats nationaux et des fédérations dans l'activité interprofessionnelle est en cours depuis janvier 2014. Son analyse doit nous permettre de faire un état des lieux précis et donc d'être capable d'accompagner plus précisément le développement des Solidaires locaux et d'agir collectivement en conséquence. Ainsi peut-on imaginer par exemple une campagne nationale pour des locaux syndicaux Solidaires dans l'ensemble des Bourses du Travail.

LES BRANCHES

La représentativité acquise par Solidaires dans une quarantaine de branches est un point d'appui pour notre syndicalisme, permettant de participer à des négociations et d'en rendre compte aux salariés-es du secteur. Dans le cas où une branche correspond à une seule organisation membre de Solidaires, il est évident que c'est cette organisation qui compose la délégation et définit le mandat.

Dans le cas où une branche, ou une interbranche reconnue par le ministère du travail, concerne plusieurs organisations, la situation est plus complexe, et nécessite une coordination entre ces organisations, comme nous avons commencé à le faire. S'il ne s'agit pas de donner, ici, un mode d'emploi précis parce que les situations sont différentes, il est important que les délégations tiennent compte du poids de chaque organisation mais aussi des divers champs couverts par celles-ci.

La question des moyens liés à notre représentativité dans certaines branches mérite aussi d'être abordée sereinement, et doit tenir compte de la situation dans ces branches. Là où une seule organisation de Solidaires est présente, les choses sont simples et l'éventuel financement revient à cette organisation. Dans le cas où plusieurs organisations sont concernées, des discussions doivent avoir lieu entre elles, et l'arithmétique ne doit pas se substituer aux débats liés à notre projet de développement interprofessionnel.

Si quelques branches seulement sont actuellement concernées par cette situation, la volonté gouvernementale d'opérer des regroupements pour réduire de moitié le nombre de branches dans les 5 ans qui viennent, et arriver à terme à une centaine de branches seulement, doit nous pousser à traiter cette question en amont.

LES UNIONS SYNDICALES DE SOLIDAIRES

Les Unions Syndicales (Commerce, Transport, Industrie, Fonction Publique, Unirs...) constituent une étape importante de renforcement de la coordination des syndicats dans un même secteur d'activité. Ces syndicats doivent être adhérents de l'union Solidaires nationalement et/ou localement.

- Elles permettent d'assurer une information réciproque régulière et permanente de l'activité au sein d'un secteur.
- Elles contribuent au développement et à l'approfondissement de réflexions revendicatives communes.
- Elles facilitent la coordination des luttes, permettent la mise en œuvre de campagnes communes.
- Elles contribuent au développement des syndicats du même secteur d'activité, en mutualisant les moyens.
- Elles servent de point d'appui pour une meilleure reconnaissance de la représentativité de Solidaires dans les branches.
- Ajoutons, ce qui n'est pas d'un moindre intérêt, qu'elles renforcent les liens entre les militants-es de Solidaires appartenant à différentes organisations et contribuent à la cohésion grandissante de Solidaires.

Dans le commerce, lors de notre précédent congrès, nous appelions au développement de structures locales. Force est de constater que cela s'est avant tout traduit par le renforcement des SUD Commerce existants. Notre implantation dans des entreprises et notre implication dans des conflits aussi emblématiques qu'Amazone, Apple, Sephora ou Virgin ainsi qu'auprès des précaires de Domino's Pizza, KFC ou Pizza Hut

ont renforcé notre visibilité, tout comme notre participation à l'intersyndicale CLIC-P (Comité de Liaison Intersyndicale du Commerce de Paris). En dépit de l'adversité tant patronale que des autres organisations, le SNHR (Syndicat National de l'Hôtellerie et de la Restauration) arrive à percer tant dans les grands groupes de la restauration que dans plusieurs hôtels parisiens.

Une coordination du secteur Commerce a été lancée en mai 2013 qui regroupe essentiellement les SUD Commerce locaux et s'est réunie à plusieurs reprises. Cette première étape a permis aux Solidaires locaux qui veulent structurer une activité commerce d'avoir un point de référence ; elle n'a pas encore abouti à unifier nos implantations disparates au sein de groupes tels que Carrefour ou Monoprix, faute de prise en charge par les camarades concernés, en lien avec les moyens syndicaux qui nous sont conférés. L'enjeu, pour cette année, est la fondation d'une structure (Union ou Fédération) à même de pouvoir assurer une activité qui se déploie véritablement sur le plan national.

L'Union Solidaires Transports a été mise en place pour rassembler tous les types de transport : ferroviaire, routier, maritime et aérien. Au lieu de se faire concurrence, mieux vaut être unis-es pour défendre de mêmes revendications liées aux salaires, aux conditions de travail et à l'écologie. Nous défendons également le renforcement du service public, car là où sont implantées des Délégations de Service Public, les conditions de travail sont détériorées, la productivité est augmentée pour favoriser l'enrichissement des actionnaires de grands groupes comme Kéolis (filiale de la SNCF) ou Transdev. L'Union Solidaires Transports regroupe des syndicats, des Fédérations et des sections.

La mise en place d'une Fédération des « Urbains » s'est avérée utile pour regrouper syndicats et sections dans ce secteur, afin de collectiviser les accords et usages et ainsi permettre à chacun d'obtenir le salaire et les accords les plus avantageux. Pour rappel, nous avons manqué de 400 voix la représentativité dans cette branche qui compte près de 50 000 salarié-e-s : le seuil des 8 % est notre objectif, atteignable, pour 2017. Nous devons accroître notre développement dans les transports, surtout routier, qui subit également du dumping social. La mobilisation dans ce secteur permettrait d'accroître le rapport de forces. L'implication dans le fonctionnement syndical national de salariés-es tant du transport voyageurs que routier favorisera notre développement.

La création de l'Union syndicale Solidaires Industrie remonte à 2006, et s'est peu à peu développée et structurée au fil des années, pour atteindre 2000 adhérents-es en 2013. L'union regroupe des syndicats, qui après un long travail de structuration interne, sont à la quasi-unanimité des syndicats départementaux ou régionaux de l'industrie. En 2013, plus d'une quinzaine de structures nouvelles dans des départements se sont créées, en même temps l'arrivée de nouvelles sections renforçaient les syndicats existants.

Si l'Union Syndicale Solidaires Industrie a adopté de fait des principes fédéralistes, depuis le congrès de Solidaires Industrie en 2012, c'est que des enjeux de mutualisation des moyens et de solidarité concrète, de coordination et d'échanges, ont été adoptés et mis en œuvre ; sortir du localisme, recréer du lien entre donneurs d'ordre et sous-traitants, salariés-es de TPE ou de grands groupes, l'Union a joué un rôle important. C'est aussi la mise en pratique de campagnes concrètes et nationales, notamment sur le droit de veto des CE, avec la sortie d'un matériel commun.

L'Union syndicale Solidaires Industrie a ainsi permis de jouer un rôle d'animation au niveau des branches professionnelles de l'industrie, en relançant une politique de formation propre aux équipes, et d'accompagner à la fois la création de nouveaux syn-

dicats et de construire des revendications propres à nos branches. C'est néanmoins le renforcement des syndicats départementaux/régionaux, par l'émergence et la consolidation d'équipes d'animation, qui permettra de continuer à construire Solidaires dans l'industrie.

Le combat juridique contre le Contrat d'engagement éducatif, et plus généralement notre action syndicale pour les droits des salariés-es de l'animation a permis de rendre plus visible Solidaires dans ce secteur. Ses militants-es sont actuellement organisés-es dans différents syndicats (SUD Santé sociaux, SUD CT, SUD Culture, Asso, et plus marginalement SUD-Rail...). Un travail a déjà commencé afin de mieux coordonner notre intervention syndicale dans ce secteur, la question de la forme de structuration possible, dans le respect des organisations et de leurs adhérents-es, n'étant pas un préalable.

Nous avons en projet la création d'une Union Solidaires Nettoyage qui aurait dû regrouper les syndicats locaux (régionaux ou départementaux) couvrant le secteur nettoyage et les syndicats de secteur professionnel ou d'entreprise qui organisent en leur sein les salariés-es de la sous-traitance du nettoyage sur leur secteur. Au niveau national, trois structures professionnelles ont fait ce choix (SUD-Rail, SUD Culture Solidaires et SUD Aérien). A côté, nous avons un syndicat Sud Nettoyage Ile-de-France qui regroupe plusieurs centaines d'adhérents-es. Le développement dans les autres régions n'a pas avancé. C'est un secteur difficile pour construire notre syndicalisme compte-tenu des pratiques patronales (politiques répressives et/ou tentatives d'« acheter » les délégués-es), de l'éclatement du secteur, de la difficulté à stabiliser des équipes et des militants-es, des chantiers qui sont sans arrêt redécoupés et réattribués par les procédures d'appel d'offres... Il y a pourtant un enjeu de développement puisque ce secteur concerne 300 000 salariés-es et que ce sont en partie des entreprises à taille nationale. Pour avancer, il nous faudra mettre en place des syndicats nettoyage au niveau local et les coordonner : cela passe nécessairement par un engagement important des Solidaires locaux pour y parvenir.

Mais l'organisation de tous les salariés-es d'un même secteur dans le même syndicat demeure notre orientation fondamentale car c'est un moyen indispensable de lutter contre la division, contre la sous-traitance et pour l'égalité des droits : si nous défendons vraiment ces valeurs, alors il faut que chaque structure syndicale organisée chez « le donneur d'ordres » prenne les moyens d'organiser les salariés-es des entreprises sous-traitantes.

Au niveau Fonction Publique, les travaux de la commission Fonction Publique, très active, permettent de creuser la réflexion revendicative sur tous les domaines relevant des trois versants, ainsi que de formuler des propositions d'action. Le revendicatif est alors défendu au plus haut niveau de la fonction publique par l'équipe de Solidaires Fonction Publique. Rédaction de tracts, communiqués de presse, interventions devant les médias, expression de nos positionnements et propositions d'actions au sein de l'intersyndicale Fonction Publique relèvent du travail de cette équipe de coordination. Tout ce travail collectif fourni par la Commission Fonction Publique et l'équipe de coordination de Solidaires Fonction Publique se traduit par l'élaboration de positions partagées, indispensables face aux divers représentants-es de l'intersyndicale nationale fonction publique, et permet également de légitimer les interventions des représentants-es de Solidaires Fonction Publique aussi bien au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat (2 sièges de titulaires) qu'au Conseil Commun de la Fonction Publique (également deux sièges depuis les élections de 2011).

Les élections fonction publique du 4 décembre 2014 vont faire entrer les Collectivités Territoriales dans le champ de l'élection fonction publique. Ces élections constituent

un enjeu renouvelé de reconnaissance de notre représentativité, enjeu pour lequel toutes les organisations fonction publique sont appelées à s'investir, avec les Solidaires locaux dans la campagne d'image générale, et, dans leurs secteurs respectifs, à valoriser la construction originale du syndicalisme Solidaires et à mutualiser leurs moyens.

L'UNIRS EST LE TRAIT DE LIAISON DES RETRAITÉS-ES DE SOLIDAIRES

Maintenir le lien syndical des personnes retraitées est un enjeu essentiel, alors que l'importance démographique des retraités-es est de plus en plus grande dans le pays. C'est un enjeu idéologique important, car il faut éviter que cette partie de la population soit progressivement hors de toute information syndicale, hors du champ des solidarités et valeurs que porte le syndicalisme, beaucoup est à faire encore en ce sens dans notre Union syndicale. Si nombre de syndicats et de fédérations de Solidaires organisent leurs retraités-es en interne, d'autres ne le font encore que très peu. L'Unirs est prête à aider ces structures à fidéliser leurs retraité-es. Mais il arrive aussi que des salariés-es devenus-es tout juste retraités-es décident de franchir le pas et de rejoindre à cette occasion Solidaires, abandonnant leur ancienne appartenance (CFDT, CGT, ou autre). Cela démontre qu'il y a une demande, un besoin de lien avec un syndicalisme porteur de valeurs communes de solidarités et aussi de luttes communes en prolongement de l'activité professionnelle.

Sur le plan intersyndical, la place de l'Unirs est enfin reconnue. C'est seulement depuis la réforme des retraites du gouvernement Hollande de 2013 que l'Unirs a été admise au sein d'une intersyndicale des Retraités. La CGT et FO ont accepté d'intégrer la FSU et Solidaires pour les actions contre cette réforme, la CFDT qui s'y opposait s'étant mise hors jeu en adhérant à la réforme.

DES COMMISSIONS LOCALES EN LIEN AVEC LE NATIONAL

De nombreuses commissions existent actuellement au niveau national : commission syndicalisation, internationale, fonction publique, immigration, santé/condition de travail, écologie, femmes, formation syndicale, genres et sexualité, banques-finances qu'il s'agit de réactiver...

Ces commissions existent parfois dans les Solidaires locaux. D'autres commissions sont aussi mises en place pour répondre à des réflexions et aux nécessités de l'action locale par exemple sur la précarité ou la lutte contre l'extrême droite. L'action juridique est aussi le plus souvent prise en charge de manière collective.

Ces commissions constituent un enrichissement essentiel pour notre développement interprofessionnel. Elles permettent de partager les connaissances et les moyens de lutte sur un thème précis en alliant les compétences des différents syndicats localement mais aussi les expériences sur toute la France avec le lien avec les commissions nationales.

Ces commissions permettent d'effectuer un travail de fond sur un thème particulier avec une dimension locale et peuvent contribuer à une réflexion nationale. Les Solidaires locaux participent actuellement trop peu aux commissions nationales mais leur développement doit permettre d'avancer dans les prochaines années dans un meilleur apport à l'élaboration commune. L'implication de beaucoup de syndicats nationaux et fédérations n'est pas, non plus, à la mesure des moyens qu'ils devraient mettre.

Ces commissions permettent d'impliquer des militant-es de syndicats sur un thème particulier qui les intéresse et qui ne se seraient pas investi-es jusqu'alors dans l'interprofessionnel.

Le lien avec la formation syndicale n'est pas négligeable : les commissions peuvent être perçues localement comme un lieu ressource de formateurs et formatrices. Inversement, les formations constituent un espace d'échanges qui permettent la création de commissions interprofessionnelles en mettant en avant la nécessité de s'organiser collectivement sur un thème précis.

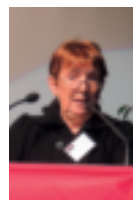
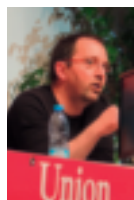
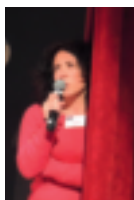
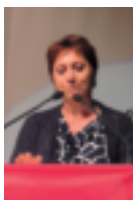
Le développement des formations syndicales dans les Solidaires locaux nécessite la mise en commun de réflexions qui traversent l'ensemble de nos organisations, mais sont parfois menées dans des espaces distincts. Les aspects économiques (restructurations, emploi...), de genre (égalité femmes/hommes, discriminations...), écologiques, juridique (harcèlements, pression au travail...), par exemple, sont parties intégrantes de l'engagement syndical en matière d'organisation du travail (sens et utilité du travail...) et de ses conséquences sur le quotidien des travailleurs-euses.

Les logiques étant les mêmes dans le secteur privé, les associations, la fonction publique, le Solidaires local est un lieu proche du terrain qui peut permettre une prise en charge globale (par exemple par des permanences hebdomadaires) qui intègre et synthétise les réflexions de commissions thématiques. Cette dynamique peut alimenter les analyses nationales de Solidaires ainsi que la syndicalisation au niveau local.

UNE PARTICIPATION PLUS IMPORTANTE DES SOLIDAIRES LOCAUX À LA VIE NATIONALE DE NOTRE UNION SYNDICALE

L'article 8 des statuts prévoit que « tous les trimestres, le Comité National définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union Syndicale Solidaires ». Maintenant que la 4^{ème} réunion annuelle du Comité National peut être utilement mise en place, l'ordre du jour des comités nationaux comportera tous les points qui impliquent l'activité des Solidaires Locaux (par exemple les manifestations et campagnes, etc.).

Cette évolution, prenant mieux en compte le rôle des Solidaires locaux dans notre activité syndicale, n'aura tout son sens que s'ils participent effectivement régulièrement à ces réunions.



violences inégalités

L'EXTRÊME

antisémitisme sexisme

DROITE EST

hystérie sécuritaire homophobie

UN DANGER

nationalisme racisme

MORTEL

le FN est son venin,
 combattons-les,
 renforçons les luttes sociales

Union syndicale
Solidaires
www.solidaires.org
 et antifascistes







RÉSOLUTION N° 5

DES POLITIQUES

PUBLIQUES

AU SERVICE DE

LA TRANSFORMATION

ET DE LA COHÉSION

SOCIALE

1. Introduction

Le Congrès de Dunkerque aborde pour la première fois la question des politiques publiques de façon séparée. En effet, cette question centrale en terme de choix politiques, confrontée aux attaques incessantes du système libéral, mérite de notre part une réaffirmation de nos analyses et de notre conception.

Nous ne l'avons cependant pas traitée de façon exhaustive et nous poursuivrons nos réflexions afin d'affiner nos analyses et affirmer nos conceptions en matière d'emploi, de formation, d'énergie, de transport, d'environnement, etc. comme nous l'avons amorcé pour l'éducation.

Aborder le sujet des politiques publiques en 2014 est une occasion pour Solidaires de remettre les pendules à l'heure dans un domaine où les faits viennent souvent contredire la « pensée unique » libérale. Combien de chroniques, de prétendus experts, ou de déclamations de politiques insistent sur le poids de la « dépense publique » dans le PIB ? Le problème n'est pas la hausse des dépenses publiques, qui restent stables en pourcentage de PIB (rapport parlementaire, dit Carrez, qui mesure les dépenses depuis 1990), mais la diminution des recettes de l'État qui, d'un maximum de 22,5 % du PIB en 1982, a baissé à 20,6 % en 1999, puis aujourd'hui à 15,1 %, à cause des cadeaux de Sarkozy aux riches, des baisses d'impôt sur les trois impôts progressifs (sur le revenu, de solidarité sur la fortune (ISF), sur les successions et les donations). Toujours selon le rapport Carrez, si les impôts n'avaient pas baissé, la dette de l'État serait restée stable, si les règles fiscales de 2000 s'appliquaient en 2010, les recettes de l'État seraient plus élevées d'un peu plus de 4 points de PIB de plus, soit au moins 80 milliards d'euros. Dans les recettes possibles, on peut aussi y ajouter les 55 milliards d'euros d'intérêts de la dette qui ne seraient pas à payer en empruntant à 0 % auprès de la Banque centrale. Pourtant, ce poste fait tourner une bonne partie du cycle économique du pays. Les mêmes patrons de grandes entreprises qui pleurent après ce niveau de dépense et la fiscalité qui en découle sont bien contents de se retrouver à l'autre bout de la corne d'abondance.

Pour Solidaires, continuer à dénoncer l'opposition fondamentale, entre dictature de la marchandisation et intérêt général, est d'autant plus pertinent que l'action publique, dans un cadre coordonné, fait systématiquement mieux que « le marché ».

La doxa libérale de l'Union Européenne et de la globalisation avec le Traité Transatlantique a largement prouvé ses limites en refusant les solidarités et les coopérations d'institutions et de services publics, entre pays, pour favoriser des marchés dont les profits vont aux actionnaires comme ceux de l'énergie, des transports ou de l'eau.

La réduction du périmètre des politiques et des services publics en Europe engendre un accroissement des inégalités dans l'accès aux services publics et aux biens communs (santé, éducation, énergie...). Pour combattre cette évolution, des services publics européens pourraient être mis en place. De la privatisation à la privation pour les plus démunis-es il n'y a qu'un pas, et il a largement été franchi depuis le début de ce siècle. Pour Solidaires, l'objectif est clair : satisfaire les besoins fondamentaux et défendre, conquérir des droits sociaux et réduire les inégalités. Il s'agit de réaffirmer des droits sociaux pour tous pour une société juste.

Cela implique la suppression des inégalités, partout et pour toutes et tous, l'instauration du bien-être social, de manière coordonnée entre les institutions publiques et les collectivités.

Cela nécessite des moyens humains et financiers pérennes à la hauteur des enjeux et une intégration de la question écologique pour laquelle la puissance publique est un levier considérable.

Cela suppose l'affirmation et le renforcement des garanties salariales et statutaires des agents acteurs de ces missions.

Enfin, cela nécessite une démocratisation de la décision, du contrôle et de la régulation de ces politiques.

2. De la légitimité de l'action publique

Les directives européennes ont privilégié le tout marché, par le primat donné à la libre concurrence. Ces politiques ont ensuite été déclinées nationalement, détruisant les services publics pays par pays. Par les choix politiques et budgétaires des dernières années, les gouvernements successifs, se dissimulant derrière les directives européennes, ont mis à mal le sens premier de l'action publique qui est de servir l'intérêt général. Les directives européennes ont privilégié le tout marché, par le primat donné à la libre concurrence. Ces politiques ont ensuite été déclinées nationalement, détruisant les services publics pays par pays.

Les dernières décennies ont vu l'affaiblissement des services publics. Ceux-ci ont été, pour certains, démantelés par des privatisations totales ou partielles, d'autres ont été totalement désorganisés, sous couvert de « rationalisation », et bon nombre d'entre eux ont subi des réductions massives d'effectifs. Et si, par ce biais, les services publics deviennent moins efficaces, c'est l'occasion pour les tenants des « lois du marché » de les dénigrer et de déclarer que la privatisation de ces services serait la solution !

Depuis quelques années se sont succédées de nombreuses « réformes » qui illustrent cet affaiblissement : Loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoires), RGPP - RéATE (Révision générale des politiques publiques - Réforme de l'administration territoriale de l'État), MAP (Modernisation de l'action publique), Loi « Fioraso » sur l'enseignement supérieur et la recherche qui prolonge et amplifie les effets néfastes de la loi LRU (Liberté et Responsabilité des Universités) et du Pacte pour la recherche, puis Loi Enseignement Supérieur et Recherche, démantèlement des services techniques de l'État, réforme ferroviaire, fusion Assedic et ANPE dans la nouvelle structure Pôle-emploi, suppressions d'emplois à la Poste, aux Télécoms, et bientôt acte III de la décentralisation, etc.

Dans le même temps, des cadeaux aux entreprises, comme le Crédit impôt recherche, le Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi et le Pacte de responsabilité, sont accordés sans contrepartie, ni contrôle, soit plusieurs dizaines de milliards d'euros, dont une partie retirée sur les cotisations sociales de la branche famille. L'annonce de 50 milliards d'euros de baisse de la dépense publique pour 2017 est inadmissible, c'est la destruction de milliers d'emplois dans les 3 versants de la fonction publique.

Les aides à l'emploi par exonération de cotisations sociales ont pénalisé la protection

sociale et n'ont pas répondu aux attentes légitimes de création d'emplois. L'ensemble de ces décisions a conduit à l'affaiblissement de l'action publique.

Cette politique de désengagement s'accompagne d'un affaiblissement de la présence territoriale des services aujourd'hui relevant directement de la responsabilité de l'État (fonction publique) et au-delà, de l'ensemble des services publics, ce qui génère un accroissement des inégalités d'accès à ces services.

Les missions « d'intérêt général », de mise en commun des ressources et de partage, permettant l'égal accès de toutes et tous à un bien commun ou à un service collectif, relèvent de l'action publique. Mais, nous affirmons aussi que nombre de missions publiques sont détournées de leur raison d'être ou encore accomplies dans de si mauvaises conditions, que les usagers en ont, aujourd'hui, une vision négative. Par ailleurs, nous contestons la manière dont est utilisée une partie de l'argent public lorsqu'il est dévoyé par ceux et celles qui gouvernent pour construire un appareil répressif et parfois liberticide.

Pour Solidaires - sans prétendre lister les fonctions qui pourraient relever de la communauté puisque, a priori, toutes les fonctions pourraient en relever si la communauté le décide - un certain nombre de principes permettent d'aider à définir ce qui devrait relever de l'action publique : l'intérêt général, la mise en commun des ressources, le partage. A partir du moment où la collectivité décide de l'importance de l'accès de tous à une ressource, cette ressource ne peut être mise sous la coupe d'intérêts privés. La nécessité d'indépendance des acteurs : dans ce contexte, citons la justice bien sûr, les douanes, les impôts, la police, l'enseignement, mais aussi tous les « garde-fous » comme par exemple les services d'inspection du travail ou de répression des fraudes, les contrôles vétérinaires. Bien que peut-être moins visible, il faut aussi souligner l'importance de l'indépendance de tous les « experts » scientifiques, en particulier, des lanceurs d'alerte ainsi que de l'égalité d'accès aux services en particulier au niveau territorial. Seule l'action publique est en mesure de promouvoir l'ubiquité des services, l'égalité de l'accès à l'eau ou aux transports, à l'enseignement ou au courrier...

3. Les moyens pour une action publique sur l'ensemble du territoire

1. DE LA NÉCESSITÉ DU FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

La prise en charge de l'ensemble des besoins collectifs des populations sur l'ensemble du territoire doit être financée. Permettre l'égal accès sur tout le territoire aux biens communs, en décrétant pour certains leur gratuité d'utilisation, nécessite de se poser la question du financement. Or, seul un financement collectif public peut réellement répondre à ces objectifs. *[Nb : le financement de la protection sociale est abordé dans*

la résolution 2].

Ceci suppose notamment un système fiscal (européen, national et local) qui soit juste, et qui tienne compte des capacités contributives de chacune.

Il faut repenser et recréer un système fiscal national plus juste, qui puisse alimenter le financement des services publics et des politiques publiques qu'il faut réorienter vers une transformation sociale et écologique. Ceci suppose une réelle réforme de la fiscalité : elle impose de repenser la répartition de la fiscalité entre les ménages et les entreprises, entre la fiscalité locale et nationale, entre la fiscalité directe (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu) et indirecte (TVA, taxes...). Il faut également remettre une part plus grande de progressivité dans l'impôt sur le revenu. Les niches fiscales doivent faire l'objet d'une évaluation pour apprécier si les objectifs à caractère économique et social ont été atteints, et si ce n'est pas le cas, les supprimer. Cette réforme implique également une taxation plus équilibrée entre les revenus du travail et ceux du capital.

Actuellement, les collectivités locales assurent 71 % des investissements publics, faisant d'elles des acteurs majeurs des politiques publiques ; la question de la fiscalité locale se pose alors avec d'autant plus d'acuité. Réorienter les politiques publiques locales suppose une révision urgente de la fiscalité locale, en repartant des constats actuels.

Au niveau des départements et régions, les besoins de financement des collectivités locales se sont accrus, entraînant une hausse constante des impôts locaux. Ceci est dû à différents facteurs :

- Les transferts de compétences de l'État aux collectivités locales (gestion du RSA, transfert de certains personnels de l'Education nationale...) sans compensation pérenne de financement ;
- L'augmentation des besoins sociaux des populations, conséquence entre autres du vieillissement de la population, des effets de la crise, etc. ;
- La suppression de la taxe professionnelle qui a allégé l'imposition des entreprises et n'a pas été, en terme de rendement, intégralement compensée par la contribution économique territoriale venue la remplacer ; ce qui a renforcé les inégalités en transférant une partie de la contribution des entreprises vers les ménages ;
- Un gel, suivi d'une baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'État (baisse de 4,5 milliards d'euros sur la période 2013-2015) ;
- Les dépenses somptuaires, inutiles ou clientélistes de certaines collectivités et le recours aux prêts toxiques...

Les transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales se multiplient, sans d'ailleurs que les transferts financiers soient à la hauteur. Nous refusons la tendance générale de cette politique de décentralisation absolue, qui renforce les inégalités entre les territoires et crée de la concurrence absurde entre eux, et pour cela revendiquons le maintien des politiques publiques sur leur périmètre national.

Or, malgré quelques réformes, les impôts locaux sont de plus en plus injustes : les principes qui ont fondé l'élaboration de leur assiette sont obsolètes et conduisent à des inégalités des contribuables devant l'impôt selon leur lieu d'implantation, d'habitation. Les investissements d'avenir, issus du grand emprunt, ont conduit des établissements publics à créer des filiales de droit privé pour toucher ces fonds, afin de mettre en place des partenariats avec des groupes privés pour vendre le contenu de collections publiques, en particulier sous forme numérisée. Ce qui accroît la marchandisation et la privatisation de fait de collections publiques. Il faut annuler ces contrats, dissoudre ces entités juridiques et mettre fin à ces montages financiers.

Une réforme d'ampleur se doit de rendre la fiscalité locale plus lisible et plus juste : il faut passer par une remise à plat des impôts locaux, procéder à une révision des valeurs locatives et donner aux administrations des finances les moyens de la réaliser. La péréquation (verticale entre collectivités de niveaux différents, ou horizontale entre les plus riches et les plus pauvres) est à revoir : son fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant, et doit être amélioré.

L'impôt, malgré les défauts du système fiscal actuel, reste le mode de financement le plus important des services publics, des politiques publiques et, dans une certaine mesure, le plus égalitaire, par rapport à d'autres modes de financement (certaines tarifications de service public ne tiennent pas compte des revenus de la personne ou de la composition du foyer).

Développement d'autres modes de financements : les partenariats public-privé sont à condamner ! Confrontés à des besoins de financement croissants et faisant leurs dogmes néolibéraux, l'État et les collectivités cherchent à se désengager de leurs missions de service public. Certains services ont été privatisés (France Telecom, les sociétés d'autoroutes, le pétrole et l'énergie...). Pour d'autres, qui échappaient encore à la marchandisation, le secteur public s'est associé au secteur privé : ce sont les partenariats public-privé (PPP). Si les délégations de services publics existent depuis de nombreuses années (sur l'eau, les autoroutes...), ce sont les contrats de partenariats qui sont les plus récents (2004 en France) et qui prennent de l'ampleur (en 2011 ils se sont élevés à 14 milliards).

Que ce soit la construction d'une prison, d'un hôpital, d'une université, d'une autoroute, percevoir l'impôt (taxe poids lourds) ... les acteurs privés prennent la maîtrise totale du projet. Ils se rémunèrent par des loyers, payés par l'État ou les collectivités locales qui deviendront au bout de 30 ou 40 ans propriétaires du bien.

Ces PPP doivent être condamnés :

- L'objectif des groupes privés n'est évidemment pas de satisfaire les besoins des citoyens-nes, et l'intérêt général, mais bien de s'assurer des profits ;
- L'opacité prévaut dans ces contrats et empêche tout contrôle citoyen : ces contrats sont de véritables usines à gaz, et l'accès à leurs annexes financières est impossible, les groupes se réfugiant derrière le secret industriel et commercial ;
- Le recours à ces « projets clefs en main » coûte en réalité plus cher à la collectivité, puisqu'en recherchant leurs profits, les groupes privés les réalisent à moindre coût... Le centre hospitalier sud francilien en est un des exemples, avec 8 000 malades recensés, et des loyers astronomiques ; ainsi qu'Ecomouv, chargée du recouvrement de l'éco-taxe poids lourds, ou encore Notre Dame des Landes ;
- Avec ces contrats de partenariat, le privé s'approprie des marchés, des secteurs entiers qui lui échappaient auparavant : EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), équipements sportifs, voies ferrées, éclairage public, prisons, lignes TGV...

2. DE LA NÉCESSITÉ DE MOYENS HUMAINS À HAUTEUR DES BESOINS ET DES ENJEUX

La mise en œuvre de politiques publiques ne saurait se passer de moyens humains mis à sa disposition. Or, force est de constater que la situation se dégrade rapidement en ce domaine.

Au nom d'une politique libérale de réduction des dépenses publiques, partisane de moins de services publics, de moins de fonctionnaires, la politique de rigueur des

gouvernements successifs n'a eu de cesse de réduire le volume d'emplois publics. Les fondements du statut général de la fonction publique, essentiels pour une fonction publique indépendante, garante de l'intérêt public, ont été remis en cause. Générant une profonde dégradation de l'exercice des missions aussi bien que des conditions de travail des agents, les services de la fonction publique ont subi la liquidation de 150 000 emplois depuis 2007.

S'ajoute à cette situation préoccupante, la précarisation grandissante des emplois publics. Le nombre de contractuels-les s'accroît (un million, soit 20 % des effectifs des trois versants de la fonction publique), et il est même permis le recours à l'intérim (article 21 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009). De nombreux-ses agents-es non-titulaires sont soumis-es à l'arbitraire en matière de recrutement et de renouvellement de contrat, assujettis-es à des temps incomplets imposés, et ne bénéficient que de droits sociaux réduits, le tout pour une rémunération au rabais et une carrière peu avantageuse. Cette situation aboutit non seulement à fragiliser la situation des agents publics dans leur ensemble, mais à faire perdre en efficacité l'action publique.

Le statut de la fonction publique fait aussi l'objet d'une profonde remise en cause. Depuis la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), le recrutement, la carrière et la rémunération des fonctionnaires sont attaqués pour les soumettre à la culture de résultat et de performance issue du privé. Le développement d'une politique de management, à l'instar du privé, sous la forme d'un pilotage en fonction des résultats et sur la base de critères de rentabilité, a considérablement dégradé les conditions de travail des agents et remis en cause la qualité d'exercice de leurs missions. Cette culture de résultat et de performance fait perdre sa finalité au service public en le dévoyant vers une administration de services.

Ces dérives s'amplifient considérablement au travers des perspectives gouvernementales actuelles. Les exonérations de cotisations sociales patronales prévues dans le Pacte de responsabilité se traduiront notamment par la baisse de 50 milliards d'euros d'ici 2017 sur les dépenses publiques, et donc par une diminution drastique de la masse salariale des agents publics (suppression d'emplois, gel des avancements, poursuite du gel du point d'indice, etc.). C'est ainsi que le rapport Pêcheur sur la fonction publique ne vise rien moins qu'à saper les fondements du statut général de la fonction publique. Il préconise, en effet, l'abandon des catégories pour six niveaux de fonction, la mise en place de statuts d'emplois trans-fonctions publiques pour les missions transverses... La fonction publique de carrière, garante de la neutralité du service public et de l'égalité de traitement des citoyens-nes est attaquée pour faire place à une logique de métier. Tout ceci contribue à la destruction des identités professionnelles, à la perte du sens et à l'augmentation du mal être au travail.

Les projets de mobilité forcée des fonctionnaires, associés à l'objectif d'inter ministérialité des fonctionnaires, constituent la négation même de la compétence des fonctionnaires sur leurs missions.

L'acte III de la décentralisation contribue aussi à ces tentatives de déstructuration de la fonction publique par la réallocation des moyens humains, financiers et/ou de compétences qu'il engendre entre niveaux de collectivités publiques, en particulier de l'État vers les régions.

Pour Solidaires, le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers constituent au contraire les piliers d'une fonction publique compétente au service de l'intérêt général.

Pour une fonction publique au service de l'intérêt général, Solidaires s'oppose à l'individualisation des rémunérations. Or, en matière de rémunération, tandis que le gel

du point d'indice se poursuit pour la quatrième année consécutive, le gouvernement annonce en matière indemnitaire la mise en place de l'IFEPP (Indemnité de Fonctions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel), prolongement de la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) de l'ancien gouvernement, pour l'horizon 2017. Ce type de régime indemnitaire non seulement entretient une culture de compétition individuelle, très loin d'un travail collectif pour le service public, mais est également susceptible de remettre en cause la neutralité du fonctionnaire dans l'exercice de ses missions au service de l'intérêt général.

Pour Solidaires, les agents publics constituent une richesse productive au service de l'action publique dont la mission est d'assurer un exercice du service public impartial et égal pour tous, dans l'intérêt général. Ce qui nécessite l'embauche massive de personnels titulaires afin de correspondre aux besoins, un véritable plan de titularisation des contractuels-les, en priorité des précaires et une amélioration des droits des non-titulaires, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail et une hausse des salaires (avec une priorité pour les bas salaires) afin de réduire aussi les écarts salariaux.

Cette politique (précarisation de l'emploi, diminution des effectifs, management agressif, stagnation des salaires...) est la même dans tous les services et entreprises assurant des missions de service public.

Bien des secteurs d'activité correspondent tout autant à des besoins sociaux collectifs tout en ne dépendant pas de la fonction publique ; c'est le cas de ce qu'il reste d'entreprises publiques mais aussi de nombreuses entreprises aujourd'hui privatisées. Cela touche des domaines aussi divers que les transports, l'énergie, la distribution de l'eau, la santé, la recherche d'emploi, la formation, les communications, les services bancaires etc. Outre les conséquences négatives pour l'ensemble de la population, la privatisation de ces secteurs s'est aussi traduite par des suppressions d'emplois, une augmentation de la précarité et la remise en cause des droits des travailleurs et des travailleuses. Pour Solidaires l'ensemble de ces secteurs relève du Service public.

Les politiques publiques sont censées répondre aux besoins fondamentaux des citoyens-nes. Les politiques de l'emploi, du logement, de la santé, de l'éducation, de la culture et de régulation économique font parties des domaines prioritaires. L'éducation est la base de l'épanouissement personnel, de l'indépendance d'esprit, de l'accès au savoir, c'est un enjeu majeur de tout projet de transformation sociale.

3. L'ÉCOLE, UN ENJEU INTERPROFESSIONNEL MAJEUR

Dans ce contexte général de remise en cause des politiques publiques, le présent et l'avenir de l'École revêtent une importance capitale. C'est là que se joue beaucoup, certainement beaucoup trop, l'avenir des enfants. Les quelques grands principes sur lesquels l'École publique s'est construite peuvent nous servir de références communes : une éducation obligatoire, une école publique, laïque, accessible pour toutes et tous en tant que service public garanti par l'État. Ce socle devrait permettre la transformation sociale, l'évolution de l'individu au-delà de ses moyens matériels. Malmenée au cours des quinze dernières années (suppressions de postes, marchandisation, management...) l'École serait aujourd'hui une priorité gouvernementale. Nous récusons cet affichage démagogique qui masque en fait la fragilisation organisée de l'ensemble des services publics.

L'École est aussi un « appareil idéologique d'état » qui justifie et consolide l'ordre social dominant. Le service public de l'éducation ne répond pas, dans sa forme actuelle, aux besoins de la population. Une école pour tous et pour toutes, c'est une école qui

s'emploie à ne pas être un lieu de la reproduction sociale. Cette école doit donc tout faire pour amener tous-tes les élèves à un niveau de connaissances et de réflexion critique leur permettant de vivre librement et solidairement. Cette école doit donc avant tout tenter de corriger les inégalités sociales, sans filiarisation de l'enseignement en fonction de la réussite ou de l'échec à l'école. L'école ne saurait radicalement évoluer sans un changement radical de société.

Une école laïque et émancipatrice, où est défendu l'acquis historique de la laïcité et où l'enseignement religieux n'a pas sa place. La concurrence introduite par les établissements privés sous contrat avec l'État aux établissements publics, loin d'apporter une réponse aux dysfonctionnements du service public, ne fait que renforcer les difficultés de ces établissements (financières et sociales). Le gouvernement actuel poursuit la distribution des cadeaux aux établissements privés. Ces faits ainsi que les atteintes portées à la laïcité conduisent Solidaires à défendre la nationalisation de l'enseignement privé et la fonctionnarisation de l'ensemble de ses personnels. Dans l'immédiat, Solidaires luttera contre les cadeaux faits aux établissements privés, exigera un strict contrôle de l'utilisation des fonds publics et demande que soit garantie l'indépendance des personnels, en réfléchissant à l'évolution de leur statut.

Une école solidaire : la solidarité implique le refus de la concurrence entre établissements, le refus de la hiérarchisation des filières et des formations. La solidarité exige une véritable politique scolaire avec des moyens supplémentaires pour les quartiers populaires. C'est pourquoi nous devons défendre et développer les RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté). La scolarisation des enfants handicapés nécessite les moyens humains et matériels de cette inclusion scolaire. Pour les personnels, comme pour les élèves, l'Ecole ne peut pas être le lieu d'un « management » sur le mode de l'entreprise privée, elle doit au contraire favoriser la coopération et la collégialité. Solidaires revendique, pour les personnels enseignants, un statut unique, et pour tous les acteurs et toutes les actrices de l'Ecole, un traitement égalitaire en matière de salaire. Ceci passe par la fin de la précarité, par le développement d'emplois statutaires pour des personnels formés, et bénéficiant d'une réelle formation continue.

L'Ecole d'une formation polyvalente. Nous voulons défendre un enseignement qui reconnaisse, pour toutes et tous, la valeur des formations pratiques et manuelles, la valeur de l'expérimentation, en parallèle aux enseignements théoriques et à la culture générale. Nous avons une approche très critique de l'organisation de l'enseignement secondaire en trois filières (générale, technologique et professionnelle) calquées sur la division sociale du travail, car c'est l'Ecole de la reproduction des classes sociales, celle qui actuellement creuse les inégalités issues de la naissance. Enfin, l'enseignement professionnel proprement dit, pour tous les métiers, ne doit pas être laissé aux entreprises. En ce sens, nous devons lutter contre la tendance actuelle à généraliser l'apprentissage et nous devons défendre la spécificité de l'enseignement professionnel, mais enfin débarrassé de son image dévalorisée car tourné trop spécifiquement vers des enseignements « pratiques ». Nous défendons l'idée d'un lycée unique, qui a l'avantage de valoriser une idée de l'enseignement général et polytechnique pour toutes et tous, recule l'âge du choix d'une orientation professionnelle, fait partager une meilleure connaissance des différents champs de la connaissance et des pratiques. Une école démocratique et émancipatrice. Nous dénonçons les notations individuelles, les inspections, les postes à profil au profit d'une solidarité active des acteurs de l'école. Ce que nous voulons est donc une école dont on repense la structure. En ce qui concerne l'émancipation, il s'agit bien de développer l'autonomie des élèves, leur

aptitude à surmonter les contraintes, leur esprit critique, leur appropriation du savoir. En ce sens l'Ecole doit être ouverte et coopérative, permettant et développant des pédagogies actives avec des élèves partie prenante de leur formation, collectivement. C'est pourquoi nous nous opposons au développement d'une évaluation individuelle se prétendant de plus en plus précise, par compétences ou non, qui aboutit au classement et la hiérarchisation des individus, en vue de leur employabilité.

Ces inégalités se perpétuent dans l'enseignement supérieur. L'accès aux formations du supérieur est de plus en plus sélectif. Nous assistons à une professionnalisation grandissante des formations qui y sont dispensées, aux dépens de l'idée de savoirs et de transmissions de connaissances. Par ailleurs, le management est devenu la règle fondamentale de tout l'enseignement supérieur. Tout cela n'est pas sans conséquence sur les étudiant-e-s et l'idée qu'ils et elles se font de ce que doit être le travail.

Solidaires doit défendre une formation et une recherche adossées aux savoirs et aux connaissances, indépendantes des besoins des entreprises. L'enseignement supérieur doit être gratuit et public, accessible à tous et toutes, avec ou sans diplôme, et quel que soit son âge.

4. Des règles démocratiques pour une action publique citoyenne

La satisfaction des besoins sociaux passe par leur recensement, le contrôle de leur efficacité, de leur financement, de leurs tarifs... Cet exercice qui doit répondre à des exigences de transparence et d'éthique ne saurait être concentré entre les mains des pouvoirs publics, État, collectivités ou entreprises assurant des missions de services publics. La démocratisation des décisions en matière de politiques publiques doit privilégier la consultation directe. Les slogans électoraux, toujours faciles à détourner, ne peuvent être une légitimation suffisante des choix cruciaux. Des droits suffisants et des instances ad-hoc doivent être constitués pour garantir leur fonctionnement.

La notion d'usager-e est aujourd'hui de plus en plus ignorée au profit de celle de « client-e ». Cette transformation vise à introduire une relation essentiellement marchande entre l'offre du service et le bénéficiaire de ce service et à faire disparaître ainsi toute notion de solidarité et de gratuité. Redonner un sens au terme d'usager-e suppose de prendre aujourd'hui en compte l'ensemble des besoins qu'il exprime et qui sont cloisonnés, l'énergie d'un côté, le transport de l'autre, la communication d'un troisième... Ceci peut amener à redéfinir les frontières des différents services publics. Permettre l'accès de l'usager-e aux services publics invite aussi à réfléchir aux questions de proximité. Celle-ci est géographique (près de), incluant un accueil physique (affluence, horaires d'ouvertures, accès pour les handicapés...) ainsi que l'accessibilité (facilitation des démarches, simplicité des réglementations et procédures, information et formation des personnels, en évitant les pièges des simplifications, prétexte aux

suppressions d'emplois, et à la déréglementation). Le rôle des services publics doit consister à répondre à des besoins et à garantir des droits et non à agir en fonction de critères budgétaires ou de stratégie commerciale. Il est nécessaire pour cela de garantir du personnel statutaire, des moyens matériels et techniques suffisants.

Aux côtés des technologies de l'information et de l'internet qui peuvent appauvrir les contacts humains, au point que nombre d'activités économiques semblent vouloir s'en passer, le service public doit demeurer à proximité physique de l'utilisateur, promouvoir le contact humain, condition indispensable à la société solidaire pour laquelle nous militons, à même de satisfaire réellement les besoins sociaux des populations.

Nous devons penser les services publics dans la dynamique « travailleur-usager-citoyen-intérêt général ». Si l'une de ces dimensions est oubliée, niée, alors surgissent toutes sortes de problèmes : non réponse aux besoins, inefficacité, absence d'universalité et inégalité. De même si l'une d'entre elles est privilégiée, alors on aura un corporatisme consumériste, la recherche de la seule rentabilité, une réglementation aveugle et tatillonne.

Les travaux réalisés par le Comité interministériel de la modernisation de l'action publique (CIMAP) présidé par le 1er Ministre ainsi que par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, qui suivent la feuille de route gouvernementale de réduction des dépenses publiques, doivent appeler de notre part à la plus grande vigilance : les politiques publiques seront évaluées au moindre coût budgétaire. Solidaires combattent leurs orientations qui se traduisent par la recherche d'économies à grande échelle, en remettant en cause les moyens d'action publique.

Nous n'imposerons la nécessité des services publics, qu'avec la mise en place de modes de gestion des services publics démocratiques et participatifs, permettant notamment l'intervention des populations, des travailleurs et travailleuses, des associations et organismes concernés par la mise en œuvre de nouveaux modes de représentation, de contrôle et d'évaluation des services publics.

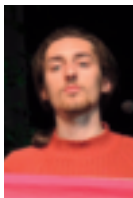
5. Les services publics et la transformation sociale pour laquelle nous agissons

Les questions que nous devons poser sont celles de la nature et de la répartition des richesses produites et de l'organisation de la production (ce qui implique celles sur son contenu, son utilité sociale, ses implications écologiques, etc.).

La nationalisation de tel ou tel secteur lorsque seule la forme juridique de la propriété change en devenant étatique, ne bouleverse pas la logique du système dans son ensemble. Les politiques publiques de progrès que nous souhaitons impliquent une mise en collectivité des moyens de production et des services, hors des modes de l'appropriation privée de ceux-ci qui se sont généralisés dans le monde. Cela implique également un cadre national de planification des besoins sociaux futurs, des ressources al-

louées pour les satisfaire, en tenant compte des impératifs écologiques. L'articulation de ces orientations, à l'échelle nationale et internationale, avec les besoins locaux, ceux des entreprises et des branches, pose la question de l'ensemble de la « chaîne démocratique » pour assurer des choix cohérents au profit de la collectivité dans son ensemble. Le secteur public permet à chaque citoyen, y compris aux plus fragiles, d'accéder aux biens et services indispensables à la satisfaction des besoins sociaux. Il est un pilier de notre modèle social et représente un facteur très important d'égalité. Il doit donc être préservé et étendu. Les coupes budgétaires incessantes dont il est victime fragilisent ce modèle ; l'abandon de pans entiers au privé détériore la qualité du service public et augmente les coûts pour la collectivité.

Nous revendiquons au contraire le développement du secteur public, par des embauches massives non seulement dans les services publics existants – aujourd'hui très insuffisamment dotés (Education Nationale, Santé, Justice, etc.) mais également en développant de nouveaux secteurs publics (BTP pour la construction de logements sociaux et de bâtiments publics, pour le développement de transports publics, métiers de l'Énergie et de l'isolation pour accompagner la nécessaire transition énergétique, Service public de la Petite enfance, de la dépendance, etc.). Une telle politique améliorerait sensiblement les conditions de vie de tous, et orienterait l'économie vers un modèle écologiquement et socialement soutenable. Elle offrirait en outre des opportunités réelles de créations d'emplois et serait donc une réponse efficace au chômage (rappelons que les emplois publics représentent 20 % des emplois totaux, et que si le secteur public prenait simplement « sa part » des chômeurs qui sont aujourd'hui plus de 5 millions, il faudrait créer un million d'emplois publics supplémentaires). Une telle politique n'a rien d'utopique : la France n'est que dans la moyenne de l'OCDE pour le nombre d'emplois publics par habitant, et loin derrière certains pays avancés pour, par exemple, le nombre d'enseignants par enfant ou le nombre de personnes soignants par habitant. Les emplois publics pourraient être gérés avec des formes permettant un meilleur contrôle de la part des salariés et des citoyens.





u r pe solid
té c austérité





CEFI-SOLIDAIRES



I. Compte-rendu CA et AG du CEFI-Solidaires

Simultanément au congrès de l'Union syndicale Solidaires le CA et l'AG du CEFI-Solidaires se sont tenues le 5 juin 2014 dont vous trouverez ci-dessous les principales décisions.

1. APPROBATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTES 2013 DU CEFI

Après présentation du rapport comptable 2013 et des résultats financiers du CEFI, l'AG a donné quitus au trésorier.

2. BILAN D'ACTIVITÉ

Largelement déjà détaillé dans le rapport d'activité de l'Union Solidaires. Les principaux points sont :

L'accélération de l'activité

Ces 3 années ont vu une importante accélération dans la mise en œuvre de la formation syndicale interprofessionnelle locale et nationale des adhérent-es de l'Union Solidaires. Cette accélération s'explique par la démultiplication des initiatives des Solidaires locaux mettant en œuvre d'importants programmes de formation.

- En 2011, **178** sessions interprofessionnelles 2107 stagiaires (nombre de stagiaires dont les émargement sont remontés) ;
- En 2012, **272** sessions 2761 stagiaires ;
- En 2013, **223** sessions 2583 stagiaires.

Une répartition géographique plus conséquente : Solidaires Nord Pas De Calais, Solidaires Basse Normandie, Solidaires Haute Normandie, Solidaires Midi Pyrénées, Solidaires Île de France, Solidaires Languedoc, Solidaires Rhône, Solidaires Bourgogne, Solidaires Gironde, Solidaires 54-57, Solidaires Bretagne, Solidaires Champagne-Ardenne, Solidaires PACA (13,83,84,06), Solidaires Auvergne, Solidaires Franche Comté, Solidaires 45-37, Solidaires Pays de Loire, etc.

Les formations de formateurs-trices

Un des éléments de cette accélération est la mise en place par le CEFI des programmes nationaux de formations de formateurs :

- La prise en charge syndicale des RPS (50 formateurs-trices formé-es en 3 sessions) ;
- La formation de base CHSCT secteur public et privé (80 formateurs-trices formé-es en 5 sessions) ;
- La formation DP (15 formateur-trices formé-es en 1 session).

Les séminaires nationaux d'échanges entre formateur-trices ont permis cette accélération en nombre de sessions (en 2011, 16 stages CHSCT et 50 stages RPS; en 2012, 83 stages CHSCT et 43 stages RPS ; en 2013, 55 stages CHSCT et 27 stages RPS) et la constitution d'un réseau en lien avec la commission conditions de travail. Ce réseau de formateur-trices s'attelle aujourd'hui à concevoir et tester des modules de formation sur les « Pratiques d'enquêtes-actions syndicales » et sur l'action syndicale concernant

les « Maladies professionnelles ».

Les autres formations nationales

La formation des représentant-es du personnel au Conseil d'administration, à la négociation NAO, les formations « Économie et mondialisation » réalisées avec FAC et les nombreuses tentatives de former des formateurs-trices sur le domaine économique n'ont, elles, pas eu d'avenir, ceci pose problème dans la formation des militant-es.

Le nombre de sessions formation « Stéréotypes et inégalités femmes-hommes » et « Comité d'entreprise » (8 sessions CE en 2011, 16 en 2012 et 9 en 2013 – 5 sessions inégalités H/F en 2011, 3 en 2012, et 5 en 2013) est resté stable du fait d'un nombre limité d'animateur-trices.

Les formations de formateur-trices CE et Egalité pro prévues en 2014 devraient permettre d'accélérer ces formations.

Des formations nationales de Défenseur-ses Prud'hommes se sont tenues au rythme de 2 par an de même pour les conseillers du salarié-e.

Les rencontres interpro (53 stagiaires en 2012) dites « de Die » ou de « Dunières » ont vu par contre cette formule « historique » (10 éditions) abandonnée en 2013 au profit de formations démultipliées dans les Solidaires locaux.

Les Solidaires locaux ont aussi chacun à leur manière développé des actions de formation complémentaires sur les outils d'expression (avec Culture & Liberté) et sur les thématiques politiques de la protection sociale et des retraites, du partage des richesses, de la lutte contre l'extrême-droite...

Les agréments du CEFI

Le CEFI a sur ce mandat de 3 années affirmé sa place au service des organisations de Solidaires. Il s'est fait agréé au Congé de formation syndicale dans les 3 versants de la Fonction publique. Après l'agrément à la formation économique CE en 2010, le CEFI a obtenu son agrément à la formation CHSCT en 2013 dans le secteur privé. Chaque année le CEFI rend compte de ses agréments à l'administration par des bilans pédagogiques et financiers. Le CEFI a dû aussi gérer la convention avec Culture & Liberté, préparer la mutation consécutive au nouvel agrément CHSCT, assurer la gestion-administration des stages dans le cadre de cette convention. Il a organisé la mise à disposition de moyens financiers dans les Solidaires locaux et a aussi par la même régulé et rendu transparent l'état réel et différencié (entre organisations professionnelles) de la mutualisation des moyens pour la formation Solidaires.

Les cahiers formation et les éditions du CEFI

Le CEFI, avec une trop faible contribution des organisations professionnelles, a procédé à l'édition et la mise à jour de plusieurs cahiers de formation (CE, CHSCT, DP, RPS) et développé des nouveaux cahiers (Conseiller du salarié, Économie, Guide pratique élections).

Le CEFI a aussi participé à l'édition des fiches pratiques « Connaître ses droits » et à la brochure « Solidaires, un autre syndicalisme ».

En lien avec Solidaires Industrie, depuis 2012, le CEFI participe au développement de la revue Les cahiers d'Alter CE de Solidaires.

L'animation et le fonctionnement du CEFI

Le CEFI est animé par la Commission formations syndicales de Solidaires qui se réunit 5 fois par an en moyenne mais à laquelle participent peu les organisations professionnelles de Solidaires (4-5 organisations). Depuis 2012, au moins 2-3 réunions par an

permettent des échanges assez riches entre correspondants formations des Solidaires locaux (entre 15 et 20 Solidaires locaux participants).

3. MODIFICATION DES STATUTS

Les amendements et corrections sont adoptés à l'unanimité et les statuts et la charte financière sont adoptés (textes pages suivantes).

4. DÉSIGNATION DU BUREAU

Le bureau du Cefi-Solidaires est élu à l'unanimité :

- BEYNEL Eric, Président
- BENICHOU Jean-Michel, Trésorier
- BERNARD Philippe, Sud Santé Sociaux
- BOUCHE Bernard, Solidaires Rhône
- CARVAL Françoise, Solidaires BN
- CHARTIER Alain, Solidaires 54
- DAMOISEAU Philippe, Sud CT
- FONTANA Francis, Solidaires Industrie
- FONTAINE Didier, Solidaires Idf
- SCHMITTER Sandrine, Solidaires 34

II. Statuts de l'Institut de formation CEFI-Solidaires

Article 1 – Dénomination

Il est fondé entre les organisations mentionnées à l'article 5 des présents Statuts, une association dénommée :

CENTRE D'ETUDE ET DE FORMATION INTERPROFESSIONNEL
" CEFI-SOLIDAIRES "

Article 2 – Objet

La présente association a pour objet d'organiser et réaliser des études et des sessions de formation dans les domaines économiques, sociaux et syndicaux.

Article 3 – Durée

La durée de l'association est indéterminée.

Article 4 – Siège

Le siège de l'association est fixé 144 bd de la Villette 75019 Paris.
Il peut être transféré sur décision du bureau.

Article 5 – Membres

L'association se compose des membres actifs suivants :
Les solidaires départementaux, les syndicats, fédérations professionnelles ou unions de syndicats adhérents à l'Union Syndicale Solidaires.

Article 6 – Adhésion

Toute demande d'adhésion à la présente association, formulée par écrit, est soumise au Conseil d'Administration qui statue sur cette admission dans le trimestre.

Article 7 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- Par démission adressée, par écrit, au président de l'association.
- Par dissolution du syndicat, de la fédération ou de l'union considérée.
- Pour non paiement de la cotisation trois mois après sa date d'éligibilité.
- Par exclusion motivée, prononcée par l'assemblée générale pour non respect des présents statuts ou du règlement intérieur.

Article 8 – Ressources

Les ressources de l'association sont les cotisations de ses membres, les dons et la rémunération des services et productions de l'association conformément aux lois et règlement en vigueur.

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le Conseil.

Le montant des rémunérations des services et productions est fixé par le bureau.

Tous les membres sont informés des montants des ressources fixés, des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat ou toute autre collectivité publique ainsi que par des établissements publics, des dons et autres revenus.

Article 9 – Assemblée générale

Elle se réunit à l'occasion des Congrès de l'union syndicale Solidaires et peut être convoquée lors des Comités Nationaux de l'Union syndicale Solidaires, soit au minimum tous les trois ans. Les membres délibèrent sur les orientations de l'Institut et désignent son ou sa président-e. Elle est animée par le bureau, sur la base d'un ordre du jour proposé par le bureau un mois avant et soumis à approbation en début de l'assemblée.

L'assemblée générale étudie à cette occasion la présentation du bilan d'activité et les comptes présentés par le Conseil d'administration et exprimer son avis.

L'assemblée générale adopte et modifie les statuts.

L'assemblée générale adopte et modifie les dispositions de la charte financière en annexe.

Article 10 – Organisation locale de la formation

L'organisation de la formation locale est prise en charge par les organisations interprofessionnelles locales de Solidaires.

Les Solidaires départementaux peuvent se regrouper territorialement pour développer une politique de formation syndicale locale et, en conséquence, pour contrôler la gestion financière de la politique de formation. Ils mandatent un-e trésorier-e correspondant-e du CEFI chargé-e de la gestion financière locale et de la bonne conservation des justificatifs de recettes ou de dépenses.

Ils peuvent demander l'ouverture d'un sous-compte bancaire local du CEFI.

Toute organisation adhérente, à jour de ses cotisations, a accès à la situation de trésorier-e.

rière et à la comptabilité du CEFI.

Article 11 – Conseil d’administration

Le Conseil d’administration de l’association est constitué d’un-e représentant-e par structure membre et des membres du bureau.

Il se réunit au minimum une fois par an pour :

- Étudier la présentation du bilan d’activité et les comptes présentés par le bureau, décider de l’affectation des résultats et exprimer son avis par un quitus,
- Fixer le montant des cotisations et les orientations du CEFI Solidaires pour l’année à venir.
- Désigner le bureau.
- Ouvrir, fermer ou suspendre les sous-comptes locaux du CEFI.

Il met en œuvre la charte financière annexée aux présents statuts et il a le pouvoir de la modifier.

Article 12 – Bureau

Le bureau est composé de au moins 8 membres élu-es par l’assemblée générale. Il désigne en son sein un-e trésorier-e national-e chargé-e de la gestion financière et de la présentation des comptes. Le ou la Président-e et le ou la trésorier(e) national-e sont membres de droit du bureau.

Le bureau se réunit au minimum tous les trois mois.

Il assure l’animation et le fonctionnement de l’Institut dans le cadre des décisions prises par le Conseil d’Administration.

Il assure la mise en place annuelle de la comptabilité du CEFI national et de ses sous-comptes territoriaux.

Il a la charge d’un contrôle trimestriel des éléments comptables des sous-comptes territoriaux.

Le bureau est investi des pouvoirs nécessaires pour les décisions à prendre qui ne sont pas réservées à l’assemblée générale ou au conseil. Il peut déléguer telle ou telle de ses attributions à l’un-e de ses membres. Il peut décider d’ester en justice et mandater pour cela un-e de ses membres. Il propose l’ordre du jour des assemblées générales, des conseils et y rend les comptes sur les orientations et les finances.

A titre conservatoire (en l’attente d’une réunion du CA), le ou la président-e ou le bureau sont habilités à ouvrir, suspendre ou fermer un sous-compte bancaire du CEFI. Les trésorier-es-correspondant-es locaux du CEFI participent aux réunions du bureau à titre consultatif.

Article 13 – Délibérations

Les délibérations de l’assemblée générale, du conseil et du bureau sont prises au consensus. En cas de vote, chaque membre dispose d’une voix, une majorité de 2/3 des votants est requise. Toutefois chaque organisation professionnelle membre dispose d’un droit de veto, qui doit rester exceptionnel et motivé, au sein de ces instances.

Article 14 – Dissolution

La dissolution de l’Institut peut être prononcée par l’assemblée générale. Dans ce cas l’assemblée se prononce également sur la dévolution de l’actif.

Statuts adoptés à l’unanimité par l’Assemblée générale du CEFI du 5 juin 2014 à Dunkerque.

III. Charte financière

- 1.** Toute formation facturée (CE, CHSCT, DP, RPS...) correspond à une formation syndicale réalisée avec présence élargée du ou de la stagiaire et remise d'une attestation du CEFI.
- 2.** Toutes les éditions de devis, les facturations et les recouvrements sont centralisés au CEFI national.
- 3.** Le reversement des recettes est fait par le CEFI national, suivant la structure d'origine du ou de la stagiaire, exclusivement auprès de chaque institut de formation syndicale professionnelle ou auprès du sous-compte local quand il existe.
- 4.** Aucun reversement n'est effectué à une structure syndicale (Solidaires local ou syndicat professionnel).
- 5.** Chaque année les instituts professionnels de formation syndicale, les Solidaires départementaux ou coordinations de formation des Solidaires départementaux établissent un bilan quantitatif et pédagogique de leurs actions, des stagiaires formés-es et de leur exercice financier.
- 6.** Les recettes des formations facturables et organisées par les Solidaires locaux sont affectées selon les modalités suivantes :
 - 20% pour le CEFI afin de mettre en œuvre les moyens et la péréquation nécessaire pour développer une politique de formation syndicale nationale.
 - Les 80% restant doivent permettre de financer une politique de formation locale mise en œuvre par les Solidaires départementaux et/ou les instituts de formation syndicale des l'organisations professionnelles quand ils existent. Ils sont affectés en totalité au sous-compte local du Cefi quand il n'existe pas d'institut de l'organisation professionnelle concernée (ayant inscrit le/la stagiaire).
 - La pratique actée au sein de Solidaires est de répartir ces 80% de recettes de la façon suivante : 1/3 au Solidaires local et 2/3 à l'institut de formation syndicale de l'organisation professionnelle.
 - L'absence de sous-compte local se traduit par un « droit de tirage formation » sur le compte du CEFI national pour le Solidaires territorial ou l'organisation professionnelle (sans institut de formation). Ce « droit de tirage formation » permet à une structure, apportant des recettes au CEFI, de financer à cette hauteur ses actions de formation. Une estimation partagée avec le CEFI en sera faite annuellement.
 - En présence d'un sous-compte local du Cefi, le « droit de tirage formation » permet aussi à l'organisation professionnelle (sans institut de formation) et apportant des recettes à ce compte, de financer au 2/3 de cette hauteur les actions de formation liées à son développement professionnel. Le Solidaires local en fait une estimation avec la structure professionnelle concernée.
- 7.** Les dépenses de tout stagiaire sont à la charge :
 - de l'entreprise ou du CE pour les formations prévues dans ce cadre,

- de son institut de formation si il existe dans l'organisation syndicale du stagiaire,
- du sous-compte local CEFI (s'il existe et si l'organisation concernée participe à la formation syndicale territoriale interprofessionnelle),
- du CEFI national, avec accord préalable.

8. La situation financière de chacun-e et de sa structure syndicale ne doit pas être un frein à la formation syndicale à quelque niveau que se soit dans l'organisation. Les engagements et remboursements doivent se faire selon des règles transparentes et connues de tous/toutes. Les remboursements sont effectués sur présentation de la facture / la demande de remboursement et de ses justificatifs. Les justificatifs sont les originaux : billets originaux de train ou d'avion / factures d'hôtel et de restaurant / copie de feuille de paye ou attestation de l'employeur pour les pertes de salaires / impression preuve de kilométrage de Mappy + tickets de péages pour les transports en voiture.

Pour les formations nationales

Ce sont les organisations professionnelles ou les Solidaires locaux inscrivants qui prennent en charge les transports, l'hébergement et les frais de dîner. Les structures syndicales n'étant pas en situation de financer ces frais ont la possibilité de demander préalablement une prise en charge partielle ou totale au CEFI.

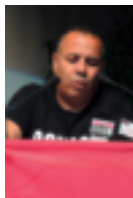
Les modalités de remboursement sur présentation de pièces justificatives fixées par le CEFI national sont les suivantes :

- **Transport** : Le CEFI prend en charge les déplacements sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe. Les billets d'avion seront remboursés dans le cas où un voyage par le train imposerait une nuit d'hôtel pour assister à la formation. Le coût du billet d'avion ne devra pas excéder celui du train plus la nuit d'hôtel.
Pour les transports en voiture, le barème est fixé à 0,30 centime par kilomètre (frais de péage compris) et 0,35 centime si co-voiturage de plusieurs stagiaires.
Les participant-es doivent réserver leur moyen de transport le plus tôt possible afin de bénéficier des tarifs les plus bas.
- **Hébergement** : Le CEFI prendra en charge les frais d'hôtel dans la limite de 100 euros par nuit et par personne.
- **Repas** : Les frais de dîner sont pris en charge dans la limite de 20 euros par jour et sur présentation des factures.
- **Salaires** : Les pertes de salaires sont prises en charge sur présentation des attestations employeurs (ou copie de la feuille de paye). Le stagiaire s'engage à rembourser une partie si rééquilibrage de fin d'année.

Pour les formations locales

Les règles sont définies par chaque Solidaires au niveau départemental ou regroupement interdépartemental, et devront s'inspirer des règles nationales.

Charte adoptée par l'Assemblée générale du CEFI du 5 juin 2014 à Dunkerque.









I. Déclaration du 6^{ème} congrès

Le sixième congrès de l'Union syndicale Solidaires s'est tenu du 2 au 5 juin 2014, dans une période où, en France mais aussi sur l'ensemble de la planète, les capitalistes s'enrichissent toujours plus, les ressources naturelles sont pillées, l'environnement est mis en péril, les inégalités explosent, les discriminations demeurent.

Faire ce constat lucide, ce n'est pas s'en satisfaire. Au contraire, c'est en analysant la situation, en faisant des bilans, en en tirant des enseignements, que nous progressons, que nous nous renforçons, que nous prenons les moyens de renverser le rapport de forces.

L'unité d'action syndicale est un élément important pour gagner. L'Union syndicale Solidaires en fait une de ses priorités. Elle doit notamment rassembler dans la durée les organisations syndicales qui, avec leurs différences et leurs divergences parfois, ont comme point commun de se réclamer du syndicalisme de luttes et d'agir pour la transformation sociale, quand d'autres s'inscrivent pleinement dans le cadre du libéralisme.

Les débats de notre congrès pointent des éléments essentiels dans la perspective d'un changement profond de société :

- La redistribution des richesses, la construction d'une société fondée sur des rapports sociaux égalitaires.
- L'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le maintien et le développement de la protection sociale.
- La défense, l'extension et la démocratisation des services publics.
- La prise en compte de la santé au travail.
- La socialisation des moyens de production, l'autogestion.
- Le renforcement de notre outil syndical.

Les textes adoptés lors de ce sixième congrès complètent, actualisent et enrichissent nos acquis collectifs.

Prolongeant ces réflexions et décisions, nous dégageons des priorités pour les mois qui viennent.

Les enjeux écologiques sont au coeur de notre activité. L'Union syndicale Solidaires prend toute sa place dans la préparation du rassemblement de **Notre-Dame-Des-Landes les 5 et 6 juillet** ; il faut en finir avec ces « grands projets inutiles » qui dilapident l'argent public, sont très lucratifs pour quelques grandes entreprises privées et détruisent l'environnement. C'est dans cette même logique que nous participons aux Alternatiba sur tout le territoire dans la perspective de la mobilisation de nombreux mouvements sociaux au moment de **la Conférence Paris Climat 2015 (COP 21)** pour, au contraire des Etats, mettre en évidence les enjeux de justice climatique, de transition écologique et sociale et de solidarité internationale.

Nous combattons vigoureusement l'extrême-droite. Pour cela, nous poursuivons notre **travail de formation et d'information**. Cela est indispensable mais non suffisant ; le syndicalisme doit **reconquérir des terrains et populations**. La politique d'austérité du gouvernement qui aggrave la situation des salarié-es, expulse les sans-papiers, stigmatise les Roms, fait le jeu de l'extrême-droite. Décomplexée, celle-ci use de la violence la plus extrême, comme en témoigne le meurtre de notre camarade Clément Méric il y a un an. La riposte unitaire est possible ; le collectif « l'extrême-droite tue, ensemble combattons-la », les manifestations du 7 juin, le travail

intersyndical avec la CGT et la FSU, les formations avec VISA, en sont des exemples. Démonstrons que le syndicalisme peut être porteur d'un projet de transformation sociale, que l'unité et la maîtrise des luttes par les salarié-es sont une force ! Alors nous ferons reculer le Front National, l'extrême-droite qui ne sont jamais à l'aise en période de fort mouvement social... Par contre, chaque défaite du mouvement social, comme chaque lutte non menée, leur ramènent de nouveaux électeurs-trices. **Leurs avancées sont faites de nos reculs !**

Le capitalisme domine le monde et a besoin d'institutions pleinement à son service ; l'Union Européenne en est une illustration avec la Banque Centrale Européenne, la Commission Européenne, et les Etats qui participent des mêmes logiques. En lien avec les organisations syndicales, associatives et politiques de l'Alter-summit, Solidaires participera aux **manifestations Blockupy à Francfort**, mi-novembre, contre l'Europe du fric.

Les négociations confidentielles sur l'accord de libre-échange (Transatlantic Free Trade Agreement - TAFTA), entamées depuis l'été 2013 entre la Commission Européenne et les États-Unis, sont menées avec et pour les multinationales. Ce projet est une grave menace pour nos droits sociaux, écologiques et démocratiques, car il donnerait aux grands groupes privés des prérogatives extravagantes pour exploiter les peuples et la nature. Nous appelons à **renforcer les comités unitaires anti-TAFTA**, pour mettre fin aux négociations et imposer l'abandon de cet accord.

Le capitalisme règne sur l'ensemble des secteurs de la société ; l'actualité de la Coupe du monde de football au Brésil nous le rappelle, avec son cortège de répression, d'interdiction des grèves, d'expulsions de populations pauvres, de pillage des biens publics pour le profit d'une minorité... mais aussi de **résistances que nous soutenons à travers le collectif unitaire La Coupe est pleine**. Au-delà, l'internationalisme demeure un engagement majeur de notre syndicalisme ; l'extension et la solidification du Réseau syndical international de solidarité et de luttes demeure une de nos priorités.

Les capitalistes nous coûtent cher ! Ce constat est aussi le thème d'une **campagne centrale de l'Union syndicale Solidaires** ; nous la poursuivons, avec une double ambition : la mener en commun avec d'autres forces syndicales, notamment celles qui ont aussi décidé d'agir sur ce terrain ; la renforcer, afin qu'elle trouve son débouché politique par la construction d'un mouvement social interprofessionnel fort qui renverse cette dynamique mortifère.

L'affrontement avec le patronat est inhérent à notre syndicalisme. Il prend des formes différentes selon les contextes, les rapports de forces, les sujets en débat, etc. Des accords sanctionnant l'état du rapport de forces à un moment donné peuvent être partie intégrante de notre syndicalisme ; mais nos intérêts étant opposés, il ne peut être question de « collaborer », ni d'être « des partenaires ». Notre boussole demeure l'intérêt des salarié-es ; notre pratique vise à leur **donner les moyens de décider et mener leurs luttes en toute autonomie**.

Le gouvernement est au service des patrons ; au nom de la dette, de la croissance, de la compétitivité, il multiplie les attaques contre les droits des travailleurs-ses, des chômeurs-ses, des retraité-es. L'Union syndicale Solidaires :

- Appelle l'ensemble des organisations syndicales à combattre le projet de « **neutralisation** » des seuils sociaux ; au lieu de supprimer DP, CE, CHSCT et droit syndical, imposons de nouveaux droits, dont celui de veto sur les décisions patronales pour les élu-es CE, institution dont doivent pouvoir bénéficier tous les salarié-es.
- Réaffirme sa solidarité avec tous les **militant-es des mouvements sociaux vic-**

times de la répression ; notamment, nous dénonçons toutes les formes de répression antisyndicale.

- Refuse toute extension des horaires d'ouverture des commerces : **nos dimanches et nos nuits ne sont pas à vendre !**
- Soutient la lutte des chômeurs-ses, des intermittent-es du spectacle et des intérimaires contre **le nouvel accord UNEDIC**. Tous les salarié-es sont concerné-es ! Luttons contre son agrément et pour de nouveaux droits !
- Appuie le personnel de **l'inspection du travail** qui refuse la casse de ce service orchestrée par la Direction Générale du Travail sur les directives du Ministère.
- Dénonce **le blocage des pensions des retraité-es** et se félicite du succès de la manifestation nationale unitaire du 3 juin.

Employeur des agents de la Fonction publique, l'Etat-patron n'est pas en reste pour mettre en oeuvre sa politique d'austérité : il supprime toujours plus d'emplois, il s'attaque aux statuts et étend la précarité, il gèle les salaires comme jamais aucun gouvernement ne l'avait fait auparavant, il entretient un mal être au travail aux conséquences dramatiques. Les élections professionnelles dans l'ensemble de la Fonction publique qui auront lieu fin 2014 sont un moment décisif pour renforcer le **syndicalisme qui s'oppose à ces régressions sociales** pour, au contraire, imposer le progrès social.

Les services publics répondent aux besoins collectifs, à la recherche d'égalité entre les personnes et entre les territoires. L'Union syndicale Solidaires poursuit son activité résolue pour les défendre et les améliorer, pour imposer un fonctionnement qui place salarié-es et usagers au centre des préoccupations. Les projets gouvernementaux de réforme territoriale et surtout le **renforcement accéléré de la métropolisation** vont à l'encontre de ces revendications et sont de lourdes menaces pour des pans entiers du territoire et une part importante de la population. L'Union syndicale Solidaires travaille activement sur ce dossier, notamment en prenant en compte les conséquences sociales pour le personnel des collectivités territoriales, sans s'enfermer dans la seule discussion qui semble autorisée par les médias (le découpage des institutions décentralisées de l'Etat), en posant la vraie question : celle de la société que nous voulons pour demain !

Dans une logique de « toujours plus », celles et ceux qui prétendent diriger le monde ne cessent de vouloir supprimer les droits conquis par les salarié-es au fil des luttes sociales, et de confisquer les richesses. Dans ce contexte, un mouvement syndical fort, unitaire, offensif, indépendant, internationaliste, écologiste et féministe est d'autant plus nécessaire. Travailleurs-ses en activité, au chômage, en formation, en retraite, ont des intérêts communs à défendre.

Les organisations membres de l'Union syndicale Solidaires sont des outils pour les salarié-es, pour défendre leurs revendications quotidiennes et pour construire les mouvements sociaux d'ampleur nécessaires à l'indispensable et profonde transformation de la société. Celle-ci n'est possible qu'à partir d'une prise en charge des problèmes concrets, sur le lieu de travail et aussi dans les localités. Les deux aspects sont liés : c'est dans, et par les luttes d'aujourd'hui que nous construisons la société de demain !

Nous sommes utopiques car réalistes !

II. Statuts et règlement intérieur de l'Union syndicale Solidaires

Statuts et règlement Intérieur :

- Adoptés lors du Congrès constitutif des 14 et janvier 1998
- Enregistrés à la Mairie de Paris sous les numéros 19980069 (Ville de Paris) et 19196 (Préfecture de Paris).
- Dernière modification enregistrée le 6 décembre 2012.
- Nouvelles modifications adoptées lors du Congrès national des 2, 3, 4 et 5 juin 2014 à Dunkerque.

STATUTS

Préambule

Le syndicalisme a une double fonction : la défense des salarié-es et de leurs revendications et la transformation sociale, c'est-à-dire l'émancipation de l'homme et de la femme pour qu'ils puissent penser et agir sur leur environnement professionnel et interprofessionnel et être acteurs de leur vie.

Le syndicalisme agit pour réduire les inégalités économiques et sociales, et pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis-es.

Le syndicalisme lutte pour l'amélioration des acquis sociaux. Le syndicalisme défend les revendications spécifiques de chacun tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les revendications des travailleuses et travailleurs, salarié-es, précaires, chômeuses et chômeurs, retraité-es.

Le syndicalisme ne doit de compte qu'aux salarié-es. Il doit donc garantir son indépendance vis-à-vis, d'une part des partis politiques, du Gouvernement, du patronat, de la hiérarchie et du monde économique, d'autre part de tout dogme politique, confessionnel ou philosophique.

Pour garantir son indépendance, le syndicalisme doit gérer ses moyens en toute autonomie.

La démocratie syndicale est le meilleur garant de l'indépendance des organisations syndicales.

Elle doit permettre l'expression de sensibilités, d'aspirations et de revendications éventuellement différentes dans un esprit de tolérance et pour favoriser les convergences. Le syndicalisme doit assurer le fonctionnement démocratique de ses structures afin que ses prises de décisions répondent le plus fidèlement possible aux aspirations, intérêts et revendications des salariés eux-mêmes. Il doit assurer la primauté du syndicat de base sur les structures fédérales ou confédérales.

Pour concrétiser les aspirations et satisfaire les revendications, le syndicalisme use des différents moyens dont il dispose : la discussion, la proposition, la critique, l'action revendicative dont la grève pour créer un rapport de force. La négociation permet de

concrétiser les avancées obtenues.

L'efficacité syndicale rend l'unité syndicale nécessaire, sans a priori ni exclusive.

C'est à partir de la défense des salarié-es et de l'affirmation de leur citoyenneté dans l'entreprise et sur le lieu de travail que le syndicalisme contribue à l'avènement d'une société plus juste, plus humaine et plus démocratique. Cette société devrait permettre à chacune et à chacun, quelle que soit son origine, de grandir, de vieillir et de mourir dans la dignité sur une planète protégée des effets pervers des progrès techniques.

Dans ce cadre, la lutte pour la défense de l'environnement et un aménagement du territoire est un élément du combat des syndicalistes.

Le respect de l'intégrité physique et mentale de chaque être humain est une valeur fondamentale du syndicalisme.

Le syndicalisme affirme qu'un état de droit démocratique et laïque est indispensable au plein exercice du droit syndical. Le souci de solidarité, de justice sociale et de tolérance, par le rejet de toute forme de discrimination raciale, de sexe, philosophique ou religieuse, ne se limite pas aux portes de nos lieux de travail.

Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les inégalités entre les sexes traversent l'ensemble de la société (travail, école, famille, vie publique), le souci de les combattre ne se limite pas au champ professionnel. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, veut promouvoir l'adhésion, l'activité, la participation et l'engagement des femmes à toutes les tâches et tous les échelons du syndicalisme.

En revendiquant le droit à l'emploi, il met tout en oeuvre contre le chômage. En privilégiant l'intérêt général, en revendiquant une meilleure répartition des richesses et des revenus et en défendant le service public, il oeuvre pour la garantie d'un revenu suffisant afin d'offrir à toutes et tous une vie décente, le droit à l'éducation, à la santé, au logement...

Le syndicalisme ne doit pas laisser se construire une Europe des nantis au détriment des salariés et des peuples du tiers-monde. La démocratie politique doit permettre aux citoyens d'agir effectivement sur leur destinée commune. Il faut promouvoir partout des rapports de coopération dans les relations économiques, en lieu et place de la concurrence exacerbée générée par le libéralisme.

L'Europe doit être un élément de solidarité entre tous les peuples qui y vivent ; elle doit favoriser le progrès social à l'intérieur de ses frontières et dans ses rapports avec tous les peuples du monde.

Le syndicalisme doit être présent à tous ces niveaux pour impulser la solidarité et la coopération entre les peuples, et pour agir pour que les pays riches aident au développement équilibré des pays pauvres, participent à l'amélioration des moyens éducatifs et sanitaires de leurs populations.

L'action syndicale doit donc dépasser les frontières et faire émerger un fort mouvement syndical mondial nécessaire pour relever ces défis, pour l'avènement de la paix dans le monde par le dialogue entre les peuples dans le respect des différences.

Article 1

L'Union syndicale Solidaires est la continuité historique du Groupe des dix, fondé en 1981.

L'Union syndicale Solidaires est le produit d'histoires syndicales diverses. Le choix de l'identifiant Solidaires, comme identifiant unique de l'union interprofessionnelle et commun à toutes les organisations permet de dépasser l'histoire de chacune de celles-ci. L'Union syndicale Solidaires est composée des syndicats ou fédérations membres suivants : (Voir sur le site de Solidaires).

Article 2

L'Union syndicale Solidaires a pour objet : de rassembler dans le respect des valeurs et des principes fixés dans le préambule des présents statuts, toutes les organisations syndicales et à travers elles tous les salarié-es qui pensent que la faiblesse du syndicalisme français réside en premier lieu dans ses divisions, qu'elles ne considèrent pas comme définitives et irrémédiables. Ce rassemblement n'est pas une fin en soi.

C'est une étape pour être plus fort-es ensemble, dans l'action collective pour la défense des revendications et pour peser davantage en faveur de rapprochements inter-professionnels encore plus larges, de renforcer la défense des intérêts des adhérent-es des syndicats ou fédérations membres et de l'ensemble du monde du travail par tous les moyens.

Article 3

Le siège social de l'Union syndicale Solidaires est fixé : 144 bd de la Villette – 75 019 Paris.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Bureau National.

Article 4

La constitution de l'Union syndicale Solidaires obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent.

Les organisations adhérentes conservent pleinement leur indépendance et leur personnalité juridique, le droit d'ester en justice, de négocier et signer tous protocoles électoraux professionnels, accords collectifs d'entreprise, conventions collectives dans leurs secteurs d'activités tels que définis par leurs statuts.

L'Union syndicale Solidaires s'interdit d'intervenir, sauf demande expresse des organisations concernées, dans le champ de compétence propre des organisations adhérentes qui se conforment aux présents statuts, ou de leurs composantes.

Article 5

Tout syndicat ou fédération voulant adhérer à l'Union syndicale Solidaires devra en faire la demande conformément au règlement intérieur. L'adhésion devient définitive après l'accord du Bureau national.

La concurrence durable de deux syndicats au sein de l'Union syndicale Solidaires et agissant dans le même secteur professionnel serait contradictoire avec la démarche de l'Union syndicale Solidaires et apparaîtrait incohérente pour les salariés du secteur. Pour cette raison, il ne saurait y avoir (sauf cas exceptionnel, notamment en cas de réorganisation de secteurs, limité dans le temps, et avec accord du syndicat concerné déjà membre de l'Union syndicale Solidaires, et avis favorable du Bureau national) coexistence de deux syndicats en concurrence dans un même secteur professionnel. Chaque organisation syndicale adhérente est assujettie à une cotisation annuelle conformément au règlement intérieur.

TITRE I - FONCTIONNEMENT

Article 6

Toutes les décisions concernant la vie et l'activité de l'Union syndicale Solidaires sont prises à l'occasion des réunions du Congrès, du Comité national et du Bureau national.

Article 7 - Le Congrès national

Le Congrès a lieu tous les trois ans.

Un Congrès extraordinaire peut se tenir sur décision du Bureau national prise à la ma-

majorité des deux tiers des syndicats membres de l'Union syndicale Solidaires.

Le Congrès est constitué par les représentants des organisations syndicales nationales et des Solidaires départementaux ou régionaux régulièrement convoqués dans les conditions définies au règlement intérieur.

Le nombre et la répartition des délégué-e-s sont fixés selon les conditions définies au règlement intérieur.

L'ordre du jour est proposé par le Bureau national.

Le Congrès se prononce sur le rapport d'activité, le rapport financier et définit les grandes orientations.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé.

Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50 % de participation des structures membres de chaque collège est nécessaire.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Entre deux Congrès, un Comité national se réunit tous les trois mois et définit les positions de l'Union syndicale.

Article 8 - Le Comité national

Tous les trimestres, le Comité national définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union syndicale Solidaires.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé.

Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50% de participation des structures membres de chaque collège est nécessaire.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Les membres du Comité national sont désignés, pour les fédérations et syndicats, selon les mêmes modalités que pour le Bureau national.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-e-s au Comité national comme défini au règlement intérieur.

Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-e-s.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Comité national, conformément au règlement intérieur.

Les Unions Solidaires départementales ou régionales sont représentées par deux délé-

gué-es par union départementale ou régionale.

Une Union départementale Solidaires se créant entre deux congrès a droit à deux représentant-es au Comité national.

Article 9 - Le Bureau national

L'Union syndicale Solidaires est animée par un Bureau national dont les membres sont désignés par les organisations syndicales adhérentes. Chaque syndicat est responsable de sa délégation.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Bureau national, conformément au règlement intérieur.

Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-es au Bureau national comme défini au règlement intérieur.

Le Bureau national est l'organe directeur de l'Union syndicale Solidaires. Il se réunit au moins une fois par mois hors des réunions du Comité national.

Chaque syndicat ou fédération membre ne compte que pour une voix.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus.

A défaut de consensus, si aucun syndicat n'utilise son droit de veto, la majorité des 2/3 des syndicats membres présents est suffisante.

Chaque syndicat a un droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier dans le règlement intérieur.

Pour que les décisions des différentes structures soient valides un quorum de 50 % de participation des syndicats ou fédérations membres est nécessaire.

Article 10 - Commissions nationales

Des commissions nationales spécialisées peuvent être créées à l'initiative du Bureau national ou du Comité national. Elles sont permanentes ou ponctuelles.

Article 11 - Le Secrétariat national

Le Bureau national élit un Secrétariat national de sept membres minimum proposé-es par les organisations nationales.

Le Secrétariat fonctionne sur un mode collégial. Il est composé de :

- un-e délégué-e général-e
- des délégué-es adjoint-es
- un-e trésorier-e et un-e trésorier-e adjoint-e.

Le Secrétariat est renouvelé après chaque congrès.

La même organisation ne peut détenir à la fois plus de deux postes dans le Secrétariat.

Le Secrétariat met en application les orientations et décisions définies par le Comité national et le bureau national de l'Union syndicale Solidaires. Les membres du secrétariat n'ont pas le droit de vote au Comité national et au Bureau national.

Il convoque le Bureau national et le Comité national et en propose l'ordre du jour.

Chaque membre du Secrétariat national est habilité à effectuer les désignations de Délégué-e Syndical-e, Représentant-e de Section Syndicale et autres mandats désignatifs, ainsi qu'au dépôt de candidatures pour les élections professionnelles, dans le respect des règles de fonctionnement de l'Union telles que définies dans les présents statuts.

Les membres du secrétariat national ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

Le Bureau national peut, entre deux congrès, révoquer un membre du secrétariat national qui aurait gravement dérogé de façon répétée aux statuts de Solidaires, à ses

valeurs, à son fonctionnement et à sa responsabilité de mettre en oeuvre, en tant que membre du SN, les orientations définies par les structures nationales. Cette procédure exceptionnelle doit être précédée par une saisine de la commission des conflits qui rencontre l'intéressé-e et rend compte devant le BN. Le BN entend la personne intéressée et se prononce selon ses règles de décision habituelle.

Article 12 – Le/la délégué-e général-e

Le ou la délégué-e général-e représente l'Union syndicale Solidaires dans tous les actes de la vie civile et est investi-e de tous pouvoirs à cet effet. Il/elle peut ester en justice au nom de l'Union syndicale Solidaires après autorisation du Bureau national.

Il/elle peut mandater un-e membre de l'Union syndicale Solidaires en tant que de besoin pour le ou la représenter devant les tribunaux après autorisation du Bureau national.

Article 13 - Le Trésorier

Le/la trésorier-e assure la gestion financière de l'Union syndicale Solidaires.

Il est rendu compte régulièrement de cette gestion au Bureau national.

Le/la trésorier-e doit être assisté d'un-e trésorier-e adjoint-e.

TITRE II - TRÉSORERIE ET CONTRÔLE

Article 14 - Ressources

Les ressources de l'Union syndicale Solidaires se composent :

- des cotisations annuelles versées par les organisations syndicales qui adhèrent à l'Union syndicale Solidaires ;
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat ou toute autre collectivité publique ainsi que par des établissements publics ;
- des dons et autres revenus.

Un appel de cotisations est effectué annuellement par le/la trésorier-e national-e, sur la base d'une cotisation annuelle par adhérent-e, dont le montant est fixé par le bureau national. Les cotisations des structures membres peuvent être versées par prélèvements, virements, chèques, espèces... Le trésorier vérifie à terme échu que les cotisations ont bien été perçues et peut effectuer un rappel auprès des structures adhérentes à l'Union qui ne sont pas à jour. Les cotisations sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Article 15 – Aides financières

L'Union syndicale, sur proposition du secrétariat national peut décider l'attribution d'une aide sociale, financière ou juridique... Elles peuvent concerner ses adhérent-es, des salarié-es en lutte, des associations, syndicats... Ces aides sont approuvées par le Bureau national ou le Comité national.

Article 16 – Arrêt et approbation des comptes

Pour chaque exercice, les comptes sont arrêtés par le secrétariat national. Ils sont ensuite présentés et doivent être approuvés par le Bureau National afin de donner un quitus au trésorier ou à la trésorière. Tous les ans, lors de l'approbation des comptes, le bureau national décide de l'affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice. Le Comité national peut désigner un commissaire aux comptes ainsi que son suppléant.

Article 17

Après chaque congrès, une commission de contrôle financier est mise en place par le premier Bureau national qui suit le congrès, pour un mandat de trois ans. Elle rend compte devant le Congrès lors du rapport financier. Sa composition est définie dans le Règlement intérieur.

Entre deux congrès, le BN peut la solliciter et lui demander de faire un rapport devant le BN au moment du débat sur le bilan annuel de trésorerie. Cette commission ne remplace pas le travail du commissaire aux comptes mais son objet est de vérifier le fonctionnement de la trésorerie, la cohérence de la mise en oeuvre du budget avec les décisions du bureau national et de faire des propositions pour améliorer la gestion de la trésorerie.

TITRE III - LA VIE LOCALE**Article 18**

Il est créé des Unions Solidaires départementales ou régionales. Les Unions départementales peuvent décider de se coordonner au niveau régional. Leur activité doit être conforme aux valeurs de l'Union syndicale Solidaires. Elles prennent le nom de Solidaires suivi du nom du département ou de la région.

Elles regroupent les structures adhérentes de la zone locale concernée, parmi les structures adhérentes à l'Union syndicale Solidaires. Des structures n'ayant pas de vocation nationale peuvent aussi y adhérer conformément aux présents statuts.

Leur fonctionnement et leurs statuts doivent s'inscrire dans le cadre des présents statuts et règlement intérieur, et plus particulièrement des articles 5 et 6 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur.

Les structures départementales ou régionales de l'Union syndicale Solidaires agissent et interviennent dans leur champ d'activité ; elles sont représentées au Comité national et au Congrès national par deux délégué-es.

Les Unions Solidaires départementales ou régionales peuvent décider de la création de Solidaires locaux, répondant à une nécessité géographique ou socioprofessionnelle. Ces Solidaires locaux déposent des statuts dans le cadre du présent article et sont rattachés statutairement aux Solidaires départementaux ou régionaux.

La liste de ces unions départementales ou régionales figure en annexe des présents statuts.

TITRE IV - LES BRANCHES ET LES SECTEURS**Article 19**

Pour leur action revendicative les syndicats, les fédérations de syndicats, et les syndicats locaux peuvent s'organiser par branches et secteurs.

TITRE V - DISPOSITIONS DIVERSES**Article 20 - Démission**

Toute démission de l'Union syndicale Solidaires est reçue par le bureau national. L'organisation démissionnaire est tenue d'apurer sa situation financière au jour de la notification de la démission.

Article 21 - Les conflits

Tout manquement aux présents statuts est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Une commission des conflits composée comme indiqué dans le règlement intérieur, après avoir reçu le membre concerné, propose une médiation, instruit le conflit et rapporte devant le Bureau national qui prend sa décision à l'unanimité des présents, exceptée l'organisation incriminée. Cette commission doit se réunir trois mois au plus tard après avoir été saisie par une ou plusieurs organisations adhérentes de l'Union. Cette commission n'a aucune compétence en ce qui concerne la vie interne des organisations adhérentes : elle n'a compétence que sur les litiges à l'application des présents statuts ou du règlement intérieur.

Article 22 - Le Règlement intérieur

Un règlement intérieur vient compléter les dispositions des présents statuts.

Article 23 - Modifications des statuts et règlement intérieur

Les modifications des présents Statuts et du Règlement Intérieur sont prises à l'occasion de chaque Congrès par les seuls syndicats et fédérations nationales à l'unanimité.

Article 24 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents au Congrès, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celui-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à la loi.

RÈGLEMENT INTERIEUR

ADHÉSION

Article 1

I - Adhésion d'un syndicat national ou d'une fédération nationale de syndicats.

Toute demande d'adhésion à l'Union syndicale Solidaires est examinée par le Bureau national.

Le Bureau national peut donner mandat au Secrétariat national de rencontrer une délégation de l'organisation syndicale postulante pour s'assurer des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Toute adhésion à l'Union syndicale Solidaires est précédée d'une phase «d'observation - association» pendant laquelle l'organisation syndicale postulante retenue est invitée par le Bureau national à assister et à participer à ses réunions, aux réunions du Comité national et aux travaux des Commissions nationales.

L'adhésion est décidée par le Bureau national à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois.

Quand la demande d'adhésion est exprimée par une organisation syndiquant dans un secteur professionnel où l'Union syndicale Solidaires est déjà présente par un de ses syndicats membres, le Bureau national invite l'organisation postulante et l'organisation déjà membre à se rencontrer et à engager un processus de rapprochement conduisant à une structure commune unifiée adhérente à l'Union syndicale Solidaires.

II - Adhésion d'un syndicat local.

La demande d'adhésion exprimée par un syndicat local est suivie par les Unions départementales ou régionales et par le Bureau national.

A - Quand la demande est formulée par un syndicat local d'entreprise, de service, de site, l'Union départementale ou régionale décide d'une rencontre avec le syndicat local postulant. Au cours de cette rencontre, il s'assure des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Si cette vérification est positive, la structure locale invite le syndicat postulant à participer à toutes ses réunions et à tous ses travaux. La demande d'adhésion effective peut être utilement formulée à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois. Elle est décidée par l'Union départementale ou régionale qui aura tenu informé de toutes ces démarches le Bureau national.

B - Quand la demande est formulée par un syndicat local d'établissement ayant vocation à un développement dans d'autres établissements de l'entreprise, ou dans d'autres sites du service, l'Union départementale ou régionale transmet la demande au Bureau national. Ce sont alors les modalités prévues au paragraphe I du présent article qui s'appliquent.

FONCTIONNEMENT

Article 2

Le droit de veto dont il est fait état dans les statuts doit rester exceptionnel et motivé.

LE CONGRÈS

Article 3

Le nombre de délégué-es de chaque organisation syndicale est calculé sur la base du nombre de ses adhérent-es au 31 décembre de l'année précédent le Congrès et de la façon suivante :

- moins de 3000 adhérent-es = 8 délégué-es
- entre 3 000 et 10 000 adhérent-es = 15 délégué-es
- plus de 10 000 adhérent-es = 25 délégué-es
- 2 délégué-es par comité départemental.

Chaque syndicat ou fédération nationale prend en charge les frais de ses délégué-es. Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé.

LE COMITÉ NATIONAL

Article 4

Chaque organisation syndicale nationale adhérente a droit à deux délégué-es.

Chaque Solidaires départemental ou régional a droit à deux délégué-es.

Chaque syndicat ou fédération nationale adhérente et chaque Solidaires départemental ou régional a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Comité national.

LE BUREAU NATIONAL

Article 5

Chaque organisation syndicale adhérente a droit à deux postes hors les représentant-es élus au Secrétariat.

Chaque organisation syndicale adhérente a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Bureau national.

LE SECRÉTARIAT NATIONAL

Article 6

Si un-e représentant-e du Secrétariat national est candidat-e à une fonction électorale, pendant la campagne électorale, le ou la militant-e est en vacances de représentation,

et il ne peut, comme tout-e militant-e de l'Union syndicale Solidaires, se prévaloir de son appartenance à celle-ci. La compatibilité entre son mandat d'élu-e et sa responsabilité au sein du Secrétariat national devra être appréciée par le Bureau national.

TRÉSORERIE ET CONTRÔLE

Article 7

Le Bureau national fixe une cotisation annuelle par adhérent-e du syndicat. Tous les ans, le ou la trésorier-e rend compte au Bureau national.

Article 8

La commission de contrôle financier est composée de quatre personnes, non membres du BN et présentées par les organisations nationales.

CONFLITS

Article 9

Une commission des conflits est mise en place après chaque congrès, lors de la première réunion du BN, pour un mandat de trois ans ; elle est composée de deux membres du SN (proposés par le SN) et trois membres (plus trois suppléant-es) du BN proposés par les organisations nationales, à raison de une personne maximum par organisation. Cette commission est saisie par le BN ou le CN chaque fois que nécessaire et rendra compte devant cette structure.

III. Secrétariat national

Co-délégués généraux

Eric Beynel : eric.beynel@solidaires.org

Cécile Gondard Lalanne : gondard@solidaires.org

Secrétaires nationaux

Verveine Angeli : angeli@solidaires.org

Didier Aubé : didier.aube@solidaires.org

Frédéric Bodin : bodin@solidaires.org

Stéphane Enjalran : senjalran@solidaires.org

Jean-Louis Galmiche : galmiche@solidaires.org

Julien Gonthier : gonthier@solidaires.org

Catherine Lebrun : catherine.lebrun@solidaires.org

Evelyne Ngo : evelyne.ngo@solidaires.org

Sébastien Peigney : sebastien.peigney@solidaires.org

Denis Turbet Delof : dtd@solidaires.org





Édité par l'Union syndicale Solidaires
Commission paritaire et ISSN : 1 008 5 05397
Dépôt légal : à parution
Directrice de publication : Cécile Gondard Lalanne
Rédaction : 144 boulevard de la Villette 75019 Paris
Tel : 01 58 39 30 20 - contact@solidaires.org
Graphisme : Anaïs Enjalbert
Imprimé par DELTA PAPIERS à Paris

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES